

31 août-2 septembre 2011

Strasbourg
2011

XI^{ème} Congrès



*bilan scientifique
des sessions,
usage des outils
numériques*



Ouverture du Congrès



Assemblée générale



Conférence Plénière



Compte rendu 11^{ème} Congrès de l'AFSP



Soirée au Pavillon Jospéline



Section Thématique



Conférence plénière au Parlement Européen



Remise des prix
AFSP/Dogan au
Pavillon Joséphine

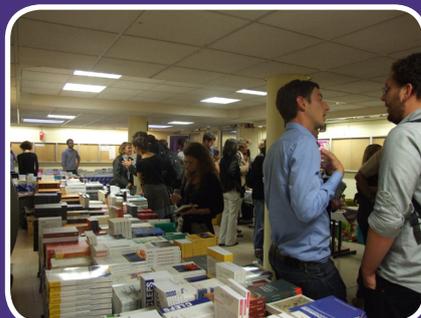


Projection-débat
au cinéma
L'Odysée



Déjeuner des congressistes

Espace Librairie



Dégustation
et verre de l'amitié



Bilan du Congrès de Strasbourg...

par Nonna Mayer, Présidente de l'AFSP

Quel bilan dresser de ce XIème Congrès, de ces trois jours de rencontres et de débats animés, facilités par l'organisation parfaite de Sciences Po Strasbourg et agrémentés par un soleil radieux malgré les prévisions pessimistes de la météo ? Nous attendons vos remarques, comme après chaque Congrès, pour éclairer les points forts et les points faibles. D'ores et déjà quelques enseignements se dégagent des premiers retours.

L'audience, presque comparable à celle du Congrès de Grenoble, qui marquait le 60^{ème} anniversaire de notre Association, tout comme le poids important des juniors, doctorants, jeunes chercheurs et maîtres de conférence parmi les inscrits, indique la vitalité de notre discipline.

Les Sessions thématiques (ST) ont attiré du monde et globalement, la formule semble trouver sa place dans notre paysage académique. Une inquiétude cependant se fait jour, concernant leur nombre et leur spécialisation. Beaucoup ont le sentiment d'une fragmentation croissante de la discipline et souhaiteraient que le Congrès permette un dialogue élargi, dépassant les clivages liés aux sous disciplines ou aux écoles. Il va falloir imaginer une nouvelle formule, entre les nouvelles ST et les tables rondes d'antan, où l'on ait plus de temps pour confronter les points de vue.

Quant aux Modules professionnels et pédagogiques (MPP), ils ont été jugés excellents et très utiles, de l'avis général de celles et ceux qui les ont suivis, avec la seule frustration de ne pouvoir les suivre tous puisqu'ils étaient bloqués sur le même créneau horaire. On en retire l'impression d'une forte attente quant à un débat au sein de la discipline sur l'enseignement de la science politique, comment et quoi enseigner ? Déjà, plusieurs volontaires se sont proposés pour y réfléchir. A cet égard, on pourrait s'inspirer de la conférence « Teaching and Learning » qui précède le congrès annuel de l'APSA, en février, dédiée à l'innovation dans les méthodes d'enseignement et les contenus de cours (http://www.apsanet.org/content_31632.cfm). Et plus que jamais le dialogue est nécessaire avec l'Association des Professeurs de Sciences Economiques et Sociales (APSES), pour chercher ensemble comment rendre attractive la science politique dès l'enseignement secondaire (voir l'intervention au Congrès du représentant de l'APSES, Igor Martinache (<http://www.congres-afsp.fr/evenements/texteapsescongres2011.pdf>) et leur manuel de SES en ligne : <http://sesame.apses.org/>).

Une Charte d'éthique enfin a été adoptée et intégrée dans les statuts de l'AFSP, après un commencement de débat en Assemblée générale et un vote qui a révélé des inquiétudes à son sujet. Il faut absolument poursuivre ce débat, entamé il y a deux ans sur le site de l'AFSP, où un blog a été ouvert (<http://forumethique-afsp.over-blog.fr/>). Cette Charte, élaborée au sein d'un groupe de travail associant Loïc Blondiaux, Pierre Bréchon, Marie-Claire Lavabre, Yves Surel et moi-même, se contente de poser les grands principes (liberté, civilité, intégrité, impartialité, responsabilité) qui régissent les activités académiques. L'idée en est venue suite à un certain nombre de conflits dans notre discipline, et à une demande récurrente de la part de jeunes chercheur(e)s confronté(e)s à des affaires de plagiat, regrettant l'absence d'une instance de médiation. D'où la constitution, au prochain renouvellement du Conseil d'Administration de l'Association, en mai prochain, d'une Commission d'éthique consultative de l'AFSP.

Faites nous donc parvenir vos remarques, suggestions, critiques et encouragements, pour faire vivre l'AFSP et commencer à préparer le Congrès de 2013. Celui-ci aura lieu à Sciences Po Paris, selon le nouveau calendrier adopté (fin juin-début juillet) qui n'entre plus en conflit avec celui des autres organisations internationales de la discipline (ECPR, APSA, IPSA...).

Amicalement

Nonna MAYER

Vous trouverez successivement dans ce livret les bilans scientifiques des Sections Thématiques et Modules Pédagogiques et Professionnels transmis par leurs organisateurs à l'AFSP au 13/12/11.

ST 2 : Penser le changement international

Responsables

Guillaume Devin (Sciences Po Paris)

Franck Petiteville (Sciences Po Grenoble)

Autour des animateurs, la section thématique « Penser le changement international » a réuni, au cours de deux sessions de travail, dix participants¹.

Les différents exposés et les riches débats qui les ont accompagnés ont permis de souligner le caractère à la fois central et pluriel de l'objet « changement international » dans les études politiques internationales. Malgré la grande diversité des approches retenues, les participants de la section thématique se sont accordés pour distinguer trois questions de recherche qui influent sensiblement sur ce qu'il convient d'entendre sous le vocable « changement international ».

En premier lieu, le changement international se prête à des niveaux d'analyse différenciés. L'approche « micro » privilégie les processus incrémentaux et l'explication des changements « dans » certaines configurations internationales telles que les organisations internationales ou les régimes internationaux (M. Louis et L. Maertens, A. Guilbaud, J-M. Chenou). En revanche, l'approche « macro » tente de saisir les grands basculements de puissance ou de « forces profondes » (forces productives, migrations, démographie) qui redéfinissent les règles du jeu international (Ph.S. Golub, L. Jeanpierre). Entre ces deux pôles, certains proposent une investigation « meso » en définissant des objets intermédiaires (un secteur industriel, une politique étrangère, une configuration complexe de plusieurs organisations internationales) dont les tensions provoquent la redéfinition des institutions légitimes et l'émergence de nouvelles pratiques (A. Smith, G. Bertrand, Y. Schemeil). Les niveaux d'analyse peuvent se croiser pour un même objet : selon l'approche, les changements considérés seront de nature différente (pour la guerre, J-V. Holeindre). Les trois niveaux d'analyse peuvent même cohabiter chez certains auteurs comme R. Aron qui mêle, dans sa conception du changement international, le cours général de l'histoire, le poids des régimes politiques et l'influence des passions humaines (B. Brice). Il est néanmoins apparu aux participants de la Section thématique qu'il convenait de distinguer soigneusement le niveau d'analyse privilégié tant pour identifier les types de changements considérés que pour examiner leurs complémentarités ou leurs contradictions.

Les modèles d'analyse du changement international ont constitué, en deuxième lieu, un aspect important des débats. Quel que soit le niveau d'analyse, la conception des dynamiques transformatrices tend à différencier les travaux. Il ne s'agit plus ici de savoir ce qui change, mais ce qui fait changer : des processus de longue durée (Ph.S. Golub, L. Jeanpierre, Y. Schemeil, J-V. Holeindre), des stratégies d'acteurs (A. Smith, M. Louis et L. Maertens, A. Guilbaud, G. Bertrand, J-M. Chenou), des effets de compétition produits par des relations d'interaction, (A. Smith, M. Louis et L. Maertens, Y. Schemeil), des effets d'agrégation engendrés par des relations d'interdépendance (M. Louis et L. Martens, A. Guilbaud, Y. Schemeil), des effets d'imposition générés par des situations de domination (J-M. Chenou, Ph.S. Golub, L. Jeanpierre), des effets de diffusion par des modes divers de communication (L. Jeanpierre, J-M. Chenou). Pour autant, la liste des dynamiques du changement ne semble pas extensible à l'infini (B.Brice). Les travaux présentés ont bien montré que les différences portaient moins sur le nombre des dynamiques à l'œuvre que sur l'accent porté à telle ou telle dynamique. Il y a là un point de recherche tout à fait fructueux et qui demande à être approfondi : quelle que soit la diversité des exemples, il paraît convaincant de la situer au sein d'un répertoire limité de dynamiques qui ne sont pas fondamentalement différentes de celles observées par la sociologie à propos du changement social.

¹ Benjamin Brice (EHSS, Paris), Jean-Vincent Holeindre (EHSS, Paris), Philip S.G (American university of Paris), Andy Smith (SPIRIT-Sciences Po Bordeaux), Yves Schemeil (Sciences Po Grenoble), Laurent Jean-Pierre (Université Paris 8), Gilles Bertrand (Sciences Po Bordeaux), Marieke Louis (Sciences Po Paris), Lucile Maertens (Sciences Po Paris), Jean-Marie Chenou (Université de Lausanne), Auriane Guilbaud (Sciences Po Paris).

La section thématique s'est interrogée, en troisième lieu, sur le sens que l'on pouvait donner à nos observations empiriques sur « le » changement international ou sur « les » changements internationaux. Quelle(s) tendance(s) saisir, quelle(s) interprétation(s) privilégier ? À bien des égards, la réponse a semblé étroitement dépendante des deux questions précédentes. Néanmoins, avec prudence et hésitation, quelques grands « paradigmes » ont émergé : modernisation (B.Brice), démocratisation (G.Bertrand), intégration (L. Jeanpierre), institutionnalisation (Y. Schemeil, A. Smith), notamment. En retour, ces lectures globales pourraient permettre de comprendre des changements et des évolutions qui paraissent, à première vue, assez brouillonnes (les transformations de la coopération internationale, l'avènement d'un « *messy multilateralism* », les formes nouvelles de la guerre).

Sur un objet quelque peu délaissé par les théories des relations internationales ou réduit à des aspects trop mécaniques, la Section thématique a tenu toutes ses promesses. Sans que les participants ne s'engagent pour l'instant dans la publication collective de leurs délibérations, leurs échanges ont paru suffisamment stimulants pour qu'ils décident de rester en étroit contact et qu'ils prennent rendez-vous pour reprendre leurs débats à l'occasion d'une prochaine réunion scientifique.

ST 3 : La sortie des conflits armés contemporains : Quel rôle pour les institutions internationales ?

Responsables

Barbara Delcourt (Université libre de Bruxelles)

Frédéric Ramel (Université Paris Sud,
Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire)

Penser le rôle des institutions internationales dans la sortie des conflits armés se heurte à trois obstacles. Le premier relève du paradoxe. Les Etats occidentaux déploient un débordement technologique qui n'aboutit pas à une victoire stratégique susceptible de se convertir en victoire politique. Les institutions internationales impliquées en Irak ou en Afghanistan à titre d'illustration ne parviennent pas à garantir une sortie durable de ces conflits alors qu'elles sont indispensables dans la fabrique de la paix. Le second obstacle correspond à un flou quant à l'objet « sortie des conflits armés ». L'isolement de cette phase dans l'analyse n'est pas chose aisée. Les institutions internationales tentent de la diluer dans le continuum relatif à la gestion des conflits armés. La méthode holiste qui entend appréhender l'ensemble des séquences temporelles de la prévention des conflits à la consolidation de la paix ne facilite pas la tâche de l'observateur. Le troisième obstacle réside dans une production limitée de la littérature académique alors que nombre d'experts livrent rapports et recommandations, notamment auprès des Nations Unies.

Malgré ces difficultés recensées au cours de la section thématique, trois séries d'idées ont été formulées sur la base des cinq études de cas présentés en séance ¹.

Expliquer les faiblesses des institutions internationales. Deux types de facteurs fragilisent l'action de ces dernières :

- le caractère de la guerre (une polymorphie qui rend difficile l'éradication du conflit armé comme l'illustre le cas afghan),
- le fonctionnement interne de l'organisation (la concurrence institutionnelle ou la logique intergouvernementale qui favorise les oppositions à l'action collective) : cas de la Russie à l'OSCE, des Etats membres de l'UE à l'égard de la Bosnie. Au contraire, une cohérence d'action facilite les décisions en matière de sortie des conflits armés (par exemple la Commission européenne qui garde la haute main sur le processus décisionnel dans l'expérience des laboratoires de paix en Colombie).

Ces faiblesses peuvent alors conduire à des stratégies de contournement qui visent à geler le conflit armé en question.

Nuancer la portée du task-sharing. Toutes les contributions insistent sur la coopération inter-organisationnelle dans les terrains appréhendés. Toutefois, cet exercice imposé se heurte à des contraintes internes aux organisations (problème de consistance du task-sharing « interne »). De plus, un tel exercice complexifie le déploiement voire, exerce un effet de blocage.

Identifier des postures de recherche en matière de sortie des conflits armés. Outre la nécessaire distanciation entre le savant et les intervenants étudiés, une piste a suscité une discussion entre les membres de la ST. Selon Christophe Wasinski, l'ensemble des contributions équivaut à une sorte

¹ Ces cinq études furent consacrées à l'Otan, l'UE et l'OSCE. Christopher Griffin a évoqué le rôle de l'OTAN dans le conflit Afghan ; Bastien Nivet s'est intéressé au rôle spécifique de l'Union européenne en matière de sortie de conflit ; Nicolas Lemay-Hébert a creusé la question du positionnement sécuritaire original de l'OSCE et Dorly Castaneda a abordé l'action européenne en Colombie ; Romuald Coussot s'est concentré sur l'UE en Bosnie-Herzégovine.

d'instantané, ou un fragment, contemporain du champ transnational de la sécurité. Emprunté à Bourdieu, ce concept de « champ social » est un univers social :

plus ou moins bien délimité ;
doté de règles de fonctionnement spécifiques ;
où prévaut une série de convictions communes ;
dont les acteurs sont en compétition ;
qui entretient de rapports avec d'autres champs

Par ailleurs, comme cela a été montré par plusieurs chercheurs, la notion de champ ne doit pas obligatoirement se restreindre à l'espace national. Il existe des champs transnationaux dans le domaine de la finance, du droit, des polices ou même de la sécurité européenne. Cette dimension transnationale est bien présente dans les travaux exposés. Les intervenants ont montré que les questions de sécurité ne concernaient pas uniquement les Etats mais également des organisations internationales et des populations locales qui interagissent par delà les frontières. Ce point est par exemple bien illustré par Dorly Castaneda à propos de la place de la société civile colombienne et par Bastien Nivet sur la question des rapports entre les organisations internationales.

Plus intéressant, ce champ apparaît à partir du moment où il existe un univers social plus ou moins bien délimité, doté de règles spécifiques et où prévaut une conviction commune. Ce point est présent en filigrane dans presque toutes les contributions mais on le retrouve de façon plus saillante dans les contributions de Nicolas Lemay-Hébert, de Bastien Nivet et de Christopher Griffin.

Nicolas Lemay-Hébert met en évidence le fait que l'évolution de l'OSCE en tant qu'institution se développe autour d'une conception particulière de la sécurité, une vision élargie, peu militarisée, humaine. Bastien Nivet, de son côté, revient régulièrement sur les outils de gestion de conflit, l'existence de l'UE en tant que « laboratoire conceptuel » et sur des concepts tel que « l'approche globale » de la sécurité. Christopher Griffin, lui, fait référence au savoir stratégique lié à la définition de la victoire. Si l'on envisage les choses sous l'angle du champ, il conviendrait cependant d'approfondir cette dimension dans ces contributions. Si les chercheurs sont d'accord de considérer que le savoir est essentiel, il serait intéressant d'exposer avec plus de force comment les savoirs spécifiques à leurs analyses se construisent. De façon pragmatique, il faudrait s'interroger sur les réseaux d'entrepreneurs politiques et les communautés épistémiques qui peuvent être identifiés dans la construction de ces savoirs. On trouvera d'intéressantes applications, je pense, chez Richard Price, Keith Krause et Emmanuel Adler à propos de la politisation des problématiques de *l'arms control*, de la sécurité humaine, des mines antipersonnel ou encore des armes légères et de petits calibres au niveau transnational.

J'en arrive maintenant à la question des acteurs mis en compétition. En fait, les acteurs au sein du champ sont pris dans des rapports de coopération et de conflit. Il s'agit d'un point qui a également été bien souligné par Bastien Nivet quant à la place de l'Union européenne par rapport à d'autres institutions internationale. Il existe des luttes pour s'imposer dans un champ donné. La contribution de Bastien Nivet pourrait cependant pousser plus loin l'interrogation de manière à s'interroger sur les liens entre ces processus de compétition/coopération et la construction d'une culture stratégique et de sécurité au sein des institutions. Ce point se trouve ensuite évoqué dans le texte de Christopher Griffin lorsqu'il évoque les attitudes nationales différentes au sujet des opérations en Afghanistan. Cet élément est aussi très bien décrit dans le texte de Dorly Castaneda. Elle montre comment les rapports entre le gouvernement colombien et les projets européens sont fluctuants et vont de l'alliance à l'instrumentalisation en passant par un certain rejet.

ST 4 : Métier : pacificateur. Professionnels internationaux de la paix et sorties de conflits depuis l'entre-deux-guerres

Responsables

David Ambrosetti (ISP, CNRS/Université de Paris Ouest)
Sandrine Lefranc (ISP, CNRS/Université de Paris Ouest)
Guillaume Mouralis (ISP, CNRS/Université de Paris Ouest)

Cette section thématique posait la question des sorties de conflits à partir de l'analyse des professionnels internationaux (militaires, diplomates, juristes, psychologues...) qui ont fait de la pacification un champ de connaissances, d'expertise et d'intervention. Les communications retenues portaient sur des acteurs promouvant de véritables *ingénieries* internationales de la paix, c'est-à-dire de savoirs et de techniques formalisés, conçus comme des modèles partiellement standardisés visant la pacification des sociétés nationales "déchirées" par un conflit politique violent.

Trois questions nous semblent se dégager de l'ensemble des contributions à la section thématique.

1) Qui sont les professionnels internationaux de la paix ?

Les textes et les communications ont d'abord permis d'aborder concrètement les univers des professionnels de la pacification.

On voit apparaître plusieurs caractéristiques propres à ces univers : on note d'abord le maniement d'un langage fait de catégories utilisées et de labels revendiqués par les acteurs (réparation en faveur des victimes, justice transitionnelle, coopération civilo-militaire, *conflict resolution*, et, plus incidemment dans les communications, DDR...). Ces catégories et labels indigènes sont autant d'indices de participation aux activités pacificatrices. Mais cela ne suffit pas car les acteurs locaux peuvent être tentés de reformuler ces labels dans des termes plus traditionnels (« réparation » interprétée comme « développement » au Maroc).

Ensuite, les acteurs partagent des propriétés plus ou moins communes, dont il conviendrait d'affiner la description : ils sont plus ou moins multi-positionnés dans des secteurs d'activité différents, nationaux et internationaux ; ils sont plus ou moins dotés d'un capital social (fongible), ce qui renvoie à la constitution de réseaux d'interconnaissance aux contours divers et à l'aptitude des acteurs à circuler d'un secteur à l'autre dans l'espace et dans le temps (simultanément mais aussi au cours de leur carrière).

L'espace d'activité étudié renvoie enfin à des pratiques, à des dispositifs institutionnels, et aux différentes formes de leur circulation. A cet égard, les communications permettent de distinguer différentes configurations, où s'articulent diversement les niveaux national et international :

- élaboration par des acteurs académiques et diplomatiques de dispositifs exportables de résolution de conflits et conditions sociales de cette élaboration (Tenenbaum : compétition dans le champ académique, relations avec le milieu diplomatique et décisionnel...),
- enjeu de positionnement dans le champ internationalisé des défenseurs des droits de l'homme, aux sièges (Dezalay),
- investissement militant local / national en faveur de dispositifs internationalisés, et ses effets sociaux et politiques en général et sur les trajectoires des acteurs locaux concernés en particulier (Jouhanneau, Lecombe, Vairel),
- ajustements de dispositifs institutionnels nationaux à des pratiques internationales, et leurs effets sur les trajectoires (Daho, Jouhanneau, Lecombe, Vairel).

Autres clivages plus généraux qui traversent les textes :

- acteurs locaux ou nationaux, expatriés ou internationaux;
- siège / terrain : acteurs locaux impliqués dans les activités de terrain d'organisations internationales ou d'organisations locales internationalisées (Jouhanneau, Lecombe, Vairel), ou acteurs fondateurs ou cadres dirigeants d'organisations internationales aux sièges de leurs organisations (Dezalay, Lecombe), ou enfin acteurs nationaux étudiés en cours d'ajustement à des modèles institutionnels élaborés ailleurs, facilitant leur "entrée" future dans des terrains d'opérations (Daho).

2) Dans quelle mesure leur activité est-elle « professionnelle » ?

- La discussion a ensuite permis de dégager des questions plus générales comme celle, centrale, de la professionnalisation. Se définit-elle par l'engagement (Howard Becker) ou plutôt par la construction d'un ethos partagé (Max Weber) – question posée par N. Duclos ? Les deux dimensions apparaissent en filigrane dans une partie des communications, compte tenu de l'origine militante de bien des carrières et de l'effort déployé pour gommer cette origine. Ainsi les professionnels étudiés privilégient fréquemment des « formes dépolitisées d'accès au politique » (Vairel), évitant les registres de la dénonciation (Dezalay) et des luttes sociales, valorisant la recherche du « consensus ». Cette professionnalisation prend en effet souvent la forme de prestations de services et de la promotion de « bonnes pratiques » en lieu et place de logiques militantes plus traditionnelles.

- Elle s'opère *via* des processus de spécialisation dans des domaines apparaissant comme des « niches » (Daho, Dezalay) car se situant à la marge de domaines d'activités établis (dans le champ de la défense des droits de l'homme notamment), mais cette spécialisation, pour être reconnue comme légitime, requiert également une reconnaissance académique (Tenenbaum).

- Le rapport entre professionnalisation et internationalisation des activités de pacification apparaît enfin complexe : les normes et outils internationaux (par exemple le droit international) apparaissant autant comme des ressources que des contraintes pour les acteurs de la pacification au niveau local comme international (Jouhanneau, Vairel), l'internationalisation des pratiques peut très bien passer par une valorisation de dispositifs nationaux hérités.

- Que fait cette professionnalisation non seulement aux groupes sociaux impliqués dans celle-ci mais aussi, plus largement, aux sociétés sur lesquelles ils entendent agir ? La question ne doit pas être confondue avec celle de l'évaluation : on note simplement que les politiques promues et mises en œuvres par les professionnels internationaux de la paix ont des implications très concrètes en termes de distribution et allocation de ressources diverses (notamment financières) à des groupes et acteurs locaux, produisant ou reproduisant des inégalités sociales tout en prétendant faire le contraire. Cela est très net dans le cas des politiques de réparation (Jouhanneau, Vairel).

3) Quelle méthodologie pour appréhender les trajectoires professionnelles ?

La section thématique a enfin été l'occasion d'aborder plusieurs questions d'ordre méthodologique :

- Comment passer de portraits (fréquents dans les textes) à la base de données prosopographique ? Comment notamment délimiter une population pertinente et sur quels critères ?

- Quelles sont les sources permettant de reconstituer carrières et trajectoires des pacificateurs ? Le recours à l'entretien comme source principale pose de nombreux problèmes, compte tenu des limites de ce type de source soulignées par certains (Vairel), mais aussi de la tendance des acteurs les mieux dotés en ressources scolaires à présenter leur itinéraire comme le produit de libres choix voire de calculs stratégiques (Dezalay).

Il pourrait être utile de réfléchir collectivement aux sources biographiques disponibles, et à l'intérêt de croiser des données d'origines différentes (archives d'organisations comme celles consultées par C. Jouhanneau, entretiens, notices biographiques dans des annuaires, etc.).

ST 7 : La pacification politique: questionnements historiques et analyses symboliques

Responsables

Olivier Ihl (Sciences Po Grenoble)

Thomas Lindemann (Université d'Artois / CERAPS)

Notre projet sur les « dimensions historiques » et symboliques de la pacification reposait sur deux postulats.

Selon le premier, la pacification se présente plus comme le fruit d'un processus historique supposant des mécanismes de « routinisation » et un contrôle progressif du psychisme que d'un calcul des acteurs réalisant que la violence ne paie plus. Ce scepticisme envers les théories du choix rationnel se confirme dans nos contributions empiriques. Nous avons choisi d'ignorer les cloisonnements entre les sphères interne et internationale, ce qui nous a permis de nombreux rapprochements entre la sociologie politique et les « internationalistes ».

Les mécanismes de pacification se déclenchent souvent au terme d'un apprentissage des règles du jeu qui impliquent l'adhésion des acteurs à un ensemble codifié de normes. Cette opération est loin d'être mécanique mais suppose une certaine institutionnalisation de l'arbitrage des conflits. Plus spécifiquement, nous avons constaté le rôle des instances juridiques dans ce processus de pacification. Typiquement, la « judiciarisation » des conflits implique l'adhésion à une « dépersonnalisation » des conflits. Les contributions – notamment celles sur la pacification au Chili – démontrent à quel point l'institutionnalisation des règles formelles est cruciale dans la régulation des conflits. Au préalable, il existe l'établissement d'une institution dont les dirigeants se légitiment en fonction des logiques non partisans en gommant volontairement les affiliations partisans et en se présentant comme « technocrates ». Tout se passe comme si les conflits doivent d'abord être émotionnellement désinvestis. Jara René Reyes démontre dans sa contribution « Pacifier le vote, pacifier le contentieux : Etude des formes de contentieux électoraux dans le Chili post-transitionnel », le dispositif mis en place pour cristalliser les contestations dans le processus électoral. Il examine les dénonciations déposées au Tribunal Calificador de Elecciones (TCE) qui recouvrent les principaux enjeux du contentieux électoral. Le TCE se légitime par la norme d'impartialité à l'égard de toute couleur politique en insistant sur son indépendance dans ses jugements. L'objectif est de faire des contestations électorales des affaires d'ordre juridique. Une analogie avec les travaux menés en relations internationales serait pertinente. De nombreuses études comme celles d'inspiration constructiviste démontrent que les institutions internationales font plus que de refléter les intérêts des Etats. Elles ont aussi un effet « socialisateur » : les acteurs étatiques prennent l'habitude de négocier. Les règles institutionnalisées amènent les acteurs à désinvestir leur économie « pulsionnelle ». On retrouve ici les thèses de Norbert Elias sur la transformation de l'économie psychique grâce aux institutions. Cette institutionnalisation des conflits politiques peut aussi être moins apparente. Une perspective comparable est développée dans l'étude d'Antoine Faure sur le traitement médiatique chilien de la grève d'octobre 1972. Cette communication analyse les « routines » médiatiques de « visibilisation » (ou « d'invisibilisation ») du conflit politique. Elle démontre que les pratiques de production de l'information ne connaissent pas de rupture significative lors de cette crise. Ritualisée et légitimée socialement, les pratiques du discours médiatique présentent les informations de manière séquencée, récurrente et naturalisée. Cette stabilité des « pratiques journalistiques » limite selon Faure les affrontements traversant l'espace social.

Stéphanie Guyon estime, elle aussi, que la pacification repose sur un apprentissage des routines de régulation pacifique mais elle affirme que le temps d'une crise peut être suffisant pour acquérir la politisation allant de pair avec une dépersonnalisation des conflits. Dans son étude sur un conflit dans

une communauté villageoise en Guyenne de 2007/2008, elle affirme que cette crise a fourni aux villageois l'occasion d'intérioriser un modèle politique délibératif, pluraliste et pacifique, dans lequel les options violentes deviennent fortement illégitimes.

Certains répertoires d'actions pacifiques s'enracinent dans la durée. Une condition historique de pacification constitue la valorisation de l'intelligence au détriment de la force brute, dont nous pouvons remonter les traces jusqu'au mythe d'Ulysse, privilégiant la « ruse » à l'usage de la force aveugle. Jean-Vincent Holeindre considère que la ruse a été pensée et mobilisée pour limiter, voire pour éviter l'usage de la violence. C'est même le cas dans la guerre : ainsi, pour le stratège chinois Sun Tzu, la ruse de guerre permet de vaincre sans « ensanglanter la lame », le summum de l'art de la guerre étant de remporter l'affrontement sans même avoir à combattre.

Notre deuxième postulat partait de la prémisse que le processus de pacification va de pair avec une transformation symbolique. Plus spécifiquement, plus la violence armée est stigmatisée et négativement connotée et plus il est difficile d'envisager son emploi. Stéphanie Guyon se pose dans son étude sur la pacification du village amérindien de Wana la question de savoir pourquoi le conflit de juin 2007 à juin 2008 n'a pas débouché sur un affrontement armé. En dehors des mécanismes d'apprentissage déjà cités, elle met en avant l'action des entrepreneurs « moraux ». Un certain nombre d'acteurs à l'intérieur et à l'extérieur du village se livrent en effet à une véritable entreprise de moralisation et de stigmatisation de la violence. Ces acteurs, qui prônent l'abstention de la violence et le règlement du conflit par des voies pacifiques, ont tous en commun d'occuper des positions sociales prestigieuses et d'appartenir à des groupes sociaux « dominants ». Une comparaison avec les entrepreneurs de la morale en « relations internationales » pourrait être stimulante. Dans ce domaine, certains acteurs non-étatiques, comme les ONG, parviennent parfois, grâce à leurs ressources morales et au « blaming and shaming », à s'imposer face à des acteurs étatiques puissants. La contribution de Philippe Ryfman est très révélatrice à cet égard. Il démontre comment certains types d'armes ont pu être stigmatisés grâce à l'action des ONG. Philippe Ryfman révèle par exemple comment Handicap International est parvenu progressivement à créer un front commun avec plusieurs Etats dits « pilotes », le Canada en tête. Ce pays prit alors l'initiative d'un processus destiné à aboutir à la mise au point et à la signature rapide d'un traité d'interdiction complète des mines anti-personnelles (1996).

Un autre aspect symbolique de la pacification consiste en l'existence ou l'absence de mémoires victimaire et traumatisantes. Ces mémoires sont souvent entretenues par une élite politique. La contribution de Gilles Bertrand montre que Rauf Denktash, officiellement n°2 du mouvement nationaliste turc chypriote depuis les années 1950, a dominé la vie politique de 1975 grâce à l'imposition d'une histoire officielle strictement victimaire. Le régime Denktash imposa une véritable loi du silence sur les crimes commis par les « héros » miliciens nationalistes. Gilles Bertrand affirme aussi que l'action de médiation de l'ONU permet aux dirigeants nationalistes de se construire une légitimité charismatique. Le Secrétaire Générale des Nations Unies légitime, par son action et sa présence, des discussions souvent stériles et renforce la popularité des décideurs politiques qui se rendent dans les palais onusiens de New York ou de Genève. Face aux intérêts de l'élite politique, Ela Atakan (Université de Galatasaray) estime dans sa contribution sur « Les think tanks et la pacification politique : le processus de démocratisation en Turquie » que les acteurs non-étatiques sont susceptibles de « briser » des tabous et de promouvoir des normes pacifiques s'ils possèdent les moyens d'action susceptibles d'atteindre des réseaux multiples.

Un aspect crucial du processus symbolique est la question de la préservation de l'estime de soi – la question de la reconnaissance réciproque. Justin Cook estime, dans son étude sur le conflit entre la Moldavie et la Transnistrie, que la reconnaissance symbolique peut être un outil de paix dans une situation de crise. Elle se définit comme le désir d'un acteur de valoriser son image ou son identité auprès d'un autre acteur. La politique moldave en matière de résolution de 1994-1997 a consisté à transformer les rapports et les perceptions des dirigeants politiques transnistriens par la reconnaissance symbolique. En outre, en 1994, le président Snegur renverse une loi exigeant de la part des fonctionnaires qu'ils réussissent une épreuve de langue en moldave, et dissout le département des

langues. L'étude de Solène Soo sur « L'accord indo sri lankais (1987-1990) : un élément clef pour le processus de pacification au Sri Lanka ? » révèle que c'est la question symbolique de la « reconnaissance » – comme volonté de projeter une image virile de soi – qui peut constituer un obstacle puissant pour le processus de pacification. Selon Soo, l'accord était en soi acceptable mais c'est la « négation » symbolique des acteurs sri-lankais, exclus du processus de négociation, qui a été décisif. Si Jayewardene n'a pas réellement pu s'adapter aux exigences de l'Accord, en raison de sa désapprobation silencieuse envers la politique d'ingérence indienne, le dirigeant du LTTE, Prabhakaran ne pouvait pas accepter qu'un tel accord puisse avoir été décidé sans se référer à lui. Il a perçu la signature de l'accord indo-sri-lankais comme une humiliation.

Enfin, une pacification durable suppose que le processus de reconnaissance mutuelle est approfondi. La contribution de Louis de Nouaille Degorce révèle que le processus de pacification implique aussi la construction des identités partagées. L'inclusion des « Irlandais » catholiques dans la force de police de l'Irlande du Nord n'est pas suffisante pour entamer le processus de réconciliation. L'accord de Belfast repose sur l'idée que, dans un pays, tel que l'Irlande du Nord, où les divisions communautaires constituent une *summa divisio*, reconnaître ces différences et leur octroyer un statut politique à part entière constitue le moyen le plus sûr de garantir leur existence pacifique.

La « parité d'estime », reconnue par les accords, légitime l'institutionnalisation de leur différence sur le plan politique. Toutefois, cette solution identitaire comporte la communautarisation des conflits politiques. Même si la violence est désormais délégitimée, les deux communautés ne sont pas réconciliées et la suspicion reste forte. Ces dernières années, les drapeaux – celui de l'Ulster ou du Royaume pour les loyalistes, celui de l'Irlande pour les nationalistes –, insignes, hymnes et langues sont réaffirmés et servent à marquer la distinction entre son groupe et « l'autre » communauté.

En somme, les études ouvrent des pistes nombreuses. Un premier défi serait la « standardisation » des variables explicatives comme les « routines institutionnelles », « les entrepreneurs de la morale », « la stigmatisation de la violence » ou encore la « reconnaissance mutuelle » afin de comparer dans une logique cumulative des études de cas encore trop isolées et pas suffisamment généralisables. Un deuxième défi serait le décloisonnement des concepts « internationalistes » et ceux de la sociologie historique. Cette section thématique constitue un premier petit pas dans cette direction.

ST 8 : Représentations et labellisations de la « guerre » : pour une sociologie interprétativiste des systèmes de classification de la conflictualité internationale

Responsables

Thomas Lindemann (Université d'Artois / CERAPS)

Christian Olsson (Université Lille 2 / Centre d'études sur les conflits)

Cette section thématique avait pour fonction de s'interroger sur la catégorisation des conflits armés à la fois dans une perspective diachronique et synchronique. La variété des études de cas et des terrains rend les conclusions bien sûr quelque peu provisoires, mais nous pouvons rendre compte des débats ainsi que des idées qui semblent avoir fait consensus. Toutes les contributions s'accordent sur le fait que la guerre ne peut pas être dissociée de sa matrice normative. Elle est simultanément une réalité matérielle et une réalité éthique ou plus généralement symbolique, la question centrale étant comment ces deux réalités s'articulent et s'agencent comme Julie Saada et Christian Nadeau l'ont souligné. Les enjeux normatifs sont multiples et peuvent être répartis en deux catégories.

Premièrement, la possibilité même d'un recours à la force armée dépend de matrices normatives. En principe, il existe deux registres susceptibles de légitimer le recours à la violence organisée par les représentants d'Etat. Le premier met l'accent sur « l'utilité » de la violence ; le deuxième met en avant les qualités morales ou la nécessité de l'engagement « militaire ». Le répertoire « techniciste » suggère que la guerre est un moyen « normal » et efficace pour réaliser des objectifs politiques. Ce paradigme de la rationalité instrumentale remonte à bien plus loin que les écrits de Clausewitz. L'idée de la guerre « rationnelle » est historiquement liée à l'époque de la Renaissance et accompagne l'étatisation du système international. La contribution de Christophe Wasinski démontre que cette perspective « techniciste », caractérisée par la conviction selon laquelle l'emploi de la violence afin de détruire physiquement l'ennemi est rationnel, repose en partie sur la transition d'une « culture orale » à une « systématisation » de la pensée militaire au XV siècle avec la mise au point des nouvelles techniques d'impression. Ces nouveaux dispositifs confèrent aux doctrines militaires une légitimité particulière, « celle capable, d'un point de vue générique, de dire des vérités ». S'intéressant à l'époque contemporaine, Cyril Manon-Pujo révèle les stratégies de requalification du « mercenariat ». En effet, les professionnels des « sociétés militaires et de sécurité privées » se présentent, conformément aux référentiels néo-libéraux, comme « managers » de la sécurité et des « *Professional Military Adviser Services* ». Cette dé-stigmatisation de ce qui au début des années 1990 était encore qualifié de « mercenariat » va de pair avec une euphémisation de leur violence désormais décrite en termes de « gestion de risques », de menaces et de crises. Dans un registre plus « émotionnel » et « esthétique », la « guerre a aussi été légitimée comme une activité « héroïque » ou le « le père de toute chose » (Héraclite). L'exploration de l'iconographie de la guerre au XIX^e siècle au château de Versailles reflète en partie cet état de fait. Comme l'a montré Sylvain Antichan, l'ambition de ces artistes est de faire de la peinture une représentation du réel permettant de faire « revivre » subjectivement la bataille. Ce faisant, le tableau peut être interprété comme un récit donnant corps à une certaine représentation du combat armé légitime. Les tableaux du début du XIX^e siècle en font ainsi une activité menée par un « chef » héroïque qui jette un regard surplombant sur le champ de bataille. Les tableaux de la fin du XIX^e siècle témoignent au contraire d'une dé-légitimation de cette forme de guerre : les tableaux dépeignent désormais souvent des cérémonies plutôt que des combats sanglants et, lorsque ces derniers sont évoqués, ils dépeignent généralement l'horreur de la guerre pour les populations civiles ou le soldat du rang.

Deuxièmement, la réalité matérielle du conflit armé est contrainte par les interdits qui entourent la notion de guerre, donnant ainsi lieu à des pratiques de requalification qui laissent, parfois, les pratiques coercitives inchangées. Anne le Huérou insiste ainsi sur le fait que la labellisation et la qualification du conflit russo-tchéchène depuis 1994 comme « Opération antiterroriste » permet de mettre « hors la

loi» des combattants tchéchènes et de légitimer des «opérations musclées» auprès de la communauté internationale. Johanna Gonzales examine de la même manière les objectifs politiques qui sous-tendent les enjeux définitionnels des descriptions multiples de la confrontation armée en Colombie: guerre civile, guerre de guérilla, lutte contre les insurgés, lutte contre le terrorisme, troubles. Cependant, comme l'a suggéré Ilinca Mathieu, ces pratiques de qualification et de requalification ne sont pas uniquement liées à des stratégies discursives d'euphémisation. Elles peuvent parfois également être imputées à la dissonance cognitive qu'éprouvent les chefs politiques et militaires lorsqu'ils tentent de lire une réalité internationale changeante au travers de catégories forgées à d'autres époques. En s'inspirant des théories de la reconnaissance, Okan Germiyanoglu a quant à lui montré que les acteurs français de la lutte antiterroriste abordent leurs missions au travers de «structures intersubjectives» qui ne sont ni purement instrumentales, ni liées à une quelconque dissonance cognitive. Elles sont davantage liées à une logique fondée sur l'estime de soi. Tout en construisant des discours sur le terrorisme qui se veulent rationnels, ces acteurs mobilisent des systèmes de croyance et un «code opérationnel» qui assimilent le terrorisme à la criminalité et la lutte contre le terrorisme à la défense du droit. Ce faisant, le prestige associé à leur pratique est accru, y compris et surtout «à leurs propres yeux».

Certains intervenants ont montré que les qualifications du conflit armé, si elles procèdent souvent d'une stratégie discursive, n'en produisent pas moins des effets matériels sur les pratiques de violence. Gabriel Périès s'interroge ainsi sur la «guerre hors-la-loi», la guerre irrégulière justifiée par des circonstances exceptionnelles, y compris en interne. Ces cadrages linguistiques légitiment la violence d'Etat tout en plaçant ce dernier en dehors de sa propre loi ou de la légalité internationale. Grégory Daho a quant à lui montré comment le discours sur le «désordre international» reconfigure le champ des professionnels de la sécurité et déstabilise la distinction entre sécurité intérieure et extérieure, la frontière entre les deux devenant malléable et poreuse. Comme le démontre Marine Guillaume, à travers son étude sur les mobilisations d'ONG autour de l'arme au phosphore, la possibilité même de l'usage des armes est tributaire de stratégies de labellisation stigmatisant ou dé-stigmatisant leur emploi.

Malheureusement, aucune contribution ne s'est interrogée sur les normes qui sous-tendent les systèmes de classification utilisés par les grands organismes universitaires comme le *Correlates of War Studies* de Michigan University ou le système du SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute)

La discussion autour de ces communications a été animée et Julie Saada et Christian Nadau se sont notamment posés la question si la science politique ne tend pas à réduire l'influence des normes à des usages «stratégiques» d'une élite dominante, cela par opposition aux philosophes qui insistent davantage sur la dimension «constitutive» des normes. Il est vrai que presque toutes les communications ont supposé implicitement que les «dominés» sont facilement manipulables et les «dominants» conscients de leurs «intérêts». Les dynamiques psycho-sociales qui sous-tendent les disqualifications de la violence guerrière – notamment le désir des acteurs de conserver leur estime de soi – n'ont été que très peu effleurées, probablement parce qu'elles sont encore peu légitimes en science politique.

En somme, des pistes très stimulantes ont été explorées et doivent être approfondies par une logique cumulative et des cadrages conceptuels plus fermes. Il est également à noter que les deux sessions sur notre thème ont rassemblé des chercheurs venant de disciplines différentes et qui, souvent, ne se connaissaient pas. De ce point de vue, nous osons espérer que les travaux de la ST08 auront également permis de nouer de potentielles futures collaborations scientifiques.

ST 10 : La notion de martyr en science politique : des croyances aux mobilisations

Responsables

Magali Boumaza (Université de Galatasaray, Istanbul /
Université de Strasbourg PRISME-Gspe UMR CNRS 7012)
Aurélié Campana (Université de Laval, Québec)

Lors de la première session Aurélié Campana et Magali Boumaza sont revenues sur la genèse de la section thématique. Les deux organisatrices avaient croisé la notion de martyr dans leurs différentes recherches, à l'occasion de terrains difficiles (extrême droite française, kamikazes tchéchènes). Les différentes lectures sur la question, axées sur le sacrifice des corps, le suicide politique, les attentats, le terrorisme, laissent un sentiment d'insatisfaction de l'usage que l'on pouvait faire en science politique de cette notion, enclavant ainsi le terme de martyr.

Un détour par l'histoire, l'anthropologie, la sociologie des croyances, indiquait les évolutions de l'usage du terme dans la terminologie religieuse puis politique. Ce terme est également devenu un enjeu de qualification juridique.

Au cours de cette section thématique, nous avons fait le choix de ne pas poser de définition stricte de ce que l'on entend par martyr. En effet, la notion est sujette à enjeux de la part des entrepreneurs des différentes causes et se rapproche de celle de héros, victime, sacrifice.

A tout le moins, nous sommes partis du grec *martur* – *marturos*, témoin – qui évoque initialement :

1. les Chrétiens mis à mort ou torturés en témoignage de leur foi

Et plus généralement

2. Une personne qui a été torturée ou tuée pour une cause à laquelle elle s'est sacrifiée : une commémoration en l'honneur des martyrs de la Résistance.

Littéralement donc le martyr est celui qui témoigne de sa foi.

Il est proche de notions voisines : Persécuté, victime ce qui nous invite à nous interroger sur l'usage de la sociologie des mobilisations de victimes entre autres.

Ce terme de martyr est situé historiquement, spatialement et l'on réfléchit sur des croyances, des émotions rationalisées postérieurement. Notons que la notion de « Shehid » renvoie également au témoignage mais qu'en arabe on dispose aussi du terme *fedayin* (combattant qui se sacrifie). Si la terminologie est, au départ, religieuse, malgré le long processus de sécularisation, nos sociétés convoquent toujours des références sacrées dans l'espace politique (renforcement de la clôture entre profanes et professionnels)

3 questions transversales ont donc été posées par les deux organisatrices

- ne doit-on pas ouvrir la notion de martyr au-delà de son acception « sacrifice du corps, » et envisager plus globalement d'autres formes de violences (contre-soi, contre autrui)? L'interrogation doit donc porter, au-delà du corps en politique, bien aussi sur les événements.
- Comment faire intervenir la variable temporelle dans la fabrique des martyrs? Quelles temporalités entourent la construction de la figure du martyr? Comment ces ressources symboliques partisans, politiques, nationales intègrent-elles à une période donnée la figure du martyr? La notion de génération fournit ici une entrée intéressante.
- Enfin quels sont les enjeux mémoriels? Cette notion est pourvoyeuse d'identités, par le biais de mises en récits. Au fond la martyrologie serait une manière de (ré-)écrire l'histoire. Là aussi l'enjeu spatial est d'importance, car le martyr peut consacrer des lieux de commémoration.

Ce propos liminal prononcé, la parole est cédée aux différents intervenants qui présentent leurs communications

I. Repérage des usages : des mythes et des martyrs

Cette session s'est penchée sur la circulation des références religieuses, savantes et militantes et la mise en mythe et en récit d'une « martyrologie ». Les différents intervenants se sont interrogés sur la construction idéologique, les logiques identitaires et les symboliques attachées à la figure du martyr dans leur contexte d'apparition.

Basak Gürsoy, se référant à Maurice Halbwachs et aux cadres sociaux de la mémoire, a démontré, à travers le mythe d'Atatürk présent dans les différents groupes kémalistes (qui usent de manière variable la figure du fondateur de la République turque) comment dans les années 1980s, ce mythe est réactivé et permet aux kémalistes de se référer à un âge d'or pour critiquer le régime en place et désigner les ennemis de l'intérieur. Elle a montré aussi combien ces symboles, ces signes sont présents dans les publications kémalistes, comment la mémoire de Mustafa Kemal est reconstruite de manière partielle et partielle pour le faire apparaître en résistant de l'Europe, et ainsi se poser de manière contemporaine comme sceptiques face à l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne.

Sümbül Kaya, quant à elle, s'est interrogée sur l'existence d'une martyrologie proprement turque. Elle a évoqué la circulation des références religieuses, étatiques pour ériger en martyrs les jeunes appelés morts dans les opérations de lutte contre les terroristes au Sud-Est de la Turquie. Elle a rappelé que dans l'armée turque, l'abnégation de soi, le sens du sacrifice sont des vertus citoyennes. Les pratiques commémoratives et funéraires organisées par l'armée, les pouvoirs publics, inscrivent ces jeunes soldats dans la mythologie étatique et dans l'éternelle Turquie. Elle amorce une comparaison avec les victimes de l'arraisonnage du Mavi Marmara en mai 2010, montrant comment le gouvernement AKP tente d'inscrire les militants de la flottille au panthéon des martyrs de la nation turque.

Agnès de Victor s'est intéressée à la production du cinéma iranien pendant la guerre Iran-Irak, donc en temps de guerre. Elle s'est posé la question suivante : comment rendre le martyr désirable à l'écran, alors même que le spectateur ne voit que ce en quoi il croit ? Elle montre que les réalisateurs utilisent le storytelling de Kerbala (ville martyr des shiites), lieu, où en 680, l'imam Hosseyn (petit fils du prophète) est décapité. Elle a insisté sur les codes chromatiques (rouge, vert), sur les références au théâtre du Tazieh. Elle a montré également comment on filme le présent pour évoquer le passé, et comment l'image du martyr, et non celle du mort, émerge de l'usage d'une symbolique qui appartient à un imaginaire collectif.

Enfin Alexandra Goujon a examiné, dans une perspective comparée, la construction du village-martyr en France et en Biélorussie. Elle montre comment un village devient un village martyr suite aux représailles des nazis en France. Elle revient sur l'emblématique Oradour-sur-Glane et mentionne que d'autres villages auraient pu prétendre à la qualification de village-martyr. Et c'est le cas en 2008 du village de Maillé en Indre-et-Loire après une longue mobilisation des édiles locaux. La comparaison avec le village de Khatyn (village brûlé par les nazis) en Biélorussie, lui a permis de voir les usages par les Etats des politiques mémorielles, les mises en récits, les argumentaires etc.

Aurélié Campana, discutante de la session, revient sur la tension entre discours et images. Sa lecture transversale des 4 papiers apporte des interrogations, des réflexions

- sur les mythifications et le rôle joué par les symboles, les images, les références et les manières dont ils sont mis en contexte
- sur ce que l'on fait de l'usage de la notion, variable selon les contextes, spatialement, idéologiquement, politiquement, sur la façon de mettre l'accent sur tel aspect pour rendre le martyr plus noble,

- sur l'imbrication des récits mémoriels/mythes/récits historiques et la capacité à délimiter une communauté d'appartenance.

La parole est donnée à la salle. Il est évoqué l'idée de revenir sur les régimes mémoriels entre vainqueurs et vaincus (concurrences mémorielles, discours dissidents), sur la distinction entre régime mémoriel visant l'unité de la nation et régime mémoriel victimaire (cf. Johann Michel, *Gouverner les mémoires. Les politiques mémorielles en France*, PUF, 2010) sur les travaux de Didier Fassin (*La raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent* EHESS, Seuil/Gallimard, 2010), ceux de Joël Candau sur la souffrance partagée (*Anthropologie de la mémoire* Colin 2006) et ce constat de l'intersection entre le symbolisme politique et le religieux.

On rappelle que la dette au parti que pensent devoir les militants dans la gauche radicale ou encore envers la famille, intergénérationnelle est déterminante dans l'action car le martyr est une figure exemplaire ; c'est le sacrifice.

II. Les martyrs en action : sacrifice de soi et entreprise organisationnelle

La littérature sur les mobilisations oscille entre les paradigmes de l'émotion et ceux de la rationalité. Comment situer la réflexion sur les martyrs au regard de ces acquis, alors même que le martyr est considéré dans le contexte post-11 septembre comme l'incarnation « du Mal » et d'une forme de combat illégitime ? C'est dans une perspective attentive à la dimension individuelle, collective et processuelle que l'on a questionné les martyrs.

Nous nous sommes attardés, dans cette deuxième session, sur les effets de socialisation et les conversions de ressources cognitives en répertoire d'action. Le corps devient aussi une ressource, une forme de pouvoir symbolique ou de capital politique pour l'organisation qui revendique l'acte. Ainsi, il a été proposé aux participants de réfléchir au travail de conditionnement effectué par l'organisation, et porter l'attention sur les systèmes discursifs mobilisés pour justifier le don de soi et la violence faite aux autres, et le rôle donné à la pureté de la cause : le martyr est plus souvent qu'autrement présenté comme un acte de purification, qui anoblit l'individu et moralise une action qui intègre une mythologie collective constamment réajustée. Au-delà de l'action, l'entretien d'une mémoire des martyrs ajoute à la cohésion de groupes stigmatisés, renforce et redirige les logiques identitaires à l'œuvre et permet de mobiliser le groupe.

Benjamin Ducol, à partir de deux études (les militants de l'extrême droite américaine et les jihadistes) interroge la mobilisation d'une communauté imaginaire virtuelle et la façon dont on discute le statut de martyr en leur sein. Le statut de martyr est ainsi négocié, ré-évalué, la dimension interactionniste est ici importante. Le martyr permet aussi de délimiter la communauté.

Mathieu Petithomme montre comment l'ETA basque se réapproprie les martyrs de la guerre civile espagnole de 1936-1939 pour présenter l'ETA dans une trame narrative cohérente où le groupe serait l'héritier des combattants anti-franquistes. Ce détournement de l'histoire permet ainsi d'inscrire les martyrs de l'ETA dans une exemplarité reconnue par la population et viserait à légitimer la violence. Mais là aussi les mémoires sont en concurrence et les logiques de reproduction sociale du nationalisme soumises à des tensions entre groupes nationalistes et Etat.

Magali Boumaza montre comment l'extrême droite française, depuis 1945, tente de ré-écrire l'histoire des vaincus en mobilisant les martyrs de différentes chapelles visant non seulement à cimenter l'entresoi de cette nébuleuse politique mais encore à rendre visible leur cause. Différents dispositifs mémoriels sont mobilisés (commémorations, créations de cercles à la mémoire de tel martyr, écriture d'hagiographies etc...)

Eylem Özkaya étudie les jeûnes de la mort introduits en Turquie aux lendemains des grèves de la faim des nationalistes irlandais (Bobby Sand) par le jeu de la circulation internationale des expériences militantes. Ces jeûnes ont été observés par les militants de la gauche radicale dans les prisons. Elle

montre combien l'univers carcéral est propice au contrôle total des militants par l'organisation et que le sacrifice est souvent suggéré. Le martyr est celui qui a donc offert son corps à l'organisation, sa famille (car on est dans une institution totale). Le tout est entretenu dans une sociabilité mêlant promiscuité et références musicales communes dont les paroles sont souvent chargées de cette nécessité de se donner à l'organisation.

Olivier Grojean, discutant de la session 2, nous invite à relire les travaux de Christophe Traïni sur la façon dont on mobilise les émotions, comment on se mobilise quand on est touché (dispositif de sensibilisation). Pour lui le martyr n'est pas toujours abordé directement mais par le biais de différents angles ; il propose ainsi de réfléchir à la fabrique des martyrs, comment on transforme une personne en martyr, comment on récupère un événement. Comment le martyr devient une norme idéale dans une organisation militante, comment se façonne la mobilisation ? Le chercheur doit rester attentif aux niveaux micro-méso-macro.

Il propose aussi pour davantage de clarté de distinguer les différents types de martyrs (institutionnels, partisans), invite à travailler sur les hagiographies (comment on produit de l'exemplarité, comment ces figures évoluent (un martyr peut devenir traître), les présentations officielles/non officielles, les martyrs locaux (dans un village kurde seulement et pas connu dans le reste du PKK)

L'ensemble de ces réflexions communes se poursuivent et feront l'objet d'une publication collective.

ST 12 : L'Etat et ses territoires : nouvelles logiques, nouvelles relations ?

Responsables

Jérôme Aust (Centre de Sociologie des Organisations, Sciences Po et CNRS)
Cécile Crespy (Université Paris XIII-CERAL, Centre de Recherche sur l'Action Locale)

La section thématique 12 a proposé de questionner les relations entre l'Etat et les territoires en pensant conjointement les recompositions de l'action de l'Etat, la multiplication des échelles de gouvernement et les conditions de fabrique de l'action publique au niveau local.

Si les relations entre l'Etat et les territoires constituent une question classique et ancienne en sciences sociales, l'objectif était d'y porter une attention particulière compte tenu : d'abord du mouvement de renforcement des niveaux locaux de gouvernement, soit *via* la décentralisation de nouvelles compétences, soit avec l'appui de la Commission européenne ; ensuite, de la déclinaison des recettes managériales qui permet aux centres étatiques de retrouver des moyens de contrôle sur l'action publique et sur les autorités locales.

Cette ST avait donc une double ambition : travailler empiriquement cette question et questionner les cadres d'analyse les plus fréquemment proposés.

Sur les 21 communications reçues, 10 ont été retenues et 8 communications ont été présentées.

Deux séances étaient organisées : la première¹ discutée par Andy Smith était consacrée aux effets décentralisateurs ou re-centralisateurs ; la seconde² discutée par Anne-Cécile Douillet portait sur les nouveaux acteurs et les nouvelles logiques.

Au-delà de la richesse des communications et des discussions, on peut retenir une série d'enseignements, soit qu'ils apportent un éclairage sur les variables qui pèsent sur les relations Etat-territoire, soit qu'ils contribuent à les caractériser plus précisément :

Si l'essentiel des communications a porté sur le cas français, la problématique a été abordée dans un cadre fédéral, avec l'exemple suisse et une comparaison France/Allemagne du FEADER. Le cas de

¹ BENNINGHOFF Martin (OSPS-Université de Lausanne) et LERESCHE Jean-Philippe (OSPS et IEPI-Université de Lausanne), *L'Etat et les territorialisations de la politique d'enseignement supérieur en Suisse. Le cas de la coordination universitaire sur le Bassin lémanique*

BUISSON-FENET Hélène, GARDON Sébastien et VERDIER Eric (LEST UMR CNRS 6123, Aix-en-Provence), « *L'Etat contre ou avec le territoire ? Le secteur de l'éducation et de la formation en tension entre logiques centrales et volontés d'action des régions* »

FOURNIER Pierre (Université de Provence Aix-Marseille 1, Laboratoire méditerranéen de sociologie LAMES) et MATTINA Cesare (Université de Provence Aix-Marseille 1, Laboratoire méditerranéen de sociologie LAMES), *Le couple Etat/industrie face à l'aménagement du territoire : étude comparative d'un désengagement sur trois sites mono-industriels à risques*

REVAUD Maryline, (CRAPE, Rennes I, IEP de Rennes), *Une redéfinition des rôles entre l'Europe, l'Etat et les régions : une relation interactionniste. Une contribution au débat du redéploiement actuel étatique à travers l'étude de la mise en œuvre d'une politique européenne intégrée de développement rural (FEADER) en Allemagne et en France*

² DUPUY Claire (Cérium, Université de Montréal) et POLLARD Julie (IEPI, Université de Lausanne), *L'action publique de l'Etat sur ses territoires : pilotage à distance ou myopie de l'Etat ? Les politiques de l'éducation et du logement en France (1982-2008)*

GERMAIN Séverine, Université de Rouen, *Le maître du jeu partenarial. La Police nationale dans les politiques locales de sécurité en France*

RALAY-RANAIVO Audrey (PACTE, IEP de Grenoble), *Les territoires comme laboratoires de politiques publiques. Le cas de la mise en œuvre du plan Alzheimer*

SERGEANT Arnaud (Sciences Po Bordeaux, Laboratoire SPIRIT, CEMAGREF Bordeaux, Unité ADBX), *La resynchronisation territoriale de la politique forestière : En France, l'Etat fait de la résistance*

l'enseignement supérieur en Suisse a ainsi permis de montrer comment dans un cadre fédéral on assistait à une dynamique de re-centralisation.

La diversité des terrains d'enquête abordés – éducation, industrie, développement rural, politique forestière, sécurité, logement ou santé – a permis de rendre compte d'évolutions similaires dans des domaines où les relations Etat-territoires étaient historiquement assez contrastés. La plupart de ces contributions a conduit toutefois à questionner les relations dans des secteurs qui relevaient bien souvent du périmètre d'intervention privilégié de l'Etat (sécurité, éducation, santé, forêt) et pour lesquels les régulations internationales ou européennes n'étaient pas toujours prégnantes (politique forestière).

Pour ce qui est des facteurs explicatifs, on retrouve le poids des contraintes budgétaires en tant qu'elles autorisent ou contraignent les formes de l'action publique mais aussi le poids des légitimités professionnelles qu'illustre la place prise par une partie de la profession policière dans les partenariats.

En prêtant attention aux acteurs, le travail de déconstruction de l'Etat et des territoires a permis de souligner le renouvellement des modes d'action des élus en tant que médiateurs historiques des relations Etat et territoire ; les formes de contrôle exercées par les services déconcentrés de l'Etat, qui loin de disparaître, se transforment quand elles ne se sont tout simplement pas maintenues.

Pour ce qui est des formes de l'action publique, le déficit d'outils de connaissance construits à l'échelle régionale contribue au maintien de formes de contrôle de la part des services de l'Etat. De moyen de gouvernement, l'expérimentation tend à devenir une fin en soi comme en atteste le cas de la lutte contre Alzheimer.

Autour de ces enseignements, la section thématique a permis de montrer que la relation Etat/territoires connaît des restructurations majeures. Ces dernières ne prennent cependant ni la forme d'un retrait de l'Etat, ni celle d'un évidement de la capacité d'influence des élus locaux sur l'action publique.

ST 13 : L'entre-soi politique local. Approches ethnographiques

Responsables

Lucie Bargel (Université de Nice/ERMES)

Stéphane Latté (Université de Haute Alsace/GSPE)

La section thématique avait pour but, de tirer profit de l'acclimatation, récente et sans doute inachevée, de l'approche ethnographique en science politique (Auyero, 2007) pour observer, par des enquêtes de longue durée, les groupes d'interconnaissance qui tissent la trame de l'espace politique local. Pour des raisons qui tiennent sans doute à l'homologie entre la dignité des méthodes et celle des objets, les espaces politiques « périphériques » s'offrent en effet comme l'un des lieux où la greffe entre l'ethnographie et la science politique a été la plus aboutie (cf. notamment Masclat, 2006 ; Trépied, 2007 ; Girard, 2009 ; Mishi, 2008 ; Renahy, 2008 ; Guyon 2010).

Cette section thématique souhaitait explorer plus particulièrement la notion d'entre-soi politique local, provisoirement définie comme l'ensemble des formes de sociabilités – non nécessairement politiques, souvent transpartisanes – qui produit et que produit l'insertion durable dans le métier d'élu local. En effet, si les réseaux informels et les cercles affinitaires qui nourrissent, en aval, la mobilisation partisane et la sollicitation électorale sont désormais bien renseignés (Sawicki, 1997 ; Briquet, 1997), ceux qui structurent, en amont, le fonctionnement ordinaire des espaces politiques locaux apparaissent en revanche plus rarement étudiés.

Pour interroger l'entre-soi politique local, notre intention était d'abord de revenir sur les outils à disposition des chercheurs pour le cartographier : comment investiguer des sociabilités diffuses qui ne se réduisent pas aux seules amitiés partisans et aux coopérations institutionnelles - les « réseaux d'éligibilité » d'Abélès (1989), le « capital d'autochtonie » de Retière (1991, 2003) ? A partir de quelles échelles et de quelles entrées – territoriales, résidentielles, institutionnelles, organisationnelles, etc. – les observer ? Par quels concepts - « milieu », « champ », « réseau », etc. - les identifier ?

Il s'agissait ensuite d'envisager l'entre-soi politique local comme un enjeu de frontières : qui en est et qui n'en est pas ? Comment les acteurs le clôturent ou au contraire le fracturent ? Nous ferons plus précisément l'hypothèse que les frontières de l'entre-soi politique local ne sont jamais aussi visibles que lorsqu'on considère les *outsiders* qui peinent à les franchir. Or, la focalisation sur le « présidentialisme municipal » et sur la figure du « notable » a braqué le projecteur sur les seuls édiles cumulant, au détriment des conseillers « de base », des « petits élus » et des carrières locales à éclipse. Le contexte paritaire et les appels à la diversification du personnel politique (Cartier *et al*, 2010) offrent de ce point de vue une opportunité pour interroger les conditions d'entrée dans l'espace non institutionnel de la sociabilité politique, les stratégies et les ressources nécessaires pour participer et se maintenir dans des jeux locaux encore largement fondés sur l'amateurisme.

En troisième lieu, on s'interrogeait sur la spécificité et sur l'autonomie de la sociabilité politique locale : existe-t-il une « communauté politique » distincte dans ses us et dans ses lieux des réseaux sociaux qui la charpentent ? Les acteurs politiques locaux forment-ils en ce sens une « population politique », un groupe « qui possède en propre ses coutumes et ses rituels et dont les membres entretiennent, malgré les différences affichées, des relations de sociabilité » (Abélès, 1989) ? Au contraire, l'entre-soi politique local n'est-il que le décalque ou le point de jonction des solidarités familiales, des connivences associatives, des affinités confessionnelles, des ententes économiques, des proximités professionnelles, des liens de voisinage, des ancrages territoriaux, des affinités élitaires et des sociabilités racialisées qui le nourrissent ? Dans quelle mesure dès lors les élus locaux importent-t-ils dans le jeu politique des enjeux propres à ces allégeances construites par ailleurs ?

Le choix des communications retenues entendait faire fonctionner à plein les ressorts de la comparaison en privilégiant la variation des terrains - français ou étrangers, ruraux ou citadins, métropolitains ou outre marins – et la diversification des configurations sociales et partisans envisagées.

La première session, présidée par Stéphane Latté et discutée par Delphine Dulong, portait sur « L'entre-soi politique local au prisme de ses frontières. Outsiders et sociabilité politique. »

L'intervention de Stéphanie Dechezelles (Sciences Po Aix, CHERPA) interroge, à partir d'une étude qualitative extensive sur les dimensions clientélares et les ressorts politiques d'une pratique ludique ordinaire (le carnaval de Limoux dans l'Aude), les profits et difficultés méthodologiques d'un rôle conjoint d'enquêtrice et d'actrice (responsable associative dans le domaine environnemental) localement immergée. Si la proximité résidentielle diminue les coûts du recueil d'informations, le statut d'observatrice faiblement pourvue en capitaux d'autochtonie, « étrangère » au lieu et aux règles locales de cooptation contraint à adopter des stratégies alternatives de présentation des motifs de l'enquête, à choisir dans sa garde-robe statutaire différents « costumes » méthodologiques en fonction d'informateurs différemment situés dans l'espace politique local. Ces « changements de peau », dont la maîtrise n'est jamais totalement assurée, et l'objectivation de ces diverses situations d'inconfort scientifique permettent certes de mettre au jour certains des ressorts de la clôture sociale d'une activité présentée comme populaire (le carnaval), mais aussi et surtout d'éclairer les logiques sociales de domination qui marquent l'entre-soi politique local et dont les principaux acteurs s'attachent à en masquer l'existence comme l'efficace. Dans ce cadre, les obstacles méthodologiques agissent comme des révélateurs cognitifs du fonctionnement du système politique local étudié.

Basée sur une enquête ethnographique, la communication de Violaine Girard (Université de Rouen, Groupe de recherche innovations et sociétés GRIS), interroge la notion d'entre-soi politique local dans le cas d'élus de communes rurales, non cumulants et non engagés au sein de structures partisans. Il s'agit de saisir les conditions d'accès aux mandats d'élus issus des classes populaires, en montrant que l'interconnaissance locale et les sociabilités non politiques favorisent l'émergence de formes de légitimation construites à distance des compétences socialement jugées nécessaires pour l'accès aux fonctions politiques. Dans un premier temps, elle montre ainsi que la scène municipale d'une commune majoritairement ouvrière constitue un lieu d'investissement en politique pour des techniciens de l'industrie, ayant connu des trajectoires d'ascension sociale « modestes ». Elle s'attache ensuite aux formes de domination qui se jouent, au sein du conseil municipal, entre techniciens, ouvriers et employés, et qui se traduisent par des carrières municipales différenciées. L'analyse de formes d'engagement déconnectées des réseaux partisans ou syndicaux vise ainsi à décloisonner l'étude de la scène politique locale en prenant en compte les effets de réputation liés au statut socio-professionnel et résidentiel inscrits dans l'espace local au sein duquel prennent sens les engagements municipaux.

David Gouard (Université Montpellier I, CEPEL) s'intéresse à la cité Youri Gagarine d'Ivry-sur-Seine, qui a longtemps fait figure de « bastion ouvrier-communiste » en banlieue parisienne. La légitimité des représentants communistes se fondait sur une proximité sociale et physique auprès de leur électeur. Depuis trente ans, les bouleversements démographiques, socio-économiques et politiques ont sapé les conditions d'autoreproduction de l'ancienne communauté politique. A partir d'une enquête ethnographique menée sur la période 2007-2008, nous montrerons dans quelle mesure l'ancienne autorité politique est contestée par la jeune génération. Notre analyse mobilisera le cas d'un jeune homme, enfant d'immigrés algériens. Son entreprise politique, finalement réussie, renseigne les difficultés rencontrées dans sa volonté de passage du statut d'outsider au statut d'acteur en politique à l'échelle locale. Tout au long de son parcours, ce jeune a revendiqué un droit à la représentation politique fondé sur les mêmes ressources que celles autrefois célébrées par le PCF : rapport de familiarité et de confiance avec les populations résidentes, prise en charge de la sociabilité locale, revendication d'un localisme, etc. De ce fait, ce n'est pas seulement des strates générationnelles que le PCF a tardé à intégrer, c'est aussi tout son appareil de politisation des milieux populaires qu'il a délaissé au profit de mouvements de politisation concurrents.

Stéphanie Guyon (Université Paris 1) analyse l'émergence des partis politiques dans les années 1970 et 1980 dans la petite ville de St-Laurent du Maroni (5000 habitants) en Guyane française. A partir de

matériaux ethnographiques (entretiens et usage ethnographique des archives), elle appréhende l'organisation sociale locale comme matrice de l'institutionnalisation partisane. Elle montre en effet comment les processus de politisation et d'institutionnalisation partisane empruntent les voies des sociabilités et réseaux locaux traditionnels du milieu populaire créole (manifestations festives comme le carnaval, réseaux familiaux, amicaux, catholiques et sportifs). Elle s'intéresse en particulier aux mobilisations électorales de 1977 et de 1983 qui furent très compétitives pour montrer comment les sociabilités populaires créoles, mais aussi les relations de patronage entre Créoles et Amérindiens héritées de la période coloniale structurent la compétition politique locale. En effet la concurrence croissante entre le RPR et le Parti Socialiste Guyanais incite les élus créoles à élargir leur clientèle et à solliciter de nouveaux électeurs hors de leur groupe d'origine, en particulier les Amérindiens et les Noirs-marrons qui viennent d'accéder à la citoyenneté. En étudiant ces campagnes électorales dans les activités concrètes de sollicitations des voix et dans les pratiques de composition des listes des deux camps, elle montre dans quelle mesure les activités politiques demeurent encadrées dans les réseaux de sociabilités créoles et dans les hiérarchies raciales entre Créoles, Amérindiens et Noirs-marrons.

Etienne Pingaud (IEP de Strasbourg, CESSP-EHESS) étudie Nanterre, ville de la banlieue rouge parisienne que le Parti communiste a dirigé pendant 75 ans (1935-2010). La perte d'emprise progressive du parti sur la population a fait de la représentation des habitants des « quartiers » sensibles de la ville un enjeu central de la vie politique locale depuis les années 1980. De fait à chaque élection entrent au Conseil municipal des élus issus des quartiers, élus sur des listes de gauche comme de droite, qui pour la plupart ne militaient pas jusque-là dans les structures partisans traditionnelles. Il se penche dans cette communication sur les liens de sociabilité que tissent ces « nouveaux entrants » avec les autres militants politiques locaux. Au-delà des liens encadrés par les organisations partisans (réunions, manifestations, distributions, activités diverses), les militants de la ville forment en effet entre eux un certain nombre de réseaux de sociabilité locale, plus ou moins solides et durables, dans la création desquels interviennent des critères divers et non-exclusifs (politiques, idéologiques, générationnels, affectifs, géographiques,...). Comment les élus des quartiers s'insèrent-ils dans ces réseaux ? Entre adhésion individuelle totale, création de réseaux parallèles ou rejet, les entretiens et observations montrent la diversité des situations et des stratégies mises en œuvre par et pour ces nouveaux acteurs de la politique municipale.

L'insertion des « élus des quartiers » dans les réseaux de sociabilité politique locale : l'exemple de Nanterre

Benoît Trépied (EHESS / programme ERC SOGIP - "Scales of governance and Indigenous Peoples") s'intéresse à la Nouvelle-Calédonie, où l'accession des anciens « sujets indigènes » à la citoyenneté en 1946 a bouleversé les règles du jeu politique local. Dans la commune rurale de Koné (nord-ouest) où il a mené une enquête ethnographique approfondie, cette nouvelle configuration a eu pour conséquence la prise de contrôle de la mairie par une alliance d'« outsiders coloniaux » (descendants de bagnards, d'immigrés asiatiques et d'indigènes) et la marginalisation politique des colons issus des « vieilles familles blanches » anciennement au pouvoir. Son exposé s'est penché sur cet événement à partir d'un double questionnement. D'un point de vue méthodologique, il s'interroge sur la production des matériaux ethnographiques utilisés pour analyser cet épisode. Il s'agit de restituer, à partir de ce travail de terrain, les principaux enjeux et conditions d'une ethnographie à la fois historique et politique. D'un point de vue théorique, il s'appuie sur ce cas pour penser les dynamiques sociales d'inclusion et d'exclusion à l'œuvre dans un espace politique local donné en situation coloniale, construit au cœur d'une articulation complexe entre race, classe, genre et statut. Dans le contexte particulier de cette « France lointaine » transplantée en terre kanak, il réfléchit in fine à ce que la focale micro et le prisme de la politique locale, en réintroduisant de la complexité sociale grâce à la « matière ethnographique », peut dire de la question coloniale et postcoloniale.

La deuxième session intitulée « L'espace politique local est-il soluble dans les réseaux sociaux ordinaires ? Encastrement et différenciation » était présidée par Lucie Bargel et discutée par Jean-Louis Briquet.

L'intervention d'Amin Allal (IEP d'Aix en Provence, CHERPA/IREMAM) porte sur Tanger où, depuis le milieu des années 70, des familles ont fait fortune grâce au blanchiment d'argent du cannabis. C'est dans les quartiers de Bénimakada, ancien bidonville sur les hauteurs de Tanger, que ces entrepreneurs

politico-économiques (souvent d'origine rifaine comme une grande partie des habitants de Bénimakada) ont constitué des clientèles électorales et occupé depuis une vingtaine d'années les places importantes de la représentation politique. Sa communication analyse les ressorts complexes des sociabilités politiques locales, questionne l'entre-soi politique local, les frontières de celui-ci, en partant de trois entrées : parenté et politique, la construction de l'autochtonie et les relations ethniques en politique. Celles-ci sont appréhendées non pas comme des « données naturelles » mais comme à la fois des ressources mobilisables par les entrepreneurs de la compétition politique (qu'ils soient notables locaux, candidats têtes de liste, militants de base ou intermédiaires « mercenaires » apatrisans...) et des scènes dramaturgiques, rhétoriques et pratiques qui fondent la relation politique. Les enquêtes sur lesquelles s'appuie cette contribution sont un corpus d'une cinquantaine d'entretiens menés depuis 2006 et des observations in situ avec des intermédiaires électoraux, des militants de base des partis politiques et les principales figures de la représentation politique en lisse pour les élections législatives 2007 et municipales 2009 à Tanger. Enfin, une fréquentation assidue, en amont des élections, de lieux qui s'avéreront clés pour les mobilisations en campagne électorale: cafés, terrains de football, a constitué un matériau riche pour cette analyse. Cette étude permet d'éclairer les fondements de la pérennité des Bigs men rifains dans la représentation politique locale à Tanger au delà des mécanismes de corruption et d'achat des voix en temps court de campagne, ordinairement soulignés par les analystes.

Ivan Bruneau (Université Lyon 2) et Renahy Nicolas (INRA) se demandent ce qu'est devenue la « petite bourgeoisie rurale », catégorie utilisée couramment dans les années 1950-1970 ? Ils s'intéressent ici à ses transformations et leurs effets sur la compétition politique locale. Une enquête en cours dans un bourg de Bourgogne très éloigné des centres urbains indique en effet que depuis les années 1970, une « nouvelle » petite bourgeoisie a pris une place centrale dans le jeu politique local du fait de son capital culturel et du déclin de la petite bourgeoisie « traditionnelle ». Pour ses membres, la scène municipale et intercommunale offre une opportunité de distinction dans un monde rural avant tout caractérisé par la forte permanence des classes populaires et la moindre centralité de l'agriculture. Une position d'encadrement, une même aspiration à devenir visible dans l'espace local, le maintien d'une distance au populaire mêlé au développement d'un entre-soi fondent l'appartenance au groupe des petit-bourgeois. Pour autant, ce groupe est loin d'être homogène. Sur la période, une petite bourgeoisie culturelle se démarque de la petite bourgeoisie d'exécution, et notamment par la manière dont elle cherche à investir la scène politique locale : plus grande distance pratique au populaire, abandon d'une lecture « sociale » des choix électoraux, refus d'un positionnement explicite sur l'axe droite-gauche, et stricte évaluation des ressources politiques en termes de compétence. Mais cette conflictualité interne ne fait elle-même qu'assurer les délimitations du groupe.

Alexandre Hobeika (EHESS et Université Paris 1, CMH) étudie les mondes ruraux, habituellement caractérisés par la faiblesse des structures partisans. Sa communication questionne la place qu'y tient le syndicalisme agricole (FNSEA) dans la structuration des réseaux politiques. En effet, si les agriculteurs sont largement démunis des ressources politiques les plus légitimes, ils disposent d'atouts importants, allant d'une bonne connaissance des réseaux familiaux et économiques locaux, aux formations et réseaux fournis par leurs puissantes organisations professionnelles. La FNSEA est un acteur central de ce jeu, et encourage ses membres à briguer des mandats municipaux. Il se base sur une enquête ethnographique dans deux sites de Basse-Normandie, focalisée sur les réseaux politiques de droite modérée. Il montre alors que les responsables syndicaux agricoles éprouvent des difficultés croissantes à s'insérer sur la scène politique locale, pour des raisons professionnelles (désyndicalisation des élites agricoles, déclin numérique), institutionnelles (développement de l'intercommunalité) et sociales (concurrence de petite et moyenne bourgeoisie). Toutefois, si le syndicalisme décline, d'autres organisations économiques d'origine « agricole » (banque, centre de gestion) désormais déssectorisées, peuvent, par leur place dans l'économie locale et l'information qu'elles confèrent à leurs administrateurs et employés, offrir de meilleures chances d'éligibilité.

Pour Julian Mischi (INRA) et Renahy Nicolas (INRA), l'étude des espaces politiques locaux ne peut faire l'économie d'une sociologie des espaces professionnels et des groupes sociaux. Les luttes pour le pouvoir local expriment des rapports de force qui dépassent les limites strictement « politiques » des

conseils municipaux. Ces relations d'opposition, d'alliance ou d'évitement renvoient à des logiques sociales forgées en partie dans le cadre du travail, elles traduisent et transforment des rapports de domination ayant cours dans la scène professionnelle. Afin d'analyser ces emboîtements entre scènes municipales et espaces professionnels, ils présentent les premiers résultats d'une étude comparative de deux petites communes ouvrières. Ils veulent surtout montrer tout l'intérêt qu'il peut y avoir à analyser la formation d'espaces politiques locaux, en s'efforçant d'inscrire les rapports de force politique dans des histoires sociales localisées. En associant exploitation d'archives, analyse d'entretiens et compte-rendu d'observations d'élections, ils entendent répondre à une série de questions : Quel impact de la conjoncture économique sur le pouvoir municipal ? Quelles traductions municipales des conflits sociaux ? A quelles conditions des positions de pouvoir dans les entreprises peuvent-elles se reconverter dans le métier d'élu ? A quelles conditions certains groupes professionnels aux intérêts opposés mais en situation d'interconnaissance sont-ils susceptibles de s'allier ?

Enfin, Pierre Renno (Université Paris 1) étudie les règles du jeu politique en contexte d'entre-soi social. L'étude porte sur l'élection du président du Conseil Régional de Misgav, une collectivité territoriale israélienne caractérisée par le haut degré d'homogénéité sociale de sa population. Dans un premier temps, il teste les hypothèses de Jean Noël Retière sur le « capital d'autochtonie ». Dans son étude sur Lanester, ce dernier avait mis en avant le rôle que pouvait jouer cette ressource lorsque capitaux économique et culturel sont assez également répartis au sein de la population. Dans le cas de l'élection du président du Conseil Régional de Misgav de 2007, cette opposition entre vétérans et nouveaux arrivants fut un élément clivant. Elle le fut d'autant plus qu'elle recoupait une opposition sur le rapport au champ politique national. Lors de leur création, à la fin des années 1970, les nouveaux villages galiléens se sont en effet construits en rupture avec le clientélisme politique qui régnait jusqu'alors dans les implantations rurales israéliennes. L'affirmation de cette indépendance politique s'exprime encore aujourd'hui dans le rejet de toute affiliation partisane. En 2007, c'est le candidat le plus récemment installé dans la région qui fut le seul à revendiquer le soutien d'un parti – en l'occurrence le parti au pouvoir Kadima.

Rassemblant une trentaine de participants à chaque session, la ST 13 a été le lieu de discussions riches et agréables.

ST 14 : Retour sur l'Etat local

Responsables

Hélène Reigner (Inrets)

Renaud Epstein (Université de Nantes)

Objet de recherche historiquement très investi et à l'origine de travaux fondateurs sur le système politico-administratif, l'Etat local a été progressivement délaissé par les chercheurs français depuis une quinzaine d'années. L'hypothèse de cette ST était que l'Etat local demeure pourtant un objet fécond pour la science politique, dont l'examen est nécessaire pour saisir les effets infranationaux des réformes institutionnelles récentes (Acte II de la décentralisation, LOLF, RGPP) qui transforment conjointement l'organisation de l'administration territoriale de l'Etat, les instruments au travers desquels l'Etat intervient localement et la distribution des ressources financières et d'autorité entre niveaux de gouvernement. Dans ce contexte, le retour sur l'Etat local proposé visait à avancer dans l'analyse des mutations de l'action publique territoriale en alimentant et en articulant deux controverses contemporaines sur la gouvernance territoriale : celle relative à la place, à la forme et aux modes d'action de l'Etat à l'échelle infranationale et celle renvoyant plus directement au contenu substantiel de l'action publique territoriale.

En introduction, **Hélène Reigner** et **Renaud Epstein** ont présenté une synthèse de ces controverses, sous la forme de deux figures, qu'ils ont proposé d'utiliser comme grille de lecture et de mise en discussion transversale des communications de la section thématique.

Dans une première figure, l'Etat local n'a plus qu'un rôle résiduel dans la gestion territoriale : les ressources qu'il maîtrisait se réduisent sous l'effet de l'approfondissement de la décentralisation ; simultanément, la LOLF et la REATE conduisent à une forme de re-concentration, qui réduit les marges de manœuvre dont disposaient les services déconcentrés de l'Etat pour adapter les politiques nationales en fonction des contextes territoriaux. Ces évolutions aboutissent à une réduction des interdépendances entre l'Etat local et des collectivités territoriales qui s'autonomisent vis-à-vis des services déconcentrés. Ces derniers tendent aussi à devenir résiduels pour le pouvoir central, qui a transféré aux collectivités l'entière responsabilité de la mise en œuvre et de la mise en cohérence d'un nombre croissant de ses programmes, mais qui n'a pas renoncé à peser sur leur action au travers de divers mécanismes et instruments de pilotage à distance. Les réformes néomanagériales récentes qui recomposent l'administration s'accompagnent d'une révision néolibérale du contenu des politiques territoriales de l'Etat : les politiques redistributives visant à niveler les inégalités entre territoires sont remises en causes, au profit de nouvelles politiques de compétitivité fondées sur la mise en concurrence des territoires par le pouvoir central, qui récompense les villes et les régions qui font la preuve de leur capacité entrepreneuriale.

Dans une seconde figure, moins radicale que la première, l'Etat local conserve un rôle spécifique dans la gestion territoriale. Certes, les dynamiques de décentralisation et de re-concentration l'affaiblissent, mais la reconcentration n'est que relative et la décentralisation demeure inachevée. De ce fait, les services déconcentrés de l'Etat sont toujours partie prenante de la fabrique de l'action publique locale : les interdépendances entre ces services et les collectivités locales demeurent, et les administrations centrales ont toujours besoin de ces services pour organiser la mise en œuvre de leurs programmes. L'Etat local assure une série de fonctions assez diverses, qui varient fortement en fonction des secteurs et territoires : accompagnement des territoires démunis, production d'arrangements localisés dans les territoires institutionnellement et politiquement fragmentés, sécurisation juridique, organisation de la médiation interterritoriale... Dans cette figure, le virage néolibéral des politiques territoriales de l'Etat est plus limité : à l'échelon central, les politiques de compétitivité territoriale s'ajoutent plus qu'elles en remplacent les politiques de redistribution aveugles au territoire ; à l'échelon

infranational, les collectivités locales et les services déconcentrés de l'Etat continuent de faire primer des conceptions singulières du bien commun territorial.

On trouve, dans les six textes de la ST, des éléments qui alimentent chacune de ces deux figures à vocation heuristique. Leur examen permet d'avancer dans la caractérisation des relations entre centre et périphérie -pour reprendre les catégories de Pierre Grémion- en ce début de XXIe siècle, en même temps qu'il invite à mieux distinguer tournant néomanagérial et virage néolibéral, pour analyser leurs liens.

Dans leur texte « Les Établissements publics d'aménagement entre intégration locale et gouvernement à distance. Le cas de l'EPA de Saint-Etienne », **Christelle Morel-Journal** et **Gilles Pinson** s'intéressent à ces instruments historiquement conçus comme des bras armés de l'Etat aménageur. Les créations récentes d'EPA pouvant sembler anachronique, ils s'interrogent sur une éventuelle « revisitation » néomanagériale et néolibérale de cet instrument. L'EPA est en effet paré de vertus chères aux promoteurs du New Public Management : réduction des chaînes hiérarchiques, simplification des systèmes de décision, émancipation des règles du droit public (en matière de gestion des ressources humaines notamment). Les EPA peuvent aussi être regardés comme partie prenante d'une néolibéralisation des politiques urbaines, en ce qu'ils sont explicitement conçus comme des instruments permettant, grâce à la caution apporté par l'Etat, d'activer des processus de valorisation des marchés fonciers et immobiliers, jugés nécessaires pour résoudre les problèmes de marginalisation socio-économique de certains territoires urbains. Le cas stéphanois ne permet cependant pas de valider empiriquement cette double hypothèse d'une « revisitation » néomanagériale et néolibérale de l'instrument EPA. D'une part, leur floraison récente témoigne moins d'une rupture néomanagériale que de la reconduction de logiques d'action propres au Ministère de l'Equipement : détachement d'équipes opérationnelles, légitimation par l'opérationnel, rémunérations adaptées, etc. D'autre part, les auteurs montrent que l'EPA n'est pas un bras armé utilisé par l'Etat central pour imposer son projet. Bien au contraire, il s'agit d'un instrument mis à disposition des acteurs locaux pour les aider à constituer et réaliser un projet local. En cela, les créations d'EPA participent d'une recomposition différenciée de l'Etat local en fonction des territoires, permettant à celui-ci de conserver ou retrouver un rôle dans les villes moyennes ou les territoires en crise, qui souffrent d'un déficit de ressources financières et techniques pour faire émerger et mettre en œuvre un projet local.

Emmanuel Négrier et **Philippe Teillet** s'interrogent, dans leur texte, « L'Etat culturel local. La différenciation territoriale à l'épreuve » sur l'évolution de la place des DRAC dans la gouvernance culturelle des territoires : le renforcement des contrôles exercés par les administrations centrales et l'introduction de logiques de performance dans la gestion budgétaire ne conduisent-ils pas à la remise en question d'une régionalisation de l'État qui semblait acquise ? Les enquêtes conduites dans deux régions montrent que le mouvement de re-concentration est vécu de façon différenciée par les agents des DRAC, en fonction des sous-secteurs dans lesquels ils interviennent (patrimoine, création/spectacle vivant, transmission). Pour expliquer ces différences, les auteurs avancent deux hypothèses complémentaires, relatives à professionnalité et de la matérialité des sous-secteurs en question d'une part, à leur politisation différentielle d'autre part. Le secteur du patrimoine se caractérise par une codification des métiers et savoirs faire, par des hiérarchies internes stabilisées, des valeurs, des priorités et modes d'action partagés par tous les professionnels, qu'ils se trouvent en Centrale ou en DRAC. En outre, la matérialité de ce secteur d'action publique, dont les réalisations sont aisément mesurables, se prête à l'introduction de logiques de performance, qui ne viennent pas bouleverser l'ordonnancement des relations centre-périphérie. Par ailleurs, le patrimoine est un sous-secteur structuré autour de valeurs (conservation) et de groupes sociaux qui favorisent sa sanctuarisation par les gouvernements de droite ; il n'est donc pas déstabilisé par l'introduction de règles qu'il s'applique déjà, d'une idéologie qu'il porte en lui et dont il témoigne en actes. En revanche, dans les deux autres programmes étudiés (création et transmission), la professionnalité et la matérialité des services sont moins codifiées et enracinées que dans le patrimoine. Ainsi, les objectifs sont plus difficilement quantifiables dans le domaine du spectacle, et ils sont mis en œuvre par des agents aux parcours professionnels plus flous. La reconcentration y est d'autant plus douloureusement vécue par les acteurs qu'une grande incertitude pèse sur les critères qui motivent la mise en place d'un ordre « par-le-haut ».

De surcroît, et singulièrement pour le spectacle vivant, ces sous-secteurs renvoient à un milieu et à un ensemble diffus de valeurs plutôt orienté vers la transformation de l'ordre que sa conservation, animé par/pour des acteurs ou groupes moins établis socialement. Considéré depuis la crise des intermittents du spectacle de 2003 comme un domaine sensible, le sous-secteur du spectacle fait l'objet d'une attention politique particulière. La reconcentration conduite sous des gouvernements de droite peut alors être interprétée comme un gouvernement des conduites d'un sous-secteur trublion. Enfin, les auteurs insistent sur le fait que ce retour sélectif, différencié de la Centrale dans les processus décisionnels des DRAC ne s'accompagne pas de la formulation d'un véritable projet politique pour la Culture. Paradoxe d'une politisation sans politique...

Dans son texte « Les transformations de l'État départemental saisies sous l'angle de la gestion des personnels », **Anne Debar** propose une plongée quasi-ethnographique dans l'administration territoriale de l'Etat, centrée sur le rôle des directeurs départementaux des territoires (produit de la fusion des DDE et des DDAF) et leurs marges de manœuvre en matière de gestion des ressources humaines. Le premier résultat saillant est celui de la forte déstabilisation de ces cadres en première ligne pour mettre en œuvre les réorganisations décidées à l'échelon central. Ceux-ci doivent faire face à des contradictions et de nouveaux problèmes non résolus en amont, mais disposent de ressources et de marges de manœuvre en constante réduction pour le faire. Les processus d'allocation des effectifs, de définition des priorités, et de management des agents les obligent à en référer à un nombre croissant de commanditaires dont les logiques se heurtent souvent. Privé d'une large part de leur autonomie vis-à-vis des administrations centrales, ils souffrent de ne plus pouvoir ajuster leur organisation et les politiques publiques dont ils ont la charge au contexte local. Dans ce contexte déstabilisant, qui les prive de leur autonomie et de leurs repères identitaires, les directeurs semblent hésiter entre des stratégies de *voice* (constitution d'un « club des directeurs » pour interpeller les administrations centrales) et d'*exit* face aux contradictions accompagnant les réformes.

Le texte de **Romain Pasquier**, « *Pouvoir régional et Etat local* » met en relation le mouvement de recomposition de l'Etat et le processus d'institutionnalisation du pouvoir régional. Les trois dernières décennies ont été marquées par un processus de régionalisation de l'action publique française, qui va largement au-delà des seuls blocs de compétences transférés aux régions, aboutissant à la structuration d'espaces d'action publique régionaux fortement différenciés. La régionalisation demeure cependant inachevée, le pouvoir régional demeurant faiblement autonome vis-à-vis d'un Etat qui conserve le pouvoir normatif. Les recompositions récentes de l'administration territoriale de l'Etat –qui tendent à faire de son échelon régional un relais descendant– et les réformes des politiques contractuelles témoignent de la persistance d'un Etat jacobin, qui cherche –non sans mal– à maîtriser l'action publique territoriale. Les relations entre l'Etat et les régions sont désormais marquées par une défiance réciproque qui semble appelée à se prolonger, alimentée par les transferts de compétences mal compensés financièrement, l'unilatéralisme contractuel de l'Etat et la politisation des relations entre pouvoir central et pouvoirs locaux.

Le texte de **Pierre-Yves Baudot**, « *La départementalisation sous tension des politiques du handicap* », invite à reconsidérer le diagnostic d'une marginalisation de l'Etat départemental dans le domaine des politiques sociales. Certes, la mise en œuvre de ces politiques a souvent été transférée pour l'essentiel aux conseils généraux, sans que cette décentralisation ne s'accompagne d'une déconcentration parallèle. Au contraire, dans le domaine du handicap, l'Etat central a accompagné cette décentralisation de la mise en place d'instruments de contrôle à distance (grilles d'évaluation, expertise, systèmes d'information) de l'action des acteurs locaux. Bien que juridiquement cantonnés dans une simple fonction d'exécution, les fonctionnaires départementaux de l'Etat conservent un rôle important dans la coordination de la mise en œuvre de cette politique nationale, en organisant l'ajustement des demandes éligibles à l'offre disponible et, ce faisant, en réduisant les possibilités de contentieux administratif. L'auteur montre aussi que les agents locaux de l'Etat participent largement à la production des grilles et indicateurs « nationaux », ce qui peut conduire à distendre le lien entre néomanagérialisation des instruments et néolibéralisation de l'action. Il insiste sur l'ambivalence de ces instruments de pilotage à distance, dont le sens n'est pas totalement déterminé nationalement. Ce

constat plaide en faveur de travaux de recherche sensibles à la mise en oeuvre territorialisée de réformes managériales impulsées par le centre.

Le texte de **Pierre-Edouard Weill**, « *La mise en œuvre du droit au logement opposable. Le rôle de l'Etat local dans les transformations de la politique du logement par le recours à la justice* », souligne lui aussi la persistance –sinon la permanence- d'un Etat départemental dans la fabrique de l'action publique locale. Le vote de la loi sur le droit au logement (DALO) a organisé le passage d'une logique de moyens à une logique de résultats, en même temps qu'elle a judiciairisé la régulation de son intervention. Ces évolutions ont fait perdre de l'autonomie à l'Etat local s'agissant de la définition des priorités de son action. Mais elles ont contribué à une restauration de l'autorité préfectorale, qui a un effet coercitif sur les autres acteurs de la politique du logement des personnes défavorisées. C'est bien l'Etat local qui domine le processus de désignation des publics prioritaires du DALO. On peut y voir, comme le fait l'auteur, la permanence d'un Etat local garant de l'universalisme qui sous-tend la doctrine du Droit au Logement. Dans une vision plus pessimiste, débattue lors de la Section Thématique, on peut aussi penser que revient à l'Etat local la charge ingrate de la gestion de la pénurie (de logement sociaux ici) et des surnuméraires du capitalisme post-fordisme, bref des contradictions des politiques nationales néolibérales.

ST 15 : L' « Etat régulateur » en question : perspectives comparées

Responsables

Antoine Maillet (Universidad Católica de Santiago-Sciences-Po/CERI)

Pierre-Louis Mayaux (Sciences-Po/CERI)

Rappel des participants :

Session 1 : pour une clarification conceptuelle

- Antoine Maillet : « Etat régulateur ou Etat faible ? Analyse multisectorielle d'un cas-pays paradigmatique »
- Céline Ségalini : « Pour une compréhension de la régulation étatique en Afrique subsaharienne »
- Patrick Hassenteufel (absent, communication présentée par Pierre-Louis Mayaux) : « Expliquer l'État régulateur par les acteurs »

Discutant : Jean-Pierre Gaudin (IEP d'Aix)

Session 2 : regards comparés

- Axel Villareal et Sigfrido Ramirez Perez : « La régulation des industries en Europe »
- Isaline Bergamaschi : « L'émergence d'un 'Etat régulateur' en Afrique ? Etat des lieux de l'action publique dans les filières cotonnières au Bénin, Burkina Faso et Mali »
- Pierre-Louis Mayaux : « Le dilemme du contrôle : politiciens et régulateurs économiques au Brésil ».

Discutant : Gilles Massardier (CIRAD)

Malgré la grande diversité des contributions présentées dans cette section (tant pour ce qui concerne les approches théoriques mobilisées que les objets d'étude), plusieurs axes de réflexions transversaux sont nettement ressortis des interventions et des discussions collectives.

Un premier enseignement transversal a porté sur la nécessité de distinguer plus soigneusement l'analyse de l'Etat régulateur de celle des usages politiques de la notion. Le terme désigne en effet, simultanément, un certain nombre d'évolutions empiriques, et une ressource discursive mobilisée par certains entrepreneurs de réforme. A l'image de la notion de gouvernance, on est bien ici en présence d'une catégorie analytique autant que d'une catégorie indigène. Dans leur ensemble, et assez logiquement, les contributions ont adopté un point de vue « analytique ». Mais plusieurs interventions ont également souligné l'intérêt d'une sociologie des usages de la notion. Jean-Pierre Gaudin, dans sa discussion, a rappelé les origines politiques des travaux sur l'Etat régulateur européen, en particulier le rôle joué par la Commission Européenne. Céline Ségalini a souligné l'intérêt qu'il pouvait y avoir, dans les contextes africains, à appréhender la notion comme une ressource stratégique exploitée par certains acteurs au sein de l'Etat. D'une manière générale, il a été rappelé que l'observateur devait rester conscient des connotations positives d'impartialité, d'équilibre et d'efficacité attachées à la notion : pour les entrepreneurs de réforme, l'Etat régulateur est bien, avant toute chose, un Etat qui pourrait faire « mieux » avec « moins ».

Sur le plan plus strictement analytique, toutes les contributions, sauf une, sont parties d'une définition générale relativement convergente. De manière plus ou moins explicite, la régulation a été entendue comme le passage d'un faire au « faire faire », la marque d'un « gouvernement indirect » d'un Etat qui préférerait désormais orienter les conduites par des règles (en formulant les objectifs, en spécifiant les indicateurs d'évaluation et de résultats, en organisant la compétition) que de dépenser lui-même. Cependant, la contribution d'Axel Villareal et de Sigfrido Ramirez Perez, inspirée par l'Ecole française de la régulation, est venue rappeler la permanence d'acceptations extensives dans lesquelles la notion de régulation en vient à désigner quasiment toute forme d'intervention des autorités publiques sur les marchés. Il semble toutefois que les politistes, s'ils souhaitent avancer dans l'analyse (et dépasser ainsi la « perplexité » sémantique évoquée par Jean-Pierre Gaudin dans son introduction) gagnent à s'en tenir à la définition plus restrictive de gouvernement par les règles, les normes et les standards. De ce point de vue, l'approche par les instruments, qui analyse en particulier la manière dont de nouveaux instruments d'intervention viennent se combiner et se superposer aux anciens, peut apparaître particulièrement heuristique. Antoine Maillet a par exemple montré sur le cas chilien que, dans de nombreux secteurs, la mobilisation de nouveaux instruments (création d'agences indépendante par exemple) n'impliquait aucunement la disparition des instruments plus classiques (subventions et appui sur un opérateur public).

Cela étant, on a pu repérer dans les contributions deux grandes perspectives d'analyse de l'Etat régulateur, sans que ces perspectives soient mutuellement exclusives : une perspective « internaliste » davantage centrée sur les recompositions internes à l'administration publique ; et une perspective « externaliste » davantage centrée sur les nouvelles interactions entre l'Etat et les opérateurs privés. Les contributions de Patrick Hassenteufel et de Pierre-Louis Mayaux s'inscrivent essentiellement dans la première catégorie. Elles montrent comment, dans le premier cas, le dédoublement de l'Etat (entre fonction de contrôle et de mise en oeuvre) a été porté par des coalitions d'acteurs au sein de l'Etat (les élites programmatiques), plus ou moins homogènes selon les pays, et comment, dans le second, elles ont complexifié les conflits entre les différentes administrations, sans qu'aucun « gagnant » n'émerge encore clairement. Les contributions d'Antoine Maillet, de Céline Ségalini, d'Axel Villareal et Sigfrido Ramirez Perez, ainsi que celle d'Isaline Bergamashi, s'intéressent davantage aux recompositions des modes d'intervention des Etats sur les marchés, au-delà des thèses déjà bien contestées du « retrait » et de la dérégulation.

Sur un plan plus substantif, trois axes de réflexion transversaux peuvent également être notés.

Le premier concerne la « politisation » de l'Etat régulateur, c'est-à-dire la manière dont celui-ci façonne, et est façonné, par les dynamiques de conflits, de mobilisations et de compétition politique. En effet, comme le souligne Jean-Pierre Gaudin, ses partisans présentent l'Etat régulateur comme un Etat dépolitisé et dépolitisant, dans lequel le recours aux règles et aux experts favoriserait un « pilotage automatique » de l'action publique. Pourtant, toutes les contributions soulignent combien l'Etat « régulateur » n'est en aucun cas un Etat plus pacifié que les autres. Une clarification a été proposée par Gilles Massardier, en s'inspirant de la distinction de Jean Leca entre « politique électorale » et « politique des problèmes ». L'Etat régulateur se caractériserait en effet, non par une dépolitisation, mais par un éloignement des dynamiques politiques de la sphère électorale et de ses acteurs classiques (élus et partis politiques). Il afficherait en revanche une politisation intense entre une multiplicité d'acteurs (administration « classique », régulateurs, représentants des intérêts régulés, cabinets ministériels, organes de contrôle intra-étatiques, etc.), tous plus ou moins éloignés de la scène électorale. L'Etat

régulateur marquerait donc un déplacement des arènes politiques, sans que ce déplacement n'implique nécessairement, d'ailleurs, une marginalisation complète des élus : ceux-ci peuvent bien intervenir dans l'activité régulatrice, mais ils ne le font alors guère dans l'arène électorale. Comme l'a souligné Jean-Pierre Gaudin, le caractère technocratique de l'Etat régulateur ne signifie pas que seuls des technocrates y participent : la manière dont les élus s'y engagent doit elle-aussi être analysée. Il reste que, comme l'a relevé Gilles Massardier, ce processus, qui affaiblit l'imputabilité des décisions et évide la démocratie électorale, ne fait que renforcer une tenance lourde des démocraties contemporaines vers la démonétisation des bulletins de vote.

Ensuite, comme l'a relevé là encore Gilles Massardier, toutes les analyses ont en commun de décrire des évolutions ambiguës, contrastées, incertaines. Patrick Hassenteufel met en évidence une double dynamique de délégation et de renforcement du contrôle ; Isaline Bergamaschi décrit les effets inattendus des réformes de marché initiales (au Bénin) ou des processus lents et incertains (au Mali). Axel Villareal et Sigfrido Ramirez Perez relèvent les tentatives hésitantes des Etats pour relancer des politiques industrielles, et soulignent la difficulté d'identifier une direction claire des recompositions du fait des interactions complexes entre une multiplicité d'acteurs. Entre délégation et contrôle accru, intentions affichées et pratiques effectives, pilotage par les Etats et interventions d'une multiplicité d'acteurs, les recompositions apparaissent souvent paradoxales et dépourvues de plans d'ensemble.

Dès lors la convergence, si elle existe, se voit fortement tempérée par les jeux politiques et les institutions nationales. Pour reprendre la distinction utilisée par Patrick Hassenteufel, on est au mieux en présence d'une sigma convergence (selon les termes de Heichel, Pape Sommerer, 2005): soit la réduction de la variance entre des politiques publiques mais sans adoption de politiques identiques, qui se distingue d'un simple rattrapage de certains pays par d'autres (bêta convergence), ou de la réduction de l'écart par rapport à un modèle unique (delta convergence).

Enfin, la question des niveaux de l'Etat régulateur peut être posée. Jean-Pierre Gaudin s'est interrogé sur l'importance du niveau régional dans le domaine de la santé, Alex Villareal et Sergio Rodriguez Ramirez ont analysé une régulation multi-niveaux, Isaline Bergamaschi a relevé les interactions permanentes, et les instrumentalisations réciproques, entre les bailleurs internationaux et les fonctionnaires ministériels. L'Etat régulateur ne se réduit pas à l'Etat central.

Au final, et à l'encontre des approches d'inspiration néoclassiques et fonctionnalistes, ces réflexions posent les jalons d'une sociologie de l'Etat régulateur, ouvrant ainsi les pistes de nouveaux chantiers pour les travaux à venir.

ST 17 : Excellence scientifique et prise de parole dans l'espace public. Le cas de l'analyse des politiques publiques

Responsables

Cécile Blatrix (AgroParisTech/CESSP-Sorbonne)

Pierre Muller (CEE-Sciences Po)

La section thématique portait q'une question qui constitue un enjeu fondamental pour les sciences sociales en général et pour les spécialistes de l'action publique en particulier : assiste-t-on depuis quelques décennies à une transformation des relations entre les modes de construction de l'excellence scientifique et les formes d'intervention des chercheurs ? A partir de l'idée selon laquelle le constat de départ (il y a bien une évolution) pouvait être partagé sans grande difficulté, mais qu'en revanche les réponses concernant les causes, les modalités et les effets de ce changement étaient divergentes, les participants à la section thématiques étaient invités à confronter leur points de vue, en particulier en fonction de leur discipline d'origine.

Parmi d'autres apports de la discussion, plusieurs points peuvent être retenus.

1) Plusieurs participants ont évoqué, même si c'était dans des termes différents, la disparition d'une sorte « d'âge d'or » des relations chercheurs - praticiens en France qui correspond à la l'apogée du rôle d'organisations comme le Commissariat général du Plan ou la DATAR. Cette époque était caractérisée par le fait que l'essentiel des échanges se faisait entre universitaires et hauts fonctionnaires « éclairés ».

2) A partir de ce constat, il a été souligné à plusieurs reprises que l'on assiste aujourd'hui à une forte diversification de la demande d'expertise, qui relève souvent d'organismes privés, associatifs ou militants. On ne peut donc pas dire qu'il y ait reculé de l'implication des chercheurs en terme de parole publique mais plutôt multiplication des formes de cette implication.

3) Le constat a été fait de l'accroissement du nombre des intervenants sur ce « marché de l'expertise » (sociétés de conseil, think tanks...) qui viennent mettre à mal le monopole relatif dont jouissaient jusqu'ici les académiques.

4) La question a été posée de la relation entre ces évolutions et l'émergence d'un paradigme néo libéral et la mise en place de modalités d'action publique liées à la réforme de l'Etat selon des principes néo managériaux. Ce point a suscité, au sein de la section thématique, des interprétations divergentes.

5) Enfin a été abordée la question de l'émergence de nouvelles modalités et de nouveaux outils d'intervention, liés en particulier à la multiplication des procédures d'évaluation.

Au total, la section thématique a surtout mis en évidence le constat de la diversification, voire de l'éclatement des modalités et des formes de prise de parole publique des acteurs académiques ce qui laisse ouverte la question de l'évolution de leur propre référentiel professionnel.

ST 18 : Circulation internationale des idées et de nouveaux instruments des politiques environnementales : Transferts de politiques ?

Responsables

Gilles Massardier et Denis Pesche (CIRAD, ART-Dev UMR 5281, Montpellier)
Philippe Le Prestre (Directeur de l'Institut Environnement Développement et Société, Université Laval, Québec)

1. INTRODUCTION

Dans l'esprit des travaux pionniers de Pierre Lascoumes, nous considérons que les questions environnementales ne doivent pas être considérées seulement comme un domaine d'intervention spécifique mais qu'elles préfigurent des transformations plus globales des formes de l'action publique dans nos sociétés : « *ce domaine d'action collective, impliquant autant la société politique que la société civile, constitue un révélateur des dynamiques générales à l'œuvre dans toutes les politiques publiques* » (Lascoumes 1994). Pour l'auteur, la véritable originalité des interventions dans le domaine de l'environnement, réside dans ses méthodes d'interventions et en particulier sur « *des procédures créatrices de nouveaux rapports démocratiques entre l'Etat et les différents groupes d'intérêts de la société civile* ».

Les politiques publiques (PP), notamment environnementales, sont aussi marquées par une autre caractéristique, peu explorée par Pierre Lascoumes : l'internationalisation à la fois de l'agenda des gouvernements et de certains acteurs nationaux (Evans, 2004) mais aussi de différents contenus (idées ou instruments).

De plus, le domaine de l'environnement possède une autre spécificité importante qui est liée au fait qu'il a d'abord été « construit », depuis la fin du XIX^e siècle, par des acteurs non étatiques (sociétés savantes liées à la protection de la nature, gestionnaires des ressources,...), puis à été « mis en traité » pour enfin, à partir des années 1970, donner lieu à la construction de bureaucraties internationales et ensuite de ministères nationaux en charge des politiques environnementales (Meyer et al. 1997). A l'inverse de beaucoup de secteurs, l'internationalisation a en quelque sorte précédé, ou au moins été relativement simultanée, de la construction des agendas nationaux.

Face à ces spécificités, nous nous sommes demandé si la notion de « *policy transfer* » pouvait être heuristique pour saisir les articulations complexes entre national, inter et transnational dans le domaine de l'environnement. En effet, pour explorer une des facettes de l'internationalisation des politiques publiques, la notion de « transfert de politique publique » ou *Policy Transfer* (PT) fait flores dans la littérature des dernières années, à tel point que semble se constituer un sous-domaine de recherche spécifique, les *Policy Transfer Studies* (PTS)¹.

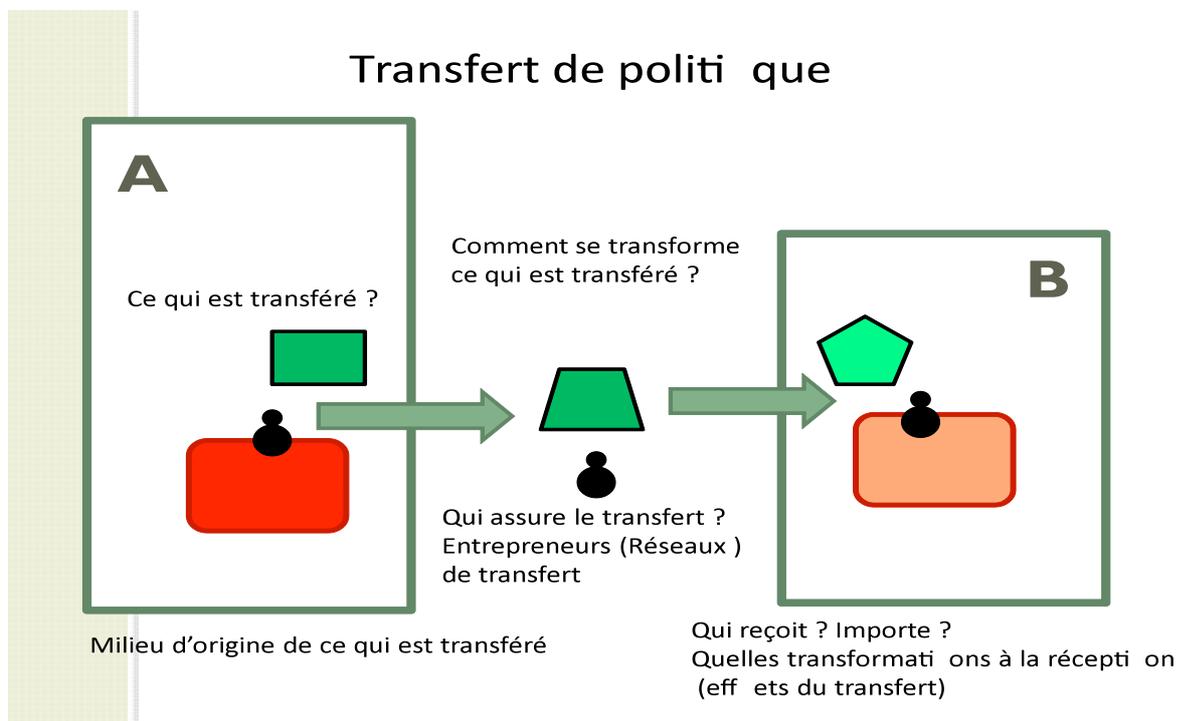
La définition des PT proposée par Dolowitz et Marsh (2000) fait référence dans beaucoup de papiers : les PT sont considérés comme des « *processus par lesquels des informations et des savoirs concernant les politiques publiques propres à un système politique – passé ou présent – sont empruntées et utilisées dans le cadre du développement de politiques publiques dans un autre système politique* ». Cette définition

¹ Les articles pionniers sur cette notion datent du milieu des années 1990 mais l'explosion de la littérature sur les TPP est plus récente, à compter du milieu des années 2000 (source : comptage bibliométrique sur Web of Science). Une excellente revue bibliographique a été publiée par Delpeuch, Thierry. 2008. "L'analyse des transferts internationaux de politiques publiques : un état de l'art." Pp. 69 in *Questions de recherche* n°27. Paris: CERI Science Po.

générale laisse entendre que la modalité de l'internationalisation des politiques se caractérise par des flux de modèles de PP de points émetteurs A vers des points récepteurs B, un « A to B » en quelque sorte.

Une telle définition suppose aussi « la présence d'un modèle de référence, d'acteurs engagés dans l'exportation et/ou dans l'importation de ce modèle, d'une variété de canaux, mécanismes et stratégies de transfert, de processus complexes de réception aboutissant à l'appropriation du modèle sous une forme altérée, avec, le plus souvent, des conséquences imprévues » (Delpuech 2008). Dans son cadre analytique, Marc Evans (2004) introduit la notion de « réseaux de transferts de politiques » pour insister sur l'importance de la dimension intentionnelle dans le processus de transfert. Car d'un autre côté, les transferts peuvent aussi être analysés dans la littérature comme des contraintes pesant sur les pays importateurs.

Schéma n°1 : processus et questions abordés par l'approche en termes de PT



Cette section thématique n°18 du Congrès de l'AFSP de Strasbourg (2011) a cherché à discuter la pertinence et l'utilité de la notion de PT pour le cas des politiques environnementales. Les communications présentées lors de la section thématique nous incitent alors, au-delà du paradigme des PTS, à formuler les hypothèses exploratoires suivantes :

1/ L'internationalisation des PP ne s'arrête pas aux seuls PT tel que définis par Dolowitz et Marsh, c'est-à-dire à « l'exemplarité de l'étranger » (Frinault, Le Bart, 2009) ni à la légitimation par certaines élites nationales des modèles de PP importés. Comprendre l'internationalisation des PP suppose également de regarder la fabrication de « modèles », ou à tout le moins de prescriptions, de plus en plus façonnés dans des arènes inter ou transnationales plus ou moins autonomes sans référence obligatoire à un modèle national. Il s'agit alors de répondre à trois questions : (1) dans ce cas, peut-on encore parler de PT ? (2) Si oui, ces arènes sont-elles des regroupements d'acteurs œuvrant entre les points A et B et dont il serait possible d'analyser le rôle grâce à l'outil des analyses multi-niveaux ? (3) Ou bien ces arènes sont-elles des espaces relativement autonomes, en formation, dont il convient de comprendre les processus dialectiques (entre national et inter/transnational) de leur autonomisation d'une part, et la relativité de cette autonomie à travers les relations qu'ils entretiennent avec A et B d'autre part ?

2/ La frontière voire la séparation analytique entre inter et transnational est une aporie : **l'élaboration des politiques environnementales serait le fruit de l'imbrication entre des dynamiques intergouvernementales** (interventions des Etats, négociations intergouvernementales de traités) **et des dynamiques transnationales** (arènes expertes peu investies par les Etats, mobilisations des acteurs des ONG, militantisme en réseaux transnationaux de défense de causes, entreprises transnationales,...).

3/ Si « régime environnemental global » (Meyer et al. 1997) ou *global public policy* (Stone 2008) il y a, **les PT ne sont qu'une des modalités de la fabrication des PP qui sont aussi le siège d'autres processus** (problématisation, mise sur agenda, fabrication et circulation de paradigmes,...). Plusieurs communications présentées insistent notamment sur le caractère circulatoire plus complexe que le seul transfert évoqué par les PT et montrent des processus de co-construction des idées et instruments dans de multiples « arènes ».

4/ **Une division politique du travail se mettrait en place entre, d'une part, un niveau international** dont la « capacité politique » (Painter et Pierre, 2005) se restreindrait à l'élaboration (problématisation et mise sur agenda) des politiques publiques **et, d'autre part, les niveaux nationaux et territoriaux** qui, non seulement, participeraient également à cette élaboration mais, de plus, auraient une capacité supplémentaire d'implémentation.

L'enjeu que soulève cette section thématique à travers l'interrogation sur la validité heuristique de la notion de transfert n'est donc pas secondaire : comment lire l'un des phénomènes marquant de la recomposition des politiques publiques qu'est leur inter/transnationalisation ?

- Serions-nous face à un phénomène supplémentaire de perte de « capacité politique » des Etats au profit de processus agençant de façon composite des recettes, normes et instruments de politique publique devenant de plus en plus des « biens publics mondiaux » ?
- Serions-nous alors devant des processus d'autonomisation de « régimes » internationaux qui marginaliseraient cette capacité « domestique » ?²
- Ou bien serions-nous plutôt devant des recompositions plus subtiles où des réseaux multi-niveaux laisseraient voir l'enchevêtrement, la coopération et/ou la concurrence, d'acteurs dont les ressources et capacités politiques seraient construites à chaque niveau et à leur jonction ?
- Dans ce dernier schéma, propice à une approche en termes de « configurations transnationales » (Hassenteufel, 2005 ; Dumoulin, 2010), quelle serait la place et le rôle des courtiers ou passeurs multi-niveaux ?

Le cadre d'analyse des *policy transfer studies* apportent des éléments heuristiques importants pour la compréhension de l'internationalisation des PP (2) mais il n'est pas sans limites (3) mises en lumière par les contributions de la section thématique (4).

2. LES APPORTS HEURISTIQUES DES PTS

Pour M. Evans, le cadre d'analyse des PT constitue essentiellement un modèle analogique qui permet d'articuler les analyses domestiques, comparatives et internationales en science politique (Evans 2004). Ainsi, cette approche des transferts élargie celle en termes de mimétismes qui n'est qu'une des modalités de transfert, reconnue par beaucoup d'auteurs comme la plus rare (Bennett and Howlett 1992; Rose 1991). La notion de transfert serait donc un moyen empirique de comprendre les phénomènes de transnationalisation des politiques publiques par une analyse sociologique des opérateurs de transferts et, d'autre part, de mettre à jour des « configuration d'interactions transnationales » (Hassenteufel 2005).

² Dans tous les cas, il est indéniable qu'il existe de fortes disparités dans les capacités des Etats à « jouer » et agir (ou subir) dans ces architectures complexes.

Certains travaux ont ouvert la voie à une prise en compte fine des « récepteurs » des modèles et des modalités d'intégration d'éléments « exogènes » dans les processus de PP par le biais de mécanismes d'apprentissage (Rose 1991; Shipan and Volden 2008; Wolman and Page 2002). En mettant la focale sur cette étape de la réception, ces recherches permettent de nuancer la vision trop binaire (Etats forts/faibles, dominants/dominés,...) en soulignant l'autonomie relative des administrations et régimes des pays du Sud dans leurs interactions avec la communauté internationale de l'aide publique au développement (cf. les communications de Rozenn Diallo pour le cas du Mozambique, de Philippe Méral et Jean-François Le Coq, de Cécile Bidaud pour le Costa Rica et Madagascar qui confirment cette vision plus complexe d'Etats aux capacités différenciées mais toujours effectives).

En s'accordant donc pour dire que le transfert n'est que très rarement copie mais plutôt hybridation, traduction, adaptation, emprunt partiel, siège de logiques d'apprentissage, les analyses des PT offrent également la possibilité de dépasser les catégories duales national/international sans tomber forcément dans l'indéfinition parfois idéalisée du transnational et de ses avatars (société civile internationale, gouvernance mondiale,...). Il ne s'agit pas ici de nier l'émergence de processus et d'espaces transnationaux (Saunier 2004), phénomènes bien réels, mais de chercher à bien saisir les articulations, circulations et transferts entre ces espaces transnationaux en formation et les différents niveaux des architectures territoriales/nationales/internationales. Les Etats se trouvent aujourd'hui « concurrencés » par les ONG, le secteur privé, l'autonomisation des OIG (Hawkins, Hall, Nielson, Tierney, 2009) qui étendent leurs mandats face aux Etats. L'extension des bureaucraties des OIG diffusent une culture du multilatéralisme (Schemeil, 2011). Dans cette concurrence, de nombreux acteurs interagissent et les notions d'entrepreneurs et de réseaux de transferts (Stone, 2000 ; Evans, 2004) sont utiles pour identifier les acteurs de ces recompositions.

On soulignera que la littérature sur les transferts s'est développée essentiellement sur des exemples de pays du Nord et de transferts généralement Nord-Nord. Certains auteurs estiment que la littérature sur les politiques de développement, depuis les années 1950, nous renseignent aussi sur ces processus de transferts et gagneraient à être pris en compte dans les analyses faisant l'état des travaux sur les PT (Darbon 2009). Force est de constater aussi que peu de travaux existent aujourd'hui sur des transferts Sud-Sud, voire Sud-Nord. Les communications à la section thématique n°18 apportent des éléments en ce sens.

3. LIMITES DE L'APPROCHE EN TERMES DE PT

La première limite est l'insistance sur la variable contrainte/volontarisme et la notion de modèle qui en résulte. La littérature évoque en effet une gradation entre de la copie à l'inspiration (Rose propose trois étapes entre ces deux extrêmes, Rose, 1991. Beaucoup de travaux insistent sur la variable volontarisme/coercition dans le processus de transfert (Dolowitz and Marsh 2000). Ces auteurs construisent une typologie des modalités de transferts selon un curseur se déplaçant à partir de la variable coercitive :

- Le transfert peut être volontaire à partir de ce que Rose appelle le *lesson drawing*. Un modèle est importé pour pallier à un échec de politique domestique. L'exemplarité extérieure entre alors sur l'agenda politique national et devient un enjeu politique national.
- Le transfert peut être négocié par un pays ou des organisations internationales pour « ajuster » une politique nationale en contrepartie de fonds, d'accès à des marchés... Entre également dans cette catégorie le « bandwagoning », c'est-à-dire un phénomène d'imitation des politiques des pays voisins.
- Enfin, le transfert peut être coercitif lorsque des politiques sont imposées depuis l'extérieur contre la volonté des gouvernements et des populations (cas de nombreuses politiques « inspirées » par la Banque mondiale ou le FMI dans les PED).

De sorte que la métaphore du « modèle » devient centrale dans l'approche par les transferts. D'une manière plus générale, l'approche PTS raisonne en termes de « modèle » transférés, notion très discutée (Darbon 2009). D. Darbon par exemple estime que ce serait la répétition du transfert et son pouvoir à être un bon « produit d'appel » pour l'idéologie du moment qui consacrerait le modèle et non les qualités intrinsèques de l'objet transféré. Du coup, une seconde limite apparaît, liée à la diversité des processus que recouvre la notion de transfert. Ce qui est transféré est généralement catégorisé en trois « objets » : des processus/design, des instruments et des idées (Bennett and Howlett 1992). De plus, ce qui est transféré est presque toujours transformé à travers le processus de transfert/adoption. Le flou de ce qui est transféré, ou du moins de son caractère « plastique » est aussi renforcée par l'idée que le profil des entrepreneurs de transfert est déterminant pour comprendre ce qui va circuler (Delpeuch 2008; Dolowitz and Marsh 1996) (repris par M. Hrabanski dans sa présentation).

Dans un tel paradigme, il devient difficile de comprendre les phénomènes de co-construction des idées et instruments qui circulent.

La troisième limite réside dans le fait que, dans une perspective séquentielle, la littérature segmente schématiquement et analytiquement le processus de transfert en trois « moments » : (1) construction/émergence du modèle (en général peu analysée), (2) circulation/exportation du modèle, (3) réception/importation du modèle. Selon la focale mise par les travaux sur ces trois « moments » du transfert, ils porteront une attention particulière à la sociogenèse des modèles de PP (construction, émergence, processus finalement peu abordés par les PTS), à la sociologie des passeurs (circulation) ou aux mécanismes d'apprentissages (réception du modèle). Il est toutefois utile de souligner que cette segmentation, comme l'analyse séquentielle des PP, peut constituer un obstacle à la compréhension des processus en cours du fait de l'étroite imbrication de ces trois « moments » et, parfois, de leur simultanéité : par exemple, un fonctionnaire national participant à l'élaboration de normes dans des arènes internationales, en amont d'un transfert, est déjà, dans une certaine mesure, en train de faire des apprentissages qui seront au principe de l'éventuelle adoption de cette norme dans la législation de son propre pays.

La quatrième limite est la faible historicisation de l'approche PTS. Cette critique évoquée par plusieurs auteurs (Dumoulin and Saurugger 2010; Saunier 2004) se mesure au fait que la littérature TPP qualifie aisément les processus de transfert comme « nouveaux » à l'exemple du début de résumé d'article de Diane Stone : « Public policy has been a prisoner of the word "state." Yet, the state is reconfigured by globalization » (2008). Pourtant, la globalisation des formes de l'Etat n'a rien de nouvelle. La diffusion de l'Etat durant la période postcoloniale en est un exemple (Badie 1992; Bayart 1989). La « modernisation de l'Etat » dans les années 1960 est issue de transferts transatlantiques, via des fondations (Rockefeller, Ford...) finalement assez proches des analyses récentes sur les PTS (Guiader, 2008).

L'idée d'hybridation/adaptation/traduction est utile pour comprendre le « bricolage » permanent des acteurs lors des processus politiques. Mais ces notions véhiculent implicitement l'idée de l'existence de deux modèles idéal-typique (national/domestique vs inter/transnational, endogène vs exogène) et permet difficilement de comprendre en quoi les processus politiques nationaux ont aussi leur propre historicité qui explique pour partie leur nature composite (Laborier and Trom 2003). D'autres politiques ont montré que ce qui apparaît comme un « modèle national » peut être le résultat d'emprunts et de synthèses bricolées à partir de plusieurs « traditions nationales » comme c'est le cas des théories de gestion US construite à partir d'emprunts de diverses expériences européennes (Saunier 2003). Ces considérations renforcent les arguments en faveur de l'utilisation de la notion de circulation, plus large que celle de transfert, tant les emprunts mutuels et les mélanges peuvent s'enchaîner dans des processus de déployant parfois sur plusieurs décennies.

Par ailleurs, si l'expansion des circulations internationales est peu discutable, dans quelle mesure les analyses en termes de PT apportent une nouveauté théorique ou méthodologique ? L'analyse des PT se

caractérise-t-elle par un objet particulier ou correspond-elle à une évolution significative dans la façon de penser le politique ?

Enfin, pour certains auteurs, le courant des PTS recouvre des approches avec des cadres théoriques et méthodologiques différents et parfois contradictoires, obscurcissant les analyses plutôt qu'elles ne les éclairent (James and Lodge 2003). Ces auteurs estiment que la notion de PT aide difficilement à démêler d'autres processus intervenant dans le *policy making*. La mise en exergue des atouts et limites de l'approche des PTS résulte parfois du jeu de la construction des distinctions dans le champ académique. A travers la mobilisation de travaux empiriques diversifiés, la section thématique n°18 a cherché à explorer plus avant cette examen sans tomber pour autant dans le rejet ou l'adoption enthousiaste d'un cadre d'analyse que tous s'accordent à dire qu'il a stimulé et stimule encore les débats scientifiques.

4. APPORT DES COMMUNICATIONS ET DES DÉBATS LORS DE LA ST 18

En reprenant les variables généralement retenues pour analyser à grands traits la diversité des processus de PT, on peut rapidement situer les contributions de la section thématique n°18 dans un tableau synthétique. Il s'agit de repérer, en premier aperçu, le domaine spécifique du papier concerné, l'objet qui circule ou est transféré, le moment spécifiquement analysé (production/circulation/importation) et la modalité du transfert.

Tableau n°1. Les contributions de la ST selon les catégories de littérature sur les PT

Contribution	Objet	Ce qui circule	Temporalité / moment	Modalité
C. Bidaud	Madagascar, services environnementaux	Instruments	réception	Négociée, imposée
P. Méral J.F. Le Coq	Services environnementaux, Madagascar, Costa Rica	Instruments	Production/Réception	Négociée
R. Diallo	Plan de conservation, Mozambique	Instruments	Réception	Négociée
D. Dumoulin	Aires protégées de conservation, professionnels sectoriels mexicains « enchassés » dans une configuration transnationale	Instruments, idées	(Co-construction)/Circulation/exportation	Négociée
S. Louafi	Banques de données de gènes, scientifiques et fonctionnaires internationaux (courtiers), arènes transnationales	Idées, instruments	(Co-construction)/circulation/exportation	Négociée
M. Hrabanski	Biodiversité, firmes multinationales, services écosystémiques	Idées	(Co-construction)	Négociée
G. Bouleau	Scientifiques, « idéologie de la	Idées	(Co-construction)/circula	Négociée

	modernisation écologique »		tion	
--	-------------------------------	--	------	--

Les limites soulignées dans les pages précédentes nous encouragent cependant à souligner des traits communs à plusieurs contributions et qui vont dans le sens d'une discussion du modèle analogique des PT.

La confirmation du caractère circulatoire des processus d'internationalisation et du rôle des courtiers/passeurs

La critique du caractère linéaire que véhicule la notion de transfert (A to B) est portée par des chercheurs défendant plutôt des analyses en terme de circulation (des idées, des élites) (Saunier 2004) et de transnationalisation des processus politiques (Stone 2000; Stone 2008)

L'un des intérêts des textes de la section thématique est bien de renforcer cette vision circulatoire des idées et instruments de PP dans des arènes et configurations trans et internationales qui jouent un rôle fondamental dans le transport, la diffusion mais aussi et peut-être surtout, en amont, dans la fabrique des idées et instruments objets d'éventuels transferts.

Les contributions insistent sur les acteurs de ces circulations. Dans le domaine des politiques environnementales, et plus particulièrement les processus décrits par les contributions cette section thématique, c'est la sociologie des passeurs qui est le plus souvent mobilisée : le cas des « services environnementaux » à Madagascar (plutôt imposé, contributions de C. Bidaud et de P. Méral et JF. Le Coq) et au Costa Rica (plutôt accueilli, voire construits et traduits, contribution de JF. Le Coq et P. Méral), celui des plans de conservations et des élites administratives mozambicaines (contribution de R. Diallo) et celui des professionnels mexicains de la conservation (contribution de D. Dumoulin) s'intègrent aisément dans la littérature sur les TPP.

Des normes, idées et instruments qui émergent dans des espaces hybrides (inter/transnationaux ; politiques et scientifiques ; présences d'acteurs étatiques et non étatique...)

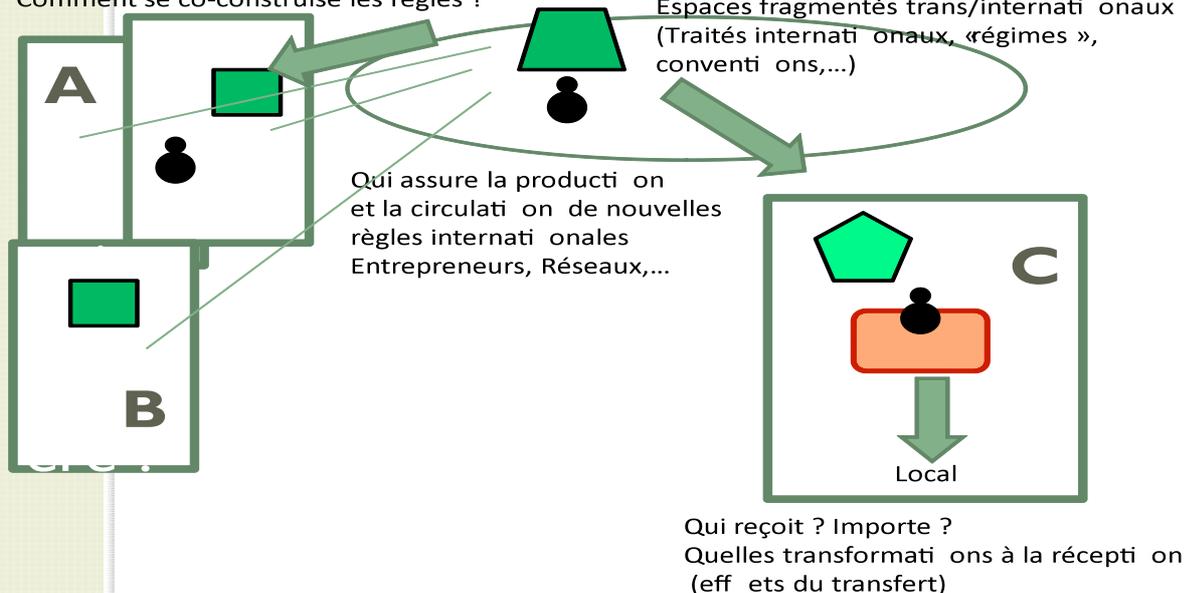
Plusieurs communications portant sur les arènes transnationales, dans lesquelles s'insèrent les firmes multinationales (services écosystémiques, contribution de M. Hrabanski), ou construites par les scientifiques (banques de gènes, contribution de S. Louafi), ou celles où circulent des représentations du monde (circulations de la « modernisation écologique », contribution de G. Bouleau) renvoient plutôt à l'émergence éventuelle de modèles, de normes et paraissent de ce fait plus éloignées de la littérature sur les PT *stricto sensu*. De ce point de vue, elles sont utiles pour mettre l'accent sur la limite d'une vision linéaire et unidimensionnelle de transferts de modèles en montrant que l'émergence d'idées ou de modes de coordination stabilisés résultent d'interactions complexes entre acteurs évoluant dans les espaces nationaux, inter et transnationaux.

C'est ici que la notion de « configuration transnationale » (contribution de D. Dumoulin) adossée à une microsociologie interactionniste (aspects méthodologiques de la contribution de M. Hrabanski), est d'un grand secours. La diffusion des idées et des instruments de PP s'opère dans des arènes inter/transnationales plus ou moins formelles et plus ou moins liées entre elles par l'intermédiaire de courtiers (S. Louafi) qui font « configuration transnationales ».

Schéma n°2 : Arènes internationales fragmentées, circulations et production des politiques environnementales.

« Co-construction des politiques environnementales »

Comment se co-construisent les règles ?



Dans ce contexte, l'intentionnalité véhiculée par la notion de transfert devient vite relative. En effet, si entrepreneurs de causes et courtiers transnationaux développent des stratégies d'enrôlement de nouveaux acteurs dans leur cause, beaucoup de choses se négocient dans ces « configurations transnationales », ce qui semble d'ailleurs être le gage de leur succès. Etre enrôlé sans se compromettre avec une cause et au contraire pouvoir négocier une posture de défense de ses intérêts, telle semble être la posture des nouveaux enrôlés. Le cas des firmes multinationales qui intègrent les discussions sur le contenu des « services écosystémiques » semble alimenter cette hypothèse (contributions de M. Hrabanski). Ces processus de co-constructions négociées de causes entre acteurs « associés-rivaux » dans des « configurations transnationales » instables plaident alors plus pour la construction/diffusion aléatoire que pour le processus de transfert volontaire. Dans certaines situations empiriques, plus que de transferts, faudrait-il plutôt revenir à la problématique diffusionniste, ou à celle plus dynamique de circulations.

L'aspect volontaire de la recherche de solution se retrouve peu dans les cas mozambicain ou malgache. Cette dimension volontaire de l'importation de modèle extérieur ne semble pas heuristique dans ces deux cas, ceci pour des raisons différentes.

- Au Mozambique (contribution de R. Diallo), les élites internationalisées contribuent à l'importation en tant qu'agents de transfert mais sous l'emprise des bailleurs de fonds dans la mesure où le modèle n'est guère l'objet d'un choix volontaire de leur part.
- A Madagascar (contribution de C. Bidaud), l'aspect coercitif du processus aux mains des ONG semble marginaliser les volontés étatiques de maîtriser les transferts. Le *lessons drawing* (Rose, 1991) n'est-il pas finalement qu'une des modalités de problématisation des PP qui correspond à des circonstances très particulières ? En même temps, ce cas de figure est ambivalent dans la mesure où la structure du champ politique et la « crise » que vit ce régime retourne la contrainte : les OI sont, si ce n'est contrainte, mais en tous les cas dépendantes dans leurs intentions.

Le cas du Costa Rica (contribution de J.F. Le Coq et P. Méral), les élites semblent avoir choisi le modèle des services environnementaux, voire contribué à le construire, tout en étant des agents très actifs de son triple transfert : vers le domestique, vers les arènes transnationales et vers d'autres pays.

Inter/transnationalisation des politiques publiques qui ne marginalisent pas les capacités des acteurs des espaces nationaux (segments de l'Etat, groupes d'intérêts,...)

La plupart des contributions montrent également que les logiques nationales (champs scientifiques, politiques) restent prégnantes (contribution de R. Diallo, S. Louafi, D. Dumoulin notamment). Les contributions de R. Diallo, P. Méral et J.F Le Coq montrent que, si circulation transnationale de modèles il y a, celle-ci vient s'encadrer dans les structures sociales et politiques nationales (champs politiques et bureaucratiques, institutions étatiques, enjeux nationaux...) qui n'ont de cesse de les traduire « au quotidien ». Comme le souligne la littérature sur la variété des capitalismes (Hall, Soskice, 2001), les « avantages institutionnels » face aux chocs externes que sont ces politiques venues d'ailleurs sont des ressources pour les Etats afin de s'adapter à ces chocs, chacun selon sa trajectoire historique, forgeant ainsi des types très variés de PP. Homogénéisation et convergence des PP, malgré l'accélération indéniable de leur internationalisation, seraient donc à relativiser. Les reconfigurations des Etats par la globalisation supposent des analyses nationales de trajectoires des Etats pour historiciser ces processus et éviter toute dictature de l'immédiat.

La « communauté » scientifique est souvent perçue comme relativement internationalisée, du fait du caractère universel revendiqué par la connaissance scientifique et ses modalités de production. Comment lire pour autant les pratiques d'échange de savoirs scientifiques entre les scientifiques dans les arènes transnationales ? Sont-ce des pratiques parallèles ou bien totalement déconnectées de celles des échanges disciplinaires propre aux champs scientifiques nationalement structurés ? Comment comprendre les coalitions de savoirs savants dans l'internationalisation des PP (Weible, Sabatier, 2009) ? Ne sont-elles pas finalement que des parties prenantes supplémentaires du processus plus large de problématisation des PP nationales par des coalitions déjà existantes ? L'international n'est-il pas à analyser comme une ressource pour certains acteurs de coalitions nationales ?

Sans minimiser les apports des PTS, comment replacer cette littérature foisonnante par rapport aux travaux sur l'intergouvernementalisme libéral (Moravcsik 1999) ? Ces analyses auraient-elles perdu toute pertinence face au développement des arènes transnationales ? Sont-ce des processus parallèles ou enchâssés ? On voit bien comment les PTS apportent des contributions, soulèvent des questions de portée plus générale. Faut-il voir pour autant les PTS comme un domaine homogène de travaux ou plutôt comme l'exploration systématique de processus diversifiés qui posent ou reposent, parfois sous un nouveau jour, des questionnements anciens.

Une internationalisation des processus classiques de policy making ?

Ne faut-il pas voir les PT comme des processus particuliers, enchâssés dans les processus aujourd'hui bien connus du *policy-making* (problématisation, mise sur agenda...), dans ceux des mobilisations sociales transnationales, *advocacy networks*, et de jeux aux frontières des Etats (Keck, Sikkink, 1998) avec les capacités à mettre sur l'agenda politique national de « nouvelles » questions, par le jeu de l'« effet boomerang ». L'inter et le transnational sont à l'évidence de « nouvelles » ressources pour certains entrepreneurs de politique publique « domestiques ». Faut-il différencier, théoriquement et méthodologiquement, les analyses des courtiers inter/transnationaux de celles déjà fournies en littérature sur les « courtiers » ou « passeurs » des politiques publiques ? La littérature sur les transferts, comme beaucoup de thématique émergente, véhicule parfois des logiques performatives : puisqu'on parle des transferts, c'est qu'ils existent, et qu'ils constituent un nouveau champ de recherche à part entière³ : il s'agirait alors de comprendre les relations entre les transferts et ces autres processus.

³ Et ses invétables critiques contestant la pertinence et la légitimité de ce succès rapide mais contribuant aussi l'autonomisation de ce nouveau champ de recherches (James, Oliver, and Martin Lodge. 2003. "The Limitations of 'Policy Transfer' and 'Lesson Drawing' for Public Policy Research." *Political Studies Review* 1:179-193.

L'approche des PT ne serait-elle finalement pas une manière empirique de repenser les classiques de l'analyse des PP en ajoutant un niveau supplémentaire, l'international, dans le *policy making*? La littérature classique d'obédience stratégiste et constructiviste sur les « entrepreneurs de politiques publiques », la « mise sur agenda », les « fenêtres d'opportunité » (Cobb, Elder, 1975 ; Kingdon, 2010) ne se voit-elle pas offrir une seconde jeunesse avec les processus récents d'internationalisation des PP ?

Un des courants d'étude des PTS est centré sur les processus en tentant de les situer dans les processus décisionnels nationaux (Evans, 2005). C'est aussi le choix de la contribution de R. Diallo de lier sociologie des élites bureaucratiques nationales, processus décisionnels et contraintes extérieures. Ce courant d'analyse se penche sur les « agents » de transferts, en position de « double allégeance », nationale et internationale, pour le cas mozambicain. Cette contribution montre que cette double posture autorise ces élites bureaucratiques à aligner (non sans luttes politiques et bureaucratiques propres aux champs nationaux) les agendas des deux niveaux et ainsi à re-problématiser les PP nationales. R. Diallo montre que les élites bureaucratiques négocient « au quotidien » l'agenda de leur administration nationale en les bricolant avec ceux des bailleurs de fonds qui financent la réorganisation de la PP de conservation aussi bien sur le fond de la politique elle-même que sur sa gouvernance. Finalement, la nouveauté du processus serait l'amplification de « l'exogénéisation des sommets de l'Etat » (angle mort des papiers, mis à part la contribution de R. Diallo). Certaines élites de l'Etat « jouent la carte » de l'extérieur pour renforcer leur « capacité politique » nationale et leur position personnelle (y compris les subsides personnels, ce n'est pas négligeable) dans les jeux et luttes nationales. Cette situation évoque les analyses de Saskia Sassen qui critique la vision des Etats qui s'adapteraient aux pressions extérieures : c'est vrai pour certains segments de l'Etat mais il existe des transformations profondes de l'Etat qui sont au cœur des processus de globalisation : « Le national est un site de la politique globale » et « des composantes particulières de l'Etat commencent à fonctionner comme centre d'accueil institutionnel pour le fonctionnement de puissantes dynamiques constitutives du 'capital global' ou qui lui sont essentielles. Ce faisant, ces institutions étatiques réorientent leur action politique particulière ou leurs agendas étatiques plus larges en fonction des exigences de l'économie globale, alors même qu'elles continuent d'être codées comme nationales » (Sassen 2009).

Comme le montre la littérature importante de l'analyse des PP, la construction des « problèmes » échappe de plus en plus à ce qui aurait été un quasi monopole des Etats. La « démographie galopante » des acteurs qui entrent en PP (experts et consultants, autorités administratives indépendantes et agences, lobbies, mouvements sociaux, ONG...) amène à parler aujourd'hui moins de politiques publiques que d'action publique (Massardier, 2008). Dans ce contexte, le phénomène de fragmentation des lieux de fabrication des PP amplifie ce processus (arènes participatives, réseaux...). La définition des problèmes publics n'en devient que plus complexe car plus controversée, concurrentielle, longue et incertaine. Les techniciens de l'Etat sortent de leur seul rôle d'administrateur de PP calibrées par leur seul « dogmes sectoriels » (Papadopoulos, 1995) pour négocier la définition des problèmes et des solutions applicables avec d'autres rationalités et « dogmes ». Reste que dans ce fatras, J. Kingdon avait repéré la « capacité politique » de certains acteurs stratèges, les « entrepreneurs de politiques publiques », à imposer leurs problématisation et solutions : en se saisissant de « fenêtres d'opportunité » (stratégie dans la temporalité) d'une part, et en alignant les « courants » politiques (stratégie sur le contenu).

Le *policy-making* repose sur les « ressources » de certains acteurs (légitimité politique et/ou expertes et/ou sociale – pouvoir politique de l'économique... -, mobilisation du nombre et/ou de la force, pouvoir financier, capital social – centralité dans des réseaux...) qui leur permet de s'octroyer une « capacité politique » définie comme « la faculté de mobiliser les ressources nécessaires pour effectuer des choix collectifs pertinents et de fixer des orientations stratégiques pour l'allocation de ressources rares à des fins publiques » (Painter et Pierre, 2005). Au-delà des limites de cette approche, sa valeur heuristique est réelle. Cumulée à une approche en termes de réseaux ou coalition de PP, l'approche de Kingdon permet d'expliquer pourquoi, à un moment donné, une définition d'un problème public et des solutions émergent comme le « possible » ayant écarté d'autres « possibles ». Dans cette optique, les acteurs

inter/transnationaux et internationalisés ne feraient qu'ajouter à la liste des « entrepreneurs » stratégiques ayant une « capacité politique » à définir problèmes et solutions.

Mais, à ce stade, trois questions s'imposent :

1. L'international ne serait-il alors qu'une ressource supplémentaire pour renforcer la capacité de certains acteurs ?
2. Le niveau international acquiert-il une autonomie de problématisation des PP ou l'approche multi-niveaux demeure-t-elle heuristique ?
3. Comment penser le constat de la concomitance entre normes « globales » et PP « nationales » dans le cas des politiques environnementales (alors que dans d'autres domaines, les politiques et traditions nationales ont largement précédé la construction d'agendas et de normes internationales) ?

5. PISTES D'APPROFONDISSEMENTS

En guise de conclusion très provisoire, voici quelques pistes d'approfondissement que nous aimerions mettre en discussion comme autant de directions de recherches, plus ou moins articulées.

Sur la fragmentation des lieux processus de fabrication des politiques environnementales

Il est admis que les arènes internationales sont fragmentées et qu'elles sont parfois articulées dans des architectures complexes (Biermann et al. 2009). Quelles sont les logiques de ces fragmentations et cloisonnements ? Comment s'articulent-elles parfois entre elles ? Y aurait-il des dynamiques de hiérarchisation à l'œuvre ? (prééminence croissante de l'agenda climatique sur d'autres agendas globaux, articulation commerce et développement,...). La compréhension plus fine de ces dynamiques et une meilleure représentation des architectures internationales permettrait de mieux comprendre l'élaboration de modèles, de normes, la sélection d'instruments dans les interactions articulant ces arènes fragmentées.

Sur la diversité des processus d'internationalisation des politiques environnementales et leur articulation

Il est aussi admis que les politiques nationales environnementales sont fabriquées et mises en œuvre en partie sous des impulsions internationales (traités et conventions, droit internationale,...). N'y a-t-il pas des situations diversifiées dans ce domaine selon le type de politique environnementales (eau, carbone,...) ? Quelles sont les modalités pratiques par lesquelles s'exercent ces emprunts internationaux ? Transferts et/ou autres processus ?

Une des conclusions de la ST est que les PT ne sont qu'un des processus à l'œuvre. Quelles sont les modalités différentes de l'internationalisation des PP : Transformations des élites (modes de sélection, socialisations,...), différentes modalités de circulation (coalitions ouvertes, coalitions d'experts, mise en traité, contrainte de transferts, travail politiques de passeurs... ? Comment s'articulent-elles ?

Il est admis qu'une des spécificités des politiques environnementales est leur technicité liée aux incertitudes scientifiques qui entoure les grands débats (changement climatique, standards de pollution des eaux...). De plus, les débats scientifiques, économiques et sociologiques se sont emparés et ont construit le développement durable, le capitalisme vert, la modernisation écologique, devenus des grands référentiels convergents, de nouvelles idéologies et registres de justification d'une compatibilité entre croissance capitaliste et protection de l'environnement. Comment se construisent ces registres et idéologies ? (Contribution de G. Bouleau). Quels rôles y jouent les scientifiques ? Avec quels autres acteurs ? Quel est le rapport entre production de science dans les structures des champs scientifiques concernés et les processus politiques nationaux et internationaux ? Quel est le rôle du savoir savant, des enjeux et logique de la production concurrentielle de science et de ces producteurs dans la production

et la circulation de ces registres ? Quels sont les scientifiques qui entre en « problématisation » internationales des politiques environnementales ? (Contribution de S. Louafi).

Il est admis que la circulation internationale des prescriptions, normes et instruments de politiques environnementales reposent sur la « capacité politique » de « courtiers » ou passeurs entre niveaux, Etats et arènes ou les trois en même temps. Mais les contributions de la ST insistent également sur le rôle d'acteurs non humains que sont les écrits et rapports internationaux dans cette circulation. Quelles sont les stratégies à l'œuvre pour accéder à cette capacité politique de dicter le monde : stratégies d'accès aux *baords* qui les rédigent ; quelles stratégies de sélection et de cooptation des rédacteurs des rapports ? Quels rôles jouent ces écrits dans la production d'irréversibilité dans le processus international de problématisation de l'environnement ? Quel rôle jouent-ils dans la classification internationale du monde ? Comment comprendre les *success stories* de certains rapports internationaux qui deviennent des marqueurs incontournables des politiques environnementales et par là même contribuent à la circulation rapide d'idées et instruments de politiques ?

Sur la posture des Etats dans les processus d'internationalisation des politiques de l'environnement

On a évoqué l'idée que, dans certaines situations (fréquentes ?), les Etats « reprenaient la main » ? Mais quels Etats, ou quels segments de l'Etat ? Cette affirmation va à l'encontre d'une vision où la globalisation effacerait le rôle des Etats. Assiste-t-on à la fin du politique comme centré autour de la logique des Etats-Nations, de leurs intérêts et bureaucraties (comme l'exprime les écrits de B. Badie par exemple) ou plutôt à des recompositions des modes d'action des Etats (Bayart 2004) qui sont aussi des acteurs actifs dans les processus de globalisation (Sassen 2009) ?

Ces premiers échanges autour de la notion de *policy transfer*, de circulation internationale des idées, instruments et recettes de politiques publiques dans le domaine de l'environnement ouvrent résolument des pistes de travail diversifiées que des travaux de recherche actuels et futurs pourront creuser.

RÉFÉRENCES

- Beck, Ulrich. 2003. *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*. Paris: Flammarion.
- Bennett, Colin J., and Michael Howlett. 1992. "The Lessons of Learning: Reconciling Theories of Policy Learning and Policy Change." *Policy Sciences* 25:275-294.
- Biermann, Franck, Philipp Pattberg, Harro van Hasselt, and Fariborz Zelli. 2009. "The Fragmentation of Global Governance Architectures: A Framework for Analysis." *Global Environmental Politics* 9:14-40.
- Cashore B., "Legitimacy and Privatization of Environmental Governance: How Non-State-Driven (NSDM) Governance Systems Gain Rule-Making Authority", *Governance: An International Journal of Policy, Administration, and Institutions*, Vol. 15, No. 4,, October 2002 (pp. 503-529)
- CASTELLS M., "Global governance and global politics", *Political Science and Politics*, January, 2005, pp. 9-16
- Callon, Michel. 1986. "Eléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles St Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de St Brieuc." *L'année sociologique*:169-208
- Cobb R.W., Elder C. D., *Participation in American Politics: The Dynamics of Agenda-building*, Hopkins University Press, 1975
- Delpeuch, Thierry. 2008. "L'analyse des transferts internationaux de politiques publiques : un état de l'art." Pp. 69 in *Questions de recherche n°27*. Paris: CERI Science Po
- Delpeuch Thierry , « Comment la mondialisation rapproche les politiques publiques », *L'Économie politique*, 2009/3 n° 43, p. 77-99

- Dezalay, Yves, and Bryant Garth. 2002. *La mondialisation des guerres de palais : la restructuration du pouvoir d'Etat en Amérique latine, entre notables du droit et "Chicago boys"*: Seuil.
- Dolowitz, David, and David Marsh. 2000. "Learning from Abroad: The Role of Policy Transfer in Contemporary Policy-Making." *Governance-an International Journal of Policy Administration and Institutions* 13:5-24.
- Dumoulin David, « Configurations sociales transnationale s: quelles compétences pour les passeurs d'échelles ? Exemples des politiques de la conservation de la nature. » Séance : La fabrique multi-niveaux des politiques. Les passeurs d'échelles, colloque international « Les approches " multi-niveaux " des politiques publiques , CIRAD. Montpellier. 6-10/09/2010
- Dumoulin, Laurence, and Sabine Saurugger. 2010. "Les Policy transfer studies : analyse critique et perspectives." *Critique Internationale* 48:9-24.
- Dumoulin Laurence et Licoppe Christian , « Policy transfer ou innovation ? » L'activité juridictionnelle à distance en France, *Critique internationale*, 2010/3 n° 48, p. 117-133
- Evans, M., and J. Davies. 1999. "Understanding policy transfer: A multi-level, multi-disciplinary perspective." *Public Administration* 77:361-385.
- Evans, M., *Policy transfer in global perspective*, Asghate, 2004
- Evans, Mark. 2009. "Policy transfer in critical perspective." *Policy Studies* 30:243-68
- Ferguson, James. 1994. *The Anti-Politics Machine : "Development", Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Giddens, Anthony. 1994. *Les conséquences de la modernité*. Paris: L'Harmattan.
- Hassenteufel, Patrick. 2005. "De la comparaison internationale à la comparaison transnationale : les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques." *Revue française de science politique* 55
- Hawkins D.G., Hall D.A., Nielson D.L., Tierney M.J. (eds), *Delegation and Agency in International Organizations*, Cambridge University Press, 2009
- James, Oliver, and Martin Lodge. 2003. "The Limitations of 'Policy Transfer' and 'Lesson Drawing' for Public Policy Research." *Political Studies Review* 1:179-193.
- Jobert, Bruno. 2002. "Le mythe de la gouvernance anti-politique." Pp. 11 in *Ville congrès de l'AFSP*. Lille
- Kingdon J.W., *Agendas, Alternatives, and Public Policies* (Update Edition, with an Epilogue on Health Care), Longman, 2010
- Laborier, P , and Danny Trom. 2003. *Historicités de l'action publique*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Painter Martin, Pierre Jon, "Unpacking Policy Capacity: Issues and Themes", in Painter Martin, Pierre Jon, *Challenges to States Policy Capacity, Global Trends and Comparative Perspectives*, Palgrave, Macmillan, 2005
- Papadopoulos Y., *Complexité sociale et politiques publiques*, Montchrestien, 1995
- Rosa, Hartmut. 2010. *Accélération. Une critique sociale du temps*. Paris: La Découverte.
- Rose, Richard. 1991. "What Is Lesson-Drawing?" *Journal of Public Policy* 11:3-30.
- Saunier, Pierre-Yves. 2003. ""Tel Mickey Mouse jouant au tennis...". Note de recherche : Charles S. Asher et l'internationalisation de la Public Administration." *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*:49-56.
- . 2004. "Circulations, connexions et espaces transnationaux." *Genèse*:110-126
- Schemeil Y., *Introduction à la science politique*, Presses de Sciences Po, 2011
- Shipan, Charles R., and Craig Volden. 2008. "The Mechanisms of Policy Diffusion." *American Journal of Political Science* 52:840-857.
- Stone, D. 2000. "Non-governmental policy transfer: The strategies of independent policy institutes." *Governance-an International Journal of Policy and Administration* 13:45-70.
- . 2004. "Transfer agents and global networks in the 'transnationalization' of policy." *Journal of European Public Policy* 11:545-566.
- Stone, Diane. 2008. "Global Public Policy, Transnational Policy Communities, and Their Networks." *The Policy Studies Journal* 36.
- Wolman, H., and E. Page. 2002. "Policy transfer among local governments: An information-theory approach." *Governance-an International Journal of Policy and Administration* 15:477-501.

ST 21 : Politiques de l'Immigration : entre justice et démocratie

Responsables

Speranta Dumitru (Université Paris Descartes)

Raul Magni Berton (IEP Grenoble)

La section a réuni 14 travaux autour de la question des politiques de l'immigration jugée en termes de légitimité démocratique et de justice sociale.

Avec des chercheur(e)s venu(e)s des Etats-Unis, du Canada, de Suède, d'Espagne, d'Italie, de France la section a réussi son ouverture internationale.

L'ouverture internationale s'est traduite par une convergence des thématiques abordées, plusieurs contributions se répondant l'une à l'autre de manière assez inattendue. Cette convergence est signe d'une standardisation du débat en théorie politique de l'immigration.

Trois questions ont en effet été traitées par plusieurs interventions, malgré leur diversité thématique.

1. Frontières ouvertes ou frontières fermées?

La plupart des interventions ont mis l'accent sur l'ouverture des frontières dont les avantages étaient jugés aussi bien à l'aune des plus récentes études économiques, sociologiques ou philosophiques, que par les principales organisations internationales, telles que l'ONU. Par exemple, Antonina Levatino et Antoine Pécoud, à travers une analyse longitudinale des textes des organisations internationales, constatent un optimisme croissant face à l'ouverture des frontières, incarné dans l'idée de « triple win » de la migration qualifiée.

Dès lors, la question qui émerge dans la discussion est pourquoi les frontières restent fermées. Trois réponses ont semblé émerger. Dans son analyse, Christophe Bouillaud propose indirectement une explication de la fermeture en termes de crainte de l'opinion publique que les démocraties occidentales n'empirent leur situation qui n'est jugée avantageuse que comparée à celle des autres. Cette aversion au risque est appelée par Bouillaud utilitarisme aléatoire et négatif. Une réponse alternative est donnée par l'approche républicaine qui souligne l'importance des droits des communautés politiques de choisir leurs membres. Sophie Guérard de Latour et Alex Sager, qui discutent cette approche, y voient une source de tension avec les droits des travailleurs migrants et concluent – la première en termes d'interdépendance et la seconde en termes de non-domination – à la nécessité d'une relaxation des conditions du républicanisme.

Une autre explication de la fermeture est liée au trade-off entre fermeture et compensation par l'aide au développement. Speranta Dumitru considère que l'aide au développement ne peut pas compenser l'inégalité des chances pourtant combattue dans toutes les démocraties occidentales. L'idée de "separate but equal opportunities" est incohérente, tout comme l'idée d'un droit des Etats souverains d'exclure les migrants tout en augmentant leurs opportunités.

2. Qu'est-ce qu'une politique d'immigration juste et qui doit en décider ?

L'une des thèses les plus discutées actuellement est celle de la légitimité de restreindre le choix des politiques d'immigration aux seuls citoyens du pays d'accueil. Certains soutiennent que les immigrés potentiels ont droit à prendre part aux décisions des pays concernant leur politique d'intégration, dans la mesure où ils en sont au moins autant concernés que les citoyens des pays d'accueil. La contribution de Solange Chavel s'appuie sur un certain nombre d'études sociologiques pour montrer que, dans les faits, les décisions d'admission ne sont pas prises dans les parlements et que plusieurs acteurs – dont les

fonctionnaires des guichets, à la préfecture – participent à la décision de savoir qui peut être admis. Sonny Perseil concourt à cette interprétation en arguant que la loi laisse une marge d'interprétation qui transforme les juges en décideurs des politiques d'immigration.

Martin Provencher, quant à lui, a contesté la légitimité des citoyens comme décideurs d'une politique d'admission, en arguant qu'en cas de refus, l'Etat doit compenser financièrement la violation du droit à la libre circulation des individus. Ce système équivaut à une amende que l'Etat devrait payer, selon Speranta Dumitru. De son côté, Johan Rochel s'est plutôt concentré sur l'exigence d'une justification publique que les Etats doivent fournir lorsqu'ils décident de refuser l'accueil à des populations ou des individus. D'une façon plus spécifique, Elin Palm constate une forte augmentation dans les technologies qui permettent de contrôler les déplacements au sein et entre les états, et les décrit de façon détaillée. Elle montre que ces techniques de surveillance, imposées aux immigrés mais non aux natifs, peuvent avoir des effets positifs, comme celui de protéger le bien-être des immigrés irréguliers, et des effets négatifs, comme les risques accrus encourus si l'on veut échapper à ces contrôles. En outre, des considérations purement éthiques se posent concernant le respect de la vie privée des migrants.

3. Qu'est-ce qu'une cohabitation juste entre groupes ethniques différents ?

Cette question, étudiée traditionnellement du point de vue des politiques d'intégration, prend aujourd'hui de plus en plus une dimension éthique, nourrie des théories de la justice. Federico Zuolo, qui représentait un programme européen RESPECT, analyse les politiques qui portent sur les musulmans et les Roms, en soulignant la nécessité d'abandonner une intégration fondée sur la tolérance, pour lui en remplacer une fondée sur le respect. Le cas des Roma est également étudié, dans une perspective plus empirique, par Magali Bessone. Cette question sera aussi abordée, de façon indirecte, par Cristel Cournil qui décrit les régimes envisagés en cas de migration climatique et les conséquences qui s'ensuivent.

La section thématique a ouvert des chantiers tant sur le plan théorique que sur le plan des collaborations institutionnelles. Une publication internationale devrait compléter cette première rencontre.

ST 22 : Des politiques d'égalité aux politiques de l'identité : parité, diversité, intersectionnalité

Responsables

Maxime Forest (Université Complutense de Madrid)

Réjane Sénac-Slawinski (CNRS / Centre Maurice Halbwachs EHESS-ENS)

Présentation scientifique

Dans un contexte de promotion d'une politique antidiscriminatoire globale par l'Union européenne, nombreux sont les travaux (Rees, 1999, Rubery, 2002 ; Squires, 2005 ; Woodward, 2005 ; Stratigaki, 2008) qui questionnent les enjeux de l'intégration – voire, la dilution - de l'égalité des sexes (gender mainstreaming) dans l'égalité pour tous (diversity mainstreaming). L'inclusion en 2006 du « sexe » parmi les motifs de discrimination énoncés par l'article 13 du traité d'Amsterdam (1997) et le choix de la Commission européenne de faire de l'année 2007 « l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous » ont pu en effet être analysés comme le passage à une conception « additionnelle » de la lutte contre les discriminations (Shaw, 2004 ; Lombardo, Verloo, 2009). Or la question se pose de savoir en particulier si les différentes sources d'inégalités sont considérées de manière séparée, sous le registre de l'identité, ou si elles sont abordées au prisme de leurs intersections, dans une perspective transversale (Squires, 2008).

Le terme d'intersectionnalité, traduction française de l'intersectionality introduite dès les années 1980 par des universitaires américain-e-s (cf. Crenshaw, 1990), fait cependant encore figure de néologisme et les expressions discriminations croisées ou multiples (Falquet, Hirata, Lautier, 2006 ; Lanquetin, 2009), consubstantialité ou articulation des rapports sociaux (Kergoat, 2007) lui sont préférées. Toutefois, comme le souligne la juriste Marie-Thérèse Lanquetin, « les distinctions faites pour caractériser la discrimination multiple, ou multicritères, appellent des réponses différentes. Ce n'est pas la même chose de parler d'une succession de discriminations, d'un cumul de critères discriminatoires ou d'une interaction de critères. (Au niveau européen) le mode de traitement actuel ne cherche pas, en tout cas, à analyser les interactions. Il permet seulement de traiter des dossiers en cherchant le motif à l'origine de la mesure ou le motif qui apparaît le plus facile à démontrer » (2009, 103-104). Cette distinction s'impose également du point de vue analytique, et les travaux récents sur le concept d'intersectionnalité proposent de nombreuses pistes pour appréhender les effets croisés des discriminations multiples (Lombardo, Meier, 2009 ; Squires, Skeje, 2011).

C'est à l'aune de ces débats menés à la fois sur le terrain des études juridiques et de l'analyse des politiques publiques, et qui trouvent leur traduction dans les politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations menées au sein de l'UE, qu'il nous semble pertinent d'appréhender la diffusion du vocable de la diversité dans le champ français de l'action publique. Un nombre croissant de travaux soulignent en effet le glissement de la lutte contre les discriminations vers la promotion de l'égalité des chances puis de la diversité (Doycheva, Hachimi Alaoui, 2008 ; Hüet, 2008 ; Geisser, Soum, 2008 ; Michaels, 2009 ; Travail, genre et sociétés, 2009 ; Wieworka, 2009 ; Bereni, Jaunait, 2009). Dans cette perspective, le vocable diversité est utilisé alternativement, voire conjointement, pour désigner la promotion des personnes discriminées sans préciser le critère de discrimination (sexe, âge, origine, orientation sexuelle, handicap...) et prioritairement, voire exclusivement, les personnes dites « issues de la diversité » et également désignées sous l'expression « minorités visibles ».

En écho aux travaux faisant « apparaître la diversité comme un discours fondamentalement dépolitisant : son institutionnalisation condui(san)t généralement à refouler le répertoire conflictuel de l'anti-discrimination, à occulter en dernière instance la question ethno- raciale, et à gommer les rapports de pouvoir entre les groupes majoritaires et minoritaires » (Bereni, Jaunait, 2009, 10), le propos de cette section était donc de politiser le dépolitisant. Pour cela, il s'agissait d'interroger le contraste entre la stabilité de la catégorie juridique et politique d'égalité, en particulier appliquée à l'égalité entre les

femmes et les hommes, et l'émergence dans le débat politique et économique du terme de diversité qui s'impose dans l'ambiance relativement consensuelle d'une «novlangue » appliquée à la fois à l'action publique et à la gestion des ressources humaines (Barth, Falcoz, 2007 ; Cornet, Laufer, Belghiti, 2009), voire au marketing (Andreani et alii., 2008).

Dans le prolongement des travaux sur la parité et en complémentarité avec les travaux sur l'émergence du terme de diversité, ses usages sociaux et les polémiques concernant sa mesure, il s'agissait donc d'interroger l'affirmation selon laquelle la diversité n'est une catégorie ni juridique ni politique pour analyser ses enjeux dans le champ du management public, dès lors que la refonte des politiques anti-discriminatoires est susceptible d'affecter l'ensemble des instruments de l'action publique. A l'instar de la parité, la reconnaissance de la diversité dans l'espace public, pose-t-elle le dilemme de la reconnaissance d'identités et d'une citoyenneté « différenciées » (Kymlicka, 1999, 2001 ; Young, 1990, 2000), ou bien constitue-t-elle une stratégie discursive permettant de traduire dans un registre national les enjeux posés à l'ensemble des sociétés européennes contemporaines ?

S'inscrivant dans le prolongement de groupes de travail organisés dans le cadre de l'ECPR (Belfast, Janvier 2009, Lisbonne, avril 2009 et Budapest, janvier 2011), et du congrès de l'Association espagnole de science politique (Malaga, septembre 2009), cette section entendait ainsi clarifier le lien des mutations contemporaines de l'action publique en France, avec le développement d'un traitement conjoint des « discriminations multiples » au niveau communautaire. Afin de décliner ces enjeux relevant à la fois des catégories discursives et des instruments mis en œuvre dans le traitement des discriminations, et des concepts activés par la littérature pour saisir de ces évolutions, il était essentiel de contribuer à dépasser « la confusion conceptuelle entre les causes et les conséquences des inégalités, les principes (égalité) et outils (mixité, parité), les champs de la décision politique et économique, le discours sur les valeurs et celui sur les méthodes (actions positives). » (Junter, 2004, 199-200) Pour cela, ont notamment été encouragées les contributions recourant aux vertus de l'approche comparée ou discutant les différentes articulations posées par la littérature internationale entre ces concepts charnières, ainsi que le recours aux approches sociologiques et cognitives de l'europanisation des politiques publiques (Forest, Lombardo, 2011).

Ces questionnements ont été abordés dans le cadre de deux sessions.

- La première, intitulée « Discrimination multicritère, intersectionnalité, articulation des rapports sociaux : au-delà des enjeux sémantiques » visait en particulier à éclairer les défis posés tant à l'action publique en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, qu'aux travaux sur l'action publique et l'action collective autour de ces questions.
- La seconde, sous le titre « Parité, diversité : entre policy et polity », proposait d'éclairer les glissements successifs des politiques d'égalité vers des politiques de l'identité, notamment à la lumière des travaux les plus récents sur la parité. Ils seront analysés à travers des programmes d'action (policy) dont les objectifs et les moyens sont l'expression à la fois de configurations politiques et de combats électoraux (politics), et de la conception globale, du « référentiel » qu'il incarne (polity).

Compte-rendu scientifique

Les contributions présentées dans le cadre de cette section thématique ont dans l'ensemble permis de répondre au parti-pris méthodologique qui était le nôtre, à savoir celui d'une réflexion croisée sur les concepts, les catégories discursives et les pratiques associés ces dernières années aux politiques antidiscriminatoires en Europe.

Ceci a été rendu possible en premier lieu par la diversité des points de vue disciplinaires représentés : juristes, politistes et sociologues ont ainsi apporté différents éclairages sur la mise en œuvre de dispositifs antidiscriminatoires ou d'action positive d'ordres juridique, institutionnel ou bien relevant des pratiques instaurées dans l'enseignement supérieur (IEP et écoles de journalisme). En particulier, nos débats ont permis d'effectuer un va-et-vient constant entre travaux et données empiriques, d'une part, et démarches théoriques ou bien relevant de l'analyse discursive de l'action publique. Ce processus

itératif s'est notamment révélé éclairant pour dissocier les différentes catégories dans lesquelles s'inscrivent les politiques d'égalité des sexes et de lutte contre les discriminations : concepts-méthodes, tels que la parité ou la transversalité de genre ; catégories opératoires, telle que la discrimination multicritères ; catégorie discursive fonctionnant également comme principe de justification des politiques de lutte contre les discriminations, à l'instar du vocable de la diversité ; concepts analytiques tels que l'intersectionnalité. En particulier, la multiplication des points de vue disciplinaires tend à confronter ces catégories plus ou moins directement associées à l'action publique, à d'autres catégories plus anciennes ou plus fermement établies dans chacune de nos disciplines, telles que les rapports sociaux (de sexe) en sociologie ou le principe d'égalité en Droit.

Grâce à son caractère pluridisciplinaire, cette section thématique a ainsi offert de riches débats autour des deux notions les plus récemment introduites dans le contexte français et présentement les plus discutées à l'échelle européenne, que sont les discriminations multiples (ou multicritères) et l'intersection du genre avec d'autres facteurs de discriminations. Ces débats, à notre connaissance les plus détaillés menés à ce jour en France sur le terrain académique des sciences politiques, ont non seulement permis de défricher un certain nombre de notions et d'objets encore peu investis par la recherche en France, mais également d'en proposer des définitions actualisées, éclairées par les avancées les plus récentes de la littérature internationale. Il est du reste notable que parmi les participants, le concept d'intersectionnalité ait déjà fait l'objet d'une réflexion approfondie, en dépit de son faible nombre d'occurrence dans les publications académiques francophones.

On regrettera néanmoins qu'en se faisant excuser, David Risse et Alexandre Tandé aient privé nos échanges d'apports empiriques issus de terrains – la Belgique et le Québec – où la prise en compte des discriminations multiples et de l'intersection de différents facteurs de discriminations fait déjà l'objet d'une réflexion plus avancée, tant de la part des analystes que des responsables de l'action publique.

Il demeure qu'ainsi que le souligne le bref compte-rendu de chacune des sessions proposé ci-après, les échanges noués lors de cette section thématique auront été particulièrement riches et fructueux, de l'avis unanime des participant-e-s.

Axe 1 : Discrimination multicritère, intersectionnalité, articulation des rapports sociaux

Discutant : Maxime Forest (Projet QUING / 6e PCRD)

- Roland Pfefferkorn (Université de Strasbourg, Laboratoire Cultures et Sociétés en Europe)
Articuler les rapports sociaux. Rapports de classe, de sexe, de racisation
- Frédéric Edel (ENA, Strasbourg)
Identité, parité, diversité ... et égalité. Le statut de la différence dans les écrits de droit public portant sur l'interdiction de la discrimination
- Olivier Philippe (IEP de Toulouse)
Inégalités sociales et discriminations. Les enjeux de la réactivation de la figure du « boursier méritant »

Excusée : Horia Kebabza (Université de Toulouse Le Mirail, groupe SAGESSE) EXCUSEE

Cette première session s'est révélée particulièrement stimulante pour poser les contours de notre réflexion, puisqu'elle associait deux contributions au contenu essentiellement théorique confrontant le regard d'un sociologue à celui d'un juriste, à une contribution fondée sur une enquête empirique menée auprès des étudiants boursiers de l'IEP de Toulouse.

Critiquant la notion « molle » de lien social diffusée ces dernières années, Roland Pfefferkorn a proposé un retour sur celle de rapports sociaux, porteuse à la fois de cohésion et de conflits et

renvoyant au caractère fondamentalement dynamique des interactions sociales. Cette notion, a-t-il insisté, n'a cependant pas vocation à dissimuler l'existence de « systèmes totaux de catégorisation » concurrents (rapports de classe, rapports sociaux de sexe, voire rapports de race), mais au contraire, ainsi que le souligne depuis de nombreuses années la sociologue Danièle Kergoat, à en démontrer le caractère consubstantiel – à l'image du lien qui existe entre rapports de sexe et rapports de classe. A ce titre, les travaux réalisés autour de ce lien permettent de souligner que la réflexion sur le croisement de différents marqueurs d'inégalité, de subordination ou de discrimination ne date pas de « l'importation » des débats sur l'intersectionnalité en France. Toutefois, les discussions ont notamment permis d'interroger, à l'instar des travaux sur l'intersectionnalité, la difficulté de penser des rapports sociaux construits autour de systèmes de domination et d'inégalités structurés de manières différentes et présentant différents degrés de transversalité, ainsi que la nécessité d'historiciser l'approche de ces rapports sociaux spécifiques en fonction du contexte dans lequel ils s'inscrivent.

Frédéric Edel a quant à lui illustré la difficulté particulière posée au Droit par la prise en compte de l'interaction entre différents systèmes d'inégalité. A travers une savante revue des catégorisations proposées par discipline, il montre cependant que la mise en œuvre d'un Droit de la non-discrimination largement d'origine communautaire, ne constitue pas tant une dérogation au principe d'égalité qu'une mise en œuvre « radicale » de ce dernier, dès lors que la loi oblige à traiter différemment des situations dissemblables. Ce faisant, il souligne l'absence d'un débat rationnellement organisé autour du principe même d'égalité au sein de la discipline juridique et la prégnance toujours forte, dans le contexte français, du modèle restrictif énoncé par Kelsen. Cette contribution a également permis de réfléchir la dichotomie intervenue depuis les années 2000, entre l'application du principe d'égalité et celui de non-discrimination, vu essentiellement comme un « perfectionnement » du premier (Pelloux), là où l'analyse de l'action publique tend à voir un glissement paradigmatique, d'où les interrogations sur le caractère hasardeux d'une théorisation d'un tel glissement à partir d'un postulat de continuité (ou, ce qui revient au même, de dérogation à un principe antérieur).

Enfin, Olivier Philippe a abordé ces objets à partir d'une enquête de terrain menée à l'IEP de Toulouse autour d'un dispositif de bourses à la mise en place duquel lui-même a contribué, et de la réactivation, à l'issue des émeutes de 2005, de la figure tombée en désuétude du « boursier militant ». De fait, cette dernière, qui constitue une dérogation ancienne à la tradition juridique française permettant une discrimination positive sur la base de critères sociaux, offre une entrée intéressante pour mieux saisir les difficultés particulières posées en France par la mise en œuvre de dispositifs antidiscriminatoires. En effet, l'association de critères de zonage géographiques liés aux politiques de la ville aux critères sociaux traditionnels pour l'octroi de bourses, montre la désignation d'un public « par contours ». L'analyse de ce dispositif souligne les angles morts d'une telle démarche (tels que ceux laissés par un zonage urbain peu adapté à un département comptant, hors Toulouse, très peu d'agglomérations importantes), mais aussi les effets de perception induits par la figure du boursier auprès d'une part du public visé, tel que son appréhension comme un dispositif destiné « aux filles ».

Axe 2 : Parité, diversité : entre policy et polity

Discutante : Réjane Sénac-Slawinski (Centre Maurice Halbwachs (CNRS - EHESS-ENS)-Equipe de Recherche sur les Inégalités Sociales)

- Aude Soubiron (Université Paris Dauphine, IRISSO)
De l'égalité des chances à la diversité ? La politique d'égalité dans l'enseignement supérieur français
- Fériel Kachoukh (Centre OPALE / Observer, Penser, Agir avec les Lois pour l'Egalité)
Les discriminations multicritères à l'encontre des femmes immigrées ou issues de l'immigration sur le marché du travail
- Marion Rabier (Centre Maurice Halbwachs (CNRS – EHESS – ENS), ETT)
La « parité économique » au détriment de l'égalité professionnelle ? Les mobilisations des dirigeantes économiques en faveur des quotas de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises françaises

- Ivan Chupin (Université de Lille 2 – CERAPS), Aude Soubiron (Université Paris Dauphine, IRISSO) *L'ethnisation du marché des entreprises de médias : la « diversité » comme nouvelle contrainte des écoles de journalisme*

Excusés : Alexandre Tandé (Université Libre de Bruxelles – Université de Lille 2), David Risse (Université de Laval / Québec)

La contribution d'Aude Soubiron est venue élargir la perspective ouverte par Olivier Philippe lors de la première session, en abordant les politiques d'égalité mises en œuvre par différentes catégories d'établissements d'enseignement supérieur français : IEP, écoles de commerces et écoles d'ingénieurs. Celle-ci, qui illustre bien les questionnements couverts par les interventions plus théoriques de la première session, montre notamment comment la reconstruction du problème des inégalités opérée ces dernières années dans l'enseignement supérieur, articule une logique procédurale d'égalité des chances à une norme (managériale) de résultat formulée en terme de diversité. A travers l'analyse de la grande variété de dispositifs mis en place notamment à l'IEP de Paris (voie d'accès dérogatoire au concours d'entrée) ou à l'ESSEC (tutorat), l'auteure a donné à voir comment le caractère labile et flou du vocable de diversité opère dans la pratique. A défaut d'une compréhension commune de ce que recouvre l'objectif de diversité, ces exemples émergent comme deux modèles qui vont être repris par différents établissements en France, les universités n'y souscrivant toutefois que de façon marginale. Or, ce sont ces expériences qui, en matière de diversité et de d'inégalités dans l'accès à l'enseignement supérieur, vont largement nourrir les discours des responsables publics. L'auteure a en outre complété ce panorama par un regard sur la manière dont les chargés de mission égalité ou diversité de ces établissements, ont construit un nouveau public, celui des « lycéens de milieu modeste à fort potentiel », alternative à celle de l'élève en difficulté, caractéristique des politiques de lutte contre l'échec scolaire, mais aussi à celle de l'élève brillant des lycées de centre-ville.

Quant à la contribution co-signée par Aude Soubiron et Ivan Chupin, elle se saisit d'un objet différent, également étroitement lié à la diffusion du vocable de la diversité, que constitue l'émergence de l'exigence de diversité dans le secteur des médias. Remontant également à 2005, ce phénomène se développe, ainsi que l'ont souligné les auteurs, sous l'action du CSA et des pouvoirs publics, mais également des acteurs majeurs du secteur que sont les chaînes de télévision publiques et privées, au sein desquelles s'est diffusé l'usage du thème de la diversité par la rhétorique managériale, insistant sur des notions de performance. Or, ces différentes injonctions, auxquelles participent également des associations, vont favoriser la mise en œuvre, par les Ecoles de journalisme, de dispositifs expérimentés dans d'autres types d'établissement. C'est en particulier pour la compréhension de ce processus de circulation de l'objectif de diversité entre des acteurs très différents, que cette contribution s'est révélée éclairante. D'autre part, face au caractère labile du vocable de la diversité, cette contribution montre une définition essentiellement ethno- raciale de la diversité dans les médias et la dilution à son profit du critère sociale. Mais elle illustre également la stratégie de « niches » auxquelles souscrivent les formations en journalisme au sein d'un secteur rendu plus concurrentiel par l'intervention de filières comme celles proposée à Sciences Po, ainsi que l'effet des demandes des grands groupes médiatiques sur les stratégies d'établissement des formations au métier de journalisme.

Marion Rabier a quant à elle élargi notre perspective au cas de la parité économique, réintroduisant dans nos débats le référentiel paritaire et soulignant combien sa déclinaison dans la sphère de l'entreprise constituait un glissement vers une norme managériale de la performance, aux dépens de l'objectif d'égalité. L'auteure a ainsi rappelé le contexte favorable dans lequel s'était opérée la mobilisation de femmes occupant des fonctions managériales au sein de grands groupes : un contexte marqué par la crise de 2009 et la question de la gouvernance des entreprises et des prises de risques consenties par certains opérateurs. Après avoir analysé le processus d'adoption de la loi Copé-Zimmerman (2011), elle est ensuite revenue sur l'autonomisation de la cause de ces femmes dirigeantes vis-à-vis de la cause des femmes au prisme d'un argumentaire économique et de performance.

Enfin, la contribution de Ferial Kachouk, se fondait sur une étude conduite à la demande de la HALDE et du Service des Droits des femmes et de l'Egalité, consistant dans une étude des dispositifs institutionnels existants et de la littérature relative à la prise en compte des discriminations multicritères sur le marché du travail, en particulier au niveau de l'accès au premier emploi. Menée également à

l'appui d'entretiens conduits auprès d'acteurs de ces politiques en Ile de France et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette étude confirme le caractère très récent de la prise en compte de cette thématique dans le contexte français. Ainsi, l'auteure souligne l'influence décisive du Droit communautaire, peu présente dans les autres contributions alors qu'elle constitue l'un des moteurs du glissement opérés du traitement des inégalités vers celui des discriminations. Cette contribution souligne en outre la faiblesse des transferts institutionnels opérés jusqu'à présent dans ce secteur, sous forme d'organes traitant de manière intégrée différents facteurs de discrimination, ou associant dans le cadre d'organes consultatifs, les acteurs issus de la société civile agissant autour de ces différents facteurs (des dispositifs prévus ou recommandés par le niveau communautaire).

ST 23 : Les crises de santé publique : une question politique ?

Responsables

Claude Gilbert (PACTE)

Emmanuel Henry (GSPE)

L'objectif de cette section thématique était d'interroger la dimension politique des « crises de santé publique ». Dans une perspective de science politique, l'objectif était double : tout d'abord déterminer la part des facteurs exogènes et des facteurs endogènes dans ces crises, en considérant comme « facteurs exogènes » les remises en causes dans l'espace public (suite à des mobilisations et publicisations) et comme « facteurs endogènes » la structuration organisationnelle spécifique du domaine de la « santé publique ». Il s'agissait ensuite de s'interroger sur des crises qui, bien qu'ayant un caractère « politique », des effets « politiques », apparaissent plutôt « apolitiques », avec une conversion incertaine des enjeux en termes politiques. Il est de fait rare que les acteurs des arènes politiques se saisissent volontairement des questions de « santé publique » et les intègrent dans leurs luttes. Lorsque c'est le cas, les tensions et conflits ne recoupent pas toujours les clivages partisans. Elle s'est déroulée en deux sessions organisées sur le même modèle. Après une brève présentation de son article par l'auteur, le texte était discuté par un autre intervenant à cette section thématique. S'ensuivait un débat-discussion avec la salle. Les deux sessions ont permis d'explorer différentes interrogations autour des rapports entre événements critiques et dimensions politiques.

Axe 1 : Ce que les crises de santé publique font à l'Etat

La première série de communications visait à mettre en évidence comment les crises de santé publique ont conduit l'Etat et différentes institutions nationales et internationales à se transformer et comment elles mettent en lumière de nouvelles modalités de gouvernement. En privilégiant le comparatisme, le décalage historique et en traitant de crises les plus diverses, les différentes communications ont permis de mieux comprendre pourquoi c'est autour d'enjeux de santé que se redessinent certaines sciences de gouvernement et certaines modalités d'intervention de l'Etat.

Le premier texte « Entre environnement et santé : la politisation de l'épidémiologie et de la toxicologie à l'ère de la sécurité sanitaire » présenté par Henri Bergeron et Jean-Noël Jouzel (Centre de Sociologie des Organisations, SciencesPo/CNRS) s'est particulièrement intéressé aux déterminations institutionnelles de l'appropriation politique de deux savoirs académiques (l'épidémiologie et la toxicologie) à travers le cas de l'obésité et des maladies liées à l'utilisation de toxiques professionnels. Il souligne notamment que si ces savoirs servent les intérêts d'acteurs dominants, ceux-ci pourraient cependant aussi rendre possible d'autres appropriations (par les citoyens, les travailleurs). Le second texte « La crise qui ne vient pas : essai de comparaison de deux réponses sanitaires aux menaces » présenté par François Buton (CNRS / CEPPEL-Université Montpellier 1) et Frédéric Pierru (CNRS / IRISSO-Université Paris Dauphine) correspond à la comparaison de deux réponses sanitaires aux menaces de pandémie grippale survenues aux Etats-Unis en 1976 et en France en 2009. Il vise à comprendre quel rôle, dans les deux cas, ont joué les épidémiologistes aussi bien dans la mobilisation de la crise que dans la légitimation de l'après-crise. L'hypothèse centrale est que, compte tenu de leur position, les épidémiologistes sont naturellement conduits à être des lanceurs d'alerte et à privilégier les scénarios du pire. Le troisième texte « De l'urgentisation des routines à la routinisation des urgences : RAGE et IIM des crises sanitaires appropiées ? » présenté par

Franck Foures (INRA-RITME/Centre de sociologie des organisations - Sciences-po Paris) s'attache, à travers deux exemples – la rage et les infections invasives à méningocoques –, à montrer comment, au-delà des apparences et des discours habituels, les acteurs et organisations en charge de ces questions tirent de véritables leçons de ces expériences, notamment en intégrant de plus en plus des éléments de contexte. Une gestion plus politique de ces questions semble donc s'engager. Le quatrième texte « L'emprise politique des instruments : l'administration des crises sanitaires. Le cas des contre-indications au don de sang » présenté par Renaud Crespin (Centre de Recherche sur l'Action Politique en Europe (CRAPE), CNRS, IEP de Rennes) vise à enrichir, à partir de la construction des normes de contre-indications au don du sang en France, l'analyse des instruments dans le champ d'analyse des politiques publiques. Est notamment soulignée la nécessité d'une approche plus dynamique, prenant notamment en compte les tensions entre les différents acteurs impliqués autour de cet outil (cliniciens et épidémiologistes dans ce cas). Le cinquième texte « Tempêtes microbiennes. Le monde transatlantique et les scénarios épidémiques (1998-2006) », présenté par Patrick Zylberman (EHESP School of Public Health (Rennes & Paris) CERMES 3 / CNRS UMR8211, INSERM U750 ; EHESP) met en évidence l'importance du rôle joué par la scénarisation de situations exceptionnelles dans l'approche faite de diverses menaces par des responsables politiques nord-américains. Il est notamment indiqué comment a été promue la logique du pire, comment aussi Bill Clinton, grand lecteur de fictions, a devancé Georges Bush dans son exploration. Enfin, un sixième texte « Du SRAS à la grippe aviaire : quel rôle pour l'OMS dans la gouvernance internationale des risques de pandémies ? », présenté par Nathalie Brender (HES, Haute école de gestion de Genève / HEG), a montré comment l'OMS a su se saisir des opportunités offertes par diverses crises sanitaires ayant un caractère global pour progressivement s'imposer comme le principal acteur de la gestion de ces risques (notamment dans le cadre de « One World ; One Health »).

Axe 2 : Comment les crises de santé publique font jouer les frontières du politique

Dans cette deuxième session, la focale s'élargissait vers une interrogation qui sorte des frontières de l'Etat et de la gestion publique pour s'interroger sur celles du politique. Un des paradoxes des crises de santé publique est en effet d'occuper une place politique centrale sans pour autant entrer dans les catégories politiques classiques. Si les crises de santé publique contribuent à modifier les frontières et le contenu du politique aujourd'hui, elles servent aussi, dans le cadre de certaines luttes, de fer de lance aux effets paradoxaux. Là encore la multiplication des cas et des espaces géographiques a permis de chercher à affiner notre compréhension des formes de politisation spécifique portées par les questions de santé publique. Le premier texte « La crise de la vache folle fut-elle politique ? La « politisation apolitique » d'un enjeu transversal » présenté par Thomas Alam (Ceraps, UMR CNRS 8026, Lille 2) et Jérémie Nollet (Ceraps, UMR CNRS 8026, Lille 2) visait, à travers la présentation de trois moments différents de cette crise, à montrer les formes différentes de politisation que ce problème a connu. Ce texte a permis de mettre en évidence la complexité des processus de politisation et leurs liens parfois très lointain avec l'espace de la compétition politique. Le deuxième texte « Quand une crise de santé publique survient sans ses experts. Le cas de la drogue au volant » présenté par Henri Bergeron (SciencesPo, Centre de Sociologie des Organisations / CSO, CNRS), Patrick Castel (SciencesPo, Centre de Sociologie des Organisations / CSO), CNRS) et Renaud Crespin (Centre de Recherche sur l'Action Politique en Europe (CRAPE), CNRS, IEP de Rennes) abordait à travers l'exemple de l'usage de drogue au volant, les rapports entre expertise, décision publique et groupes de pression de différents horizons

(scientifiques et économiques). Le troisième texte « De quelles crises chlordécone est-il le nom ? » présenté par Matthieu Fintz (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire – Alimentation, Environnement, Travail et Irist (Institut de Recherches Interdisciplinaires sur les Sciences et la Technologie) – EA 3424, Université de Strasbourg) revenait sur la crise du chlordécone pour montrer là encore la nécessité de mettre en perspective les représentations d'un problème sans se limiter à celles émanant des acteurs les plus centraux dans le processus de décision. Le quatrième texte « Une crise singulière et apolitique ? La controverse sur la vaccination anti-VHB en France » présenté par Clément Paule (Centre Européen de Sociologie et de Science Politique - Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne, Université Paris I) évoquait notamment la façon dont les parlementaires s'approprient les questions de santé publique en essayant de comprendre comment les logiques partisans s'articulent avec d'autres logiques dans la prise en charge de ces questions. Enfin le cinquième texte « « Licenciement écologique » : la conversion d'une usine chimique suite à une crise de santé publique » présenté par Pascal Marichalar (Centre Maurice Halbwachs / CNRS-EHESS-ENS, UMR 8097) revenait sur les effets d'une controverse de santé environnementale sur les rapports sociaux dans une entreprise à travers le regard de différents médecins du travail étant intervenus dans l'entreprise.

Cette section thématique s'est révélée être particulièrement riche. Le dispositif de discussion adopté a permis d'organiser une véritable confrontation scientifique autour de textes qui, pour un bon nombre d'entre eux, correspondaient à des projets de publications déjà très avancés. Sur le fond, de très nombreux points et aspects ont été abordés. On en retiendra ici principalement deux. En premier lieu, la plupart des auteurs sont revenus sur une des interrogations introduites par les responsables de cette section concernant le caractère à fois politique et apolitique des problèmes sanitaires. Ce constat ayant été largement validé, aussi bien à travers les textes que les discussions, on est ainsi conduit à ouvrir ou, plutôt, à réouvrir la réflexion sur la configuration du politique aujourd'hui. Quel sens convient-il de donner à l'émergence et à la prolifération de problèmes qui, bien que qualifiés de politiques, échappent aux clivages partisans ? En second lieu, il est apparu que plusieurs contributions tournaient autour de la logique du pire, telle qu'elle semble marquer l'analyse de diverses menaces et l'engagement d'actions publiques. Là encore, un champ de réflexion intéressant semble devoir être exploré puisque si cette logique du pire peut être référée à l'influence des anticipations faites en ce sens (notamment à travers des scénarios), elle apparaît aussi étroitement liée aux nécessités dans lesquelles se trouvent des acteurs (notamment des acteurs scientifiques, politico-administratifs) à promouvoir cette logique. Autrement dit : ne doit-on s'attacher aux raisons ordinaires expliquant le goût actuel pour l'extraordinaire tel qu'il se développe à l'occasion des risques et des crises, des menaces de tout type ? Ce ne sont là que quelques pistes dégagées lors de cette section, mais elles semblent être en soi très stimulantes et particulièrement prometteuses.

ST 25 : Les administrations publiques en réforme(s) : une comparaison Allemagne-France

Responsables

Jean-Michel Eymeri-Douzans (IEP de Toulouse-LaSSP)

Sabine Kuhlmann (DHV Speyer)

Poursuivant sur sa lancée depuis sa création au 9^e Congrès à Toulouse, le Groupe de Travail « SPCA » a souhaité cette année, à Strasbourg, cette ville-symbole, « porte et pont » entre Allemagne et France, mener une comparaison approfondie limitée à l'étude du cas de ces deux pays. Pour ce faire, le Groupe SPCA s'est associé au Prof. Dr. Sabine Kuhlmann, titulaire de la Chaire de Sciences administratives européennes à la prestigieuse Hochschule de Speyer, spécialiste de la comparaison franco-allemande.

Sur le fond, une comparaison franco-allemande en matière de science politique comparée des administrations publiques s'imposait à plus d'un titre. Tout d'abord, France et Allemagne sont des pays de haute et ancienne tradition administrative, où les administrations occupent une place considérable, tant au concret que sur un plan symbolique, dans nos sociétés : elles méritent par conséquent une attention particulière. En outre, l'Allemagne et la France faisant partie du petit nombre de vieux Etats occidentaux où s'est inventée presque en même temps la « bureaucratie rationnelle-légale », ces deux pays continuent à être considérés comme des « modèles » ou des « types » dans les travaux internationaux d'administrations comparées : il y a donc une plus-value spécifique à resserrer la focale sur eux. C'est d'autant plus le cas dans le cadre d'une production scientifique internationale qui, depuis l'apparition dans les années 1980 de cette forme de libéralisme appliqué aux réformes administratives qu'est le « *New Public Management* », n'a cessé de discuter du plus ou moins grand degré de réceptivité des divers modèles administratifs nationaux à ce néo-managérialisme public. La tendance semble forte dans ces écrits à ranger l'Allemagne et la France parmi les pays réticents voire résistants à ce *Zeitgeist* anglophone, et à en conclure que les administrations publiques en nos deux pays se seraient donc peu réformées depuis vingt ou trente ans en comparaison du Royaume-Uni ou d'autres Etats de l'UE et de l'OCDE. Or ce discours va bien trop vite en besogne.

Au rebours, cette ST 25 entendait concourir à montrer que la réalité est bien plus complexe et nuancée, en donnant l'occasion d'échanger à des chercheurs venus des deux côtés du Rhin. Car les « trajectoires » que connaissent les administrations nationales sont diverses (Pollitt & Bouckaert, 2004) et la « diffusion » transnationale des préceptes et recettes néo-managérialistes n'a rien de mécanique : elle fait l'objet d'« acclimatations » localisées et d'usages stratégiques différenciés dans chaque configuration nationale considérée (Eymeri-Douzans & Pierre, 2011). Qui plus est, nos pays connaissent aussi des réformes institutionnelles aux logiques pour l'essentiel endogènes : les réformes depuis 1982 de l'administration territoriale en France, par décentralisation et déconcentration, en sont un bon exemple.

Contre l'idée reçue de « l'impossible réforme » française et, symétriquement, de la « force d'inertie de l'administration publique allemande (qui) a toujours été considérable (et) est parfois effrayante » (Thomas Ellwein, 1997), les diverses communications présentée à cette ST25 ont mis en regard l'évolution concrète-réelle des institutions administratives allemandes

et françaises dans les décennies récentes. Pour ce faire, et compte tenu à la fois de la structure fédérale de l'Allemagne (dans laquelle le niveau fédéral d'administration est très limité) et de l'imbrication et hybridation croissante (évidente en France sous la récente RGPP) entre réformes des administrations d'Etat, centrales et déconcentrées, et réformes de décentralisation, notre attention a porté sur les différents niveaux de gouvernement : le niveau central animé par le mouvement de « réforme de l'Etat » ou de *Neues Steuerungsmodell* et les niveaux territoriaux eux aussi en réforme(s) des deux côtés du Rhin. L'on a ainsi pu souligner les permanences et/mais pris aussi l'exacte mesure des nombreuses innovations et des changements majeurs intervenus dans la structuration de nos institutions administratives, parfois à grands coups d'« effets d'annonce » mais aussi « à bas bruit ».

Au total, cette ST25, mettant en commun les résultats précis de recherches de terrain, a contribué à interroger le fait que deux pays *a priori* peu ouverts à la rhétorique du réformisme administratif d'inspiration anglo-saxonne ont, « selon leur génie propre » pour paraphraser les Romantiques allemands ou français du XIXe siècle, mis en branle leurs appareils administratifs et, mêlant hybridations, syncrétisme, adaptations instrumentales autant que discursives, fait montre d'une capacité au changement en fait assez remarquable – quoique variable selon les échelons territoriaux et les branches de l'administration. C'est ainsi que les administrations publiques allemande et française, à l'instar de celles de maints autres pays mais pas de la même façon, sont entrées dans l'ère du réformisme institutionnel permanent : « la réforme » a cessé d'être ce temps limité de conjoncture exceptionnelle et labile de changement après quoi l'on « reviendrait à la normale », pour devenir une des constantes du fonctionnement ordinaire de nos institutions publiques et de la vie ordinaire de ceux qui les peuplent, avec tous les effets induits de recalification et de néo-bureaucratization progressives qu'il est passionnant de porter au jour.

Dans le cadre de cette problématique générale, se sont déroulées deux séances au cours desquelles ont été présentées les communications dont les abstracts sont repris ci-après :

1^{ère} séance : Le niveau national d'administration en réformes : *Bund* et Etat central

Président de séance : Alistair Cole, Cardiff University

Discutante : Pascale Laborier, Université d'Amiens

Jean-Michel Eymeri-Douzans, IEP de Toulouse-LaSSP, et Sabine Kuhlmann, DHV Speyer : *L'Allemagne et la France sont-elles des « NPM laggards » ? Observations critiques sur un stéréotype international.*

Dans les comparaisons du mouvement international de réformes administratives, l'Europe continentale (à l'exception des Pays-Bas et de quelques autres pays) est considérée comme une terre de « trainards » (*laggards*), tard venus au néo-management public, au rebours des pays anglo-saxons toujours décrits comme des précurseurs. L'Allemagne et la France en particulier, probablement parce qu'elles sont les « mères patries » de la bureaucratie moderne, sont souvent prise en exemple de résistance à ce *Zeitgeist* anglo-saxon. En conséquence, les administrations de nos deux pays auraient été moins réformées que celles du Royaume-Uni ou d'autres pays de l'UE et de l'OCDE. Or cette communication entend mettre en question une telle assertion, certes prédominante mais qui va trop vite en besogne.

Durant les dernières décennies, la France et l'Allemagne ont connu de profonds changements de leurs structures, cultures et pratiques administratives, certains de ces changements étant pour partie inspirés par les préceptes et recettes néo-managériales quand d'autres étaient plus

endogènes. Ce papier souhaite souligner l'ampleur de ces trajectoires nationales de réforme et les comparer, aux fins de démontrer que les administrations allemande et française sont elles aussi, comme celles des autres pays développés mais à leur façon, entrées dans l'ère du réformisme institutionnel permanent.

France and Germany as “NPM laggards”? Critical analyses of an international stereotype.

While comparing the international reform movement within public administration, Continental Europe (with the exception of The Netherlands and a few other countries) is regarded as a land of “laggards” and “latecomers” as regards NPM, whereas the Anglo-Saxon countries are always described as “forerunners”. Germany and France in particular, probably because they are both “motherlands” of modern bureaucracy, are often described as resisting to such Anglo-Saxon *Zeitgeist*. As a result, public administrations in our two countries would have been less reformed than the ones of the UK or other EU/OECD countries. Our contribution is aimed at challenging such a prominent yet oversimplified assumption.

Over the recent decades, France and Germany have undergone profound changes in their administrative structures, cultures and practices, some of them being partly inspired by NPM precepts and recipes while some others were more endogenous changes. In this paper we wish to underline the importance of these national trajectories of reform, and to compare them, so as to demonstrate that French and German public administrations have also entered, as the ones of other developed countries but in their own way, into the era of permanent institutional reformism.

Olivier Quéré, IEP de Lyon-Triangle : *Légitimer les réformes de l'administration française en formant des « fonctionnaires-managers ». Etude de l'intériorisation des normes managériales dans les IRA.*

Une manière de prendre la mesure de l'évolution concrète des administrations publique est de les appréhender à travers le mode de façonnage de leurs professionnels. Cela est rendu possible par l'étude de l'intériorisation des normes managériales par les agents de l'Etat lors de leur formation scolaire. A partir du cas français des Instituts régionaux d'administration (IRA), écoles qui forment des fonctionnaires de catégorie A, il nous est possible d'analyser comment des normes nouvelles se diffusent « par le bas » au sein d'une configuration spécifique de réforme. Nous proposerons ainsi, dans une double perspective analytique, d'une part de questionner les réformes de la formation proposée en IRA qui s'insèrent dans une logique managériale de manière progressive, plus ou moins explicite et adaptée à un contexte fortement institutionnalisé ; et d'autre part d'étudier les effets de ces réformes sur les élèves qui se trouvent au centre d'un nouveau dispositif qui tend à favoriser l'acquisition des principes et des outils managériaux. Ainsi, en se penchant sur les transformations de la scolarité, il s'agit de comprendre comment sont intériorisées des normes managériales spécifiques par les futurs agents de l'administration française, qui incarnent ainsi, par la légitimité qui leur est conférée, sa réforme.

Training “civil-servant-managers” to legitimate the French administration reorganisation. The case of the NPM norms internalisation in the IRA.

Concrete evolutions of contemporary public administrations can be seized through the shaping of their professionals. A way to do so is to study how highly qualified State agents internalise managerial norms during their professional training. The five French IRAs are scholar

institutions recruiting and training future high qualified civil servants. Looking closely to what those “students” are taught leads us to question how new norms are spread, in a bottom up perspective, within a specific re-organisational frame. Thus, we will suggest two types of analysis. On the one hand, it seems relevant to have a look at the changes in syllabi, changes that could be seen as a non-explicit, gradual and institutional NPM framing. On the other hand, it is important to examine how future civil servants are affected by NPM evolutions, which entail new tools, new norms and new principles. Transformations in the scholarship show how internalization of specific NPM norms occurs for future State servants, who will be legitimate to embody, at last, the reorganisation of the State.

Renate Reiter, FernUniversität in Hagen, Institut für Politikwissenschaft, Lehrgebiet Politikfeldanalyse: *Trajectoires différentes pour problèmes comparables? Les réformes des services d'assistance aux chômeurs en France et en Allemagne.*

Depuis le début des années 2000, la France et l'Allemagne ont restructuré leurs services publics de l'emploi. En adoptant une stratégie plutôt radicale au départ mais qui a été en partie révisée ensuite, les deux Etats ont réformé la distribution de compétences entre les acteurs du niveau central-national et local-communal: la France a opté pour une territorialisation partielle et l'Allemagne pour une recentralisation et une étatisation.

La communication compare les processus de réforme et re-réforme des services publics de l'emploi en France et en Allemagne depuis 2002 et se demande comment expliquer les choix radicaux (et inverses des deux côtés du Rhin) au début des années 2000 (2002 et 2004) puis la double marche arrière partielle qui s'en est suivie. L'hypothèse de départ est la suivante: partant d'un diagnostic partagé (inefficacité des services publics de l'emploi notamment dans le champ du placement des chômeurs de longue durée et nécessité d'une réforme orientée vers “l'activation”), les acteurs centraux et locaux se sont mis d'accord sur des mesures radicales de restructuration. Pourtant, des deux côtés du Rhin, les réformes se sont inscrites moins dans une logique fonctionnelle que dans une logique d'arbitrage politique entre des acteurs ayant d'autres buts que ceux de la politique de l'emploi, et orientés plutôt vers la maîtrise des budgets publics. Mais étant donné que ni les attentes des acteurs centraux ni celles des acteurs locaux ne se sont réalisées, le besoin de nouvelles mesures de restructuration s'est vite fait sentir, lesquelles ont fait apparaître de nouveaux problèmes (coordination non maîtrisée, institutionnalisation d'une dualisation de la population de chômeurs, etc.).

Different paths to comparable problems? Public administration reforms in the employment sector in Germany and France

Facing high pressure for reform due to new social risks, high rates of unemployment and the EUs' external influence, both France and Germany started to rebuild their systems of public employment services at the beginning of the 2000s. Both states first radically recast the division of policy competencies between the central state and local actors in this field (with France choosing to decentralize and partly communalize its placement system and Germany, on the contrary, choosing to recentralize and nationalize it) and then revised the reforms (of 2002 and 2004) after a while.

The article compares the processes of reform and re-reform of the systems of public employment services in France and Germany the since 2002 and asks for how to explain the radical (yet adversely directed reforms in both cases) and their recent partial draw-back. It starts from the following thesis: On both sides of the Rhine inefficiency and ineffectiveness

especially of the placement systems for long-term unemployed were seen as major deficits of employment policy. In a shared vision of the need for activation-oriented reform central and local policy-makers both in France and in Germany designed radical steps to a de- or recentralize their public employment services during the first half of the 2000s. Yet, as the compromises found between both levels of governance, had as well in France as well as in Germany, first been driven by the hope for public cost containment and as this expectation could not be met by the reforms, another restructuring soon became necessary, which generated new problems (coordination deficits, institutionalization of a dualized job-seeker population, etc.).

Eloïse Girault, IEP de Lyon-Triangle : *Quand la routine devient impossible. L'administration de la Protection judiciaire de la jeunesse face à la banalisation de l'injonction à la réforme.*

Dans cette communication, nous nous intéressons à la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (D.P.J.J.), administration du Ministère de la justice en charge des questions relatives à la justice des mineurs. Nous montrons tout d'abord l'ampleur des réformes qui affectent cette administration, notamment depuis 2002. Dans un second temps, nous montrons que l'ampleur de ce mouvement de réforme s'explique par la conjonction de plusieurs phénomènes : extrême politisation des questions de sécurité, construction de la 'maladministration' de la P.J.J. comme problème public, action d'entrepreneurs politiques qui ont profité de plusieurs fenêtres d'opportunité.

Is routine work still possible? The case of an administration confronted with a process of 'injunction to reform': the 'Direction de la protection judiciaire de la jeunesse'

This text focuses on the "Direction de la protection judiciaire de la jeunesse" (D.P.J.J.), a French ministerial department in charge of judicial protection of youth. First, we show that the D.P.J.J. is the target of many public programs: the aim of these policies is to reform completely the administrative organization. Secondly, we show that this reformism can be explained by the conjunction of several factors: context of politicization of juvenile justice, "maladministration" of the D.P.J.J. considered as a public problem, strategies of policy entrepreneurs who take advantage of policy windows.

Seconde séance : Les territoires d'administration en réformes : Länder, régions et municipalités.

Président de séance : Jean-Michel Eymeri-Douzans, IEP de Toulouse-LaSSP

Discutante : Pascale Laborier

Sabine Kuhlmann, DHV Speyer: *Reformer les administrations aux niveaux de gouvernement infranationaux en Allemagne : les stratégies et leur impact dans les Länder et les gouvernements locaux.*

Cette communication analyse les trajectoires de réforme administrative, ainsi que leur impact, aux niveaux des Länder et municipalités allemandes. L'on y observe trois modalités principales

de réforme qui ont touché le niveau infranational d'administration publique depuis le début des années 1990 : la décentralisation fonctionnelle, la réforme territoriale et la privatisation des services publics. L'objectif est double : d'une part, on cherchera à mettre en lumière les principaux changements institutionnels intervenus à ces niveaux de gouvernement infranationaux en Allemagne. D'autre part, les effets et l'impact de ces transformations sont appréhendés selon une perspective plus évaluative : Jusqu'à quel point ces changements institutionnels ont-ils contribué à accroître les performances, les capacités de pilotage et l'imputabilité politique des gouvernements locaux ? Enfin, la question sera posée de savoir si ces réformes ont marqué une rupture avec les structures administratives traditionnelles ou si perdurent certains traits fondamentaux de modèles historiques hérités.

Reforming Public Administration at sub-national levels of government in Germany: Strategies and impacts in the States (Länder) and local governments.

This contribution analyses trajectories and impacts of administrative reforms in Germany at state (Länder) and local levels of government. It scrutinises three major approaches of reform that have affected the sub-national public administration since the beginning of the 1990s: functional reforms/decentralisation, territorial reforms and privatisation of public services. The objective is twofold: on the one hand I will seek to reveal major institutional changes regarding public administration at the sub-national level in Germany. On the other hand, the effects and impacts of these transformations are assessed from a more evaluative perspective. To what extent have the institutional changes contributed to enhance local governments' performance, steering capacities, and political accountability? Finally, the question is taken up as to whether the reforms have marked a rupture with traditional administrative structures or whether some basic features of historically inherited institutional patterns have been retained.

Alistair Cole, Cardiff University : *L'administration territoriale de la République, entre Acte III de la décentralisation et RGPP II : le réformisme permanent ?*

Cette communication se focalise sur le 'réformisme permanente' de l'Etat territoriale sous Sarkozy. Comment coordonner l'action publique, tout en renforçant la capacité étatique et en reformant les collectivités territoriales ? Ces dilemmes sont loin d'être limités à la France, même si l'architecture de l'Etat napoléonien leur donne une traduction particulière. Cette communication se concentre tout particulièrement sur les deux grands réformes de la présidence Sarkozy : la Réforme de l'Etat territoriale (2008-2010) et la Réforme territoriale (2009), les deux parfois présentées comme faisant partie d'une plus vaste Révision générale des politiques publiques. Ces cas démontrent une tentative de créer un discours centré sur la productivité de l'Etat et la puissance publique. En ce qui concerne la Réforme de l'Etat territoriale, la communication s'interroge par rapport au sens contemporain de l'institution préfectorale. Un cadre d'analyse est proposé qui s'inspire du néo-institutionnalisme, tout en rappelant l'héritage de l'école française de la sociologie des organisations.

The territorial administration of the French Republic, between Act III of decentralization and RGPP II: a permanent reformism?

This paper focuses upon the territorial challenges to the French State. There is a genuine policy puzzle in terms of how to join up separate agencies of the State that is far from unique to France. Introducing new evidence based on interviews with high ranking officials, politicians and representatives of territorial policy communities in 2010, the main body of the paper focuses upon the two main territorial reforms of the Sarkozy presidency, the Reform of the Territorial State, and the Local Government Reform. These cases reveal an original attempt to craft a political discourse based on public sector productivity and state puissance. In relation to the territorial administration of the State, the paper specifically interrogates the meaning of the prefectural institution in France in the light of the 2008-2010 reforms. A framework of analysis is developed that draws its inspiration from combining the rich (but internally inconsistent) literatures on new institutionalism and French organisational sociology.

Stephan Grohs, Universität Konstanz : *L'administration de l'Etat-providence allemand - entre modernisation et fragmentation*

L'administration de l'État-providence allemand se caractérise par une grande autonomie par rapport au contrôle direct de l'État et une séparation fonctionnelle. D'une part, les fonctions essentielles d'État social sont administrées par des organes administratifs autonomes (*funktionale Selbstverwaltung*) avec des agences locales décentralisées. D'autre part, d'autres fonctions de base d'un État-providence sont décentralisées au gouvernement local, couvrant l'aide sociale, les écoles maternelles et l'assistance à la jeunesse.

Les deux branches d'administration de l'État-providence, les organes d'assurance sociale ainsi que les gouvernements locaux, ont fait montre d'un grand effort pour intégrer la nouvelle gestion publique depuis les années 1990. De plus, d'autres problèmes ont gagné en importance : la fragmentation et le manque de coordination entre les fonctions sociales et les niveaux administratifs. Ces difficultés apparaissent en particulier à l'intersection des compétences entre organes administratifs autonomes (*single-purpose*) et gouvernements locaux (*multi-purpose*). Cet exposé examinera les contradictions implicites de ces trajets de réforme. L'hypothèse est que poursuivre des réformes de nouvelle gestion publique amène une segmentation de la prestation des services et une externalisation croissante de problèmes sociaux. Or l'architecture administrative actuelle n'est pas en mesure de résoudre ces problèmes de manière adéquate, ce qui conduit à la prolifération de « politiques expérimentales » visant le niveau local.

Between Modernization and Fragmentation – Challenges for the Administration of the German Welfare State

The administration of Social Policy in Germany is characterized by a high degree of autonomy from direct state control and functional separation. The core functions of the German Welfare State are administered on the one hand by central autonomous administrative bodies with local agencies (*funktionale Selbstverwaltung*) On the other hand, basic functions of the Welfare State are decentralized to the local governments, covering minimum benefits, childcare and youth welfare services.

Despite the reform reluctance of the state levels, the Welfare administrations, both the self-administered social insurance bodies as well as the local government, have shown strong NPM-oriented reform efforts since the 1990s. Additionally, another problem grew in importance: the fragmentation and lack of coordination between the Welfare functions and the administrative

levels. These deficits appeared especially at the intersections of the domains of the single-purpose bodies and the (multi-purpose) local governments.

The presentation will examine the implicit contradictions of these reform developments. The assumption is that NPM-styled reforms lead to a segmentation of service delivery and a growing externalization of social problems. The existing architecture of Welfare functions is not able to address these problems adequately, which leads to an increase of “experimental policies” addressed to the local level.

Camille Lancelevée, IRIS-EHESS Paris & Centre Marc Bloch Berlin : *La réforme de l'interface prison-hôpital dans la prise en charge psychiatrique des personnes détenues en France et en Allemagne : enjeux et pratiques*

Inspirée des travaux d'ethnographie de l'Etat par le bas et des réflexions méthodologiques sur la comparaison internationale de données qualitatives, notre communication s'intéressera au fonctionnement de l'interface prison-hôpital en France et en Allemagne dans la prise en charge des personnes détenues présentant des « troubles mentaux ». Il s'agira dans un premier temps d'observer la convergence que semblent dessiner les dernières réformes de ce complexe institutionnel (prison, hôpital psychiatrique, *Unité Hospitalières Spécialement Aménagées*, *rétention de sûreté*, *Massregelvollzug*, *Sicherungsverwahrung*) entre deux modèles français et allemand pourtant inscrits dans une histoire différente. On remarque cependant que si les réformes législatives sont inscrites dans des débats d'opinion virulents sur la dangerosité, sur l'enfermement des personnes malades, la pratique est elle plus souvent faite de bricolage. Une double enquête de terrain de plusieurs mois dans une prison berlinoise et une prison française nous permettra de rendre compte de la mise en place locale de ces réformes et des enjeux auxquels sont confrontés les acteurs locaux. Dans quelle mesure deux lignes d'actions opérationnelles distinctes, le « soin » et la « peine » s'intriquent-elles dans la pratique ? En centrant notre analyse sur les différents endroits où se décide l'affectation des personnes présentant un « trouble mental », nous mettrons en évidence le bricolage institutionnel auquel se livrent les acteurs de terrain pour gérer ces cas problématiques.

Prison-hospital interface at stake in the psychiatric care of inmates in France and Germany

Inspired by « street-level bureaucracy » studies and by methodological reflections on international comparison of qualitative data, this presentation focuses on the prison-hospital interface and the psychiatric care of inmates suffering from « mental disorders » in France and in Germany. A certain convergence can be observed at the institutional level (prison, psychiatric hospital, *Unité Hospitalières Spécialement Aménagées*, *rétention de sûreté*, *Massregelvollzug*, *Sicherungsverwahrung*). This convergence is a result the recent reforms and appears to to reconcile the French and the German models, that are rooted in two very different histories. Although these legislative reforms are an outcome of virulent debates on the dangerousness and the incapacitation of psychiatric disabled people, the common practice is rather based on local and diverse strategies. A fieldwork of several months in a German (Berlin) and a French (Lille) prison allows us to describe the local implementation of these reforms. What is at stake for prison workers and medical staff in the psychiatric care of inmates? How are *care* and *sentence* articulated in practice? We will focus here on the different places where the allocation of inmates with mental health problems is decided, to bring to light the meaning and sense of the observed strategies of prison agents.

Hellmut Wollmann, Humboldt-Universität zu Berlin: *Les oscillations du discours sur la modernisation du secteur public de la gestion en régie à la gestion privée et retour.*

Cette communication se concentrera sur les basculements de discours, observés dans les arènes de gouvernement local, concernant les formes institutionnelles de fourniture des services publics. Dans une telle analyse de discours, l'on fait l'hypothèse que la formation de ces discours est influencée de façon significative par des discours pertinents, et les coalitions de cause qui les soutiennent, dominant les arènes nationales et internationales afférentes, ainsi que par les croyances politiques et culturelles partagées par les constellations d'acteurs locaux en cause. Trois périodes successives seront étudiées.

À l'ère de l'État-Providence social-démocrate (1960-1970), la croyance sous-jacente était que les services publics en expansion étaient de meilleure qualité si et quand leur fourniture était assurée par les unités et le personnel propres à l'administration. L'on considérait que cette situation assurait une mise en œuvre professionnelle et compétente de l'État-Providence dans le respect du cadre légal et sous le contrôle politique des élus.

Depuis les années 1980, le discours néo-libéral du NPM, favorable à la fourniture des services publics sous une forme privée, a dominé les processus de modernisation, autant aux niveaux international, européen que national. Par conséquent, sont apparues au niveau local de nouvelles orientations stratégiques vers l'« entreprisisme » (création d'entreprises ou opérateurs municipaux comme variante organisationnelle et financière plus flexible de fourniture des services municipaux) et la privatisation « matérielle » (consistant à les confier, en tout ou partie, à des compagnies privées).

Dans les années récentes, le pendule a fait retour vers la fourniture en régie publique ou municipale, pour diverses raisons à analyser dans le texte (perte de crédibilité du discours néo-libéral suite à la crise des marchés globalisés, constat d'évidence que la privatisation ne produit pas des services de meilleure qualité à moindre coût, redécouverte par les autorités locales des mérites de conserver ou rétablir une gestion publique/municipale directe des services...).

Pendulum swings in the discourse on public sector modernization from public sector-based to private sector-based service provision and reverse.

This paper will focus on the discourse shifts, in local government arenas, as regards the institutional forms of provision of public services. In such "discourse analysis", we assume that the formation of these discourses is significantly shaped by pertinent discourses and their supportive advocacy coalitions dominating the related national and international arenas as well as by the political and cultural beliefs shared by relevant local actor constellations. Three successive periods will be studied.

In the age of the Social-Democratic welfare state (1960s-1970s), the underlying belief was that the expanded public services were rendered best if and when provided by the public administration's own units and staff. It was assumed that this situation would ensure the professionally competent implementation of the welfare state in compliance with the legal frame and in political accountability to the elected bodies.

Since the 1980s, the "Neo-liberal" and NPM discourse, favouring private sector-based service provision has dominated the modernization processes, at both international, EU and national levels. Consequently on the local level, new policy lines have appeared, oriented towards "corporatization" (creation of municipal corporations as an organisational and financially more flexible variant of municipal service provision) and "material" privatization (entrusting it, entirely or partially, to private companies).

In recent years, the pendulum has swung back to public/municipal sector provision, for a number of reasons analysed in the paper (loss of credibility of the neo-liberal discourse after the global “market failure”, empirical evidence that privatization has not produced less cost and better quality services, rediscovery by local authorities of merits of retaining and regaining public/municipal service provision...).

ST 26 : AGIR PAR RESEAUX. Les réseaux en science politique : méthodes et objets

Responsables

Camilo Argibay (Université Lyon II, Laboratoire Triangle)

Anouk Flamant (Université Lyon II, Laboratoire Triangle)

Renaud Payre (Université Lyon II, Laboratoire Triangle)

Dans le cadre de cette section thématique Agir par réseaux, nous nous sommes proposés de revenir sur la place des réseaux dans l'analyse des politiques publiques. Il s'agissait de rouvrir un dossier déjà fort ancien. Dès les années 1970 cette notion s'impose outre Atlantique mais également en France avec des usages forts différents (si on pense aux travaux de Jeanne Becquart Leclercq). Notre première ambition a été de reprendre le débat particulièrement présent dans les années 1990 sur l'apport heuristique d'une approche centrée sur les réseaux, un débat qui s'interrogeait sur les usages des réseaux – simples métaphores ou véritables modèles analytiques ? -

De fait, la policy network analysis est un bon révélateur des ambiguïtés de la sous discipline « analyse des politiques publiques ». Au risque d'être un peu schématique, derrière le terme réseau utilisé par les nombreux travaux d'analyse des politiques publiques, nous dégagons cinq usages distincts (sans être forcément exclusifs)

- D'abord le réseau comme métaphore. Cet usage domine un premier âge de l'analyse des politiques publiques (jusqu'aux années 1970). Le terme réseau n'apparaît que ponctuellement. Il est concurrencé par de nombreux synonymes. Reste que nous insistons sur le fait que cet usage métaphorique a probablement contribué à une réelle rupture scientifique.
- Le réseau comme catégorie analytique. Il s'agit de repérer les efforts –notamment menés par Hugh Heclou – pour livrer une définition plus précise – autour des *issue networks* -. Une telle définition a ouvert la voie à toute une série de travaux renouvelant bien souvent l'approche pluraliste.
- Le réseau comme théorie. Comme souvent en analyse des politiques publiques, la catégorie analytique se confond bien souvent avec une catégorie historique voire une théorie. Autrement dit, une partie des travaux sur les réseaux mobilisent et produisent une théorie de l'Etat. L'action publique contemporaine verrait se multiplier les réseaux qui permet à l'Etat d'agir à distance, à mobiliser sans intervenir directement. Reste à se demander si ce type d'action est vraiment nouveau
- Le réseau comme objet. Précisément, des travaux contemporains – notamment au sujet des collectivités locales – se sont attardés sur des réseaux formalisés. En matière d'éducation, en matière de politiques alimentaires, de politique de la ville, les réseaux se multiplient au niveau national ou encore européen. Se pose la question du type d'approche méthodologique pour étudier ce type d'objet. Nous y consacrerons la seconde séance.
- Enfin le réseau comme méthode. La sociologie des réseaux sociaux s'est déployée depuis une quinzaine d'années. Peu de travaux d'analyse des politiques publiques en fait usage. Nous reviendrons sur les différentes méthodes utilisées et ses apports.

La première session a permis de revenir sur le lien entre analyse des politiques publiques (policy network) et analyse des réseaux sociaux. Le dialogue peine à s'installer entre une démarche en analyse des politiques publiques (qui reste conceptuel et surtout déductif) et une démarche en sociologie des réseaux sociaux plus empirique et plus inductive.

On a pu le voir au cours de la discussion, à bien des égards, l'analyse des réseaux sociaux permet de creuser certains points quasi aveugles de l'approche néo institutionnaliste notamment du néo institutionnalisme historique avec la question des frontières de l'Etat, de la porosité de l'Etat. L'approche par le réseau – même si on en reste à une utilisation descriptive – permet de dégager l'existence de groupes réformateurs (qui peuvent même constituer des cliques), la centralité de certains acteurs.

La seconde session a considéré les réseaux comme objet. Les coopérations entre acteurs locaux à travers des réseaux formalisés et institutionnalisés ont connu un essor considérable à partir des décennies 1980 et 1990, bien que ceux-ci existent largement auparavant. Au cours de notre session, nous avons mis en évidence que ces réseaux, généralistes ou spécialisés, sont aussi bien le fait de professionnels, d'élus locaux et/ou nationaux, ou plus des deux réunis. Cette approche par les réseaux permet de se concentrer sur les acteurs de l'action publique en se focalisant notamment sur les propriétés sociales et les trajectoires de ceux-ci. Revenir sur leurs caractéristiques nous donne des clés de lecture essentielles pour identifier les ressources, les savoirs dont ils peuvent se saisir ainsi que les contraintes qui pèsent. Ceci a permis d'ouvrir un questionnement sur les usages multiples de ces réseaux pour la conduite l'action publique et sur les outils et méthodes pour les identifier.

ST 28 : Milieux politiques et milieux d'affaires : pour une sociologie comparée européenne

Responsables

Magdalena Hadjiisky (Université de Strasbourg, GSPE-PRISME)

Hélène Michel (Université de Strasbourg, GSPE-PRISME)

Conformément à l'objectif de cette session thématique, les sept communications se sont attachées à rendre compte des relations entre acteurs politiques et milieux d'affaires sous l'angle de la sociologie des élites en étudiant les configurations d'échange et de pouvoir dans lesquelles ces dernières s'insèrent.

La première demi-journée s'est davantage centrée sur les trajectoires des hommes politiques et ce qui, dans leurs caractéristiques sociales leur permettait de jouer un rôle en politique. Qu'il s'agisse des membres de la Conférence Constitutionnelle de la Fédération de Russie de 1993, des militants de l'AKP (Parti de la justice et du développement, fondé en 2001) ou encore de Silvio Berlusconi, tous présentent des capitaux socioéconomiques leur permettant de faire carrière en politique.

La seconde demi-journée a plus particulièrement étudié les configurations temporelles et spatiales dans lesquelles hommes politiques et hommes d'affaires se rencontraient et participaient aux deux univers. Ont ainsi été analysées les conditions du passages d'anciens hommes politiques au Barreau de Paris, des échanges entre hauts fonctionnaires et consultants en réforme de l'Etat, les modalités des engagements locaux de petits patrons ou encore la difficile mise en œuvre par Silvio Berlusconi de programmes politiques réputés favorables aux affaires.

Ensemble, ces contributions ont rappelé combien les ressources des uns et des autres dépendaient des espaces politiques dans lesquels ces ressources pouvaient être valorisées. Elles ont aussi montré la perméabilité des deux champs politiques et économiques, sans remettre en cause l'autonomie qui les caractérise. Enfin, elles ont montré combien ce champ de recherche restait vaste et peu exploré, du moins sous l'angle de la sociologie des élites et dans une perspective comparée.

ST 29 : Partis politiques et politiques publiques

Responsables

Simon Persico (Centre d'Etudes Européennes, Sciences-Po Paris)

Isabelle Guinaudeau (SPIRIT, Sciences-Po Bordeaux)

Introduction

La section thématique 29, qui s'est tenue les mercredis 31 août et jeudi 1^{er} septembre, avait pour objectif de regrouper les chercheurs s'intéressant à l'étude du lien entre partis politiques et politiques publiques. Cet objet de recherche, bien qu'au cœur des théories de la démocratie, est un champ relativement inexploité par la science politique française. Les quelques travaux traitant de cette question souffrent par ailleurs d'une forte séparation entre spécialistes des politiques publiques d'une part, et spécialistes des partis et des élections, d'autre part. Ce cloisonnement s'explique par le fait que le faisceau de recherche d'un politiste est limité. Quand il choisit de porter son attention sur un objet, il court le risque de passer à côté d'objets proches, parfois même liés. Ainsi, les spécialistes des politiques publiques, ou de l'action publique, s'intéressent plus à la boîte noire de l'Etat, à la manière dont les politiques publiques sont élaborées et mises en œuvre. Du coup, leur attention se porte en priorité sur les bureaucrates et les décideurs, et non sur les acteurs partisans. Au contraire, les spécialistes de la sociologie électorale observent les élections et les partis politiques, et oublient parfois de travailler sur le contenu de la compétition électorale, ou sur la destinée des options de politiques publiques soumises par les partis au vote des citoyens.

L'organisation de la ST a été motivée par la conviction que ces deux courants posent de bonnes questions et qu'il est fructueux de confronter leurs résultats. Au regard de cet objectif, les présentations et les débats qui ont eu lieu à Strasbourg furent couronnés de succès. Que ce soit du point de vue des universités d'origine, des méthodes employées, des principes épistémiques, ou encore des objets de recherche, ces deux séances de travail ont été marquées du sceau de la diversité. Représentées par des spécialistes de la politique comparée (Caterina Froio), de la sociologie politique (Raphaël Cos, Régis Dandoy, Ismaïl Ferhat et Vanessa Jérôme), des études européennes (Amandine Crespy) et des politiques publiques (Aurélien Evrard et Clémence Ledoux), les diverses approches mises en lumière au cours de ces deux demi-journées ont permis de dresser un tableau assez large des manières d'envisager le lien entre partis politiques et politiques publiques. Malgré l'absence d'Isabelle Guinaudeau (co-organisatrice de la section thématique), de Muriel Sacco et de Joseph Keutcheu, les arguments développés ainsi que les discussions croisées ont rendu cette Section Thématique particulièrement enrichissante.

Séance 1. Les politiques publiques comme ressources et objets de la compétition partisane

La première séance portait plus particulièrement sur les politiques publiques comme ressources de la compétition entre les partis. En effet, la mise en place de politiques publiques n'est pas l'unique objectif des partis politiques, mais le débat sur les politiques publiques fait partie intégrante de la compétition interpartisane. Ainsi, les enjeux de politiques publiques (policy issues) encadrent le débat et simplifient le choix des électeurs. La compréhension d'un système politique donné passe donc notamment par l'analyse de l'usage que font les partis politiques de ces enjeux. Cette première séance s'attachait donc à répondre aux questions suivantes : constate-t-on une évolution des dimensions de conflit des systèmes partisans et des enjeux mis en avant ? Certains enjeux sont-ils l'apanage exclusif d'un parti ou d'un type de parti ? Quelle stratégie les partis mettent-ils en œuvre pour politiser ces enjeux ? Comment s'organisent-ils pour élaborer leur position ? Quelles approches méthodologiques sont-elles appropriées pour aborder ces questions ?

La première communication, réalisée par Régis Dandoy, de l'Université Libre de Bruxelles portait sur les

dynamiques de politisation d'un enjeu particulier et relativement nouveau. Ce travail cherchait à comprendre la manière dont les enjeux liés à l'immigration étaient traités dans la compétition partisane en Belgique – en s'intéressant aux deux systèmes partisans – francophone et flamand. L'auteur s'est appuyé sur la comparaison des programmes des partis de ces deux systèmes partisans, appliquant des modèles statistiques aux données quantitatives issues du Comparative Agendas Project. Le travail démontre que ces enjeux sont de moins en moins « possédés » par les partis d'extrême droite – le Vlaams Belang et le Front National. Cela étant, que les résultats électoraux de ces partis poussent les autres partis du système à politiser les enjeux migratoires. Il est donc primordial, pour comprendre la manière dont l'immigration se diffuse dans un système partisan, de prendre en compte l'idéologie des autres partis du système, ainsi que certains facteurs « objectifs » – terme largement soumis à débat lors de la discussion — tels que le nombre de migrants. Cette communication a donc offert une analyse nouvelle et synthétique des rapports entre enjeux, partis politiques, et des dynamiques de spécialisation / diffusion dans la politisation d'un enjeu.

La seconde communication, présentée par Ismaïl Ferhat, historien à Sciences-Po, plaçait la focale non plus sur le sort d'un enjeu dans la compétition interpartisane, mais sur la manière dont un parti s'organise pour élaborer des propositions programmatique, consulter, décider et conseiller des Ministres le cas échéant, à propos d'un enjeu qui est au cœur de son programme : l'éducation. L'auteur montre clairement que le « secteur » éducation du Parti Socialiste a profondément évolué, que ce soit en termes de statut, de dirigeants, que de principes de fonctionnement. Cette évolution a été largement marquée par les périodes de gouvernements de gauche, et correspond à une évolution du PS vers la forme de *semi-public party*, dans lequel champ partidaire et champ gouvernemental connaissent une circulation constante entre élites politiques et administratives. Les évolutions du secteur éducation du PS au contact du pouvoir viennent ainsi remettre en cause les réseaux (*policy network*) de celui-ci avant 1981, reliant le parti, le champ enseignant et son syndicalisme. Radicalement différente de la première communication, la méthode utilisée par Ismaïl Fehrat s'appuyait sur la consultation des archives inédites du secteur éducation du PS de 1971 à 1993, ainsi que sur une série d'entretiens avec des responsables socialistes durant cette période. Ce détour par l'histoire (et sa méthode) s'avère efficace afin d'ouvrir la boîte noire d'un parti politique, notamment dans sa fonction d'élaboration des politiques publiques.

La troisième communication de la journée a été réalisée par Caterina Froio, doctorante à l'Institut Universitaire Européen de Florence. Cette communication faisait parfaitement le lien entre les deux séances de cette Section Thématique, à savoir l'utilisation stratégique des enjeux par les partis politiques dans leur conquête du pouvoir, et l'impact des partis – et notamment des programmes partisans – sur les politiques publiques. Se positionnant au cœur des théories de la mise sur agenda, l'auteure tente en effet de rendre compte de la place des préférences partisans dans les politiques publiques, à travers une comparaison entre des partis idéologiquement hétérogènes et des secteurs des politiques publiques qui ont une saillance différente. D'autre part, elle tente de mettre en évidence le fait que l'importance des préférences partisans dans l'action gouvernementale peut changer (s'affaiblir, voire se renforcer) sous l'effet de la routine du *policy-making* et de la configuration institutionnelle des systèmes politiques dans lesquels ils agissent. Après un détour circonstancié par la littérature portant sur le sujet, Caterina Froio développe un modèle tout à fait novateur qui consiste à distinguer, au sein de l'agenda gouvernemental, ce qui relève de la routine, comme la rentrée des classes où le vote de la loi de finances, ce qui relève des événements extérieurs (le nucléaire suite à Fukushima par exemple) et ce qui relève du choix stratégique du parti au pouvoir (par exemple, la lutte contre l'immigration pour l'UMP depuis 2002). Ce projet très ambitieux a été longuement discuté par la salle, entre propositions relatives aux méthodes (Caterina travaille sur les données issues du Comparative Agendas Project, auquel elle a contribué), à la sélection des cas, ou à la spécification des hypothèses. Au-delà de ces débats, les participants se sont accordés à reconnaître que la distinction conceptuelle développée par l'auteure contribue à une meilleure compréhension des conditions dans lesquelles un parti influence les politiques publiques.

Séance 2. L'impact des partis politiques sur les politiques publiques

La quatrième communication a été donnée lors de la deuxième séance, qui portait sur l'impact des partis politiques sur les politiques publiques. Les travaux mesurant l'existence de ce lien sont multiples, mais conduisent souvent à nuancer l'impact potentiel des partis. Il semblait pour autant intéressant de reposer cette question à l'aune d'un affinement des hypothèses relatives à l'impact des partis sur les politiques publiques et d'un renouvellement méthodologique : à quelle étape du *policy process* les partis peuvent-ils avoir un impact ? Quelles sont les variables à prendre en compte pour mesurer l'impact partisan, tant au niveau des variables dépendantes (variations budgétaires, choix d'instruments...) qu'indépendantes (stratégies partisans, cycles électoraux, imminence des élections...) ? Quelles sont les interactions des partis avec d'autres acteurs des politiques publiques ? Comment les idées circulent-elles entre les différentes arènes ? Le personnel des partis politiques devient-il spécialiste d'un enjeu de politiques publiques ?

C'est justement à cette dernière question que la communication de Vanessa Jérôme, de l'Université Paris I, tentait de répondre, grâce à une analyse très fine des carrières politiques des élus Verts à l'économie sociale et solidaire (ESS). L'auteure montre que l'ESS représente pour les militants verts une ressource à deux niveaux : dans le cadre de la compétition interne pour l'occupation de positions dans le parti ou au moment de la sélection des candidats aux élections ; dans les collectivités locales où, transformée en politique publique, l'ESS sert de ressource aux élus verts pour envisager une carrière politique électorale. Le travail de Vanessa Jérôme réussit bien à montrer que la prise de responsabilité en matière d'ESS est le produit de la rencontre entre le discours de démarcation politique du parti et l'engagement politique de ses militants. D'autre part, si la conversion de ressources – notamment professionnelles – autorise et facilite la prise de responsabilité en matière d'ESS, elle n'est a priori pas suffisante pour envisager une professionnalisation politique durable des élus qui en ont la charge. En effet, ces derniers ne parviennent souvent pas à demeurer au sommet de l'organisation partisane, ou politique et ont des carrières en « feu d'artifice ». En étudiant cette spécialisation des élus et les raisons expliquant l'attachement des Verts à cette stratégie de démarcation, le travail de Vanessa, bien que fondé sur une approche sociologique inductive, répond parfaitement, et complète les travaux sur la compétition électorale. Ce passage par les individus permet aussi de mettre en lumière la chair du potentiel impact partisan : la question de l'impact des partis se doit d'étudier les individus qui représentent ces partis une fois au pouvoir.

La cinquième contribution à cette section thématique, réalisée par Raphaël Cos, de l'Université de Lille, s'attachait très précisément à expliquer les raisons de la distance entre les promesses faites par les candidats socialistes lors de la campagne pour les élections législatives de 1997 et les réalisations du gouvernement Jospin. Il s'appuie pour cela sur le cas des privatisations, que Lionel Jospin s'était engagé à ne pas réaliser, et parle ainsi de « désengagement électoral ». Après une très bonne description des promesses socialistes du printemps 1997, qui se caractérisent par un certain flou, et de l'ampleur inédite des privatisations, l'auteur apporte trois pistes d'explications à la distance entre programmes et politiques mises en place. Ces facteurs sont liés à trois variables : la position du parti dans l'espace de la compétition électorale – le PS ayant connu un mouvement vers le centre au cours de la décennie précédente, la fin du consensus de la doctrine partisane sur le sujet – les ambiguïtés du discours électoral tenu durant la campagne doivent également beaucoup à ce que ce discours n'est pas adossé à une doctrine claire et consensuelle, et les ressources de la coalition politico-administrative responsable des politiques engagées. Raphaël Cos met ainsi en évidence l'existence d'une communauté libéral-bureaucratique regroupée autour de trois principes générateurs liés entre eux : l'attachement aux vertus (souplesse, innovation, création de valeur) du secteur privé, la conviction de devoir « faire évoluer » le secteur public dans le sens d'un resserrement de son périmètre, enfin une préoccupation très marquée pour la compétitivité internationale de la France. Cette analyse du Parti socialiste au tournant du siècle complète parfaitement les travaux plus quantitatifs aussi présents dans cette section et apporte aussi une lecture assez claire des mécanismes à travers lesquels la variable partisane peut intervenir.

Le sixième article présenté et discuté lors de cette section thématique a obtenu le prix de la meilleure

communication comparative écrite par un jeune chercheur lors de ce Congrès de l'AFSP. Rédigé par Aurélien Evrard, Maître de Conférences à l'Université Paris III, et chercheur associé au Centre d'Etudes Européennes, il cherche à mesurer l'impact des partis écologistes sur les politiques énergétiques françaises et allemandes. L'article vient confirmer l'hypothèse partisane dans l'explication du changement dans les politiques publiques, tout en précisant les modalités. En effet, l'influence des partis Verts (partenaire de coalition minoritaire) reflète les institutions dans lesquelles ces partis évoluent. Les institutions politiques nationales – et en premier lieu le mode de scrutin – ont favorisé l'émergence d'un parti plus professionnalisé en Allemagne qu'en France et, en ce sens, influencé les capacités d'action de ces jeunes partis politiques. En outre, même si les institutions du secteur énergétique ont tendance à résister à l'influence des acteurs politiques et des formations partisans, le cas allemand montre qu'elles ne sont pas figées et qu'elles peuvent progressivement s'ouvrir. C'est donc en s'insérant dans les réseaux d'acteurs des énergies renouvelables, en accordant à l'enjeu énergétique une place importante dans les négociations au sein de la coalition, quitte à sacrifier d'autres enjeux, que le parti vert allemand s'est créé des conditions d'influence plus importante que les verts français. Après la présentation d'Aurélien Evrard, les discussions ont beaucoup portées sur la possibilité de distinguer, parmi les institutions, celles sur lesquelles des petits partis ont un possible impact, et celles où ils n'ont aucune chance. Malgré cela, le test de l'hypothèse partisane à partir du cas, rare, des partis de niche, petits en taille, mais spécialisés sur un enjeu, est particulièrement éclairant.

Cette présentation a été suivie de la communication de Clémence Ledoux, du Centre d'Etudes Européennes de Sciences Po. Son article porte sur l'impact comparé de la variable religieuse et de la variable partisane sur les politiques de l'aide à la personne. Ce travail s'inscrit donc de plein pied dans la littérature sur les Etats-Providence, tout en croisant les travaux fondamentaux sur les clivages et les systèmes partisans. Fondée sur une comparaison dans le temps de la France et de l'Allemagne, le travail de Clémence Ledoux mène à nuancer l'idée, répandue dans la littérature, selon laquelle l'impact de la variable religieuse doit s'étudier à l'aune de la présence des partis chrétiens-démocrates dans les systèmes partisans nationaux. Au contraire, la comparaison du cas allemand et du cas français montre que les clivages religieux ne sont pas restés statiques entre le début du vingtième siècle et les années 1980 ; les conflits qu'ils ont engendré n'ont pas été repris dans les structurations partisans de manière systématique, comme le prouve l'exemple français et la disparition d'un parti chrétien-démocrate dominant dès les débuts de la Cinquième République. Cela ne signifie pas que la variable religieuse n'a pas d'impact. Le cas français invite au contraire à prendre en considération la porosité des partis aux groupes d'intérêts religieux, notamment lorsqu'ils sont au gouvernement et dans une situation d'évitement du blâme. Le travail de Clémence Ledoux est très intéressant dans la mesure où il place la focale sur le nœud de relations tissé par un parti politique avec d'autres organisations ancrées dans la société. L'impact d'un parti politique dépend ainsi fortement de ces relations, et de leur éventuelle complémentarité avec la structure de la compétition politique.

Le travail d'Amandine Crespy, Professeur à L'Université Libre de Bruxelles, présenté à la fin de cette Section Thématique, vient encore élargir le champ d'étude, en testant l'hypothèse de l'influence partisane au niveau européen. Certes, les caractéristiques de ce que l'on peut appeler le « régime européen », sont éminemment distinctes des caractéristiques d'un régime national, notamment de par l'absence d'un système partisan per se. Cela étant, le travail d'Amandine Crespy est venu mettre en lumière les dynamiques de collaboration/compétition entre les partis au Parlement européen – et notamment des partis sociaux-démocrates. Ces dynamiques expliquent leur échec à imposer la mise en œuvre d'une directive cadre exemptant les services d'intérêt général (SIG) de la concurrence. En effet, les voies d'expression des préférences nationales sont fortes et prennent le dessus face aux clivages partisans. Dans ce cas, être allemand – et donc pour l'autonomie locale en matière de SIG – compte plus qu'être social-démocrate – potentiellement pour une directive cadre. Deuxièmement, la sectorialisation de la manière de traiter les politiques publiques au niveau européen limite fortement les partis dans la capacité à parler au nom de l'intérêt général, pour une directive qui serait trans-sectorielle, au profit de lobbies sectoriels. Enfin, les dynamiques discursives entre acteurs partisans ont aussi contribué à l'échec des sociaux-démocrates. Ces derniers ont été incapables de produire un discours – un cadrage – efficace et cohérent sur la question, ce qui explique leur échec. Le travail d'Amandine Crespy, en

s'intéressant aux effets du discours, du cadrage, et de la position des acteurs partisans, mais aussi à leur fonction dans un système donné – en l'espèce, l'Union européenne, apporte aussi une pierre très intéressante à l'édifice de l'hypothèse partisane dans le changement des politiques publiques.

Conclusions

Ces deux demi-journées ont donc été l'occasion de discussions vives et constructives. La confrontation collaborative des approches, des champs d'études et des méthodologies employées a fait la force de cette section thématique. Elle a permis de discuter des choix épistémologiques (comparer ou ne pas comparer ? ; se concentrer sur un enjeu ou un parti, ou chercher à maximiser le nombre de cas ? ; s'intéresser à l'attention (agenda) ou s'intéresser à la position (direction) dans les idées politiques et les politiques publiques ?...). Autant d'alternatives qui restent ouvertes, qu'il convient surtout de ne pas fermer, même si chaque chercheur est confronté à la nécessité de faire des choix. Elle a surtout permis de combiner ces différentes approches pour tester le lien existant entre partis et politiques publiques, permettant par là même de tirer certaines conclusions.

D'abord, les partis politiques semblent jouer un rôle limité dans le choix et la mise en œuvre des politiques publiques. Les différences idéologiques qui sont mises à jour lors des élections, les promesses électorales, ne se traduisent pas nécessairement pas des actions une fois le parti au pouvoir (on voit apparaître clairement cette rupture de promesse dans le cas des privatisations sous le gouvernement Jospin). Les politiques publiques sont marquées par une forte inertie que l'alternance partisane ne suffit pas à combattre. Les gouvernants sont confrontés à de nombreuses contraintes externes qui les empêchent de traiter en priorité ce qu'ils souhaitent, d'autant que le système institutionnel dans lequel ces partis évoluent peut leur laisser une place limitée. C'est le cas en particulier au sein de l'Union européenne, ce qui explique l'incapacité des sociaux-démocrates d'imposer leurs vues.

Cela étant, les différentes présentations ont aussi permis de mettre en lumière des formes de résistance des partis face aux contraintes observées. Il est donc apparu à la fois passionnant et nécessaire de se pencher sur les conditions très spécifiques dans lesquelles l'influence peut s'exercer. Les travaux présentés ont permis de mettre en évidence une série de quatre types de variables affectant la capacité des partis politiques à marquer de leur sceau les politiques publiques.

- Les variables externes au système politique, liées à des chocs face auxquels les partis au pouvoir sont obligés de réagir : accident nucléaire à Fukushima, crise économique, mise sur agenda d'un problème par des acteurs non partisans, comme les syndicats d'enseignants ou les Eglises... Dans ces cas, les partis sont plus réactifs qu'actifs, mais il demeure intéressant d'analyser en quoi les réactions de deux partis distincts peuvent différer.
- Les variables institutionnelles, propres au pays dans lesquels les partis évoluent : mode de scrutin, système de coalition, présence de joueurs de veto... Ces règles et normes de fonctionnement du jeu politique implique une plus ou moins grande marge de manœuvre des partis au pouvoir, et donc une plus ou moins grande capacité à influencer le contenu des politiques publiques.
- Les variables endogènes aux systèmes de partis : nombre de partis, structure initiale des clivages, combinaison entre ces clivages structurant et les enjeux mis en avant par les partis lors des campagnes électorales, renouvellement éventuel des clivages.
- Les variables liées au fonctionnement et au comportement des acteurs partisans : allocation des ressources et de l'expertise à l'intérieur du parti, réseau, avec des organisations externes, leadership, ressources discursives... Les travaux portant sur les trois objectifs potentiels des partis politiques : *Policy*, *office*, ou *vote* peuvent être particulièrement éclairant en la matière. En fonction de ces objectifs, les stratégies partisanes de mise en œuvre des politiques publiques peuvent différer. Cela expliquerait sans doute pourquoi par exemple, les Verts, dont la littérature atteste bien qu'ils sont plutôt un parti *Policy-oriented* mettent tant de cœur à influencer les politiques dans le domaine qui les intéressent (énergie renouvelable et économie sociale et solidaire), plutôt que les partis traditionnels.

ST 30 : Territorialisation des systèmes politiques et transformations organisationnelles des partis en Europe

Responsables

Juan J. Torreiro (GSPE-PRISME, IEP de Strasbourg et CRPS-CESSP, Université Paris 1)

Grégory Hû (GSPE-PRISME, IEP de Strasbourg)

Cette section thématique s'inscrit dans le prolongement du nombre croissant de travaux publiés au cours des dernières années sur la territorialisation des systèmes politiques en Europe et sur les effets de cette territorialisation sur les partis d'envergure nationale, leur organisation, la structure des rapports intra-partisans, etc. La plupart de ces travaux ont cependant surtout envisagé les effets structurels des contraintes institutionnelles et politiques sur les formes de recomposition organisationnelle des partis (répartition duale ou fonctionnelle et étendue des compétences, participation des partis au gouvernement régional et/ou national, congruence ou non des modes de scrutin, etc.)¹, appréhendant les partis politiques davantage comme agencement de règles que comme institutions et mobilisant peu les analyses des structures de carrières politiques dans les contextes multi-niveaux. L'objectif de la section était ainsi double : analyser les transformations territoriales des institutions partisanes à partir des « coups » joués par les acteurs et des ressources qui en rendent compte, tout en s'efforçant d'articuler analyse des structures de carrière et des jeux d'échelle intra-partisans.

Un premier ensemble de communications a abordé la question des effets ambivalents de l'institutionnalisation d'un échelon régional sur la reconfiguration des structures de carrière des entrepreneurs politiques. Malgré le développement de la capacité politique des régions françaises et l'acclimatation aux transferts de compétences, **Catherine Achin** montre à partir d'une analyse des ressources électives des députés de l'assemblée nationale française (législature 2007-2012) que les normes structurant le comportement des professionnels de la politique ont été peu modifiées, le mandat régional restant une ressource élective secondaire et alternative dans le cadre de stratégies de cumul des mandats des députés, reflet d'une hiérarchie des indemnités qui lui est encore défavorable. Ce n'est que dans le cas des « petits » partis que ces ressources apparaissent comme valorisées. Les données présentées par **Juan Rodriguez Teruel** et **Régis Dandoy** concernant la France dans le cadre de leur comparaison de la longévité des présidents de région dans quatre pays européens semble confirmer cette analyse, l'accès à la présidence de région intervenant plus fréquemment en fin de carrière. Dans le cas espagnol en revanche, l'institutionnalisation de l'Etat des Autonomies semble au contraire renforcer les positions régionales, en particulier des présidents de communautés autonomes, comme le montrent **Astrid Barrio**, **Oscar Barberà** et **Juan Rodriguez Teruel** dans leur communication sur les conseillers autonomiques espagnols depuis le début des années 1980. La professionnalisation des élites territoriales se heurte en effet à une présidentialisation des exécutifs régionaux qui se traduit par une forte instabilité des conseillers autonomiques, soulignant la forte dépendance des carrières ministérielles régionales à l'égard des présidents de communautés autonomes qui cumulent contrôle de l'exécutif et des fédérations régionales. Ils confirment ainsi les résultats de leurs travaux antérieurs sur l'émergence d'une filière d'accès à la présidence des communautés autonomes de plus en plus dépendante de l'accumulation de ressources électives principalement locales et régionales. La structure des carrières qui en découle se différencie cependant du cas allemand, dont **Catherine Achin** montre à partir de l'analyse des députés du Bundestag de la dernière législature (2009-2013) la permanence du caractère relativement segmenté entre carrières nationales et régionales. L'institutionnalisation de l'Etat des Autonomies s'est en effet accompagnée à partir du milieu des années 1990 d'une croissance de la circulation des ministres régionaux vers le gouvernement national.

¹ Entre autres, les approches comparatives de Jonathan HOPKIN, Pieter van HOUTEN (eds.), "Decentralization and State-Wide parties", *Party Politics*, 2009, vol. 15, n°2, p. 131-240 et Bart MADDENS, Wilfried SWENDEN (eds.), *Territorial Party Politics in Western Europe*, Basingstoke, Palgrave, 2009

Les communications d'**Aurélie Roger** sur les recompositions de la droite martiniquaise et de **Jean-Marie Izquierdo** sur les stratégies de coalition des socialistes basques et navarrais en Espagne ont permis de mieux cerner l'impact de cette transformation relative des ressources des acteurs territoriaux sur les relations entre fédérations locales et instances nationales. Ils mettent en évidence en particulier la dépendance des dynamiques d'autonomisation des fédérations locales à l'égard de la structure de la compétition politique locale d'une part, des formes d'intégration des entrepreneurs politiques régionaux aux instances nationales d'autre part. Dans les deux cas en effet, les transformations institutionnelles interagissent avec un clivage territorial susceptible d'être mobilisé par des acteurs politiques ethno-régionalistes, contribuant à l'affirmation de configurations politiques régionales spécifiques, partiellement déconnectées des configurations nationales. **Aurélie Roger** met ainsi en évidence la dévaluation des ressources symboliques et matérielles fournies par l'institution partisane qui en résulte lors des confrontations électorales. Elle analyse également les revendications d'une autonomie accrue des fédérations locales que cette dévaluation suscite de la part de certains entrepreneurs politiques territoriaux, qu'il s'agisse de la sélection des candidats aux élections régionales ou de la définition des programmes et du matériel électoral, de manière à autoriser un « démarquage » à l'égard de l'institution partisane et une reformulation de la marque partisane adaptée aux configurations politiques locales.

Ces revendications d'autonomie restent fortement encadrées par les instances nationales, leur succès relatif dépendant, comme l'indique **Jean-Marie Izquierdo**, de la capacité des principaux entrepreneurs politiques locaux à cumuler positions partisans régionales et nationales. Dans les cas où le maintien d'une forte emprise des entrepreneurs politiques nationaux vient contrecarrer les velléités d'autonomie locale, la spécificité des configurations politiques locales autorise cependant les entrepreneurs politiques les moins dépendants à l'égard des ressources collectives délivrées par l'institution partisane à faire défection vers des marques partisans proches ou à s'engager dans la constitution d'entreprises politiques locales adoptant un label « régionaliste ». Comme le montre **Aurélie Roger** à partir d'une analyse des trajectoires des promoteurs de ces entreprises locales dans le cas martiniquais, ces « coups » sont en effet engagés par des adhérents dont le profil s'apparente au modèle de l'entrepreneur individuel, disposant de ressources personnelles importantes, ou dont l'adhésion récente n'a pas permis une intériorisation de la discipline partisane et une maîtrise des savoir-faire adaptés aux jeux intra-partisans.

La taille de cette section thématique à dimension programmatique (une session) n'a permis de traiter que d'une partie des questions soulevées par la territorialisation des partis politiques. Plusieurs points restent encore en suspens comme **Romain Pasquier** a pu le souligner en nous invitant notamment à penser la notion de territorialisation en rapport avec la dimension réticulaire des partis. Cela suppose de porter un intérêt tant aux propriétés sociales des acteurs dans le cadre d'une analyse des carrières que d'élargir l'analyse en prenant en compte l'inscription de l'entreprise partisane dans les réseaux structurant l'espace politique local (syndicats, groupes d'intérêt, réseaux familiaux et de sociabilité, etc). Par ailleurs, d'autres configurations restent à explorer, en particulier celles où les transformations institutionnelles n'interagissent pas avec un clivage territorial. De même, l'analyse des déterminants des stratégies de disciplinarisation menés par les entrepreneurs politiques nationaux pourrait être développée en prenant en compte les configurations politiques nationales dans lesquels les acteurs politiques territoriaux s'insèrent (occupation du pouvoir national, ou son anticipation) et de l'intérêt stratégique que peuvent alors avoir les entrepreneurs territoriaux à s'assurer un accès au national pour garantir leur carrière locale.

Ces points seront prolongés lors de l'organisation d'un atelier au prochain congrès de la SQSP en mai 2012 en vue d'une publication future.

ST 32 : Faire, défaire les programmes. Coproductions et réceptions des « programmes politiques »

Responsables

KarimFertikh (GSPE – IEP de Strasbourg)

Mathieu Hauchecorne (CERAPS – Université de Lille 2)

La section thématique 32 était consacrée aux programmes politiques, objet rarement analysé pour lui-même, sinon dans le cadre d'études quantitatives peu connues en France. Elle visait donc à réfléchir à la possibilité d'une véritable sociologie des programmes politiques. Comment les programmes politiques ont-ils émergé historiquement comme « forme politique » ? Par qui et comment sont-ils écrits ? Comment enfin sont-ils « reçus » ?

La section a réuni historiens et politistes de diverses nationalités pour aborder ces questions de méthode et d'objet. Elle était organisée en deux séances. La première était centrée sur la fabrication des programmes (jeudi 1er septembre 2011), la seconde sur leur réception (vendredi 2 septembre 2011). L'ensemble de ces interventions ont permis d'interroger conjointement la spécificité de l'objet (à l'intérieur de l'offre symbolique et discursive des organisations partisans) et de montrer qu'à côté du « programme » officiellement endossé par le parti, la notion renvoyait couramment à un spectre de textes secondaires beaucoup plus large (discours et articles des candidats, tracts etc.) : le programme se construit dans des interactions au sein du champ politique dont les textes formellement adoptés ne constituent qu'un moment. Ces analyses ont ainsi permis de souligner la porosité de la césure entre production et réception du programme : les significations diverses attachées au « programme » sont produites de manière continue par les différents agents qui interviennent dans l'espace public (candidats, journalistes, sondages etc.). Ce travail de déconstruction de l'objet « programme » a permis aux communicants de substituer à une analyse strictement interne des programmes l'étude de leurs usages et à travers eux de mettre en évidence les normes qui lui confèrent sa centralité au sein de l'idéal républicain.

Dans le cadre des interventions et des discussions de la première séance, sont apparus d'une part la surestimation des effets de la conjoncture électorale dans l'explication ordinaire des textes programmatiques : les approches quantitatives et ethnographiques ont abouti sur ce point à des résultats convergents. Régis Dandoy, dans son travail sur la thématique environnementale au sein des programmes politiques en Belgique, a montré que le rapport de force électoral ne suffisait pas à expliquer la place faite aux problèmes environnementaux dans les programmes et la manière dont elle varie. Grâce à une observation historique fine, Nicolas Azam a mis en évidence l'importance des relations intrapartisans institutionnalisées et des dispositions des acteurs occupant des positions en leur sein pour expliquer le traitement de l'intégration européenne dans les programmes communistes. Adoptant la perspective d'une histoire croisée, l'historien Jean-Numa Ducange a cartographié l'espace international de production programmatique social-démocrate au tournant du siècle. A travers le débat « international » autour du programme de Vienne de la social-démocratie autrichienne, il a notamment montré comment les acteurs font circuler le programme et en quoi sa signification est inséparable des agents participant à sa circulation. Le caractère « révisionniste » de ce programme aux yeux de certains allemands disparaît en France en raison des conditions de son introduction au sein du débat socialiste national.

Le travail de Nicolas Azam a également montré la faible objectivation de certains mots d'ordre programmatiques (« euroconstructif »), indices d'une perte des capacités d'imposition des cadrages légitimes par les élites communistes entre les années 1970 et les années 1990. Ces questions de fabrication des programmes sont, en effet, pour les intervenants aussi des questions de fabrication des arènes de production programmatique et des capacités des acteurs à intervenir sur le programme. Paola Diaz et Carolina Gutierrez montrent ainsi à travers le cas du processus de démocratisation chilien l'importance de lieux informels dans la production d'un consensus sur le changement d'élites autour de

programmes prévoyant l'organisation des pouvoirs dans l'Etat post-Pinochet. Ce contexte de production oblige les partis d'opposition à déplacer leurs prises de position. Julien O'Miel et Mélanie Pavros montent quant à eux l'intrication des contenus programmatiques et des occupations de postes dans le cadre des tractations de second tour entre le Parti socialiste et les Verts. Ils montrent également que la fabrication des textes (notamment des professions de foi) dans ce cadre répond à des impératifs d'urgence et à des impératifs juridiques dont le respect est confié à un « personnel de renfort » technicien. Rafael Cos, dans le cadre de cette séance, accentue la déconstruction du texte programmatique qui était visible dans les communications précédentes : il montre que le « programme » du Parti socialiste en 1997 est, certes, un texte produit par des acteurs coalisés autour de la propriété de problèmes publics, mais également et en même temps, que le programme se produit dans des négociations au sein du champ politico-journalistique et qu'il n'implique pas tant un texte comme produit matériel que des acteurs autorisés à parler au nom du parti et à produire le programme de manière continue. Le cas chilien avait lui aussi montré la capacité d'acteurs associatifs à donner sens au programme et à requalifier la « promesse » comme « trahison », en faisant un « performatif raté ». Les questions se déplaçaient donc du sens objectif des mots (les acteurs seraient des exégètes) à la construction de la parole publique et de l'écart à la parole donnée.

Ce point nous a amené à considérer que le programme était une ressource dans le cadre de la construction de cette parole publique partisane et à revoir la position de la sociologie classique de la réception qui privilégie le modèle d'un face à face entre un agent et un objet (le lecteur face à son livre), alors que, dans le cadre des programmes c'est à travers des interactions continues entre producteurs et récepteurs du programme que le sens de celui-ci s'établit. La seconde séance a aussi été l'occasion de revenir sur la genèse historique de la forme programme et les significations que celle-ci objective. Damien Boone montre dans son texte ethnographique sur les conseils municipaux des enfants les normes démocratiques implicites, héritage de la IIIe République, qui travaillent la production programme (le « bon programme ») et fonctionnent comme un discours auquel s'obligent les acteurs indépendamment, comme le souligne dans la discussion Nicolas Bué, de leur degré subjectif d'« adhésion » à ces normes. Damien Boone revient également sur le degré différencié pour les enfants de compréhension et d'appropriation de ses normes démocratiques (cens caché). Aude Dontenville Gerbaud entre en résonance avec celle de Damien Boone en ce qu'elle interroge le mythe *programme de Belleville* de Gambetta. Même si cela n'est pas le cœur de sa présentation, sont ainsi questionnées les conceptions indigènes du programme comme contrat, et le rôle d'institution non partisanes (comme le comité électoral) dans la production du programme à travers par exemple l'endossement d'un « cahier de doléance » par un candidat. Prenant comme corpus l'ensemble des références au discours de Gambetta dans la presse ou dans les réunions politiques dont il existe trace, Aude Gerbaud analyse cette formation discursive comme une production d'écarts réglés par rapport au texte initial. Le texte de Matthieu Tracol propose, sur la base d'archives et d'entretiens, une description impressionnante de la manière dont la question des travailleurs, de l'autogestion, de la démocratie dans l'entreprise se construit au sein du Parti socialiste dans les années 1970 et se déplace lorsqu'elle entre dans les ministères. Cette « idée » politique stabilisée (et construite autour d'applications spécifiques) subit une transformation substantielle dans sa réfraction dans la bureaucratie d'Etat en raison des changements des rapports de force qu'implique la transformation des compétences nécessaires pour dire avec autorité ce que peut être la démocratie dans l'entreprise suivant que l'on est dans l'espace partisan ou dans l'espace bureaucratique-gouvernemental. Vers là-bas, c'est le même constat auquel parvient Martial Cavatz en montrant l'importance des situations contextuelles pour l'appropriation par les élus (du Doubs) du programme économique du Parti socialiste. Les réseaux d'interaction locaux construisent le programme dans ses déclinaisons dans les discours et les politiques publiques *au local*. Cela est également démontré par Clément Desrumeaux dans son analyse des appropriations des programmes partisans centraux par les candidats aux élections législatives en France et en Grande-Bretagne. Ce que montre Clément Desrumeaux n'est pas seulement que le programme (conçu comme un signe identitaire du parti parmi d'autres) est interprété, mais qu'il est approprié en fonction des dispositions des acteurs mais aussi de la configuration de la circonscription et que cette appropriation peut conduire à construire un autre programme et à voir les « écarts » mobilisés dans les luttes intrapartisanes au niveau local.

ST 33 : Communication politique et mobilisation électorale. Bilan et perspectives des dispositifs d'enquête

Responsables

Cees van der Eijk (Université de Nottingham)

Anne Jadot (Université Nancy 2 / CEPEL)

Cette Section Thématique entendait prolonger des travaux autour des études électorales et de la communication politique menés au sein de l'AFSP lors de précédents événements scientifiques : Table Ronde au Congrès de 2007 sur « Les temporalités de la décision électorale », Section Thématique du GAEL et du MOD au Congrès de 2009 sur « L'individu et le contexte en études électorales », Journée d'Etude du GAEL en 2010 sur « Les effets des médias sur les électeurs ».

Il s'agissait pour nous de montrer l'actualité de ce questionnement, même si le pouvoir persuasif des médias lors des campagnes électorales est débattu depuis l'étude pionnière dirigée par P. Lazarsfeld. Ces premiers résultats empiriques indiquant des effets faibles, la plupart des enquêtes de sociologie électorale avaient ensuite minoré leur attention pour ces aspects (Graber 1980 ; Norris 2006). Cependant, depuis les années 1970, les hypothèses de « désalignement » de l'électorat, de sa volatilité et de sa sensibilité croissante à la conjoncture, aux enjeux saillants et aux candidats ont permis de réintroduire l'intérêt pour la campagne comme contexte de choix. Cet intérêt renouvelé pour le court terme et les effets de campagne a été opéré dans le cadre d'un déplacement du questionnement quant à l'impact de la communication politique : des effets directs de persuasion vers les effets indirects. Cela a conduit à une approche par les effets d'agenda, de cadrage et d'amorçage (Gerstlé 1996, 2004). Ont également été intégrées des perspectives de recherche s'attachant aux processus cognitifs de traitement de l'information (Ferejohn & Kuklinski 1990) et au rôle des émotions positives et négatives (Marcus et al. 2000). Par ailleurs, étudier les processus de socialisation et les dynamiques de discussion (Aldrin 2003) permet d'intégrer la communication interpersonnelle dans les études de réception de la communication et de son pouvoir (dé)mobilisateur. Plus récemment, le rôle d'Internet et des réseaux sociaux (cf. les campagnes de Howard Dean en 2004 et Barack Obama en 2008) a souligné l'acuité d'un questionnement qui intéresse tout à la fois la sociologie électorale, la communication politique et la psychologie politique. Tous ces questionnements peuvent être pertinents lors d'élections nationales mais aussi locales ou européennes.

Plus précisément, par rapport à ces grands questionnements, l'originalité de notre Section Thématique était de traiter ces enjeux avec un point de vue résolument méthodologique : quels sont les dispositifs de collecte des données qui permettent de valider ou d'infirmer empiriquement les hypothèses sur les effets de la communication politique ? Selon les matériaux empiriques réunis, quelles sont les méthodes d'analyse les plus pertinentes pour mesurer l'impact de la communication en termes de (dé)mobilisation et sur le vote ? Il s'agissait de croiser les regards disciplinaires et les méthodes pour montrer si, et sous quelles conditions, les dispositifs d'enquête étaient pertinents pour saisir les dynamiques de communication pendant une campagne électorale susceptibles de mobiliser les électeurs et d'affecter leur choix.

Notre appel à communications a été largement diffusé, non seulement en France (via l'AFSP et la liste ANCMSP) mais aussi en Europe, grâce aux réseaux de travail des deux co-organisateurs. Entre autres, l'appel a été diffusé à nos collègues du projet européen « The True European Voter », à l'équipe des European Election Studies, au réseau de formation de doctorants ELECDEM, au groupe EPOP de la Political Studies Association et au standing group de l'ECPR « Public Opinion and Voting Behaviour in Comparative Perspective ». Nous souhaitons en effet participer à l'internationalisation du Congrès de l'AFSP et inciter des collègues européens ou américains à participer. Nous avons reçu 19 propositions, dont 9 internationales. Après croisement des évaluations (qui avaient été réalisées de façon séparée par

les co-organisateurs), nous avons retenu 10 communications, dont 5 internationales. Les critères de choix principaux ont été l'adéquation des propositions aux attentes explicitées dans notre appel, l'état d'avancement du terrain empirique et des analyses, la capacité des communications à se 'répondre' scientifiquement et, ce faisant, à susciter un débat scientifique de qualité.

La plupart des communications présentées reposaient sur des résultats empiriques fondés sur l'analyse d'un cas national (France, Italie, Belgique, Autriche et Pays-Bas) ou sur une comparaison à l'échelle européenne (l'enquête électorale européenne de 2009). Certaines ont présenté des dispositifs d'enquête testés de façon expérimentale (diffusion d'un questionnaire au sein de 'dyades', tests projectifs sur des affiches politiques 'détournées' d'un point de vue graphique) et qui pourraient être appelés à être développés lors de futures enquêtes électorales. Dans les deux cas, l'ambition était bien de proposer une réflexion sur les stratégies de recherche et sur leur adéquation aux hypothèses, en plus de fournir des résultats empiriques nouveaux. Afin de mener un dialogue heuristique entre les différentes communications et de faciliter leur discussion, deux sessions ont été programmées.

(1) Les enquêtes par questionnaire

Une session complète a été dédiée aux seules enquêtes par questionnaire car elles sont une source d'information majeure en recherche électorale, même si non exclusive bien sûr. Les papiers présentés ont permis entre autres de réfléchir à la temporalité du terrain : combien de fois et à quel(s) moment(s) faut-il interroger les électeurs afin d'être en mesure de saisir d'éventuels effets de campagne sur la participation électorale et le choix ? En fonction de la configuration des candidatures, de la cristallisation des images des candidats et du cadrage des enjeux proposé par les principaux médias, faut-il enquêter plus ou moins longtemps avant l'élection ? Cela a des conséquences fortes sur le plan d'enquête : sondage pré- ou post-électoral, dispositif panélisté avant / après l'élection qui permet de suivre la construction de la décision électorale ou encore « rolling-cross section » avec assez d'interviews quotidiennes pour mettre en regard les réponses et des événements précis de la campagne (communications collectives présentées par B. Cautrès et H. Schaade). Outre ces questions relatives à la stratégie d'enquête, un effort particulier a été consacré à l'articulation entre ces données individuelles et une analyse de contenu des médias, pour tester les hypothèses d'effet d'agenda, de cadrage et d'amorçage (communications collectives présentées par I. Hoeller, J. Lefevère et C. Piar). Différents médias où apparaissent les candidats ont été pris en compte, à la fois la presse écrite et les médias audiovisuels, en accordant une attention à la diversité de l'offre médiatique. Toutes les communications ont mentionné l'importance que les méthodes statistiques appliquées soient adéquates, en fonction des données disponibles et des hypothèses sur la décision électorale et ses dynamiques. La plupart des communications ont par ailleurs souligné l'importance de bien prendre en compte, d'un point de vue théorique mais aussi empirique, l'hétérogénéité des électeurs : tous ne suivent pas la campagne électorale avec la même fréquence, ni avec les mêmes buts, en fonction notamment de leur sensibilité préalable aux enjeux et aux candidats.

(2) Les dispositifs méthodologiques mixtes et la communication via Internet

D'autres dispositifs d'enquête, y compris qualitatifs ou ethnographiques, sont pertinents en recherche électorale, il convenait donc de leur consacrer une partie de la seconde session, avec la même ambition de présenter des résultats empiriques à partir de données collectées à propos de différents types d'élection. Les communications ont montré comment une diversité, voire une combinaison, de méthodes qualitatives et expérimentales permettent d'étudier la réception de la campagne électorale. L'accent était mis ici sur la réception de l'offre politique et la prise en compte des discussions politiques et de leur dynamique. Les données empiriques qualitatives et quantitatives avaient toutes été recueillies en France grâce à des entretiens qualitatifs approfondis auprès d'individus et de leurs groupes de connaissance (communication de J. Audemard), à des entretiens collectifs panélistés couplés à une question ouverte dans un sondage auprès d'un échantillon représentatif (communication de P. Lefébure), à des tests projectifs à partir d'affiches, à des questionnaires localisés sur leur réception et à

des entretiens approfondis et à des expérimentations sur leur "détournement" visuel (communication d'A. Dezé).

Par ailleurs, Internet prenant de l'importance comme canal de communication politique, voire outil de mobilisation des électeurs avec des dispositifs en ligne « d'information et d'aide au vote », une partie de cette seconde session lui a été consacrée, pour établir un premier bilan des stratégies d'enquête qui lui sont appliquées. D'une part, les stratégies de communication des candidats aux élections européennes de 2009 et leur efficacité a été évaluée grâce à des données quantitatives comparatives (communication collective présentée par L. Sudulich). D'autre part, l'impact des conseils reçus par les électeurs néerlandais utilisateurs volontaires d'un outil de VAA a pu être testé grâce aux 'traces' informatiques de leurs visites en lignes et à des questionnaires remplis ultérieurement, y compris avec la construction d'un panel (communication collective présentée par M. Wall). Dans cette session également, le thème de l'hétérogénéité de l'électorat face à la campagne électorale et à ses dynamiques est apparu : par exemple, les utilisateurs d'une VAA sont d'autant plus enclins à se souvenir correctement des informations et des conseils reçus, puis à voter en concordance avec ceux-ci, que l'information à laquelle ils sont exposés est congruente avec leurs préférences préalables. Cette thématique commune de l'hétérogénéité de l'électorat vis-à-vis de la campagne et de ses pratiques d'information, de réception et de discussions politiques, est une piste intéressante pour les débouchés éditoriaux envisagés.

Bilan des discussions et débouchés de la Section Thématique

Nous avons choisi de répartir les 10 communications entre les 2 sessions de façon à assurer la meilleure cohérence possible entre elles. Nous avons d'ailleurs beaucoup apprécié que deux papiers présentés lors de la session 1 par des collègues français (B. Cautrès et C. Piar) soient diffusés à l'avance avec une version anglaise, afin de permettre aux autres participants, pas tous francophones, de les discuter. Le fait que tous les papiers sauf deux avaient été diffusés dès fin juillet avait facilité leur lecture croisée par les participants. De fait, tous les auteurs avaient des commentaires les uns pour les autres et des questions à se poser les uns aux autres, et les discussions ont été riches. Du public externe a assisté aux deux sessions, même si toutes les discussions se sont tenues en anglais, et ils ont naturellement aussi pu poser des questions et faire des commentaires pendant le temps réservé aux débats. A plusieurs reprises, conformément à nos attentes, des suggestions ont été émises sur la pertinence des dispositifs d'enquête passés et leur éventuelle adaptation dans la perspective de futurs scrutins, en particulier la séquence électorale de 2012.

Pour la suite, un débouché direct de cette Section Thématique est notre projet de publier un n° spécial thématique dans une revue internationale de langue anglaise, qui sera co-édité et introduit par les organisateurs de la ST. De premiers contacts pris sont positifs, même si les revues scientifiques ont tendance à vouloir limiter les n° thématiques. Un synopsis plus précis de ce numéro spécial est en cours de préparation, avec sans doute 5 ou 6 communications qui seront retenues et proposées à la revue, et qui devront être retravaillées pour encore plus montrer leurs synergies entre elles (un ou deux textes de collègues qui n'ont pas pu être présents à Strasbourg y seront peut-être joints, dans la mesure où ils sont cohérents d'un point de vue thématique et méthodologique). En cas d'approbation définitive du n° spécial par le comité de rédaction, les textes seront remis au printemps prochain puis soumis au processus habituel et anonyme de *peer-review*, article par article, pour espérer une publication en ligne dès l'automne 2012.

Par ailleurs, un débouché indirect de cette ST est lié à l'attention portée aux dispositifs de recherche pour enquêter sur les campagnes électorales. En effet, grâce à au Congrès, étaient présents à Strasbourg pour cette ST plusieurs collègues français et européens déjà impliqués dans des discussions depuis de longs mois à propos d'enquêtes à mener conjointement sur les élections françaises de 2012. Le Congrès a donc permis des réunions de travail très productives en dehors des sessions de la ST (au détriment, toutefois, de la participation aux événements plénières, ce qui est dommage). Quelques semaines plus tard, 7 participants de la ST et un membre assidu du public ont ainsi fait partie de l'équipe

qui a déposé un projet à l'ANR dans le cadre de l'appel « Corpus, Données et Outils de la recherche en SHS ». Ce projet réunit 4 laboratoires issus de 3 pays (France, Royaume-Uni et Pays-Bas), 2 spécialisés en science politique, 2 en communication politique, ce qui valide l'intérêt pluridisciplinaire et l'accent méthodologique de notre ST.

Au titre de (petits) soucis rencontrés dans l'organisation, nous déplorons que les 2 collègues qui avaient été invités pour discuter les communications, en plus des 2 co-organisateurs, n'ont pas pu assister au Congrès : Andreas Wust (Université de Mannheim) avait entre-temps accepté d'autres fonctions para gouvernementales, hors du monde académique ; Pierre Baudewyns (Université de Louvain-la-Neuve) a appris que sa communication était acceptée pour la conférence annuelle de l'APSA. A ce propos, la concomitance de la conférence annuelle de l'APSA avec le Congrès 2011 a également empêché trois collègues américains très intéressés par notre ST de venir, dont A. Lupia et L. Vavreck, ce qui est un peu dommage. Par ailleurs, nous avons rencontré un petit souci à la fin de la 1ère séance : pour permettre aux participants d'aller assister à une session plénière au Parlement européen, la durée de la 1ère session de notre ST avait été raccourcie sans que cela soit noté dans le livret du Congrès distribué la veille, lors de l'arrivée des congressistes (et nous n'avions malheureusement pas vu avant de commencer le mot d'avertissement à ce sujet déposé sur la table !). Nous ignorions donc qu'il nous faudrait terminer plus tôt et que, de surcroît, la salle attribuée à notre ST avait été réservée dans la foulée de nos travaux, pour une réunion de l'IEP. Cela a créé un peu de confusion et quelque peu raccourci nos débats, ce qui fut légèrement désagréable à la fois pour les participants de notre ST et pour les membres de l'IEP qui voulaient (légitimement !) commencer leur réunion à l'heure. Hormis ce détail, toute l'organisation du Congrès a été excellente et nous en félicitons l'équipe de l'AFSP ainsi que le comité d'organisation local. Sur le plan scientifique, nous nous réjouissons de l'organisation de cette ST, à la fois pour la qualité des textes présentés et des discussions tenues, et nous ne manquerons pas de tenir l'AFSP informée des débouchés éditoriaux à venir.

Références / References

- Aldrin P., 2003, « S'accommoder du politique : économie et pratiques de l'information politique ». *Politix*, n° 64, p. 177-203.
- Ferejohn J., J. Kuklinski (dir.), 1990, *Information and democratic processes*. Urbana/Chicago : University of Illinois Press.
- Gerstlé J., 1996, « L'information et la sensibilité des électeurs à la conjoncture ». *Revue française de science politique*, vol. 46, n° 5, p. 731-752.
- Gerstlé J., 2004, *La communication politique*. Paris : A. Colin.
- Graber D., 1980. *Mass media and American politics*. Washington DC, *Congressional Quarterly*.
- Iyengar S., A. Simon. 2000. "New Perspectives and Evidence on Political Communication and Campaign Effects", *Annual Review of Psychology* 51, pp. 149-169.
- Marcus G., R. Neuman, M. MacKuen, 2000. *Affective Intelligence and Political Judgment*. Chicago : The University of Chicago Press.
- Norris P., 2006. "Did the Media Matter? Agenda-Setting, Persuasion and Mobilization Effects in the British General Election Campaign", *British Politics* 1, pp. 195-221.

ST 34 : Géographie et sociologie électorales : duel ou duo ? Actualité et avenir d'une concurrence/collaboration scientifique

Responsables

Joël Gombin (Université de Picardie Jules Verne, UMR CURAPP-ESS 6054 CNRS)

Jean Rivière (Université de Rouen, UMR IDEES 6266 CNRS)

La ST 34 a confirmé le dynamisme des études électorales plaçant au cœur de leur approche la dimension spatiale des comportements électoraux – dynamisme attesté notamment par la publication de l'Habilitation à diriger des recherches de Céline Braconnier (Braconnier, 2010) ou celle du manuel de comportements politiques de Nonna Mayer (Mayer, 2010), ainsi que par une proportion importante de jeunes chercheurs parmi les communicants à la ST.

La communication de Michel Bussi, « La nouvelle carte électorale, vingt-cinq ans après », a permis à un acteur et observateur privilégié du renouvellement de la géographie électorale de dresser un bilan des relations de la géographie avec les autres « sciences électorales », pour constater des convergences et des rapprochements prometteurs, même si des différences d'approche subsistent, y compris au sein de chacune des disciplines concernées.

Les communications de Quentin David, Jean-Benoît Pilet et Gilles van Hamme d'un côté, et de Geoffrey Pion d'un autre côté, ont montré l'intérêt de recourir à des analyses spatialisées du vote dans un contexte comme celui de la Belgique, marqué par une forte territorialisation politique. De plus, la première communication en particulier illustre concrètement, en recourant à la pilarisation, comment articuler une analyse portant à la fois sur les attitudes et comportements individuels et sur le contexte sociopolitique.

Les communications de Jessica Sainty et Antoine Jardin ont permis de présenter deux recherches doctorales, issues de la science politique, et s'inscrivant pleinement dans le mouvement de spatialisation de l'étude des attitudes et comportements électoraux. Jessica Sainty étudie ainsi la formation territorialisée du jugement politique, s'inspirant de cadres théoriques issus de la géographie sociale, tandis qu'Antoine Jardin recherche du côté de la sociologie urbaine les outils lui permettant de resituer les variables lourdes de la sociologie électorale.

Le franchissement des frontières disciplinaires semble décidément à l'ordre du jour de la section thématique. Eric Auburtin illustre ainsi comment l'école géopolitique de Paris VIII peut aborder l'étude du phénomène électoral, de manière transnationale qui plus est. Eric Savarese s'inscrit quant à lui dans la tradition électoraliste de la socio-histoire, illustrée par exemple par (Déloye et Ihl, 2008), en y adjoignant une analyse spatialisée et contextualisée.

La ST, en marquant un jalon supplémentaire dans un processus de solidification d'une communauté de chercheurs travaillant sur une approche spatialisée et contextualisée des attitudes et comportements électoraux, a enfin permis une riche discussion sur les perspectives futures de développement, au travers notamment de grands programmes de recherche, tels le projet CARTELEC, présenté dans la communication de Bruno Cautrès et Anne Jadot.

Bibliographie

BRACONNIER Céline, 2010, Une autre sociologie du vote : les électeurs dans leurs contextes : bilan critique et perspectives, Paris, Lextenso/LEJEP.

DELOYE Yves and IHL Olivier, 2008, *L'acte de vote*, Paris, Presses de Sciences Po.

MAYER Nonna, 2010, *Sociologie des comportements politiques*, Paris, Armand Colin.

ST 36 : Le découpage électoral : histoire, enjeux et méthodes

Responsables

Hélène Blais (Université Paris-Ouest Nanterre)
Christophe Voilliot (Université Paris-Ouest Nanterre)

Cette section thématique était un pari : réunir des chercheurs de disciplines différentes autour d'un objet dont la définition reste improbable ou évanescente... Ce sont d'abord les termes de ce pari qu'il est nécessaire d'explicitier avant même de parler de bilan scientifique. Trois disciplines étaient représentées au sein de cet atelier : la science politique, l'histoire et la géographie. Manquait donc à l'appel le droit public et plus précisément le droit constitutionnel dont la jurisprudence conditionne aujourd'hui les modalités des découpages électoraux en France. Parmi les communications proposées, trois sur quatre le furent par des doctorants ; la quatrième - celle de Michel Bussi - étant liée à une équipe de recherche constituée dans le cadre d'un programme ANR sur les bureaux de vote dont l'objet croisait nos préoccupations. Toutes les communications concernaient la France, sans approche comparative ; deux étaient centrées sur le temps présent, une sur la Restauration et une, partiellement, sur la Troisième République.

1. Questions posées et apports de la recherche

Parmi les technologies d'État instrumentalisées dans le cadre des compétitions électorales de la Restauration, F. Jaulin a montré à partir d'un exemple précis que le découpage des circonscriptions législatives pouvait être envisagé comme un moyen, parmi d'autres, de faire triompher un candidat gouvernemental. Cette préoccupation se retrouve dans le découpage de 1927 étudié par T. Marthy qui montre, au surplus, que dans beaucoup de départements ruraux, les contraintes démographiques limitent les ciseaux des spécialistes de la carte électorale. T. Ehrhard s'est intéressé aux modalités des découpages contemporains, notamment aux experts mobilisés, ce qui lui permet de proposer quelques hypothèses concernant le désintérêt académique vis-à-vis du découpage électoral. M. Bussi a présenté les premiers résultats d'une enquête sur les bureaux de vote, donnant ainsi à voir un découpage politico-administratif d'un genre particulier et d'un grand intérêt pour l'étude des pratiques électorales¹.

2. Questions éludées et recherches à envisager

L'appel à communications insistait sur les savoirs mobilisés dans le cadre des opérations de découpage électoral. Cette question n'a pas été abordée de manière satisfaisante, notre connaissance des savoirs juridiques ou cartographiques inscrits dans les découpages électoraux reste rudimentaire, surtout par comparaison avec l'état des savoirs sur les découpages aux États-Unis. Le débat a, de plus, mis en évidence l'effet de « mauvaise réputation » dont souffrent les opérations de découpage : il est difficile de se départir de l'idée que les professionnels de la politique n'ont comme objectif que de sécuriser leurs circonscriptions. Ce sens commun du découpage est par conséquent un obstacle à la sélection d'objets pertinents pour la recherche en science politique. Face à une relation sociale dont le sens apparaît évident, on est toujours tenté de privilégier les résultats sur les modalités observables, l'objectivation présumée des effets sur l'étude des pratiques elles-mêmes.

Deux pistes apparaissent envisageables pour éviter les apories auxquelles conduit l'étude entendue (« il s'agit d'un vilain instrument dont abusent les professionnels de la politique ») du découpage électoral :

a) inscrire le découpage dans l'ensemble plus vaste des savoirs et des technologies d'État utilisés dans le cadre de la définition vertueuse des opérations électorales ;

b) « banaliser » le découpage électoral en montrant qu'il n'est qu'une variante d'opérations multiples effectuées dans des contextes variés de construction d'espaces à des fins pratiques

¹ Pour plus de précisions, nous renvoyons aux textes des communications disponibles sur le site de l'AFSP.

(commerciales, administratives, militaires, etc...)

Dans le premier cas, le découpage électoral s'inscrit en priorité dans l'analyse historiquement informée des pratiques électorales, ce qui n'a rien pour surprendre un politiste francophone averti des travaux menés depuis deux décennies en ce sens ; dans le second cas, il s'agit de formuler un programme pluridisciplinaire qui tienne compte à la fois des apports de la géographie politique mais aussi de ceux d'une sociologie des « arts de faire » comme celle que propose Delphine Gardey².

² GARDEY (D.), *Écrire, calculer, classer. Comment une révolution de papier a transformé les sociétés contemporaines (1800-1940)*, Paris, La Découverte, 2008.

ST 40 : Le travail politique

Responsables

Didier Demazière (CSO / CNRS et Sciences Po)

Patrick Le Lidec (CERSA / CNRS et Paris II)

La présentation et la discussion des travaux dans la ST 40 ont débouché sur la mise au point d'un projet d'ouvrage, portant sur la notion de travail politique. Celui-ci, entendu comme les activités professionnelles des acteurs qui contribuent directement ou indirectement à la production de décisions politiques, a fait l'objet de multiples analyses, en science politique. Mais les problématisations s'appuient plutôt sur les catégories de métier ou de professionnalisation pour décrire et interpréter les évolutions des conditions d'exercice des mandats. L'accent peut alors être porté sur une multitude de dimensions, concernant les statuts et rémunérations, les savoirs et expertises mobilisés, les apprentissages et les expériences, les manières de faire et les engagements personnels, les situations et les contextes de la pratique, etc. Les multiples enquêtes conduites auprès des élus et de leurs entourages soulignent des processus de spécialisation et complexification des tâches assignées aux élus et pointent le poids des contraintes de rôles sur les pratiques professionnelles de travail.

L'objectif de l'ouvrage est de croiser les perspectives afin de proposer un premier panorama assez vaste sur le travail politique. Quatre angles d'analyse sont privilégiés (correspondant à autant de parties dans l'ouvrage). Le premier, focalisé sur les expériences que les élus font de leur travail, rend compte des modalités de gestion d'une activité débordante et pointe la porosité des frontières entre vie publique et vie privée. Le second, centré sur les modes d'organisation du travail, renseigne les processus de spécialisation des activités et les modes de constitution et de gestion de collectifs de travail. Le troisième, axé sur les marchés du travail, analyse la structuration d'espaces de mobilité professionnelle et montre les interactions entre profils de carrières et manières de travailler. Le quatrième, centré vers les formes d'appropriation du travail, retrace les épreuves et les arbitrages qui scandent les apprentissages et pointe la complexité des logiques de différenciation des pratiques professionnelles. Pour renseigner ces enjeux, ce livre rassemble des travaux réalisés sur des terrains variés, portant sur des institutions politiques (partis, collectivités territoriales), des collectifs de travail (cabinets ministériels, entourages d'eurodéputés), des détenteurs de mandats (vice-présidents de conseils régionaux, maires, élus cumulants), des entourages d'élus (directeurs généraux de service, personnel de confiance). Les enquêtes empiriques qui alimentent ces analyses s'appuient sur des méthodes diversifiées (observation de longue durée, entretiens biographiques, étude longitudinale de cas, entretiens croisés, analyse d'archives, exploitation de bases de données) et souvent sur l'articulation de plusieurs d'entre elles. La publication est prévue au mois de septembre 2012.

ST 42 : Les enjeux politiques et académiques des réformes de l'enseignement du droit : perspectives comparées

Responsables

Liora Israël (EHESS, Centre Maurice Halbwachs, Paris)

Rachel Vanneville (Triangle-CNRS, Lyon)

Les sessions organisées par la ST42 étaient centrées sur la problématique des enjeux liés aux réformes de l'enseignement du droit : comment l'observation des réformes renseigne-t-elle sur le rôle du droit, et ses transformations, dans le gouvernement des organisations et des conduites sociales ? La première session a porté sur des réformes internes à des institutions d'enseignement, la deuxième sur les débats autour des réformes. Rassemblant des communications qui traitaient de périodes historiques, de pays et de lieux d'enseignement différents, elles ont permis de mettre au jour la permanence des tensions politiques qui traversent l'enseignement du droit. Parce que le droit est un savoir de gouvernement, son enseignement est constamment soumis à des controverses relatives à sa finalité. Arrimées à la question : « qu'est-ce qu'un bon juriste ? », ces controverses se déclinent sous la forme d'une opposition binaire, culture libérale *versus* culture professionnelle, qui connaît des variations multiples selon les époques, en France comme à l'étranger. La forme prise par la résolution de cette opposition est à relier au rapport de forces entre trois acteurs permanents, eux aussi, dans le paysage de la formation juridique : universitaires et praticiens du droit ainsi qu'acteurs étatiques relevant des ministères concernés par les réformes (celui de l'enseignement mais aussi de la fonction publique, de l'économie...). La structuration du système et des professions juridiques (rapports plus ou moins conflictuels entre universitaires et praticiens, plus ou moins grande unité des professions) et le rôle de l'Etat (plus ou moins grande intervention dans l'accréditation des formations notamment) des différences notables dans la configuration, et la résolution, de ces luttes de définition autour de la figure du « bon » juriste. Malgré ces différences, les communications ont mis en évidence une convergence des réformes et débats contemporains, dominés par des préoccupations économiques. Le « bon » juriste tend à prendre le visage de l'avocat d'affaires ou du juriste d'entreprise, et le « bon » droit est celui qui permet d'améliorer les performances des organisations, qu'elles soient publiques ou privées. Ce processus d'instrumentalisation du droit au profit d'impératifs qui lui sont extérieurs reste cependant à interroger, les intervenant-e-s ayant pointé diverses formes de résistance que lui opposent certains professionnels du droit, universitaires comme praticiens.

ST 43 : Le rapport aux institutions des descendants d'immigrés

Responsables

Ariane Jossin (Centre Marc Bloch Berlin et CRAPE Rennes)

Ingrid Tucci (DIW Berlin)

Notre Section Thématique a subi une défection de dernière minute et ce sont donc quatre communications qui ont été présentées le vendredi 2 septembre 2011. Nous avons retenu un format de ST assez inhabituel en France et plus pratiqué dans le monde académique anglophone, celui des présentations croisées. Ainsi, aucun intervenant n'a présenté son propre papier, mais a, au lieu de ça, présenté celui d'un autre auteur : 20 minutes étaient laissées à chacun deux pour faire un résumé du texte d'un participant, puis un commentaire critique à même d'amorcer une discussion. L'auteur avait ensuite 10 minutes pour répondre au commentateur. Les participants ont pu exprimer leurs préférences pour le choix des papiers en amont de la ST. Ce principe de fonctionnement a été très satisfaisant, puisque tous les participants avaient une connaissance approfondie d'au moins deux textes (le leur et celui du papier discuté), ce qui a entraîné une discussion collective nourrie et vive.

Nous avons par ailleurs tenu à ce qu'il y ait à la fois des études quantitative et qualitative sur la question du rapport aux institutions des descendants d'immigrés, ainsi que plusieurs approches comparatistes. Cette confrontation quanti/quali aurait pu être stérile, elle a au contraire été riche et a notamment profité d'une triangulation quali/quantitative de l'étude de C. Prad et H. Peres qui ont présenté les résultats inédits d'une étude passionnante sur les étudiants « d'origine immigrée » face aux concours d'accès à la fonction publique. Cette étude a été menée dans des centres de préparation aux concours (IPAG et CPAG). L'approche quantitative était également proposée par l'étude d'E. Comtat sur la confiance dans les institutions et dans le système démocratique des descendants de migrants (à partir des données d'enquête EVS 2008) qui a malheureusement renoncé à l'approche comparatiste initialement annoncée et qui aurait permis de mettre les résultats français en comparaison avec des données britanniques. Cette dernière étude a soulevé des questions méthodologiques intéressantes et a permis de questionner l'apport de ces résultats par rapport à des études préexistantes, notamment l'enquête de Brouard et Tiberj, « Des Français comme les autres » (2005). N. Fuchs a, elle, proposé un texte sur l'engagement militant des descendants de maghrébins dans les cités dans les années 1990, sur la base d'une enquête de terrain purement qualitative au niveau microsociologique. Les discussions qui ont suivi ont permis de faire un état des lieux de l'évolution de ce terrain depuis la fin de l'étude. Enfin, A. Voisin a soumis au groupe une analyse comparée du rapport aux discriminations et aux institutions des jeunes habitants de deux quartiers populaires de la périphérie de Londres et de Paris, et a ainsi mis sur la balance le modèle multiculturalisme britannique et le modèle républicain français. H. Peres et C. Prad ont commenté ce travail de thèse très prometteur en le mettant dans le contexte des événements récents qui ont secoué les quartiers londoniens. L'ample terrain d'A. Voisin a fait l'objet d'un grand intérêt au sein de la ST et des questions d'ordre méthodologique ont émergé (choix des interviewés, méthode de recueil du matériau, pertinence et particularités des quartiers sélectionnés, etc.).

Cette ST nous a donc donné entière satisfaction, tant du point de vue de l'interactivité qu'elle a engendrée que du point de vue de la qualité des interventions et la qualité des papiers reçus. La discussion a autant porté sur des points méthodologiques que sur des questions analytiques. Les différentes approches (quali/quantitative, comparatistes/nationales) n'ont pas été un frein à l'échange, mais ont au contraire nourri le travail des uns et des autres.

ST 44 : Comparer les Parlements

Responsables

Anne-Laure Beaussier (CEPEL, Université de Montpellier)

Selma Bendjaballah (CEE, Sciences Po)

Olivier Costa (CNRS-SPIRIT, Sciences Po Bordeaux)

Olivier Rozenberg (FNPS-CEE Sciences Po)

Cette section thématique, organisée avec le soutien du *Groupe de Recherche sur les Parlements et les Parlementaires* (GRPP) de l'AFSP, s'était donnée pour objectif de faire un tour d'horizon des travaux comparatifs récents sur les Parlements, à la fois d'un point de vue méthodologique et théorique. La question transversale guidant les échanges avait trait aux apports des études parlementaires à la politique comparée et vice-versa. Les interventions se sont organisées autour de deux modules de travail.

Le premier, assez large, était ciblé sur la comparaison des processus d'institutionnalisation des assemblées. Les thèmes abordés étaient variés, allant de la comparaison des différents degrés de cohésion partisane dans des assemblées européennes, à des comparaisons historiques de Parlements récents d'Europe de l'Est, ou encore à l'étude des relations entre instances législatives et pouvoir exécutif dans des secteurs tels que les politiques économiques et fiscales.

Le second module s'est attaché à un objet plus restreint, à savoir la question de la comparabilité d'assemblées « exceptionnelles » comme le Congrès Américain et le Parlement européen. Les interventions présentées lors de ce module ont été à la fois théoriques et empiriques, incluant une revue des travaux relatifs à cette question, une analyse comparée de l'évolution des règlements intérieurs dans ces deux assemblées, une étude du poids de la dimension religieuse lors des séances plénières, ou encore une comparaison du rôle des groupes informels de parlementaires dans ces deux cas.

Au total, cette section thématique a attiré un nombre important de propositions de communications à la fois empiriques et théoriques. Les organisateurs avaient souhaité ouvrir les discussions à des recherches internationales et ont retenu plusieurs communications provenant de chercheurs internationaux (USA, Brésil, Suisse, Belgique, etc.).

Plusieurs éléments se sont dégagés lors de ces interventions et des échanges qu'elles ont suscités.

D'un point de vue méthodologique, de nouvelles approches apparues dans les années 1990, permettent de renouveler les comparaisons des assemblées contemporaines sur la base de matériaux empiriques originaux. Les comparaisons entre les parlements apparaissent aujourd'hui plus riches, en vertu d'acquis empiriques, quantitatifs ou qualitatifs. Les données tendent à s'homogénéiser, les questions de recherche se diversifient. Les comparaisons récentes sur les parlements, tout comme les papiers présentés dans la ST 44, prennent en compte des éléments liés à l'organisation interne des assemblées, aux acteurs parlementaires et se détachent de variables institutionnelles lourdes (comme les arrangements constitutionnels, les systèmes de partis, les systèmes électoraux) pour considérer des variables organisationnelles ou culturelles endogènes.

A cet égard, l'intégration dans un cadre comparatif d'assemblées considérées comme exceptionnelles d'un point de vue purement institutionnel, à l'image du Congrès américain et du Parlement européen, semble être un axe de recherche prometteur. La dimension plus microscopique des variables employées, s'intéressant aux comportements des acteurs parlementaires ou aux procédures et structures internes aux assemblées, permet de dépasser les oppositions formelles ou juridiques entre régimes politiques. Plusieurs questions comparatives ont ainsi émergé, qu'il s'agisse du lien entre les parlementaires et leur circonscription, de l'analyse de l'encadrement partisan, de l'homogénéité idéologique des parlementaires au sein d'un même parti, ou de l'activité des factions plus informelles présentes à côté des groupes politiques des assemblées. L'analyse de l'organisation

interne des assemblées est également apparue comme un thème important : le rôle des commissions législatives tant dans l'agenda parlementaire que dans la fabrication de la loi, leur expertise, apparaissent comme autant de pistes à approfondir. De même, l'étude du processus législatif et l'analyse concrète du rôle des législateurs dans développement des politiques publiques sont apparus comme d'autres axes de recherche prometteurs.

Malgré la qualité des interventions, il faut noter que les réponses à cet appel à communications ont révélé un intérêt encore limité en France pour la question de la comparaison des parlements. Proportionnellement, les propositions venant de chercheurs internationaux étaient plus nombreuses. Sur cette question précise, il semble que la France ait un certain retard sur les travaux anglo-saxons, qui dont le diagnostic a déjà été établi lors de précédents ateliers de l'AFSP. Même si les études parlementaires en France tendent à renaître depuis quelques années, peu de travaux s'attachent à développer une approche comparative.

ST 46 : L'européanisation et ses coins d'ombre : vers une normalisation des études européennes ?

Responsables

Denis Duez (Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles)
Sabine Saurugger (Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, IUF)

Dans cette section thématique qui se tenait pendant deux après-midis (1^{er} et 2 septembre 2011) au congrès de l'AFSP à Strasbourg, il s'agissait de re-interroger le concept de l'européanisation via le prisme de sa méthode. Apparu dans le courant des années 1990, le concept d'européanisation s'est imposé comme un concept à succès dans le champ des études européennes. Dans une profusion de recherches revendiquant bien souvent un regard nouveau ou un « nouvel agenda de recherche », la section thématique se proposait d'examiner les coins obscurs et impensés de l'européanisation. L'objectif de cette section thématique était de réinscrire les recherches sur l'européanisation dans une perspective plus large.

Cet effort de normalisation des études européennes supposait de rompre avec le nombrilisme européen considérant l'Union européenne comme un phénomène unique, ou *sui generis*. Plus particulièrement, il s'agissait de reconnecter le thème de l'européanisation aux travaux et méthodologies classiques de la science politique.

Autour de 11 intervenants et quatre discutants (François Foret, Ramona Coman, Dorota Dakowska et Denis Duez), les quatre séances portaient aussi bien sur « Les évolutions et pistes conceptuelles de l'européanisation » (Fabrice Larat, Ramona Coman et Tomini Luca), « Les résistances à l'européanisation et au transfert » (Cécile Leconte, Clément Fontan et Sabine Saurugger, Bastien Nivet), « L'action politiques et les zones d'ombre de l'européanisation » (Antoine Mégie, Thomas Kostera, Mehdi Arrignon), « Comment penser l'européanisation et transfert face aux acteurs » (Stephanie Novak, Bruno Cautrès, Thierry Delpeuch). Pendant ces quatre séances, les auteurs et leurs discutants ont pu mener un débat d'un niveau remarquable. La question méthodologique était ainsi au centre de la discussion.

Le débat a permis de constater, une fois de plus, que la conceptualisation de l'européanisation entraîne des problèmes importants d'opérationnalisation de la recherche. Ces biais sont ceux de l'incommensurabilité des concepts, des biais méthodologiques qui entraînent une surestimation du rôle de l'UE dans les processus soumis à l'analyse, de la falsification ainsi que de la difficulté à maîtriser la pluralité de variables à prendre en considération. Ces difficultés méthodologiques ont des implications importantes sur l'accumulation de la connaissance. Il a été souligné que ces difficultés devraient nous amener à engager une réflexion critique sur les effets de la « sophistication » comme solution aux difficultés méthodologiques. Comment résoudre les problèmes que pose la corrélation qui imbrique les différents niveaux de décision et de négociation ?

Tout au long de cette section thématique, les auteurs ont offert des illustrations très précises, partant d'études de cas comparatifs, à cette question méthodologique.

Le public, bien que moyennement nombreux (une quinzaine de participants en moyenne) participait activement dans les débats. Le mélange entre participants appartenant à des universités françaises, belges et italiennes, européanistes aussi bien que politistes généralistes, jeunes chercheurs et chercheurs confirmés a permis à la section thématique d'aboutir à un projet de publication soumis à une revue francophone sur les « Problèmes méthodologiques des études sur l'européanisation ».

ST 48 : Que font les terrains autoritaires aux théories de l'action collective ?

Responsables

Marie-Laure Geoffray (Frei Universität, Berlin)

Tatyana Shukan (IEP de Paris)

Introduction (par Marie-Laure Geoffray et Tatyana Shukan)

L'idée de consacrer une ST à l'action collective et les terrains autoritaires est issue d'une rencontre à la bibliothèque de recherche de Sciences po entre les deux organisatrices de la ST. En effet, chacune de nous travaille sur les problématiques de l'AC mais à partir de terrains différents. Marie Laure a analysé, dans sa thèse, les collectifs d'artistes et d'intellectuels contestataires à Cuba, tandis que Tatyana étudie les mouvements de jeunes qui se mobilisent dans la rue en Russie et en Biélorussie. Au fil de nos discussions nous nous sommes rendus compte que malgré la différence d'objets et de pays étudiés, nos problématiques se rejoignent sur plusieurs points, tout comme nos interrogations d'ordre conceptuel ou méthodologique.

Comment, par exemple, interpréter la position des acteurs qui refusent de se référer à leurs activités comme « politiques » et de se présenter comme « militants ». Doit-on reprendre les catégories indigènes ou plutôt tenter d'interpréter ces pratiques de présentation de soi et de positionnement comme des jeux égiques ? Ou encore comment analyser la pluralité des formes de contestations dans les contextes autoritaires des outils théoriques existants, mais élaborés essentiellement à partir des contextes pluralistes ? C'est donc dans cet esprit de confrontation des terrains différents autour des problématiques de l'AC que nous avons envisagé d'organiser cette ST.

L'objectif de notre ST est double.

Premièrement, il nous semble important de questionner les catégories utilisées pour comprendre les modes de contestation dans des contextes autoritaires.

Il en existe une grande diversité : contestation/protestation ; opposition/résistance qui sont souvent utilisées de manière interchangeable. Mais est-ce qu'elles sont vraiment interchangeables ? Ou faudrait-il effectuer un vrai travail de définition de ces catégories pour voir si elles renvoient aux phénomènes et pratiques similaires ?

Ces interrogations nous amènent ensuite à questionner la notion même de l'AC en contexte autoritaire. Qu'est-ce qu'on peut qualifier d'AC dans ce type de contexte si les modes de contestation ne semblent pas toujours prendre la forme de protestations devenues classiques en démocratie ? (et comment les analyser si la plupart des outils théoriques ont été élaborés à partir des contextes démocratiques ?)

En effet, dans l'analyse des activités de contestation en contexte autoritaire deux approches ont été essentiellement privilégiées. La première les envisage sous forme de résistances, de « récits cachés » ou encore « empiètements silencieux » (travaux de James Scott et Bayat).

Une approche inverse consiste à analyser les activités de contestation en termes de « société civile » ou de « dissidence » contre un régime ou un gouvernement au détriment des autres modes de contestation, parfois moins visibles, d'autres manières de défier l'ordre politique et social. Or, les conditions de basculement de la résistance à la protestation ouverte restent sous silence/peu étudiées. Nous avons donc souhaité de questionner ces passages entre résistance et protestation à travers une interrogation sur les

pratiques de l'action collective contestataire et pour pouvoir voir plus claire à partir de quel moment il est possible de parler de l'AC en contexte autoritaires.

Un autre objectif de cette St est **de confronter les terrains tout à fait différents** - d'ailleurs en sélectionnant les papiers nous avons cherché et plutôt bien réussi à couvrir au maximum les aires géographiques avec les contributions sur la Chine, l'Amérique Latine, le Maghreb, le Proche Orient et les Etats postsoviétiques - pour voir comment il est **possible de délimiter les contours de la spécificité** des contextes autoritaires.

Nous tenons à préciser que nous ne cherchons pas à postuler l'existence d'une dichotomie ontologique souvent établie entre autoritarismes et démocraties, mais au contraire, essayer de discuter et d'affiner le sens et les manifestations de cette spécificité.

Grâce à vos communications, nous avons une très grande diversité des cas et des pays étudiés – des artistes syriens, argentins ou biélorusses aux chômeurs marocains, en passant par les internautes chinois. Une variété des terrains mais aussi une variété des approches et d'angles d'analyse adoptés. Cette pluralité pourrait ainsi non seulement enrichir notre discussion mais aussi donner la possibilité de monter plus en généralité dans l'analyse de l'AC en contexte autoritaire. En effet, nous tenons tout particulièrement à ces efforts de généralisation dans la réflexion sur les spécificités des contextes autoritaires tout comme des formes de l'AC dans ce type de contexte.

Expliciter les termes de l'appel de la ST

- Parler de CONTEXTE plutôt que de régime autoritaire.

Ce n'est pas anodin. Idée que la notion de régime est liée à des typologies qui réifient souvent trop rapidement les contours de tel ou tel mode de gouvernement. Volonté de remettre en question la dichotomie entre démocratie d'un côté et autoritarisme de l'autre.

Parler de contexte : S'inscrit dans une approche compréhensive des mécanismes de domination qui permettent d'assurer une certaine pérennité des gouvernements autoritaires. Mettre en évidence les hybridités, les complexités, les ambiguïtés et surtout les arrangements, bricolages et enchevêtrements à l'œuvre dans la production et la reproduction des modes de domination. Montrer que la domination n'est pas produite depuis le haut, par la seule intention des élites gouvernantes, mais qu'elle repose sur des mécanismes qui imbriquent coercition et consentement, adaptation et résistance, allégeance et contestation.

Cf Béatrice Hibou et son ouvrage récent Anatomie politique de la domination : le plus bel exemple récent de la possibilité de production d'analyses qualitatives comparatives sur différents contextes autoritaires sans recourir à des typologies réifiantes ou à des méthodes quantitatives qui simplifient à outrance la compréhension, l'analyse et l'interprétation des modes de domination dans ces contextes là.

Plus particulièrement, la question qui nous intéresse ici est celle de la spécificité des contextes autoritaires. L'approche de la ST consiste à tenter de mieux saisir les modes de gouvernement dans ces contextes à travers l'analyse des modes de contestation qui existe en leur sein. Mais cette approche constitue aussi une hypothèse de travail : peut être qu'il n'est pas toujours possible de mieux saisir les modes de reproduction des modes autoritaires de gouvernement par l'étude de leur contestation, peut être que l'étude d'autres objets éclaireraient plus finement ces modes de reproduction. C'est en tous les cas une des questions que nous posons. La deuxième question portait sur l'existence de coûts spécifiques de l'action collective dans ces contextes là : est-ce qu'il existe des coûts spécifiques de l'engagement du fait des modes de répression et dimension émotive de la peur ? Comment cela joue-t-il sur l'action collective et sur quelles dimensions de cette action (stratégies des acteurs, formes d'action, dimension individuelle de l'engagement) ?

- Deuxième terme de l'appel sur lequel nous souhaitons revenir : la question de l'AC.

Choix du terme plutôt que MS car MS fortement associé au contexte démocratique. La plupart des travaux sur la question sont produits sur des démocraties. Par ailleurs MS : on a en tête un certain répertoire d'actions (référence à Tilly évidemment) avec notamment la manifestation ou la grève, l'occupation de locaux, etc. Si cela peut être le cas en contexte autoritaire, souvent les pratiques d'investissement de la rue sont plus ambiguës, moins explicites. D'où l'émergence d'un pb sur le plan analytique : comment rendre compte de modes d'action pensés collectivement, d'investissements de la rue qui défient l'ordre public et de constitution de réseaux critiques de l'ordre social et politique en vigueur alors que ceux-ci ne prennent pas la forme des protestations classiques en démocratie ? Comment passer de la description des actions à une analyse permettant la mise en forme d'une généralisation et peut être la formulation de nouveaux concepts mieux à même d'appréhender des situations spécifiques ?

Les approches courantes de ces pratiques en contexte autoritaire sont conceptualisées en termes de « société civile » ou de « dissidence », ce qui revient à privilégier les logiques oppositionnelles par rapport à d'autres modes de contestation, parfois moins visibles. Ou alors, ces approches se focalisent sur des activités de « résistance », sous forme de « récits cachés » et d'« empiètement silencieux » (nous faisons référence bien sûr ici à Scott, à Certeau et à Bayat). Si dans le premier cas la politisation d'opposants déclarés à un gouvernement apparaît évidente, ce n'est pas toujours le cas des activités dites de résistance, dont la potentielle politisation nous paraît trop souvent surinterprétée, notamment quand ces « résistances » sont routinisées dans la vie quotidienne et deviennent un mode de survie naturalisé dans l'ordre social. C'est pourquoi nous avons fait référence dans l'appel aux travaux de Lüdtke, Kott ou encore Yurchak qui montrent que toute pratique alternative ou toute logique de fuite n'est pas assimilable à de la résistance, que toute résistance n'est pas politique, et enfin que les résistances, mêmes intentionnellement politiques, ne contribuent pas forcément à subvertir les logiques de reproduction de la domination en contexte autoritaire.

Nous avons donc choisi la notion d'AC car, plus large sans pourtant porter de charge connotative trop forte, elle nous permettait d'envisager de nombreux types de contestation, des formes les moins visibles aux formes les plus explicites, de mouvances hétérogènes à la consistance incertaine à des regroupements les plus organisés en passant par des convergences coordonnées de façon plus mimétique ou spontanée que véritablement intentionnelle

- Le troisième terme de l'appel : la question de la politisation

Insister sur les formes de politisation plutôt que sur le caractère politique de telle ou telle forme d'action permet de porter l'attention sur les processus à l'œuvre, sur le faire et le défaire du politique dans la contestation. Nous voulions questionner l'idée qu'une action serait politique parce que ses acteurs la définiraient comme telle. Donc questionner l'idée que le politique serait compris dans l'intention des acteurs et plutôt déplacer le regard vers les effets des actions entreprises à la fois sur des publics, à différentes échelles, locales, nationales ou transnationales, et sur les autorités. Donc d'observer ce qui se joue dans les interactions entre contestataires et autorités, sachant qu'il existe plusieurs niveaux d'autorités et que la gestion de la contestation n'est pas toujours la même selon les échelles politiques et les espaces sociaux.

D'où notre intérêt, qui semble peut être pointilleux, pour la construction de définition opératoires fines des catégories utilisées pour décrire l'action collective dans ces contextes : opposition ou dissidence, résistance ou logiques de fuite, contestation ou protestation, transgression ou subversion, espace alternatif ou

underground, etc., il nous semble qu'il existe souvent des confusions, des indéfinitions et des ambiguïtés sur les notions utilisées, qu'il nous semble nécessaire de mieux construire et surtout de mieux délimiter.

- La question de la méthode

Intérêt du quantitatif, comparaisons très larges, possibilité de repérer des tendances, ambition comparative bien plus forte que la nôtre, je dis, la nôtre ici qui travaillons tous ou presque avec des méthodes qualitatives. MAIS importance d'explicitier les méthodes d'enquête. Au moins par un paragraphe et si possible plus avant, surtout quand volonté de comparaison d'objet.

Montrer que le choix du qualitatif ne se fait pas par défaut mais constitue un mode d'accès autre à la vie sociale dans ces contextes là. Mettre en avant pourquoi, comment. Distinguer le matériau recueilli des banques de données utilisées par les quantitativistes. Bref justifier sa méthode. Sinon microcosme franco-français de l'ethnographie politique mais difficilement compréhensible à l'extérieur. Et en même temps, pas non plus assimilable à l'anthropologie politique qui se fait aux USA par exemple : pas les mêmes références + par rapport à des anthropologues, les séjours sur le terrain des politistes apparaissent trop courts et leur volonté de montée en généralité irréaliste (ce n'est pas leur perspective). Donc ethnographie politique produite par des politistes = une niche dans les sciences sociales très française (2 panels sur le sujet à l'ECPR, tous les papiers sauf un étaient écrits par des français !!). Pas être obnubilé par la légitimité à l'international mais si on veut pouvoir dialoguer avec des collègues étrangers, il faut pouvoir défendre notre approche.

Une de nos ambitions pour ce faire : arriver à proposer des comparaisons qualitatives pertinentes sur différents terrains. Pour ne pas perdre en complexité et utiliser nos atouts (connaissance fine et approfondie du terrain grâce à une immersion longue, connaissance de la langue, vaste réseau social, relations de confiance avec un certain nombre d'interlocuteurs, etc.), travail en équipe nécessaire, dimension collective du travail à mener.

Organisation de la ST

La première session s'articulera autour des réflexions sur l'engagement et le contexte d'action. Avec Monserrat Emperador et Françoise Daucé, on se penchera sur les différentes manières de critiquer et de contester. Se focaliser sur les interactions entre autorités et acteurs contestataires nous permettra de réfléchir à quel point les contextes conditionnent, voire façonnent les stratégies des acteurs contestataires, leur manière de formuler les revendications et de se positionner par rapport aux autorités et par rapport aux autres acteurs.

La communication de Daniela Cuadros, va, d'une certaine manière, dans ce sens en montrant comment le changement de contexte (du moment de la dictature à la période de transition démocratique) peut affecter les acteurs. Cette variété des situations traitées dans la session d'aujourd'hui permettra nous avancer dans la discussion sur le sens et les manifestations de la spécificité des contextes autoritaires. De cette façon, nous pourrons interroger la pertinence de la dichotomie, souvent établie entre autoritarismes et démocraties.

La seconde session s'inscrira dans la continuité des interrogations sur les formes de l'AC en contexte autoritaire à partir d'enjeux émergents – comme par exemple Internet (Sevrine Arsene) et les nouvelles pratiques qu'il génère. Nous verrons donc ce que ces pratiques peuvent nous renseigner sur les formes de contestation et la définition elle-même de l'AC.

Cette session questionnera, enfin, les frontières du politique à partir des phénomènes d'intrication entre art et politique (Cécile Boex + Yauhenie) ou l'analyse – et politique. Elle s'interrogera sur les modes du passage

au politique des acteurs mobilisés ainsi que sur leurs pratiques, tout en revenant sur les stratégies de positionnement des acteurs (Cécile Boex et Maria)

Discussion (je mêle ici les discussions des deux sessions afin d'aller à la synthèse et d'éviter les redondances)

Il en est ressorti plusieurs éléments :

-Qu'est-ce qu'une action collective en contexte autoritaire ?

L'action collective en contexte autoritaire peut prendre de très nombreuses formes et il serait pertinent d'explicitier les seuils de l'action collective. A partir de quand peut-on considérer une action comme une action collective ou contestataire ? Certains papiers abordaient des modes d'action plus juridiques comme l'expertise par exemple, ou comme l'art engagé ou politisé. Mais il serait intéressant d'en savoir plus sur les interactions entre modes d'action. Peut-on par exemple repérer des configurations de modes d'action : une expertise juridique contestataire qui tente de batailler dans des arènes administratives/juridiques/politiques et qui se trouverait en même temps renforcée par l'organisation concomitante de manifestations ou d'actions contestataires ? Cette question pose celle du rapport à la visibilité de l'action. Les actions collectives visibles sont-elles plus réprimées que celles qui ont lieu derrière des portes comme l'expertise ? Le problème serait-il l'investissement de la rue ? Et par extension si on pense au rôle croissant d'internet et des autres technologies l'investissement d'espaces virtuels plus ou moins publics car visibles pour de nombreux publics ?

-Observer l'action collective ou observer le contexte autoritaire ?

La question de la spécificité de l'action collective en contexte autoritaire est soulevée. Faut-il plutôt observer comment un contexte autoritaire contraint l'action collective (modalités spécifiques d'action, émotions négatives comme la peur, l'inhibition ?) ou bien l'impact de l'action collective sur ces contextes ? Le titre de la section pointait vers la première proposition, pourtant il s'agissait plutôt de réussir à tenir les deux ensemble. Par ailleurs, il est souligné que la vaste littérature sur l'action collective ne permettrait que d'apporter à la marge au corpus déjà existant tandis que les contextes autoritaires semblent plus mal connus par les sciences sociales. Sur cette question, peut-on vraiment parler d'une spécificité des contextes autoritaires ? Existe-t-il réellement des lignes rouges à ne pas franchir ? Ou bien celles-ci sont-elles mouvantes, conjoncturelles voire parfois dépendantes d'interprétations individuelles (ce qui invite aussi à réfléchir aux différentes échelles de pouvoir et à la question de la marge de manœuvre des individus au sein de structures politiques) ? Peut-on dire que le seul champ interdit est le champ politique finalement ? Ou le champ de la politique partisane (perspective plus restreinte et qui ouvre tout de même un espace au politique tant qu'il ne se manifeste pas sous la forme de partis opposants ou dissidents).

-Des formes limites d'action collective

Quatre papiers abordaient des formes limite d'action collective, ce qui nous permettait d'interroger les frontières du politique et les formes d'imbrication entre des activités collectives contestataires et d'autres activités sociales (ici composer de la musique, produire des films ou des analyses politiques ou encore socialiser sur internet). Trois papiers posaient la question des relations entre art et politique. L'espace artistique constitue-t-il un espace alternatif où exprimer des revendications politiques dans un contexte autoritaire ? Observe-t-on des logiques de substitution par rapport au répertoire de protestation connu dans les contextes démocratiques ? Avancer ceci ne sous-estime-t-on pas les logiques sociales propres à d'autres activités. Cela ne revient-il pas par exemple à nier les formes particulières que prend l'engagement des artistes pris dans des jeux spécifiques liés à leur (volonté d') appartenance à l'espace artistique ? Mais en même temps peut-on faire voyager dans des sociétés moins complexes ou moins différenciées et dans des contextes autoritaires les théories des relations entre art et politique élaborées dans d'autres

contextes et sociétés (Etats-Unis, France?) et fondées notamment sur l'analyse du processus d'autonomisation relative du champ artistique vis-à-vis du champ politique? Il faut pour répondre à ces questions accorder une attention particulière à la temporalité et à l'espace. Une œuvre peut être politisée par ses usages ou par sa réception, à un moment donné, et non à un autre, dans certains espaces et pas dans d'autres. Par ailleurs, la politisation de l'œuvre peut être une manière de revendiquer une autonomie dans un contexte qui criminalise l'expression critique.

Un papier abordait la question de l'action collective sur internet et permettait de poser les questions suivantes : une somme d'actions individuelles entraînant des effets (parfois minimes en soi) comme la plus grande visibilité donnée à une information (grâce au nombre de clics des internautes sur une page web) peut-elle être considérée comme une action collective ? Une action non concertée mais coordonnée est-elle une action collective ? Ce papier attirait l'attention sur ce qui se joue en situation et dans les effets produits plutôt que dans ce qui se joue en amont (organisation préalable, intention des acteurs par ex.)

-Dimension relationnelle contestataires/autorités

Une partie des papiers insistaient sur la dimension concertée des rapports conflictuels d'opposition entre autorités et acteurs contestataires. Malgré des modes d'action parfois radicaux et malgré l'expression publique d'une opposition politique, une grande partie des enquêtés étudiés dans cette ST est également prise dans des relations de cooptation et de négociation avec les autorités. On ne peut pas comprendre l'action collective en contexte autoritaire si on n'analyse uniquement sous l'angle de l'opposition frontale.

-Politisation/dépolitisation

Tous les papiers abordaient la question de la politisation et de la dépolitisation de l'action collective en contexte autoritaire (un contexte qui serait surpolitisé). Selon les papiers, certains acteurs tenteraient de 'politiser' l'action afin de lui donner un contenu plus protestataire tandis que d'autres choisiraient de la 'dépolitiser' afin qu'elle soit plus recevable par les autorités. La discussion a lancé les pistes de réflexion suivantes : l'intention des acteurs (mener une action contestataire) suffit-elle pour qualifier cette action de politique ? Doit-on toujours prendre la parole des acteurs au sérieux quand ils disent vouloir 'politiser' ou 'dépolitiser' une action ? Qu'en est-il de la réception des actions menées par des publics, et par les autorités ? Ne peut-on pas plutôt parler de sectorisation des luttes plutôt que de dépolitisation de ces luttes ? En creux, c'est donc finalement la question de la répression qui est ici abordée : la politisation est problématique car elle est criminalisée. Il faudrait se pencher plus avant sur tous ces modes subtils de censure et de répression, qui ne sont pas toujours visibles pour l'observateur ni toujours perçues comme tels par les enquêtés (qui parlent de discussions, de négociations, etc.). Un mot sur l'auto-censure : souvent mentionnée, mais comment l'étudier ? Une proposition qui a surgi des débats est l'étude, dans le cas d'un texte ou d'une œuvre, les esquisses ou brouillons successifs de ce texte ou de cette œuvre. Mais cela pose un problème d'accès aux sources.

-S'interroger sur les concepts

Pourquoi contexte plutôt que régime ou situation ? La notion de régime est comprise comme trop réifiante. Et un contexte peut être multiniveau, il peut contenir plusieurs situations. Il y a une charge plus compréhensive dans la notion de contexte. Cette discussion a attiré l'attention sur la nécessité de prendre en compte les échelles de gouvernement afin de saisir les contradictions à l'œuvre, les enchevêtrements entre niveaux de décisions et le rôle des rivalités politiques aussi : en effet tout n'est pas cohérent dans un gouvernement autoritaire comme dans un gouvernement démocratique. Et il ne faut pas toujours aller chercher de la cohérence, mais plutôt comprendre comment des phénomènes d'arrangements multiples et multiniveaux finissent par produire un gouvernement autoritaire (ni forcément vertical ni forcément frontalement répressif, avec un arbitraire parfois inexplicable).

Ensuite, la différence entre transgression et subversion reste assez peu explicitée. Une piste est de comprendre une transgression ou un acte subversif par son impact observable ou par sa réception par des publics ou des autorités. Penser à ce qui est transgressé, ou à ce qui est subverti, mais ne pas l'essentialiser (en se référant aux intentions des acteurs par ex, ou à sa propre interprétation parfois surplombante)

Conclusions partielles

D'après les discussions que nous avons eues, voici quelques conclusions partielles.

-Il existe une certaine spécificité des modes d'enquête en terrain autoritaire (difficulté d'accès aux enquêtés du fait de la censure ou de la répression, problème d'octroi de visas, filatures, menaces des autorités, etc.)

-Il existe une certaine spécificité des coûts et des risques de l'action collective en contexte autoritaire, d'où l'intérêt pour des objets limite en matière d'action collective (dans l'art et la culture, sur internet, par l'expertise) et pour les espaces moins visibles et plus périphériques de ces modes d'action. Mais il faut travailler les protocoles d'enquête : par exemple comment étudier les émotions ?

-Le rapport à la politisation semble particulièrement problématique dans les contextes autoritaires. Il faudrait élaborer un protocole pour distinguer ce qui est politique, quand et comment c'est politique. On en revient au problème crucial de l'intention des acteurs et de l'interprétation des chercheurs. Il a été suggéré de repérer les phénomènes de politisation à partir des effets produits par les actions, ou à partir des usages faits de textes, d'œuvres, etc., donc de ne pas sous-estimer la dimension de la réception.

-La question de l'Etat de droit ou plutôt de son absence a été peu discutée dans la ST. Pourtant, elle est essentielle car il semble bien que l'incertitude quant à la délimitation de l'espace du possible joue un rôle crucial dans la mise en place de certains modes d'action plutôt que d'autres.

-On en vient à la question de l'autonomie des sphères sociales. Il semble que les sphères sociales –ou champs sociaux – soit relativement moins autonomes dans les contextes autoritaires. On observe des phénomènes d'emprise de la sphère – ou du champ – politique sur les autres. Est-ce que cela sera caractéristique des contextes autoritaires : l'existence de sociétés assez faiblement différenciées ?

-Enfin, c'est la question de la méthode qui est soulevée. Elle a été quasiment absente des discussions de la ST, alors qu'elle est cruciale. En effet, la spécificité des travaux de science politique française par rapport à ceux de nos collègues anglosaxons est l'importance donnée à des méthodes qualitatives, et particulièrement à la méthode ethnographique. Mais il faudrait mieux expliciter ce qu'on entend par là et présenter des protocoles d'enquête afin de distinguer finement entre les différents dispositifs de recherche retenus. Par ailleurs, si l'ambition de la recherche de science politique est de pouvoir produire des comparaisons entre cas, il est essentiel de pouvoir à la fois générer des travaux denses sur le plan empirique (c'est bien le cas des contributions à cette ST) mais également capables de conceptualiser plus intensément les conclusions obtenues afin de gagner en comparabilité.

Section Thématique 49

Le pouvoir de la croyance.

Statut explicatif d'un concept problématique

Responsables

Gildas Renou (CRAPE / Université Rennes-1)
Antoine Vion (LEST / Université Aix-Marseille-II)

Cette section thématique proposait d'engager une réflexion conceptuelle sur la catégorie de croyance, en invitant à s'interroger, à partir de terrains de recherche variés, sur la façon dont se posent, aujourd'hui, les possibilités mais aussi les difficultés de l'usage de la catégorie « croyance » en science politique. L'enjeu nous semblait être une clarification de cette catégorie à laquelle il est fréquemment fait usage sans pour autant, en science politique spécifiquement, qu'une élaboration soit explicitée. Or cette catégorie se prête à bien des quiproquos, engageant ses usagers dans des connotations qui ne sont pas nécessairement aisément maîtrisables. En effet, si les « croyances collectives » constituaient déjà, pour Durkheim, l'objet central de la sociologie, il est frappant de noter l'embarras au long cours de la science politique dans la manipulation de cette catégorie mi-savante, mi-profane. Elle est vague mais, justement, pour cette raison commode pour articuler le plan des conduites et celui des idées. Doit-on se passer définitivement d'un vocable si évident dans notre langage ordinaire qu'il semble malaisé de l'élever au rang de concept ? Les travaux de la ST ont donc commencé par une tentative de schématisation de l'usage et du rôle que l'on a habituellement attribué au vocable croyance et qui, dès l'appel à communication, est apparu comme devant être réélaboré à la lumière des apports récents des autres sciences humaines et sociales.

On a proposé de qualifier d'*épistémique* l'usage conceptuel relativement routinisé de la catégorie « croyance ». Cette appellation se justifie dans la mesure où cet usage soutient avant tout une théorie de la connaissance : la croyance, même si elle a des effets de réalités bien objectivables, est conçue dans cette problématisation comme une 'connaissance imparfaite' de la réalité, qui elle se juge à l'aune des résultats dégagés par les sciences. La conception *épistémique* de la catégorie « croyance » semble caractériser plus largement un *épistémè* moderniste, déjà présent au début des sciences sociales, par exemple dans l'œuvre d'Auguste Comte. Historiquement constituée, cette manière de penser peut être qualifiée de légitimiste et d'idéaliste ; elle mesure le rapport des humains aux croyances sous l'angle de la représentation inadéquate, due à la faiblesse de la réception des lumières du savoir incarnées par la Science. La deuxième partie de la réflexion théorique a consisté à soumettre cet usage de la croyance à la critique formulée dans le domaine anthropologique, notamment dans les contributions de R. Needham, J. Pouillon et R. Hamayon. Cette épreuve a permis de dégager une voie alternative à la conception de la croyance comme contenu cognitif, la conception dynamique qui envisage la croyance comme rapport social élémentaire, analytiquement indépendant du critère de vérité.

Les communications présentées ont permis de confronter à des terrains à diverses ces pistes théoriques. Solenne Jouanneau a proposé une approche dispositionnelle de la croyance dans son étude sur le mode d'exercice du rôle d'*imam* bienveillant en France, qu'elle a structurée autour de l'idée de dispositions individuellement incorporées permettant de tirer profit de type symbolique (au sens de P. Bourdieu) de contraintes de situations d'apparence difficilement tenables. Jeanne Hersant a exploré une question délicate à partir d'un terrain de recherche en Grèce. A quelles conditions le politiste peut-il travailler sur une croyance en la persécution d'une minorité nationale (en l'occurrence la minorité turque) ? Pour ce faire elle a articulé l'approche des « cadres » de Goffman à celle du programme de vérité de Veyne. Mathieu Brugidou a proposé un traitement de la question des croyances selon une méthode grammaticale inspirée de la philosophie (notamment des travaux de V. Descombes). A partir d'un matériau d'enquête d'opinions, il a précisément montré que la formation d'un « public » (à la John Dewey) est logiquement solidaire de la formulation d'un type d'énonciation qui implique un type adhésion et une économie du vraisemblable. Ce faisant, cette approche a suscité un débat de fond,

nourri par la discussion de P. Aldrin, soulignant la difficulté d'un paradigme uniquement langagier du social, qui fait l'impasse sur les formes infra verbales par quoi le social se perpétue, notamment dans les formes d'incorporation. Il a également souligné les possibles torsions idéalistes de cette approche, qui prive les sciences sociales d'une partie de ses ressources les plus essentielles. En s'interrogeant sur la diffusion internationale de certaines politiques sociales, Pablo Diaz et Julien Debonneville se sont interrogés sur les conditions sociales d'efficacité performative de croyances économiques telles que les vertus d'incitation des *conditional cash transfers*. Philippe Zittoun a développé ensuite une déconstruction conceptuelle des postulats cognitifs implicitement mis en œuvre dans l'analyse des politiques publiques, tant concernant le « problème public » que la « solution » apportée. Il en arrive à mettre en question le schème central de la « persuasion » de certains acteurs (passifs) par d'autres (actifs), ce qui le conduit à s'interroger, au-delà du domaine strict de la sociologie de l'action publique, sur la façon dont la science politique envisage le partage du sens autrement que sous les atours de la *folk psychology*. Alain Faure et Emmanuel Négrier ont proposé une perspective cavalière sur deux riches terrains d'enquêtes portant sur l'ancrage local de la légitimité politique, en Campanie (Italie) et dans le Languedoc. Décloisonnant les approches des sous champs de la science politique impliqués dans leur objet, les auteurs ont suggéré la pertinence d'une compréhension des mécanismes de la représentation politique qui fasse droit à l'étude anthropologique des transactions de significations au sein des sociétés locales. Celles-ci sont, quoique souvent de façon peu perceptible, des vecteurs essentiels de la production des identités croisées et des relations de *créance* au sein des relations, sociales locales. Cette approche montre le caractère central, contre un certain présentisme de certaines approches de la représentation, de la transmission des formes héritées du passé dans le présent. Dans la discussion finale, Jean-Philippe Heurtin a mis en évidence l'importance d'articuler la re-problématisation de la question de la croyance, rendue selon lui plus aisée par la redécouverte récente de la tradition pragmatiste américaine, avec l'équipement conceptuel issu des approches institutionnalistes. En effet, les institutions sociales se caractérisent en ce qu'elles remplissent une fonction de support de croyance, dispensant les agents d'internaliser intellectuellement de façon personnelle les nombres de conventions fiduciaires sur lesquelles opèrent les relations les plus ordinaires. Cette démarche permettrait, par ricochet, d'engager un approfondissement de la compréhension des conditions de félicité de la perpétuation convenables des rôles institutionnels. Nous nous sommes également entendus pour viser s'attacher à rendre compte, plus précisément que dans les communications présentées, du double processus de croyance/confiance et de scepticisme/critique qui semble constitutif, comme l'a avancé le sociologue L. Thévenot, de toute médiation institutionnelle.

En conclusion, le groupe de chercheurs présent s'est félicité de la tenue de cette rencontre permettant des discussions sur un outil conceptuel transversal à la discipline, au-delà de ses secteurs de recherche. Les participants se sont accordés pour considérer que la réflexion commune était parvenu premier stade relativement satisfaisant de définition d'objet commun. Le réseau intellectuel qui s'est constitué à l'occasion de la ST strasbourgeoise prolongera sa réflexion début 2012 autour d'une nouvelle rencontre qui fixera le contenu du programme éditorial sur lequel aboutira notre projet. L'implication dans ce projet de deux chercheurs étrangers contactés est probable.

ST 50 : Les politiques symboliques existent-elles ?

Responsables

Sarah Gensburger (ISP, CNRS)

Antoine Mandret-Degeilh (CEE, Sciences Po)

Participation

Outre la participation active des intervenants aux deux demi-journées de la section, entre cinq et huit personnes selon les heures ont assisté et participé au débat.

Il est à noter, par rapport au programme initialement indiqué, l'absence de François Foret (ULB) et la présence de Marie-Claire Lavabre (CNRS/ISP), comme discutante de la première demi-journée.

Bilan des débats scientifiques

La section thématique 50 « Les politiques symboliques existent-elles ? » proposait de réfléchir aux instruments d'action publique de nature symbolique, en ouvrant la boîte noire de la diversité du recours aux symboles dans les politiques publiques pour s'intéresser aux contextes, aux pratiques, aux acteurs sociaux et à leurs interactions, aux réseaux en présence, aux registres de justification mobilisés et aux dynamiques d'institutionnalisation. Il convient d'emblée de souligner la grande qualité des contributions présentées ainsi que celle des débats menés, facilités par l'envoi préalable de la part de l'ensemble des intervenants de la version écrite de leur intervention.

Le premier acquis de la section thématique constitue aussi sa principale limite. Il concerne le constat de la diversité des acceptions de la notion de « politiques symboliques » comme, plus largement, de « symbolique ». Eric Savarese, discutant de la seconde journée, a par exemple relevé pas moins de quatre acceptions différentes dans les interventions de la section thématique : 1) une politique pour promouvoir des cadres du passé, 2) une politique avec une instrumentation symbolique, 3) une politique pour mobiliser des émotions, 4) une politique pour produire des symboles. Ce sont ainsi deux acceptions principales que les usages constatés mettent en fait en évidence.

D'une part, l'accent a pu être mis sur des secteurs d'action publics jugés « symboliques » que les instruments utilisés soient de nature symbolique ou pas (ex : lois de mémoire historique/ politiques d'indemnisation). La question de savoir si un tel secteur connaît aujourd'hui une inflation a alors été posée.

De l'autre, il n'a pas été tant question de « politiques symboliques » que d'instruments symboliques quel que soit le type de politiques publiques pour lesquels ceux-ci sont mobilisés. A alors émergé la question de savoir si de tels instruments constituent un type spécifique d'instrument d'action publique (IAP), notamment du fait de leur nature non contraignante, très peu technique et particulièrement polysémique. Un tel instrument compte toutefois de nombreux points communs avec les autres types d'IAP comme, notamment, son absence de neutralité et le fait qu'il ne soit pas le monopole d'un acteur particulier (local/national/UE/transnational ; privé/public).

Plusieurs pistes et réflexions transversales sont alors apparues. Elles dessinent un programme de recherche à venir que les participants souhaitent explorer :

- comment peut-on penser l'articulation entre instrument symbolique et non symbolique et, au-delà, entre les dimensions symboliques et non symboliques présentes au sein d'un seul et même instrument ?

La participation tant d'historiens que de politistes à cette section a mis en évidence la nécessité de poser cette question tant dans une perspective synchronique que diachronique pour finalement s'interroger sur les éventuels changements contemporains en la matière.

- Quel(s) type(s) d'efficacité sociale ont les diverses politiques symboliques ?
Les communications ont en effet évoqué la difficulté d'estimer les effets de ces politiques/instruments. Il s'agit donc de travailler plus avant sur les méthodologies et les sources mobilisables pour traiter cette dimension. Quelques participants ont ainsi ouvert une voie intéressante en mettant l'accent sur la nature circulaire de ces politiques. Ils ont invité les uns et les autres à allier réflexion sur les effets et réflexion sur les buts effectivement poursuivis par les divers acteurs en présence.

- La question de la repolitisation sous couvert de la dépolitisation symbolique est enfin apparue avec force.
Le dialogue entre terrains contemporains et études de cas du XIXème ou encore du début du XXème siècle a notamment mis en évidence l'ancienneté d'une gouvernance privé/public ou de transferts transnationaux souvent considérés comme des nouveautés en matière de politique symbolique. Il a souligné la nécessité d'historiciser le regard du chercheur sur cette question comme son usage des termes employés (de « mémoire » à « rituels »).
Là encore des considérations méthodologiques sont apparues : à partir de quelles sources, à quelle échelle et sur quelle durée étudier les politiques et/ou les instruments symboliques ? Dans quelle mesure, une montée en généralité est-elle possible ?

Les participants à la section se sont accordés sur la qualité des travaux et sur la nécessité de travailler à la publication collective de plusieurs des communications. Les organisateurs sont ainsi en train de concevoir une proposition de numéro spécial de revue.

ST 51 : Sociologie politique du sport. Renouvellement des perspectives et approches comparées

Responsables

Corinne Delmas (CERAPS, UMR CNRS 8026)

Igor Martinache (CERAPS, UMR CNRS 8026)

Notre ST s'est tenue le dernier jour du congrès, le vendredi 2 septembre de 15 h 15 à 18h, dissuadant quelques participants potentiels. Nous avons retenu un grand nombre d'intervenants (9) eu égard aux propositions reçues, car nous souhaitions privilégier une entrée thématique. Les interventions devaient être concises permettant un temps de discussion, toutefois plus limité que nous le souhaitions. Plusieurs résultats saillants et idées maîtresses résultent cependant de ces communications et des débats qu'elles ont suscités.

Le **premier axe** était consacré à la politisation du sport. Il s'agissait d'interroger la contribution des acteurs des espaces sportif et politique à cette politisation qui pose, entre autres, les questions des effets politiques du sport et du sens politique de l'action d'agents se présentant comme « apolitiques» .

Le souci de diversifier les focales et de privilégier les approches comparées a présidé au choix des thèmes et terrains abordés par les trois intervenants. La communication de Nadine Haschar-Noé a ainsi mis en évidence l'enjeu de gouvernance territoriale que peut constituer un projet sportif intercommunal, celle de Jean-François Polo a interrogé la mise du sport au service d'une cause nationale tandis que Loïc Tregoures a souligné son recours par l'ONU dans le cadre diplomatique. Jorge Tuñón et Elisa Brey, qui n'ont pu participer à la section thématique, se proposaient de traiter des liens entre football et nationalisme en Espagne, à partir d'exemples comparés au Pays Basque et en Catalogne.

Nadine Haschar-Noé, qui s'appuyait sur une enquête de terrain par observation et entretiens, a pointé les controverses et le compromis suscités par un projet sportif de territoire dans une communauté d'agglomération. Elle a souligné les enjeux d'un projet pouvant participer à la légitimation du niveau intercommunal comme échelon pertinent d'action publique. Les discussions ont particulièrement porté sur ces effets politiques ambivalents, les conséquences paradoxales de logiques d'acteurs et certains aspects de l'action sportive des EPCI, dont la question des équipements sportifs. Cette communication a rappelé l'existence d'un enchevêtrement étroit des activités physiques et sportives dans le tissu social local, dont il reflète les tensions, invitant à se garder de tout propos trop globalisant sur ces effets politiques.

Les communications suivantes ont conforté ce constat, notamment les limites d'une approche purement instrumentale du sport.

Celle de Jean-François Polo, tout en montrant combien l'organisation et la participation à des grandes compétitions sportives peuvent être perçues comme des instruments de promotion au service de l'intégration de la Turquie au sein de l'Union européenne, en révèle finalement les limites ; en attestent les résistances persistantes à l'« eurocomptabilité » de ce pays et la violence de supporters turcs qui traduirait, selon J.-F. Polo, une crispation nationaliste et une attitude ambivalente à l'égard de l'Europe. Les échanges ont particulièrement visé ce dernier point, et les limites d'une approche de ces phénomènes de violence à partir de sources secondaires.

Loïc Tregoures a souligné pour sa part les enjeux et limites de l'outil diplomatique que constitue le boycott d'un événement sportif en partant des sanctions sportives contre la Yougoslavie votées

en 1992 par l'ONU. Sa communication, s'appuyant sur une enquête archivistique et des entretiens, analyse en effet l'application contrastée (en fonction notamment des disciplines et fédérations) de cette sanction pesant sur les joueurs, met en évidence le pouvoir et l'action de lobbying des fédérations internationales telle la FIFA et du CIO, interroge enfin les raisons pour lesquelles l'ONU n'a plus utilisé ce type de sanction depuis ce cas yougoslave de 1992. Instrument de « soft power »¹, la sanction doit être mesurée, a-t-il précisé, à l'aune de l'investissement politique, identitaire et symbolique que les régimes mettent dans le sport à des fins de politique internationale. Elle doit être relativisée. Si les sanctions sportives votées contre la Yougoslavie – qui s'inscrivaient d'ailleurs dans un ensemble de sanctions économiques et sociales très lourdes – ont achevé de faire du sport un élément à part entière des relations internationales, cela aurait en même temps renforcé l'idée selon laquelle les grandes organisations internationales de sport sont elles aussi des acteurs diplomatiques, avec des intérêts à défendre, parfois contradictoire à ceux des Etats.

Ces deux communications ont donné lieu à de nombreux échanges autour de ces enjeux et limites d'une « instrumentalisation » politique du sport.

Le **deuxième axe** portait sur le militantisme syndical, les négociations et action collectives dans l'espace des sports. Nicolas Lefèvre a abordé les conditions professionnelles d'existence et de démobilisation collective des cyclistes professionnels, Xavier Landrin le conflit de travail dans la National Basketball Association (NBA) à partir de l'étude d'un lockout, Jérémy Pierre « la construction d'une politique publique en matière d'emplois sportifs ».

S'appuyant sur un ensemble d'observations réalisées dans le cadre d'un travail sur le métier de coureur cycliste, Nicolas Lefèvre a rappelé les spécificités d'un syndicalisme sportif caractérisé par de forts taux d'adhésion dans un environnement professionnel peu propice aux mobilisations collectives. Cette communication a mis en évidence les facteurs expliquant le fort sentiment individualiste caractérisant les relations de l'univers sportif. Les conditions d'emploi et de travail des cyclistes professionnels permettent ainsi de comprendre comment les formes de précarité, la différenciation des carrières, une organisation du travail concurrentielle et l'édifice d'une vie dans un espace professionnel séparé contribuent à inhiber la mobilisation collective, en participant à la désunion professionnelle et à la construction de l'individualisme. Cette intervention a suscité un riche débat où ont notamment été abordés : l'intérêt de l'étude du syndicalisme sportif, les particularités de ce dernier, les raisons du succès d'organisations proposant à leurs adhérents un syndicalisme de service – démarche congruente à l'individualisme des relations professionnelles-, les caractéristiques socio-démographiques des sportifs contribuant à hypothéquer les mobilisations collectives, les différenciations en fonction des disciplines sportives.

Xavier Landrin a quant à lui apporté un double changement de perspective, déplaçant la focale de l'autre côté de l'Atlantique, mais aussi visant les employeurs et non plus des travailleurs sportifs. Il a en effet proposé d'analyser un « lock-out », c'est-à-dire une grève patronale, dans le championnat professionnel de basket-ball étasunien, organisé par la National Basketball Association. Un tel événement se produit assez régulièrement dans les différentes ligues de sport professionnel de ce pays. A partir principalement du traitement de données quantitatives, Xavier Landrin a étudié ce phénomène en mettant en évidence ses facteurs structurels, qui, contrairement à ce que l'on pourrait penser, tiennent notamment à une institutionnalisation bien plus grande des règles ; ces dernières tendent à freiner un fonctionnement libéral du marché interne du travail, en le reliant aux conditions de financement des « franchises » adossées aux clubs, mais aussi aux stratégies individuelles des joueurs en réaction aux interruptions de leur activité en fonction de leurs propres ressources et origines géographiques. Lors de la discussion, les questions ont principalement visé les comparaisons avec les autres ligues sportives.

¹ Nye, Joseph, *Bound to lead : the changing nature of american power*, New York, Basic books, 1990

Jérémy Pierre s'est intéressé à une autre forme de régulation professionnelle : celle de la formation aux métiers de l'encadrement sportif en France. Il montre ainsi comment, confronté à une tension croissante entre la volonté de contrôler la qualification en la matière et des « besoins » d'emplois grandissants, le Ministère des Sports s'est considéré contraint d'ouvrir progressivement ce « marché » au secteur privé. Or, à l'instar de la loi de Gresham en matière monétaire, dans la mesure où ils permettent de pourvoir des postes à moindres coûts salariaux, les certificats de qualification professionnels (CQP) délivrés par des acteurs privés tendent à évincer progressivement les diplômes nationaux.

Le **troisième et dernier axe** de la section thématique était consacré à l'entrée des sportifs en politique, une expression à prendre littéralement, comme l'a fait Christian Le Bart, ou indirectement, ainsi que l'a proposé Karim Souanef. A partir d'un corpus de presse et de récits autobiographiques, le premier a proposé une comparaison des trajectoires de plusieurs agents ayant tenté pareille entreprise de « conversion » de capital « sportif » en capital politique ; il a mis en évidence les points communs, mais aussi les divergences, notamment en termes de ressources, avant de se concentrer sur deux figures récentes : Bernard Laporte et David Douillet (avant, rappelons-le, qu'il ne soit nommé Ministre des Sports suite à la démission de Chantal Jouanno, élue sénatrice). Il a ainsi montré comment l'étiquette de sportif joue initialement comme un stigmate à l'entrée dans le champ politique ; si la notoriété médiatique peut s'avérer une ressource, notamment en matière électorale, sa conversion est loin d'être automatique, et nécessite souvent le parrainage d' « insiders ». Ce faisant, Christian Le Bart a suggéré que de telles trajectoires peuvent être menées différemment ; ainsi, contrairement au judoka, l'ancien entraîneur du XV de France semble avoir intériorisé sa position « dominée », tout en mettant l'échec de son insertion politique sur le compte des règles « égoïstes » d'un champ auxquelles il n'aurait pas voulu se soumettre. La communication a suscité moult échanges sur ces itinéraires de sportifs en politique, ainsi que sur l'apport et les limites de tels matériaux autobiographiques pour l'étude des trajectoires politiques.

Enfin, Karim Souanef s'est appliqué, à partir essentiellement de sources de presse, à étudier la communication politique autour de deux « événements » médiatiques : le but de la main du capitaine Thierry Henry contre l'Irlande et la « grève » de l'équipe de France A de football à la coupe du Monde de 2010. Ces deux épisodes permettent, selon l'intervenant, de pointer certaines des règles structurelles du champ médiatico-politique à l'égard d'un sport à la fois incontournable et prêtant le flanc à des interprétations aussi peu fondées que fortement empreintes de « moralisme ». Si quelques auditeurs ont déploré que sa communication ne mobilise pas davantage d'entretiens, notamment ceux réalisés auprès de journalistes sportifs, un rapprochement a également été fait entre son propos et celui de Stéphane Beaud dans un ouvrage récent², permettant à Karim Souanef d'explicitier ses convergences, mais aussi ses désaccords vis-à-vis de ce dernier.

² *Traîtres à la nation*, Paris, La Découverte, 2011

ST 52 : La justice au prisme du genre : approches comparées

Responsables

Emilie Biland (Université Laval / Centre Maurice Halbwachs)

Wilfried Lignier (ENS Paris / Centre Maurice Halbwachs)

Il s'agissait avec cette section thématique de **prolonger le mouvement de décloisonnement des études sociales de la justice jusqu'aux domaines habituellement fréquentés par la sociologie du genre**. Alors que le droit a constitué un levier des luttes féministes nord-américaines, il se trouve que les recherches françaises ne se sont guère emparées des questions relatives aux rapports sociaux de sexe. Ce constat est d'autant plus étonnant que l'analyse des mécanismes de la domination masculine à l'intérieur du champ politique a contribué à renouveler la sociologie du personnel politique (Lévêque et Achin, 2006 ; Achin et alii, 2007). En dépit des travaux consacrés à la féminisation des professions judiciaires (Boigeol, 1993 ; Boigeol, 1996 ; Mathieu-Fritz, 2004), le genre dans la justice apparaît, pour l'essentiel, comme un « non-objet » (Boigeol, 2010). L'absence relative de travaux français croisant sociologie du droit et sociologie du genre est d'autant plus frappante lorsque l'on relève l'intérêt international que suscite le courant *Gender and Judging* (Collectif, 2008), aujourd'hui représenté au sein de l'International Sociological Association, et complémentaire du groupe de Feminist Legal Theory de la Law and Society Association. S'intéressant au caractère genré de la sélection, de la formation et de la carrière des juges, à la manière spécifique que pourraient avoir les magistrates de juger, ou encore aux représentations sexuées de la justice (Schultz et Shaw, 2003), ces travaux méritent d'être interrogés dans un cadre français.

Cette section thématique a réuni des chercheuses et chercheurs travaillant sur les institutions judiciaires (aussi bien civiles que pénales) dans différents pays de manière à faire se rencontrer une sociologie française du genre qui a fortement investi l'étude du marché du travail et du champ politique, et un mouvement international dans lequel le « genre judiciaire » constitue désormais un objet à part entière. En réunissant des enquêtes diverses dans leurs inspirations théoriques comme dans leur ancrage méthodologique, elle a permis de discuter la pertinence de l'approche *gender and judging* (initiée à partir des institutions de *common law*, telles que les cours suprêmes américaine et canadienne) dans un pays de tradition civiliste, ainsi que l'apport des concepts forgés sur d'autres objets (« plafond de verre », « espace de la cause des femmes » etc.) à l'analyse des tribunaux.

Deux sessions ont été organisées. La première, intitulée « L'institution judiciaire au cœur des rapports sociaux de sexe », s'est intéressée aux politiques publiques de la justice, en tant qu'elles structurent des mobilisations menées au nom de causes genrées - notamment féministes (Bereni et alii, 2010 ; Revillard, 2009), mais aussi en tant qu'elles transforment les rapports sociaux de sexe au sein de l'institution judiciaire - notamment au travers des débats sur la féminisation de la magistrature. Sous le titre « De l'audience au jugement : une justice de genre ? », la deuxième séance a porté sur le fonctionnement concret des tribunaux et il a s'agi de travailler, au plus près des pratiques des professionnels et des justiciables, sur la place du genre dans la production des décisions judiciaires. Les interactions entre personnels des tribunaux, parties et experts au cours des audiences, mais aussi les modes d'écriture et les « pièces » faisant preuve, ont été examinés pour appréhender d'éventuelles manières genrées de rendre la justice. Deux types de contentieux se sont avérés plus précisément envisagés : les affaires familiales en tant qu'elles contribuent à la (re)définition des rôles féminins et masculins ; les délits liés au proxénétisme et à la prostitution pour ce qu'ils nous disent de l'encadrement judiciaire des pratiques sexuelles.

Dans sa communication intitulée « Se socialiser au droit dans une association militant pour le droit des pères », **Aurélié Fillod-Chaubaud (Institut Universitaire Européen)** a rendu compte de son enquête

auprès d'une association française, *SOS Papa*. L'augmentation croissante des séparations conjugales en France suppose une confrontation au droit et à la Justice aux Affaires Familiales pour de plus en plus de civils : ils deviennent alors des justiciables. Ces justiciables, confrontés pour la première fois aux institutions judiciaires, n'ont pas pour la plupart une maîtrise du champ juridique et s'adressent pour certains d'entre eux à des institutions publiques d'accès au droit ou des associations de soutien. Parmi ces associations, bon nombre d'entre elles militent pour dénoncer un aspect discriminant de la Justice aux Affaires Familiales afin de changer des lois mais aussi des pratiques qu'elles considèrent comme injustes, sexistes ou allant à l'encontre de l'intérêt de l'enfant. Les associations de pères, objet de cette communication, s'insurgent contre une justice « matricentrée », et aident les pères dans leurs procédures juridiques. Professionnels et non-professionnels du droit dispensent des conseils auprès des adhérents : on assiste dès lors à un réel « coaching juridique » imprégné d'une trame militante qui oriente inévitablement ces pères vers une vision de la justice genrée, sexiste et anti-père et ce par l'intermédiaire non seulement du discours des animateurs et avocats.

Il était encore question de militantisme juridique et genré dans la communication proposée par **Diane Lamoureux (Université Laval)** sur « La lutte pour la liberté d'avortement au Québec (1969-1989) ». Le mouvement en question est conçu comme un terrain privilégié pour examiner l'articulation entre la mobilisation politique, la contestation judiciaire et les pratiques alternatives, puisque ces trois formes d'action ont été non seulement présentes mais aussi consciemment utilisées par les militantes impliquées dans la lutte pour la liberté d'avortement. La communication a porté plus particulièrement sur deux décisions de la Cour suprême du Canada. La première est le jugement *Morgentaler* de 1988 qui aboutit à l'abrogation des dispositions du Code criminel concernant l'avortement. La seconde est la décision *Daigle* en 1989, alors que la Cour établissait le principe de décision des femmes en la matière. D. Lamoureux a cherché à analyser en quoi les décisions majoritaires de la Cour dans ces deux cas reprennent certains arguments du mouvement en faveur de la liberté d'avortement et ce qu'elles laissent de côté. Cette analyse s'est avérée intéressante pour comprendre les apports mais aussi les limites de la contestation judiciaire dans les luttes féministes.

Les communications suivantes concernaient le lien entre genre et justice autour de la question du poids du sexe du juge dans l'activité judiciaire, et en particulier dans la prise de décision (sur le modèle des études anglo-saxonnes du *sentencing*). **Marie-Claire Belleau (Université Laval) et Rebecca Johnson (University of Victoria)** ont présenté un texte intitulé « Les premières femmes juges à la Cour suprême du Canada : des opinions judiciaires différentes? ». Il s'agissait de proposer quelques pistes de réflexion au sujet de la répartition des opinions judiciaires des premières femmes qui siègent à la Cour suprême depuis les trente dernières années. Premièrement, les auteures ont cherché à montrer, statistiques à l'appui, que celles qui portent le titre de juge ont occupé une position unique au sein de la plus haute instance judiciaire du Canada en écrivant une très large proportion des opinions dissidentes. En second lieu, elles ont formulé quelques hypothèses susceptibles de guider une étude ultérieure qui seule permettrait d'indiquer plus précisément d'enquêter sur la nature véritable de la « différence » des femmes juges et, potentiellement, d'autres groupes sociaux historiquement sous-représentés au sein du corps judiciaire canadien.

La communication de **Céline Bessière (Dauphine / IRISSO et CMH), Muriel Mille (EHESS / CEMS-IMM), et Sabrina Nouri-Mangold (EHESS / IIAC et CESSP)** portait quant à elle sur « Le genre dans les pratiques des professionnel-le-s aux Affaires familiales ». Les chambres aux Affaires familiales sont un lieu privilégié d'observation des effets du genre dans les pratiques et décisions des professionnel-le-s de la justice. La justice des Affaires Familiales est un domaine moins valorisé du droit, où une majeure partie des postes sont occupés par des femmes. La nature des affaires traitées met ainsi aux prises ces magistrat-e-s, greffier-e-s, avocat-e-s avec leurs normes et conceptions de la famille et des relations de couple. Ces effets de genre se mesurent d'abord aux variations notables entre les magistrat-e-s : leur manière de s'approprier leur rôle, leur conception du métier semblent ainsi être fortement différenciés selon le genre, et selon leurs trajectoires personnelles et professionnelles. Par ailleurs, si on prête attention à l'aspect collectif de la décision, on retrouve aussi des effets de genre dans la division du travail entre greffières, qui sont presque exclusivement des femmes, et magistrat-e-s : le

fonctionnement interne des services conduit ainsi en lui-même à invisibiliser le travail des greffières. Cette communication, se fonde sur une enquête ethnographique collective dans quatre tribunaux de grande instance, et sur une série d'entretiens avec des professionnel-e-s du droit : magistrat-e-s, greffières, etc.

C'est le rapport entre « Genre et décision pénale » qui intéressaient enfin **Thomas Léonard (Université Lille 2 / CERAPS)**, **Thomas Soubiran (CERAPS)** dans leur travail questitatif sur « les jugements selon le sexe des magistrats en comparution immédiate ». Les juges rendent-ils des décisions similaires indépendamment de leur sexe ? Suivant les premiers résultats de l'analyse basée sur près de 1200 jugements correctionnels en comparution immédiate, les juges femmes prononcent des peines de prison ferme plus longues que leurs homologues masculins. En outre, les femmes apparaissent plus sévères pour les infractions liées aux stupéfiants, mais moins en ce qui concerne les atteintes aux biens. Pour autant, l'effet de cette variable apparaît d'ampleur limitée. Il apparaît ainsi que les critères de jugement à la base sont assez proches indépendamment du sexe. Ces différences semblent davantage le produit d'une socialisation professionnelle que d'une socialisation genrée. On peut également faire l'hypothèse que les socialisations professionnelles en fonction de la spécialisation puissent participer à expliquer une partie des différences : ainsi, les juges n'occupent pas les mêmes fonctions selon leur sexe, et c'est cette situation qui concourt à expliquer les différences dans les décisions qu'ils prononcent. L'analyse de trois cas de magistrats, laisse ainsi entendre qu'il peut exister des manières très différentes de juger, et que le sexe est une variable pertinente, même si son effet semble relativement faible comparativement à d'autres.

Dans le suite de la session, le regard s'est déporté des professionnels de la justice vers ses usagers. **Sibylle Gollac (ENS / CMH-ETT)**, **Julie Minoc (ENS-EHESS)** et **Hélène Steinmetz (ENS / CMH-ETT)** ont présenté un communication intitulé « Hommes et femmes pris dans la Justice aux Affaires Familiales ». Cette communication reposait sur l'analyse de matériaux collectés au sein de quatre tribunaux de grande instance français, dans le cadre d'une enquête collective sur les procédures de séparation conjugale combinant observations d'audience et consultation de dossiers. Devant le juge aux affaires familiales, ce sont des qualités de père, de mère, d'épouse et de mari qui sont évaluées pour décider de la résidence des enfants, du montant d'une pension alimentaire ou d'une prestation compensatoire. La façon dont elles sont présentées et jugées est complètement prise dans des rapports de genre, étroitement articulés à des rapports de race et de classe. Les auteures se sont ainsi intéressées à la configuration sociale, raciale et genrée de la procédure, qui met en relation justiciables, juges, avocats, greffières. Par ailleurs, elles ont cherché à montrer que les relations de genre exposées par les justiciables sont prises dans la logique particulière du droit, dans les logiques professionnelles de celles et ceux qui l'applique et dans une procédure codifiée, qui fait violence aux histoires telles qu'elles sont vécues par leurs protagonistes. Plus généralement, il s'agissait de montrer comment la procédure judiciaire produit un rapport de domination spécifique entre hommes et femmes.

Il était encore question d'affaires familiales, mais au-delà du cadre français, dans la communication de **Marième N'Diaye (IEP de Bordeaux / CEAN)** intitulé « Du texte à la pratique : les juges et l'application du droit de la famille au Maroc et au Sénégal. » Les codes de la famille sénégalais (1973) et marocain (2004) tentent de concilier préceptes islamiques et promotion de l'égalité entre les sexes, d'où les vives controverses qui ont accompagné leur adoption. Dans les deux cas, le législateur a laissé une importante marge de manœuvre au juge pour les matières les plus sensibles, se déchargeant ainsi de la responsabilité de porter le changement de manière effective. Or, la jurisprudence révèle un réel décalage entre l'esprit égalitaire du code et son application. Au Sénégal, la succession de droit musulman tend à se substituer à celle du droit commun fondée sur le principe d'égalité entre les sexes (art.571). Au Maroc, les dispenses pour les mariages des mineur-e-s et les unions polygames sont très largement accordées et n'ont pas le caractère exceptionnel prévu par la loi. Le manque d'uniformisation de la jurisprudence en matière de partage des biens (art.49) tend également à léser les femmes en cas de divorce. A travers l'analyse de la jurisprudence, l'observation des audiences et les entretiens avec les professionnels de justice (magistrats, avocats) et les associations de défense des droits des femmes, l'auteure a analysé les causes du décalage entre une loi à visée égalitaire et une pratique judiciaire

marquée par des inégalités de genre, et ainsi à déterminer comment la notion de justice de genre est comprise, mise en œuvre ou ignorée, délibérément ou non, dans la pratique judiciaire.

Enfin, les trois dernières communications de la section posaient toute la question du genre à partir d'un cas particulier, le traitement judiciaire de la prostitution. **Milena Jaksic (EHESS / IRIS)** a présenté des données ethnographiques tirées de son enquête sur « la traite des êtres humains ». Les victimes de la traite des êtres humains sont appréhendées dans les procès de deux manières : en tant que victimes de l'exploitation sexuelle, et en tant que coupables de racolage passif et/ou de séjour irrégulier. Dans ces conditions, qui les font apparaître sous le prisme des victimes-coupables, le récit qu'elles livrent aux institutions chargées de leur prise en charge, est entaché d'un soupçon d'inauthenticité. L'auteur s'est concentrée sur un moment de la carrière des victimes : les procès pour proxénétisme aggravé au Tribunal de grande instance de Paris, dans le cadre desquels les victimes apparaissent comme témoins ou parties civiles. Dans ces audiences qui ressemblent à une arène morale dans laquelle s'affrontent démonstration rigoureuse des faits et vision normative de la criminalité, tout un arsenal de tactiques d'invalidation est déployé afin de mettre en cause la parole des parties civiles. Dans ce contexte, il s'agissait de s'interroger sur le rôle joué par la variable « genre » dans l'effort pour traduire la souffrance en droit et pour affranchir les victimes de tout soupçon d'inauthenticité.

Gwenaëlle Mainsant (EHESS / IRIS) a présenté un texte intitulé « Du genre des pratiques policières au genre du droit. Le cas de la lutte contre le proxénétisme. » Il s'agissait de partir d'un étonnement : alors que les sources militantes, policières et scientifiques convergent pour montrer une hausse de la proportion de prostitués homosexuels et transsexuels, les chiffres policiers en matière de répression de proxénétisme ne montrent pas d'évolution analogue, i.e. il n'y a pas de hausse significative du nombre d'arrestations de proxénètes exerçant leurs activités sur des prostitués transsexuels et homosexuels. Comment expliquer cette disjonction de genre entre l'évolution d'un phénomène social et le décalage, voire l'inertie de la mise en œuvre policière et judiciaire de mesures pénales relatives à la répression au proxénétisme? Partant d'une mesure de droit visant la répression du proxénétisme, l'auteur a interrogé sa mise en œuvre locale par les policiers afin de donner à voir ce qui conditionne son application « genrée ». A partir d'enquêtes ethnographiques conduites au sein de services de police spécialisés dans la répression du proxénétisme, elle a exposé dans un premier temps combien les relations policier-e-s/populations administrées suivent des registres genrés appartenant à un répertoire limité. Dans un second temps, elle a montré combien ces registres limités et genrés d'interaction restreignent les possibilités d'interactions, conduisant à une focalisation des investigations policières sur des segments spécifiques du proxénétisme - ceux où le proxénétisme s'exerce sur des configurations hétérosexuelles de prostitution. Ainsi cette communication visait-elle à opérer un déplacement en analysant les pratiques policières non comme des pratiques professionnelles, mais comme le droit en action, partiellement autonome vis-à-vis de l'appareil judiciaire.

La section s'est conclue sur l'intervention d'une historienne, **Hélène Vialle (Université Lille 2 / Centre d'histoire judiciaire)**, dont le travail porte que « Le traitement genré de l'exercice de la prostitution pendant l'entre-deux guerres », en France. L'analyse des minutes des arrêts correctionnels de la Cour d'appel de Douai entre 1919 et 1939, relatifs au proxénétisme et à la protection de la jeunesse contre la « débauche » (environ 400 affaires), permet à cette auteure d'observer l'existence d'une justice genrée presque caricaturale, révélatrice des relations hommes-femmes de l'époque, bien au-delà de la question prostitutionnelle. Les personnes poursuivies pour « excitation de femmes à la débauche », sont principalement des femmes, alors que cette incrimination vise à réprimer la prostitution clandestine dans des bars qui sont majoritairement tenus par des couples de tenanciers. Lorsque les deux personnes du couple sont jugées, l'étude des peines révèle un déséquilibre dans la répression des hommes et des femmes. La gestion de la prostitution est, pour les juges qui se font ici vecteur de l'inconscient collectif de l'époque, « affaire de femmes ». La femme reste la tentatrice biblique, elle est donc naturellement plus coupable que l'homme dans « l'offre » sexuelle. Les peines prononcées, sous la même incrimination, à l'encontre des tenanciers de prostitution clandestine sont plus lourdes s'ils sont poursuivis pour avoir permis à un jeune garçon mineur d'avoir des relations avec une prostituée, que pour avoir tiré des ressources de la prostitution d'une jeune fille mineure. Le constat en terme de genre

est cependant à nuancer partiellement car au-delà de la discrimination de genre, apparaît également une discrimination de classe : prostituées mineures issues du milieu populaire/ clients mineurs de bonnes familles. Cependant, il semble que les jeunes hommes, forces vives de la Nation dans cette période incertaine de l'entre-deux guerres, bénéficient de la protection la plus forte, particulièrement contre l'« avilissement moral » et la syphilis.

*

Au final, la vingtaine de personnes ayant participé à cette section thématique ont pu profiter d'une réflexion relativement originale en France sur les relations entre genre et justice, relations envisagées tant du point de vue des professionnels de la justice que de ses usagers. Le pari d'insister sur l'importance d'associer différentes techniques d'enquêtes (examen de la littérature juridique, statistiques plus ou moins sophistiquées, entretiens, ethnographie, etc.) et de penser constamment, par ailleurs, la comparaison entre différents espaces nationaux s'est avéré judicieux. Les données quantitatives des uns ont pu être discutées depuis les données qualitatives des autres, et inversement. Chacun a pu mettre à l'épreuve d'autres contextes juridiques les diverses propositions théoriques et observations empiriques.

ST 53 : Genre et nation

Responsables

Amélie Le Renard (Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines)

Elisabeth Marteu (Université Paris I / IEP de Paris)

L'organisation de la section thématique 53 sur le thème « genre et nation » avait deux ambitions principales : (1) réfléchir à l'actualité des cadres d'analyse proposés par les travaux, majoritairement en langue anglaise, qui ont théorisé les rapports entre genre et nation, (2) mettre en perspective les angles d'approche et les enquêtes de terrain, pour débattre des différents usages des concepts et réfléchir ensemble à des outils d'analyse communs.

Pour ce faire deux sessions ont été organisées:

La première séance s'est focalisée sur l'articulation genre/nation dans les mouvements sociaux (mobilisations de femmes, d'immigré(e)s, de minorités sexuelles, etc.). Différents aspects de cette question ont pu être appréhendés comme les rapports entre féminisme(s) et nationalisme(s) dans les transitions démocratiques (Espagne/Brigitte Frotié) et les Etats multiculturels (Canada/Diane Lamoureux); les imbrications entre genre, classe, race et appartenance religieuse au sein des mobilisations féministes contre la loi sur le voile en France (Fanny Tourraillé) ou encore le rôle des médias dans la mise en avant d'un imaginaire national viriliste pour couvrir des grèves (France/Alexandra Oeser).

La seconde séance s'est concentrée sur la construction et la déconstruction des normes de genre dans les discours et politiques publiques. L'intervention de Mathilde Darley a montré quelles normes de genre et de sexualité étaient promues par les acteurs religieux intervenant dans les centres de rétention pour étrangers en Allemagne. Marion Manier et Laura Schuft ont mis en parallèle deux recherches, l'une portant sur le traitement des femmes dites « issues de l'immigration » dans les centres sociaux en France et l'autre sur les mariages dits « mixtes » en Polynésie française, afin de mettre en avant les injonctions adressées aux femmes racisées et les stéréotypes circulant sur elles. Sara Garbagnoli a montré comment deux projets déposés au Parlement italien liaient lutte contre le mariage homosexuel et lutte contre la polygamie. Valérie Dutoya a analysé, à partir des débats publics autour du mariage entre deux « célébrités », l'une indienne et l'autre pakistanaise, la manière dont les questions de genre et de sexualité pouvaient cristalliser les enjeux nationalistes dans la relation Inde/Pakistan. Enfin, Lucia Direnberger a montré comment deux discours différents, l'un énoncé par le gouvernement dans le cadre d'un régime autoritaire, l'autre énoncé par les organisations internationales, avaient pour point commun de mobiliser un imaginaire de la passivité concernant les femmes tadjikes.

Cette ST a permis de soulever des questionnements plus larges qui mériteront de plus amples recherches et échanges scientifiques. Des pistes de réflexions ont été lancées sur les définitions et modes d'articulation entre les concepts d'intersectionnalité des rapports de pouvoir (ou coextensivité/consubstantialité) et de féminisme post-colonial. La pertinence du concept de « nationalisme sexuel », qui fait actuellement l'objet d'intenses débats scientifiques, a été discutée. Enfin une piste de recherche, peu abordée, mériterait d'être explorée par la suite : la discussion des rapports entre genre et nation dans le cadre de la circulation transnationale de politiques et de normes de genre. L'objectif serait ici d'éclairer l'articulation genre et nation aux points d'interaction des échelles locale, nationale et internationale.

Cette section thématique a lancé une discussion qui devrait se poursuivre sous la forme d'une journée d'étude et éventuellement, à moyen terme, de la publication de certaines contributions.

MPP 2 : Les simulations pédagogiques

Responsable

Yves Schemeil (Sciences Po Grenoble)

Les présentations se sont équitablement réparties entre les deux domaines privilégiant les exercices de simulation : les études internationales et la théorie politique. Charles-Philippe David a ainsi montré comment, dans un cours de master dont le but est de débattre de notions théoriques puis de s'investir dans l'application pratique de ces notions, les étudiants parvenaient à mieux comprendre les contraintes de la formulation d'une politique étrangère aux Etats-Unis, la complexité de la politique, et la pertinence des notions théoriques comme « pensée groupale » (*groupthink*). Les étudiants les moins compétents font beaucoup de progrès dans cet apprentissage, et l'investissement est jugé positif par tous car on suscite chez eux le déploiement d'une énergie et d'une créativité parfois sous-utilisées donc méconnues.

L'ensemble des séquences dure quinze semaines. Lors de la première, la phase préparatoire à la simulation proprement dite, les étudiants lisent les ouvrages et articles phare en la matière. Pour savoir comment ils ont incarné l'acteur dont ils jouent le rôle, des tests périodiques évaluent le profit qu'ils ont tiré de leurs lectures obligatoires ou suggérées. Pendant la simulation, ils découvrent qu'il leur faudra, dans une situation comparable, réagir à des événements imprévisibles, en trouvant un compromis acceptable. Le cadre adopté est le suivant : on met les étudiants dans la peau de membres du National Security Council américain (NSC). Ils sont regroupés en 7 équipes de 2 décideurs et autant d'adjoints (auxquels s'ajoutent divers secrétaires généraux, y compris celui de la Maison Blanche, voire 2 sénateurs). Le professeur joue le rôle du président des EU (son adjoint pour gérer le séminaire, une fonction indispensable au succès de l'exercice), interprète pour sa part le rôle du Vice-Président).

Le jour J, le lieu choisi est quelque peu décoré, pour apparaître officiel, les participants revêtent l'habit de leur fonction. Ils reçoivent en arrivant une information confidentielle sur une crise internationale en cours – des journalistes fabriquent une fausse nouvelle et de faux reportages, un émissaire vient l'annoncer. Les étudiants ne connaissent donc pas à l'avance l'événement sur lequel ils auront à débattre, c'est une totale surprise pour eux. Dans ce contexte d'information incomplète, un dossier contenant des informations de base leur est communiqué et ils tiennent leur premier briefing. Ensuite, ils retournent chacun dans leur bureau (ce qui n'exclut pas de temps à autre un travail en équipe). Enfin, le « Président » convoque une conférence de presse. Prétendant qu'il ne veut pas ou ne sait pas répondre aux questions il passe la parole à ses adjoints – les étudiants. Par exemple, le « secrétaire à la défense » doit répondre aux questions posées par des journalistes (en réalité des chercheurs intervenant à l'université), qui jouent eux-mêmes un rôle, et parfois à celles d'un ou deux vrais journalistes professionnels. Le tout est filmé, pour que la vidéo convainque ceux qui n'y participent pas de l'intérêt de cette simulation, et pour en informer les étudiants de la génération suivante.

Parfois, au cours de la phase de débriefing avant de faire face à la presse on observe des dissensions entre groupes, ou entre individus (comme le président et le vice-président). Le consensus nécessaire doit alors être recherché pour ne pas paraître divisés devant les journalistes. L'évaluation repose donc à la fois sur le réalisme du jeu, et sur la performance de chaque participant – l'impact de ses suggestions sur la décision finale.

Toujours dans le domaine de la décision stratégique, Yves Schemeil (et Stéphane Labranche) ont expliqué le déroulement et les enseignements de deux types de simulation de négociations multilatérales, l'une au niveau bachelor, l'autre au niveau master. La première est massive et discriminante : quelques 240 étudiants de plusieurs sections ont, à plusieurs reprises, conclu un cours de théorie des relations internationales par une journée de simulation portant sur des accords humanitaires, environnementaux, climatiques, ou commerciaux qui a fait l'objet de multiples observations portes ouvertes (y compris de journalistes) et fait intégralement partie de l'examen

terminal. L'autre est sur bien des points tout le contraire : 20 à 30 étudiants se connaissant bien se sont chaque fois réunis dans un lieu clos, éloigné de celui de leur formation (au point de le trouver à l'étranger) avec le même objectif. Toutefois, le consensus n'est pas plus facile à trouver dans cette dernière formule que dans la première, et la durée plus longue ne semble pas être une variable déterminante du succès. Dans tous les cas de figure chaque participant doit rédiger une note d'environ trois pages expliquant à ses « principaux » quels ont été les moments clefs de la négociation, comment elle s'est déroulée, avec quels arguments ; pourquoi leurs objectifs initiaux ont pu être réalisés, en partie ou en totalité ; et surtout, pourquoi il n'a pas été possible de les atteindre en dépit d'efforts détaillés de « l'agent ».

Dans le cas de la simulation la plus large, les 240 participants sont répartis en quatre groupes de négociation, soit sur quatre enjeux différents, soit dans des conditions d'expérience différentes (par exemple, sur un enjeu climatique, en situation d'urgence ou non) qui permettront ultérieurement une recherche empirique. Les coalitions envisageables, réalisées, et les défections probables ou inattendues sont étudiées avec le plus de précision possible. La simulation alterne séances plénières et comités restreints, à géométrie variable, des ralliements étant sollicités et parfois obtenus moyennant des concessions bilatérales que l'on retrouve ensuite dans le vote de motions adoptées par un groupe de participants, à l'issue de délibérations longues et laborieuses sous la responsabilité d'un modérateur auquel revient la tâche ingrate d'organiser les débats de la façon la plus conforme aux théories de la délibération équitable, de faire voter des amendements, voire de refuser certaines propositions qui sortent du champ de la simulation et même du monde réel.

Dans le cas de la simulation réduite, les participants ont plus de difficultés à s'écarter de leur expérience de vie et de l'image de soi qu'ils donnent habituellement à leurs camarades, ce qui contribue à privilégier le contenu des arguments par rapport à la force de conviction de ceux qui les tiennent. La préparation en amont est tout aussi solide que la précédente, quoique plus théorique car les étudiants rédigent deux notes de 8 à 10 pages ex ante et de 1 à 2 pages ex post, mais au lieu de choisir un rôle sur une liste fermée, qui sera ensuite agréé par le modérateur, ce rôle est d'abord discuté avec lui et les sources d'information sur ses positions réelles sont examinées avec plus de directivité. De plus, ce qui n'existe pas dans la formule large faute de temps, une série de cours sur les théories des négociations internationales (en tout 15 heures) met chaque participant en condition, et l'incite à des lectures opportunes. Il s'ensuit que les coalitions sont moins étanches et stables, les positions moins tranchées ou moins caricaturales. Le vote final est donc le fruit d'un vrai travail collectif, qui évite le pire pour chacun des négociateurs, mais ne parvient que rarement à atteindre le meilleur – l'optimum collectif.

Ce que ces deux expériences ont en commun – outre leurs concepteurs et organisateurs – ce sont les capacités des étudiants de s'approprier leur rôle avec réalisme (au double sens du terme : proche de la réalité, et « néo-réaliste »), leur très grande difficulté de parvenir à un accord, et leur ingéniosité dans l'analyse des causes de leur échec individuel ou collectif. L'évaluation tient donc compte de ces éléments, au lieu de n'être basée que sur la performance objective finale de chacun : elle incorpore donc la capacité « constructiviste » à se donner une identité reconnue, qui apparaisse cohérente aux autres négociateurs, et qui se manifeste au cours du processus de négociation. Plus ce dernier est long et fermé entre personnes qui se connaissent bien, et plus cette identité a de chances d'être à la fois stabilisée et source stratégique de « coups » tactiques qui peuvent être évalués distinctement. En somme, on note la faculté d'adaptation, la vitesse de réaction, et la compétence en matière de rationalisation a posteriori des étudiants, qui le savent et cherchent donc à être les meilleurs possibles sur ces trois dimensions.

Côté encourageant, la simulation provoque un besoin de consolider son savoir et de mieux utiliser les instruments théoriques découverts en cours qu'il serait difficile de susciter autrement. Elle contribue aussi à installer l'usage des technologies de l'information et de la communication dans l'univers partagé des enseignants et des étudiants, puisqu'un site dédié sert d'espace collaboratif entre eux, et que les rôles sont attribués, refusés, et finalement préparés par l'intermédiaire d'Internet (ce qui favorise, évidemment, les demandes de clarification répétées, la levée d'incompréhensions inexcusables, et pour

tout dire, un *counselling* individualisé donc coûteux). Ces moyens nouveaux ont permis de coller le plus possible, sans que les étudiants ne le sachent, aux pratiques recensées par des chercheurs qui ont travaillé sur des négociations réelles, par exemple celle de la récente conférence sur le climat de Copenhague : ainsi lors de la dernière simulation (celle de janvier 2011) des textos ont-ils été envoyés en temps réel à chaque étudiant au cours des discussions fermées auxquelles d'autres négociateurs ne pouvaient participer, afin de lui transmettre quand même l'information pertinente (situation conforme à la réalité observée par Stéphane Labranche).

Dans la présentation suivante, Raül Magni-Berton a décrit et analysé l'exercice auquel il a déjà convié plusieurs promotions d'étudiants. Celui-ci a deux objectifs : apprendre en quelques jours l'essentiel de la philosophie politique en matière de théorie de la décision, et savoir quelle modalité de décision est privilégiée à l'issue d'une délibération. Les étudiants commencent par recevoir une formation fermée et pilotée par le professeur, ensuite ils comprennent d'eux-mêmes le problème et s'en saisissent. 12 à 19 groupes de 7 étudiants travaillent alors sur une délibération (et non pas une négociation) à l'issue de laquelle ils doivent délivrer un bien commun. Chacun d'entre eux reçoit un n° qui se situe entre 1 et 7. Trois collaborateurs (modérateurs, animateurs) qui observent ces délibérations et les évaluent, expliquent au fur et à mesure à tous comment elles se passent dans les autres groupes. Après une demi-heure de discussion, les étudiants découvrent les propriétés de chaque distribution, et arrêtent alors leur choix sur l'une d'entre elles.

Au début, les groupes ne savent pas qu'ils sont chacun soumis à des règles de décision différentes des autres (du point de vue du mode de délibération, du mode de scrutin). Ils ne savent pas non plus lesquelles, que l'on peut simplifier sous les étiquettes suivantes : « démocratie directe », « représentative », « consultative (dictature) », « délibérative ». De plus, ils doivent aussi discuter au préalable de leurs propres règles procédurales de décision. Des coalitions se forment alors, mais pas toujours, et l'on constate parfois des défections.

A ce stade, des questions leur sont posées sur leur perception du résultat de la délibération. L'analyse de leurs réponses permet de les évaluer, et comme l'objet de leurs débats est de parvenir à une note collective acceptable, ils finissent par apprendre lors du débriefing qu'ils n'auront pas la note qu'ils avaient collectivement choisie après délibération sur la procédure et sur l'objectif visé, mais une note individuelle mise par l'enseignant au vu de leurs arguments ex post. Le dépouillement de leurs réponses révèle qu'ils se montrent satisfaits de la *procédure* quand ils ont choisi d'être coopératifs, et de ses *résultats* quand ils ont opté pour l'égoïsme. De plus, il s'avère que la majorité des étudiants ayant participé à cette simulation choisit toujours la distribution rawlsienne (la note collective la plus faible sur laquelle ils se sont arrêtée est aussi la plus haute possible parmi celles qu'ils pourraient obtenir), un résultat susceptible de contribuer à la recherche sur la théorie de la justice.

Toujours en théorie politique, Christophe Bouillaud a discuté ici une simulation de décision publique. Tout d'abord, dans la phase préparatoire, deux questions d'actualité sont choisies avec les étudiants (l'euthanasie, les prisons, etc.). Ils doivent alors recenser les différentes positions existantes dans le pays. Un rapport écrit doit être rendu par chacun 7 jours avant l'exercice, mais la position du groupe tout entier doit être cohérente lorsqu'elle sera exposée devant une Commission mixte sénateurs/députés, « représentatifs » des élus au parlement lors de l'audition simulée qui constitue le cœur de l'exercice. Lors de cette « audition » les présentations multimédias sont autorisées, qui sont parfois très proches de la propagande ou de situations de la vie réelle (exemple : ceux qui sont réputés sortir de prison donnent de leur rôle une interprétation criante de vérité).

La note mise est collective, ce qui valorise le travail du groupe évalué sur son sérieux, sa cohérence, sa créativité, et sa capacité à mobiliser des argumentaires légitimes dans le cadre de la rationalité de l'espace public français (il est indéfendable en France d'avoir une position anarchiste sur la prison, ou rétablir le bagne, donc ces positions sont exclues du débat). Les étudiants choisissent eux-mêmes leurs partenaires, ce qui révèle des appariements très sélectifs (se mettent ainsi spontanément ensemble des idéologues, des « théâtraux », des *geeks*, des bons, et des moins bons). Certains prennent le pouvoir au sein de leur groupe, ils ont vite compris comment fonctionnaient la rhétorique et la mauvaise foi.

D'autres, au contraire se révèlent peu socialisés et l'opération a le mérite de les repérer avant qu'il ne soit trop tard. On n'observe jamais de phénomènes de cavalier seul, ce qui est également notable, mais des changements de groupe faute d'entente, ou bien la fondation d'un nouveau groupe par des dissidents, se produisent de temps à autre.

Quand on analyse les résultats de cette simulation, on relève de nombreux points positifs, et quelques problèmes non résolus. Les étudiants témoignent ainsi d'une vraie capacité d'innovation (par exemple, dans le cas de prisons entièrement décentralisées, avec plans et photos virtuelles des futures cellules ; ou dans celui de l'abolition des lycées militaires). On constate aussi chez les enseignants qui y participent la formation d'un esprit d'équipe. Mais il y a aussi des points plus négatifs. En dépit d'un droit de veto minimal de leurs professeurs, surtout pour éviter que des sujets traités soient à nouveau retenus), les choix d'étudiants portent le plus souvent sur des sujets de société, ou de « biopolitique » à la Foucault (dignité, immigration, politiques sexuelles de l'Etat, sécurité, protections de l'enfance, santé mentale, etc.). Les questions économiques et sociales traditionnelles, si importantes dans la formation d'étudiants en science politique et dans la vie publique, tombent à plat. De plus les professeurs eux-mêmes ont parfois des difficultés à tenir leur propre rôle : les arguments leur étant tous connus, certains ont tendance à faire la leçon aux étudiants, ou à prendre parti trop ouvertement entre eux au lieu de rester autant que possibles neutres. Enfin, l'innovation use les innovateurs, qui cherchent à renouveler l'exercice – par exemple, en tirant au sort les membres de chaque groupe, les y affectant d'office, au lieu de les laisser choisir leurs partenaires, et en leur attribuant discrétionnairement les sujets à débattre.

MPP 3 : Les manuels de science politique. Editions et usages d'un outil pédagogique

Responsables

Julien Fretel (Université Picardie Jules Verne/CURAPP)

Hélène Michel (Université de Strasbourg/PRISME)

Julien Fretel et Hélène Michel, au nom de l'AECSP (Association des enseignants et chercheurs en science politique) rappellent quelles étaient leurs intentions lorsqu'ils ont proposé ce module professionnel sur les manuels. L'objectif était d'organiser des rencontres entre collègues qui enseignent désireux d'échanger sur différentes questions pédagogiques : le contenu des enseignements, les méthodes, les outils... Il s'agissait aussi de poursuivre les réflexions collectives qui avaient pu prendre place lors de rencontres sur l'enseignement de la science politique (cf. ouvrage dirigé par P.Favre et JB Legavre, L'Harmattan, 2000) ou de l'Europe (cf. numéro spécial de la revue Politique européenne « Enseigner l'Europe »)

Dans cette perspective, le choix de se centrer sur les manuels de sociologie politique obéit à deux logiques. La première est conjoncturelle et renvoie à l'actualité éditoriale en la matière : une dizaine de manuels ont été publiés durant ces 2 dernières années. La seconde renvoie au souci d'animer des discussions pouvant intéresser largement les collègues avant d'aborder, lors de rencontres futures, des thèmes plus spécialisés (relations internationales, politiques publiques, sociologie du vote...). Ont donc été sollicités prioritairement les collègues auteurs de manuels de sociologie politique (cf. liste ci-dessous).

Depuis la publication en 1973 du manuel de Maurice Duverger (*Sociologie de la politique*, PUF, coll. Thémis), de l'ouvrage manifeste de Jean-Pierre Cot et Jean-Pierre Mounier (*Pour une sociologie politique*, Seuil, 1974), les manuels se sont succédé. Sans se livrer à une reconstitution exhaustive des titres, il est certain que le contenu et les formats de ces manuels ont considérablement évolué, signe qu'en la matière, il est bien une dimension du progrès de la connaissance et des transformations de la place de cette discipline parmi les disciplines universitaires que sont principalement le droit et la sociologie. Un premier tour de table a permis aux différents auteurs de manuels de rendre compte des raisons qui les ont poussé à écrire et publier un manuel. Outre le fait que tous ont eu à « monter des cours » et à cette occasion ont éprouvé une certaine insatisfaction par rapport aux manuels et outils existants, il reste que ces auteurs ont aussi voulu à la fois partager leur travail et le rentabiliser. L'objectif est aussi, de manière implicite, de pouvoir à travers ces manuels dire quelle doit être la sociologie politique et comment elle doit être enseignée (choix des références bibliographiques, choix des objets, hiérarchie des chapitres...). Reste, bien sûr, à trouver des éditeurs intéressés par de tels projets éditoriaux. Mais il faut rappeler que la sollicitation peut parfois venir des éditeurs eux-mêmes qui cherchent des auteurs pour alimenter leur collection.

Du manuel reproduisant le cours magistral aux fiches pour réviser en passant par les dictionnaires de notions et les corrigés de cours, le lecteur a le choix. Mais quel est ce lecteur ? C'est sur cette deuxième question du public qu'a portée la discussion. A qui s'adressent ces manuels (étudiants ? collègues ? profanes soucieux de se documenter sur la discipline ? Français ? étrangers ?).

La troisième question, enfin, a concerné l'épineux problème du niveau des étudiants. A ce sujet, une double question dont il convient d'ores et déjà de dire qu'elle est restée sans réponse satisfaisante, a été posée : qu'est censé savoir un étudiant tout juste sorti d'une classe de terminale pour s'approprier un manuel de sociologie politique ? Et à quel niveau de compétence les rédacteurs de manuel, au regard de ce qu'on nomme ses acquis, entendent hisser ce même étudiant ? Pour ce faire, une piste a été entr'ouverte : quel déroulé a été conçu pour permettre la progression des usagers des manuels, quel

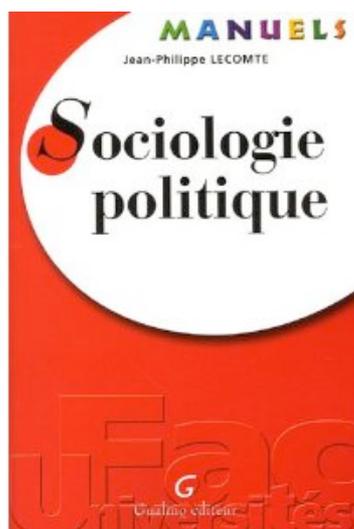
cheminement textuel, voire iconographique, a été pensé pour atteindre l'objectif suprême, à savoir d'initier *réellement* les étudiants et les citoyens à la science politique. Il est ici largement apparu le besoin de regarder du côté des travaux des sciences de l'éducation mais également des expériences et des manuels des enseignants du secondaire.

Si ce module professionnel a été sans aucun doute plus porté vers un travail de défrichage des enjeux que revêt la fabrication des manuels en science politique, assurément, il a convaincu les participants ainsi que les organisateurs de la nécessité de poursuivre l'analyse tant scientifique que pédagogique des manuels en question. Une journée d'étude y sera consacrée d'ici quelques mois.

Hommage à

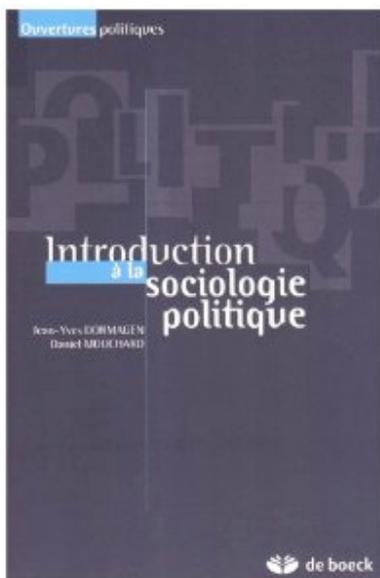
Jean-Philippe LECOMTE, *Sociologie politique*, Gualino Editeur (2005), 632 pages, 32 €
Réédité 2010 sous le titre : *L'essentiel de la sociologie politique*

La série " Manuels " de la collection Fac-Universités a pour objet de donner à l'étudiant les connaissances détaillées et approfondies qu'il doit acquérir sur chacune des matières qui composent son cursus. Les connaissances sont développées de manière pédagogique, accompagnées de plans et de résumés et illustrées de cas pratiques corrigés et d'éléments de méthodologie. Ce manuel est tout entier consacré à la Sociologie politique ; il développe successivement : les cadres de la vie politique: le pouvoir politique (qu'est-ce que le politique ; les fondements du pouvoir politique), l'Etat (genèse occidentale de l'Etat; l'Etat et la nation ; trajectoires étatiques), les régimes politiques (la notion de régime politique ; autoritarismes et totalitarisme ; les fondements des démocraties modernes) ; les acteurs de la vie politique : le citoyen (qu'est-ce que la citoyenneté ? citoyenneté et vote), l'électeur (participation et abstention ; un électeur captif ? rationalité, calcul et information de l'électeur), participation et représentation des groupes (les mouvements sociaux ; les partis politiques). Au total un livre spécialement destiné aux étudiants en licence et master des facultés de droit et de science politique, aux étudiants des instituts d'études politiques ainsi qu'à tous ceux qui sont engagés dans les filières de formation qui comprennent la connaissance de la sociologie politique.



Jean-Yves DORMAGEN et Daniel MOUCHARD, *Introduction à la sociologie politique*, De Boeck (2007), 271 pages, 22,50 € (3^{ème} édition 2010)

Cet ouvrage est un manuel d'introduction à la sociologie politique, qui entend être lisible aussi bien par un public déjà sensibilisé aux sciences sociales que par de complets débutants. Le parti pris est d'adopter une forme souple, concise et simple, se rapprochant d'un véritable cours, qui expose et enchaîne de façon logique les notions fondamentales de la sociologie politique en les assortissant d'exemples variés et en les liant aux références essentielles de la discipline. L'ouvrage examine successivement les cadres de l'activité politique (qu'est-ce que le pouvoir politique ? qu'est-ce que l'Etat ? quels sont les grands types de régimes politiques ?), avant de se tourner vers les principaux acteurs de la vie politique démocratique (les citoyens, les partis politiques, les " professionnels " de la politique, l'opinion publique), puis examine les grands types de pratiques politiques en démocratie (le vote, les mouvements sociaux, l'action publique). Il propose au final un tableau général d'une discipline scientifique devenue de plus en plus centrale dans l'analyse et la compréhension des phénomènes politiques. Cet ouvrage intéressera les étudiants, chercheurs et enseignants des 1er, 2e et 3e cycles en science politique et en droit constitutionnel.



Science politique, 50 fiches pour réviser, Sup' Foucher (2010), 224 pages, 15€

Jean-Gabriel CONTAMIN, Jérôme AUST, Pierre-Yves BAUDOT

Cécile CRESPIY, Alexandre DEZE, Laurent GODMER, Sébastien GUIGNER, Jérôme HEURAUX,

Cédric MOREAU DE BELLAING, Anne MORVAN, Thomas RIBEMONT, Hélène THIOUET

60 fiches pour réviser et 500 QCM pour tester ses connaissances

Thèmes traités

- La science politique
- Le pouvoir
- L'action politique
- La communication politique
- L'Etat
- La démocratie
- Les partis politiques



Olivier NAY, Guy CARCASSONNE, Françoise DREYFUS, Olivier DUHAMEL, dir., *Lexique de science politique : vie et institutions politiques*, Dalloz-Sirey, 576 pages (2008),

Plus de 1 200 notices synthétiques et complètes. Tous les domaines de la science politique: partis et élections, régimes et systèmes politiques, droit constitutionnel, institutions politiques et administrations, justice, droits de l'homme, politiques publiques, décentralisation et Europe, relations internationales et mondialisation, philosophie et histoire des idées politiques. Les définitions de tous les concepts-clés et notions de l'analyse en science politique, assorties de synthèses des connaissances et de nombreuses illustrations. système de renvois permettant au lecteur de circuler facilement d'une notice à l'autre. Le lexique de science politique présente, sous une forme simple et accessible, actualisées sur le champ politique. Combinant les approches de la sociologie politique, du droit, de l'histoire et de la philosophie politique, il constitue un instrument complet et utile pour comprendre les grandes évolutions de la vie à l'échelle nationale, comme à l'échelle européenne et internationale. Il a pour ambition d'expliquer aux étudiants de premier cycle les termes fondamentaux de la vie des institutions politiques, mais aussi d'initier les étudiants plus avancés à des notions techniques et des concepts scientifiques utilisés dans les principales disciplines s'intéressant au politique. Il s'adresse aux étudiants des cursus de droit, de science politique, d'histoire et de philosophie. Il sera particulièrement utile pour les étudiants de Sciences-Po et les élèves des classes préparatoires.



Antonin COHEN, Bernard LACROIX, Philippe RIUTORT, dir, Nouveau manuel de science politique, La découverte, (2009), 786 pages, 35 €

Ce Nouveau manuel propose une vaste présentation des connaissances disponibles en science politique. Unique manuel collectif en langue française, mobilisant l'expertise de plus de 70 auteurs, il réunit les meilleurs spécialistes des nombreux thèmes abordés. La diversité de ces thèmes, des objets les plus classiques de la discipline aux sujets les plus contemporains, le traitement novateur de certaines questions, l'attention particulière accordée aux relations transnationales et à la politique comparée, la discussion des auteurs de sociologie et d'histoire, l'historicisation des processus sociaux qui ont donné corps à la politique moderne font de cet ouvrage un outil de travail indispensable et incomparable. Il s'adresse aux étudiants en science politique et aux étudiants en droit, histoire, sociologie, économie ayant des options de science politique au programme dans le cadre de leur cursus LMD, au sein des universités comme des Instituts d'études politiques, en France et dans les pays francophones (Belgique, Suisse, Québec, etc.). Par sa clarté pédagogique et son exhaustivité thématique et bibliographique, il est destiné aux étudiants de la L1 jusqu'au M2 (incluant la préparation aux concours).



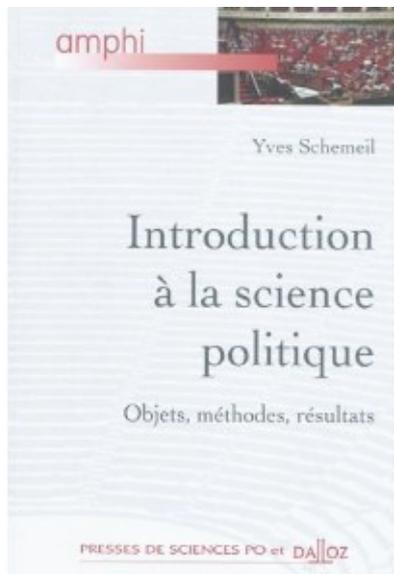
Rémi LEFEBVRE, *Leçons d'Introduction à la Science politique. Cours complet & Sujets corrigés*, Ellipses (2010), 288 pages, 24 €

Des leçons détaillées et des repères incontournables. Des sujets corrigés, classiques ou difficiles, pour s'entraîner avant l'examen ou le concours. Des sélections de lecture pour aller plus loin. Un index des notions.



Yves SCHEMEIL, *Introduction à la science politique. Objets, méthodes, résultats*, Presses de sciences po et Dalloz, coll. Amphi, (2010), 531 pages, 35€

Ce livre présente la science politique dans son ensemble. Il montre qu'elle obtient des résultats surprenants grâce à des méthodes rigoureuses. Il trouve une unité à cette discipline globale et pluraliste malgré la multiplicité de ses objets, la diversité de ses approches, l'intensité de ses controverses. Lecteurs et lectrices découvriront - ou verront à nouveau, mais sous un nouvel angle - des travaux anciens ou récents, dans plusieurs domaines : la sociologie politique, la philosophie politique, les politiques comparées, les politiques publiques, les relations internationales et les méthodes des sciences sociales. L'ouvrage fait aussi place à la communication, au genre, à l'ethnicité, à la globalisation. S'appuyant sur la sociologie et l'histoire, il s'inspire enfin de l'anthropologie, de la psychologie et de l'économie politique. Son but est de rendre la discipline accessible à tous ceux qui l'abordent en " grands débutants " ou en " faux débutants ", ou encore l'interrogent pour donner du sens à leur expérience. Ce manuel est rédigé dans une langue claire et les problématiques les plus complexes font l'objet de démonstrations faciles à suivre.



Christophe VOILLIOT, *Éléments de science politique*, L'Harmattan (2010), 206 pages, 21€

Issu d'un enseignement universitaire d'introduction à la science politique, ce livre a plusieurs objectifs : en premier lieu, mettre à la disposition du plus grand nombre le fruit d'un travail pédagogique collectif ; en second lieu, témoigner de la situation paradoxale de la science politique française contemporaine. En effet, cette discipline issue des sciences de gouvernement et du droit public est aujourd'hui largement ouverte et influencée par l'ensemble des sciences sociales, notamment par la sociologie ; au point même qu'il est courant de parler de sociologie politique pour la désigner. Toutefois cette ouverture sur les sciences sociales a initié une diversification infinie, réjouissante pour le chercheur, mais qui ne facilite pas l'enseignement de la science politique aux non-spécialistes et la comparaison des travaux. En ce sens, ce volume est aussi un pari : s'appuyer à la fois sur des travaux récents, sans limites préconçues, et sur les acquis de la sociologie, au premier chef sur des auteurs dont les livres et articles sont aujourd'hui largement disponibles en langue française (Max Weber, Norbert Elias, Pierre Bourdieu) pour proposer une perspective unifiée sur des éléments de science politique. C'est pourquoi, le titre de l'ouvrage n'est pas seulement un clin d'oeil à un " classique " italien, il souligne aussi les limites de l'approche sociologique en science politique, approche qui n'a pas encore permis, loin s'en faut, d'intégrer l'ensemble des objets de recherche constitutifs de l'activité politique et de répondre à l'ensemble des questions qui sont posées aujourd'hui, ou qui devraient l'être, aux politistes



Et les rééditions :

Jacques LAGROYE, Bastien FRANCOIS, Frédéric SAWICKI, Sociologie politique, Dalloz, coll. Amphi 6^{ème} édition , 2008 , 607 pages

Les activités et les organisations politiques, l'Etat et l'action publique, les formes de gouvernement et les conditions de la démocratie sont objet de recherche pour des anthropologues, des juristes, des théoriciens du pouvoir ou des sociologues ; aucun n'a le monopole de ce domaine d'études. Adopter la démarche sociologique, sans ignorer tout ce qu'elle-même doit à d'autres démarches, c'est se placer à ce point de vue d'où la politique apparaît comme un ensemble d'activités sociales, certes spécialisées mais inséparables des relations, des pratiques et des croyances qui structurent les rapports sociaux. Depuis les années 1970, les travaux de sociologie politique se sont multipliés, les approches se sont diversifiées et enrichies. C'est ce renouvellement que ce livre tente de montrer. Il rend compte de l'élargissement des champs de recherche, sans négliger ce que la sociologie politique doit à des travaux anciens aujourd'hui consacrés. Cette nouvelle édition a été actualisée pour tenir compte des avancées les plus récentes dans les sciences sociales du politique, s'agissant en particulier de l'analyse des institutions politiques, de la sociologie des mobilisations collectives et des organisations partisanes, de l'étude des pratiques de participation. L'ambition des auteurs est de fournir un outil de travail à tous ceux qui veulent comprendre la politique de façon réaliste, en leur proposant notamment de nombreuses références à la sociologie politique en langue étrangère, sans méconnaître pour autant la vitalité d'une production française à laquelle les étudiants peuvent avoir accès aisément.

amphi



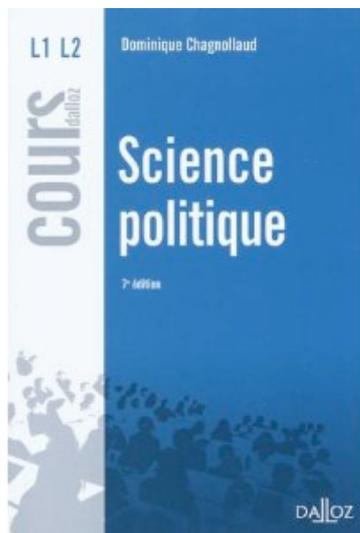
Jacques Lagroye
avec Bastien François
et Frédéric Sawicki

Sociologie politique

5^e édition revue et mise à jour

PRESSES DE SCIENCES PO et DALLOZ

Dominique CHAGNOLLAUD, *Eléments de sociologie politique*, Sirey, 7^{ème} édition 2010, (1^{ère} éd. 348 pages, 26€

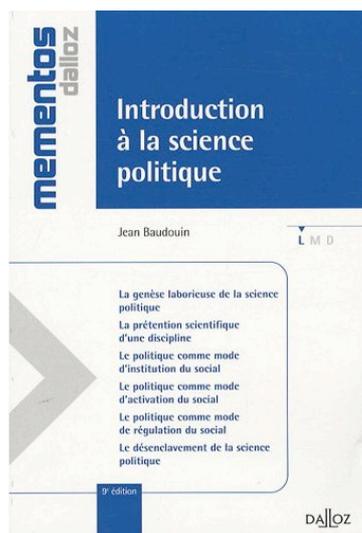


Philippe BRAUD, *Sociologie politique*, LGDJ, 9^{ème} édition (2008), 824 pages, 34 €



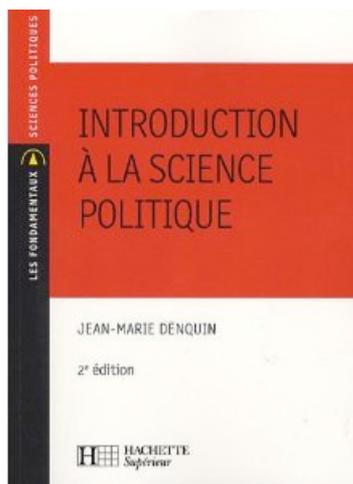
Jean BAUDOUIN, Introduction à la science politique, Mémento-Dalloz Sirey, 9^{ème} édition 2010, 167 pages, 16 €

Ce Mémento poursuit trois objectifs indissociables : faire état des difficultés auxquelles se heurte une discipline jeune pour creuser son sillon dans le champ plus vaste des sciences sociales et revendiquer à son profit le titre gratifiant de " science " ; présenter les controverses méthodologiques qui traversent la science politique et qui tiennent, pour une part, à l'héritage des autres sciences sociales, pour une autre part, au caractère mouvant et incertain du phénomène politique ; identifier et commenter les problématiques qui, à défaut d'unifier subjectivement la communauté politologique, la soudent intellectuellement autour d'objets communs : l'émergence et la spécificité du politique, les acteurs, les enjeux et les mécanismes du champ politique, les types de légitimation et les formes d'organisation des pouvoirs politiques ou encore les tentatives de classification des régimes politiques. L'ambition de cet ouvrage est moins de codifier une science achevée, sûre de ses méthodes et de ses objets, que de témoigner de la richesse et de la vitalité, mais aussi de l'incertitude et de l'inconfort qui entourent la " dernière venue des sciences sociales ".



Jean-Marie DENQUIN, Introduction à la science politique, 2^{ème} édition 2008, Hachette supérieur, 155 pages, 11,50 €

Une connaissance de base de la science politique est fréquemment requise des étudiants dans les filières universitaires politiques, juridiques et économiques. Dans cette optique, ce livre propose aux étudiants de licence une introduction accessible et efficace à une approche scientifique des phénomènes politiques.



MPP 5 : Enseigner les méthodes d'enquêtes quantitatives. Echange d'expériences

Responsable

Pierre Bréchon (Institut d'études politiques de Grenoble, PACTE)

La présentation initiale du module dressait un constat assez sombre de l'enseignement des méthodes quantitatives en France. Il prenait acte de la faible place qui lui est accordée dans les cursus de science politique, et l'expliquait en partie par la formation insuffisante des enseignants-chercheurs dans ce domaine. Le constat n'a pu qu'être réitéré lors de la séance du module au vu du faible nombre de participants (une dizaine). On regrette de ce point de vue que les modules professionnels et pédagogiques aient été organisés simultanément lors du congrès de l'AFSP. Cela semble avoir incité les congressistes à se tourner vers le module qui coïncidait le plus étroitement à leurs pratiques d'enseignement et de recherche et non à aller explorer des modules abordant des pratiques ou méthodes plus éloignées de leurs préoccupations immédiates. Ceux qui assistaient à la séance avaient d'ailleurs pour la plupart une expérience de l'enseignement des méthodes quantitatives et ont pu enrichir les échanges de la présentation de leurs pratiques pédagogiques.

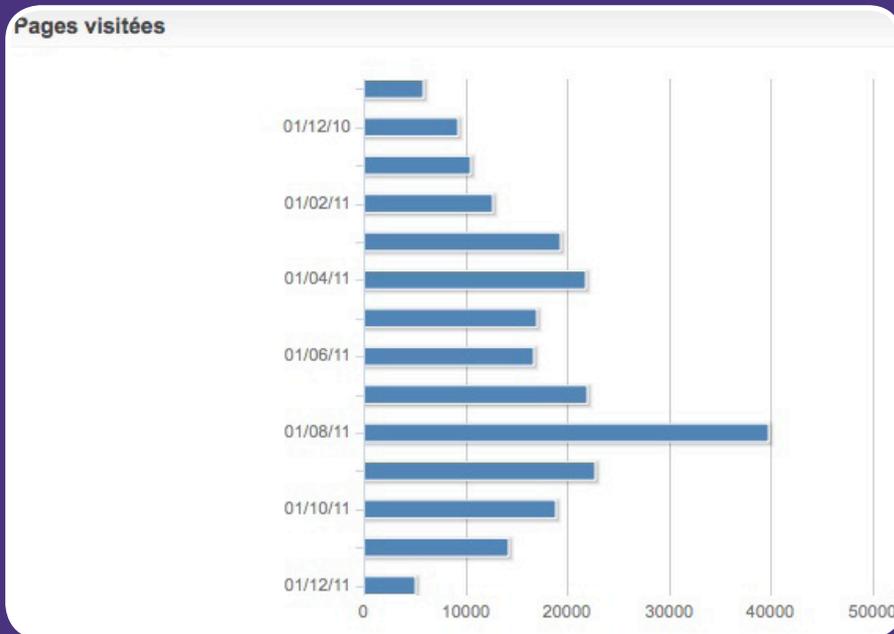
Les cinq contributions ont toutes insisté sur la nécessité de la pratique et du maniement de données dans la formation dispensée, que ce soit auprès d'étudiants en formation initiale, ou auprès de chercheurs en école d'été. Si la réflexion épistémologique, la présentation théorique des outils et la réflexion critique sur les méthodes quantitatives semblent indispensables, l'enseignement doit passer par un travail sur les données et la manipulation des outils statistiques. On peut noter que les participants utilisent des logiciels de traitement des données très variés dans le cadre de leurs activités pédagogiques. Il n'apparaît pas que l'un d'entre eux présente des avantages (simplicité d'utilisation, « convivialité », qualité des outils...) tels qu'il s'impose pour ces activités d'enseignement, que ce soit auprès d'étudiants débutants ou confirmés.

Si la nécessité de la pratique du traitement des données a fait l'unanimité, il n'en va pas de même du « périmètre » de l'enseignement. Tandis que certains intervenants centrent leur pédagogie sur le traitement des données – de manière parfois très approfondies -, d'autres considèrent qu'il est indispensable de revenir en préalable sur la construction des enquêtes, l'élaboration des questionnaires, les méthodes d'échantillonnage et de passation de l'enquête. Dans le premier cas, on insiste davantage sur une maîtrise poussée des méthodes et outils statistiques. Dans le second, l'accent est mis sur la compréhension des conditions de production des enquêtes comme élément d'analyse des données. Pour la plupart d'entre eux, les étudiants concernés ne seront jamais amenés à élaborer un dispositif d'enquête dans leurs futurs travaux de recherche ou dans leur activité professionnelle. En revanche, ils seront plus sûrement amenés à manipuler des données quantitatives. On peut donc estimer que la connaissance détaillée des modalités pratiques de ce travail de construction de l'enquête est secondaire dans la formation. Mais on peut aussi considérer qu'elle est nécessaire à l'analyse critique des données. Apparaissent donc deux options bien distinctes d'enseignement. Le choix fait par les intervenants ne dépend pas essentiellement du type de public concerné. Il ne semble pas non plus intimement lié à des enjeux différenciés de professionnalisation. Ils renvoient plutôt à des conceptions distinctes du sens et des enjeux intellectuels de la formation aux méthodes d'enquêtes quantitatives.

L'outil numérique...

Utilisation du site internet du Congrès sur la période 2010-2011

près de 240.000 pages...



De l'ouverture du site web dédié au 11^{ème} Congrès de Strasbourg en novembre 2010 jusqu'au 13 décembre 2011, ce sont 237.167 pages qui ont été visitées.

Retrouvez toutes les communications aux différentes sessions sur le site web du congrès qui reste en ligne au

<http://www.congres-afsp.fr>



Prochain RDV ?

Début juillet 2013 à Sciences Po Paris...

PARIS 2013

